

UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL
FACULTE DE DROIT ET DES SCIENCES ECONOMIQUES

**Le marché mondial de coton brut
sous la dépendance
de la politique agricole américaine**

THÈSE

présentée à la Section des sciences économiques, politiques et sociales
de la Faculté de droit et des sciences économiques
pour obtenir le grade de docteur ès sciences économiques

par

ALEX HOFFMANN

Genève
Editions Médecine et Hygiène
1968

UNIVERSITE DE NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT

Monsieur Alex Hoffmann est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences économiques «Le marché mondial de coton brut sous la dépendance de la politique agricole américaine». Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 8 mai 1968.

*Le doyen de la Faculté de droit
et des sciences économiques:*

François Clerc

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont permis la réalisation de cette thèse.

Ma reconnaissance s'adresse tout particulièrement au professeur Jean-Louis Juvet, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques, de l'Université de Neuchâtel.

Je remercie également Monsieur N. Field et le personnel de la bibliothèque des Nations Unies à Genève.

Genève, décembre 1967.

A MON PERE

P L A N

PARTIE I : Raisons du choix du sujet et introduction au problème cotonnier mondial.

Chapitre 1 : Les difficultés générales des marchés mondiaux de produits de base et l'économie du coton brut avant la grande dépression des années 30.

Section 1 : Les difficultés des produits de base sur les marchés mondiaux.

Section 2 : Généralités sur l'économie cotonnière mondiale.

Section 3 : Développement du marché mondial du coton au 19^e siècle et pendant le premier tiers du 20^e siècle.

PARTIE II : Analyse du problème cotonnier

Chapitre II : Evolution de l'économie cotonnière depuis 1933

Section 1 : Evolution et variations structurelles de la production de coton brut.

Section 2 : Evolution et variations structurelles de la consommation de coton brut.

Section 3 : Evolution et variations structurelles du marché mondial de coton brut.

Chapitre III : Les causes profondes de la politique agricole américaine.

- Section 1 : L'agriculture aux Etats-Unis au 19e siècle.
- Section 2 : Groupes de pression et essai d'interventions gouvernementales.
- Section 3 : La période précédant immédiatement l' "Agricultural Adjustment Act " de 1933 (1929-1933).

Chapitre IV : Analyse de la politique agricole des Etats-Unis en matière de coton (1933-1956).

- Section 1 : La politique cotonnière de 1933 à 1936, ou la période de l'aide immédiate à l'agriculture.
- Section 2 : La politique cotonnière de 1936 à la guerre, ou le développement d'un interventionnisme à long terme.
- Section 3 : La politique cotonnière pendant la guerre.
- Section 4 : La politique cotonnière de 1945 à 1956, ou la période d'adaptation aux conditions de la paix.

Chapitre V : Problèmes, solutions et critiques de l'interventionnisme des Etats-Unis de 1933 à 1956.

- Section 1 : Problèmes de l'économie cotonnière américaine.
- Section 2 : Critique et solutions de l'interventionnisme américain en matière de coton.

Chapitre VI : La politique cotonnière américaine de 1956 à 1965 ou la période du dumping des exportations.

- Section 1 : Les programmes d'intervention directe concernant la production et la vente sur le marché du coton.
- Section 2 : Programme influençant le prix du coton ou le revenu des producteurs de coton.
- Section 3 : Les programmes affectant la demande étrangère et les programmes de disposition des surplus.

Chapitre VII : Les exportateurs non américains et les importateurs de coton (et leur influence sur le marché mondial de coton brut).

Section 1 : Les politiques des pays concurrents des Etats-Unis.

Section 2 : Les politiques de certains pays importateurs de coton brut.

Chapitre VIII : Influence de l'industrie textile et des fibres artificielles et synthétiques sur le marché mondial de coton brut.

Section 1 : L'industrie textile et l'avènement des fibres artificielles et synthétiques.

Section 2 : L'intégration de l'industrie textile

Section 3 : L' "inter-fibre competition ".

PARTIE III : Synthèse du problème cotonnier

Chapitre IX : Critiques et solutions

Section 1 : Critique de la politique américaine en matière de coton (1956-1965).

Section 2 : Internationalisation du problème cotonnier.

Section 3 : Solutions américaines.

CONCLUSION GENERALE

ANNEXE STATISTIQUE

BIBLIOGRAPHIE

PARTIE I

RAISONS DU CHOIX DE CE SUJET ET INTRODUCTION

AU PROBLEME COTONNIER MONDIAL

Les problèmes devant lesquels se trouvent les gouvernements des pays producteurs de produits de base sont extrêmement complexes. Une intervention politique s'est avérée indispensable depuis toujours, afin de satisfaire aux exigences des producteurs et des consommateurs de ces produits.

Ce n'est pourtant que depuis le début de ce siècle que l'on s'est rendu compte qu'une intervention purement nationale était insuffisante pour résoudre, sur le plan international, des problèmes économiques et politiques de plus en plus aigus relatifs à ces produits de base.

Malgré des analyses spécialisées, on n'est pas encore, jusqu'à présent, arrivé à trouver des solutions satisfaisantes pour la stabilisation des marchés internationaux des produits de base.

Un des défauts majeurs de cet état de choses est que les études et les discussions à ce sujet ont été poursuivies d'une façon trop générale; et telle a été aussi la conclusion de la Conférence Internationale des Nations Unies sur le Commerce et le développement de 1964. Une des possibilités d'arriver à des conclusions valables serait, par conséquent, d'étudier les difficultés qui se présentent sur le marché international des produits de base, non pas globalement, mais produit par produit.

Ce ne sera qu'après une étude approfondie de la caractéristique spécifique d'un produit, des problèmes et des difficultés particulières rencontrées sur le marché international, que l'on pourra essayer

de développer un mécanisme de stabilisation, satisfaisant à la fois les pays producteurs, les pays consommateurs et les pays en voie de développement, tout en tenant compte des exigences politiques et économiques qu'un accord international sur un produit de base ne peut négliger, sous peine d'être voué, dès le départ, à un échec rapide.

Cependant, prétendre parvenir, dans le cadre d'une telle étude, à des solutions applicables dans la pratique serait méconnaître les limites qu'impose à l'auteur d'une thèse, le manque d'expérience.

Si nous avons quand même entrepris cette étude, c'est plutôt dans le but d'exposer l'ensemble des problèmes soulevés par un produit de base spécifique et par son marché international, que de proposer des solutions politiquement et économiquement acceptables.

Des raisons différentes nous ont incités à choisir le coton brut comme exemple d'analyse:

- il s'agit d'abord d'un produit qui met en concurrence les producteurs des pays développés et ceux des pays en voie de développement;
- Il est commercialisé sur les marchés internationaux par une multitude d'exportateurs;
- de sa diversité découle un problème particulier;
- cette matière première d'origine agricole est la plus importante sur les marchés mondiaux de produits de base;
- enfin, ce sujet était spécialement intéressant, du fait que ce produit de base est en concurrence aiguë avec des succédanés industriels, jouissant d'une possibilité de substitution qui devient de plus en plus grande face au coton naturel.

Si les cinq caractéristiques mentionnées ci-dessus rendent le sujet digne d'intérêt, elles le rendent en même temps très complexe, car, si l'on se trouvait par exemple en face d'une matière qui n'est produite que par des pays sous-développés ou que par des pays développés, il va de soi qu'une solution serait, du moins politiquement, plus aisément réalisable.

Si, d'autre part, on avait affaire à un produit exporté par très peu de pays, on sait qu'un accord entre un petit nombre de pays producteurs peut plus facilement être réalisé que s'il requiert la signature d'un nombre élevé de nations exportatrices.

L'uniformité d'un produit quant à son état pur et à son utilisation

finale rendrait la conclusion d'un accord international plus aisément réalisable que si l'on se trouve devant un produit qui ne présentera pas d'uniformité quant à son état pur et à son utilisation finale.

L'existence de produits industriels parfaitement substituables au coton ne vient évidemment pas faciliter la solution du problème. Cette dernière caractéristique du marché du coton nous paraît précisément être la plus importante si l'on veut pouvoir faire une généralisation à partir de cette étude particulière; car la majorité des produits de base, à l'exception peut-être des produits alimentaires, se trouve actuellement, ou se trouvera dans très peu de temps, face à des produits industriels synthétiques substituables.

La partie introductive, qui donne un aperçu général du problème cotonnier mondial, est suivie d'une analyse de ce problème. On y tente avant tout dans cette partie de déterminer les raisons profondes qui ont provoqué la crise actuelle de l'économie cotonnière. Après avoir éliminé de notre recherche tous les éléments accidentels ou techniques, nous concluerons que les trois éléments principaux de l'économie cotonnière mondiale sont :

- la politique cotonnière et agricole américaine;
- la politique économique des pays producteurs de coton concurrents des Etats-Unis et la politique des pays importateurs de coton brut.
- L'importance de l'industrie textile sur le marché mondial du coton. C'est également dans ce chapitre que nous discuterons des problèmes posés à l'industrie cotonnière par l'apparition des fibres artificielles et synthétiques dans la concurrence entre les différentes fibres textiles.

Malgré l'interaction indéniable des différents éléments, nous avons été forcés de les séparer artificiellement.

Nous avons dû d'abord décrire l'évolution du marché mondial du coton brut, sans tenir compte des influences qui l'ont provoquée. Nous nous sommes permis de faire un détour historique assez important, afin de pouvoir étudier et analyser la situation actuelle sur ce marché mondial, nous y avons été amenés parce que, depuis 1936, du moins en Europe, il n'y a aucun ouvrage décrivant le développement de l'économie du coton; d'autre part, nous ne voulions pas rédiger cette étude uniquement dans le but de nous adresser à des spécialistes du problème cotonnier mondial, mais la rendre accessible à toute personne s'intéressant au problème de l'importante matière première

qu'est le coton.

Si nous avons été amenés dans cette thèse à traiter de l'importance de la politique agricole américaine, c'est que ce pays a, de même que pour d'autres produits, joué un rôle vraiment primordial sur le marché mondial du coton; d'une part l'évolution de la production et de la consommation mondiale de coton brut d'autres pays, et surtout des pays en voie de développement, a été influencée par la politique des Etats-Unis, d'autre part, l'influence de cette politique sur le succès du développement des fibres artificielles et synthétiques est indéniable.

Ce n'est cependant pas l'unique raison qui nous a incités à parler en premier lieu et d'une façon extensive de cette politique, mais cette analyse était également l'unique moyen de trouver une explication valable à la politique de dumping que les politiciens des Etats-Unis ont proposée et appliquée à partir de 1956.

Une autre raison est, qu'une pareille étude n'a, à notre connaissance jamais été publiée; nous avons dû nous documenter dans les publications du gouvernement des Etats-Unis et les journaux spécialisés.

Cette analyse approfondie nous a ensuite permis de découvrir une partie des causes du développement de la production et de la consommation dans d'autres pays, et, dans une moindre mesure, nous verrons que c'est encore la politique des Etats-Unis qui a influencé le développement des fibres artificielles et synthétiques, troisième élément du marché mondial du coton.

Dans la dernière partie, qui forme la conclusion de cette étude, nous avons tout d'abord cherché à synthétiser la politique agricole américaine, en essayant de trouver un équilibre entre les avantages de sa politique cotonnière tendant à stabiliser le marché mondial du coton brut, et son désavantage, la stabilisation de ce marché au moyen d'un prix trop élevé; ce prix, non seulement incitait à une augmentation de la production mondiale du coton, mais encore et en même temps, provoquait et permettait le développement fructueux des succédanés industriels.

En décrivant en second lieu les réalisations et les propositions concernant les accords internationaux de produits de base, nous avons plutôt voulu démontrer que l'économie et la politique internationale actuelles ne sont pas en mesure de réaliser une politique internationale du coton, capable de satisfaire les différentes parties intéressées par ce marché.

La troisième partie de cette conclusion nous a permis, en dernier lieu, de parler des réalisations récentes sur le marché mondial du coton dues, encore une fois, à la politique agricole des Etats-Unis.

Nous devons donc conclure cette étude en remarquant que si l'élément technique est d'une certaine importance dans la concurrence entre les différentes fibres, la stabilité et le niveau compétitif du prix du coton conservent toujours une importance primordiale.

Avant de pouvoir créer un mécanisme d'accord international de stabilisation de produits de base, il faut que toutes les parties intéressées à un tel accord soient convaincues que s'il est un élément qui ne peut jamais supporter une intervention artificielle, c'est précisément l'élément prix, car, dès qu'un produit de base est en concurrence directe avec des produits industriels synthétiques, le prix du produit naturel doit rester compétitif, même si, compte tenu des avantages et des désavantages techniques d'un produit naturel en face d'un produit synthétique, cela coûte cher à la partie intéressée.

CHAPITRE 1

LES DIFFICULTES GENERALES DES MARCHES MONDIAUX DE PRODUITS DE BASE ET L'ECONOMIE DU COTON BRUT AVANT LA GRANDE DEPRESSION DES ANNEES 30

Depuis bien des années, mais surtout à partir de 1950, la commercialisation des produits de base sur les marchés internationaux a posé des problèmes difficiles aux agriculteurs. Bien que les consommateurs soient également touchés par l'instabilité des marchés de la majorité des produits de base, ce sont surtout les producteurs et spécialement ceux qui appartiennent encore actuellement aux pays en voie de développement, qui sont atteints par des difficultés (1). Nous indiquerons très brièvement les raisons du mécontentement des pays producteurs de produits de base. Dans la seconde section de ce même chapitre, et après avoir montré la raison qui nous a incités à analyser l'économie cotonnière, nous serons amenés à traiter quelques généralités concernant la production et le marché mondial du coton. Dans une troisième section, nous pourrons enfin décrire l'évolution de l'économie cotonnière mondiale depuis le 19^e siècle jusqu'à la grande dépression des années 30.

(1) Voir aussi : L. D. Howell : "Factors determining cotton prices", dans J. Backmann, "Price practices and price policy", The Roland Press Company, N. Y., 1953.

Section 1 Les difficultés relatives aux produits de base rencontrées sur les marchés mondiaux

On peut définir les produits de base comme étant des biens économiques non transformés et non synthétiques. On les divise généralement en denrées alimentaires, en matières premières d'origine agricole et en matières premières d'origine minérale.

Etant donné que nous étudierons par la suite l'économie cotonnière, nous nous limiterons à l'analyse des difficultés soulevées par les matières premières d'origine agricole.

Il nous faut d'abord nous occuper de l'élasticité de la fonction de l'offre et de la demande à court et à long terme.

L'offre des matières premières d'origine agricole est relativement inélastique à des variations de prix pour les raisons suivantes :

- le délai de maturation d'une récolte est plus ou moins long et lorsque la décision de production est prise, elle ne peut plus s'adapter à un mouvement de prix, soit de hausse, soit et d'autant moins, de baisse; dans ce dernier cas elle peut même, à la rigueur, avoir un résultat négatif si les producteurs essaient, par une augmentation de la production, de maintenir le niveau de leurs recettes;
- un mouvement de prix se produit souvent dans le même sens dans les différents secteurs de l'exploitation agricole, afin qu'aucun producteur ne soit incité à convertir sa production vers un autre secteur.

De même la fonction de la demande est inélastique car, face à une variation de prix, le goût des consommateurs ne s'adapte que lentement.

En revanche, on peut noter des mouvements spontanés importants du côté de l'offre, dus essentiellement à des inconstances atmosphériques. (Ceci plus encore dans les pays moins développés, à cause des techniques également moins perfectionnées).

Il peut y avoir des mouvements spontanés du côté de la demande, dus à des conjonctures différentes, ou à des guerres ou à des prévisions de guerres.

L'élasticité de la demande augmentera à plus long terme, à cause de la concurrence des produits de base substituables, ou des

matières premières synthétiques.

L'offre à long terme reste relativement inélastique.

Face à une baisse des prix à long terme, l'offre a de la peine à réagir, voire à restreindre la production.

Pourquoi ? - Parce que le retrait des facteurs de production ne se réalise que difficilement.

Pour des produits agricoles, la substitution se fait vers des productions semblables; mais si la chute des prix se réalise dans tous les secteurs, la seule possibilité serait de diminuer la surface cultivée. Nous verrons plus tard les problèmes de cette reconversion. Il faut ici relever la possibilité du processus inverse, c'est-à-dire, par la volonté des agriculteurs, influencer leur revenu par des variations de la production, une chute des prix peut se produire dans l'agriculture. Une surproduction provoquant une telle chute, déclencherait pour la période suivante une sous-production qui, confrontée avec une même demande, amènerait une hausse des prix, incitant l'agriculteur à une nouvelle surproduction pour la période suivante. Cette situation est couramment appelée "théorème de la toile d'araignée", parce que ces mouvements de l'offre provoquent des oscillations de prix. La stabilisation des prix par ces interventions successives dépend de l'élasticité de l'offre et de la demande; si l'offre est plus élastique que la demande, les oscillations s'aggravent; si les deux élasticités sont égales, les oscillations s'équilibrent, alors qu'elles diminuent dès que la demande connaît une élasticité supérieure à l'offre.

Le retrait du facteur production travail, conséquence d'une chute des prix et de la rémunération, est plus facilement réalisable, mais la conséquence en sera une augmentation de la mécanisation; la part du capital fixe dans le coût total d'une exploitation étant encore plus élevée, une diminution ultérieure de la production sera donc encore plus difficile.

L'adaptation de la production à la hausse des prix est par contre plus aisée, grâce surtout à des améliorations technologiques.

En ce qui concerne la demande, on constate qu'elle s'adresse de plus en plus, selon l'évolution des prix, aux produits synthétiques dont l'élaboration est très poussée par des recherches. Elle baisse aussi sous l'effet d'une diminution du contenu de matières premières dans les produits finis, ceci étant dû surtout à des mesures de rationalisation et à de nouvelles techniques économisant les matières premières.

On comprend aisément que plus le système de l'offre et de la demande est inélastique à des variations de prix, plus forts et violents seront les effets de fluctuations spontanées de ces deux courbes.

A part les effets sur les prix, le volume des ventes est aussi affecté en ce qui concerne les effets des fluctuations sur les recettes des producteurs, nous affirmons qu'ils sont dangereux surtout si ces fluctuations ont lieu du côté de la demande, car à une baisse du prix de vente correspondra une baisse du volume vendu, alors que si une fluctuation a lieu du côté de l'offre (par exemple lors d'une surproduction), la baisse du prix de vente peut être plus ou moins couverte par une augmentation de la quantité commercialisée.

A ces difficultés à court et à moyen terme s'ajoutent les difficultés dues à l'évolution à long terme de l'offre et de la demande. Celle-ci semble, surtout face aux produits manufacturés, poursuivre une tendance négative.

Puis, vient la tendance vers l'autosuffisance en produits de base de beaucoup de pays industrialisés, ce qui diminue la demande sur les marchés mondiaux.

Quant à l'offre, par contre, l'évolution à long terme montre les phénomènes suivants :

- sur les marchés des produits agricoles l'offre s'accroît par de nouvelles techniques, des mesures de rationalisation, l'emploi des engrais, voire l'augmentation des terres cultivées;

- sous l'effet de l'action conjuguée de l'offre et de la demande sur le marché, on distingue depuis quelques années un mouvement défavorable aux produits de base, et par conséquent aux pays sous-développés qui exportent principalement ces produits.

Les effets sur les prix

Les prix des produits primaires, qui s'étaient améliorés de 1930 à 1954, ont fléchi depuis lors, tandis que les prix des produits manufacturés augmentaient constamment, avec pour conséquence une baisse de 30 % environ sur les termes nets de l'échange des pays sous-développés entre 1951 et 1961.

Les effets sur le volume

Le volume des exportations de produits primaires a augmenté, de 1928 à 1957, d'un tiers par rapport à l'augmentation des exportations de produits manufacturés, surtout sous l'influence de la faible élasticité-revenu de la demande, et de la croissance démographique relativement lente.

Des essais constants pour contrôler la production, la demande ou la commercialisation de ces produits ont été entrepris avec plus ou moins de succès : L'existence d'une économie mondiale a ensuite donné lieu à des essais d'intervention internationale car les difficultés qui existaient sur les marchés nationaux ont été encore accentuées sur les marchés mondiaux.

Mais les interventions internationales n'eurent pas beaucoup de succès et pour discuter à nouveau ces problèmes, élargir l'arsenal des moyens disponibles et parvenir à des solutions acceptables, la "Conférence mondiale des Nations Unies sur le commerce et le développement" fut convoquée en 1964.

Malgré le nombre élevé des participants et la durée prolongée de cette conférence (3 mois), les résultats furent très minimes, du moins quant à la stabilisation des marchés des produits de base. On se rendit pourtant compte qu'il fallait procéder à une approche, produit par produit plutôt que par groupes de produits, car il fallait tenir compte des caractéristiques très variées des différents produits de base.

C'est cette conclusion qui nous a incités à étudier les problèmes spécifiques d'un produit de base plutôt que l'ensemble de ces produits.

Nous nous sommes décidés à examiner les difficultés de la commercialisation du coton brut sur les marchés internationaux à cause des caractéristiques très intéressantes de ce produit, dont l'analyse est cependant difficile. Non seulement il s'agit d'une matière première d'origine agricole produite par un nombre très élevé de pays et consommés par tous les peuples et dont par conséquent le marché mondial est très vaste - mais de plus il existe des substituts artificiels et synthétiques qui deviennent des concurrents de plus en plus dangereux pour le coton naturel. Le défaut d'homogénéité de ce produit ne facilite pas non plus une intervention. Le fait que les Etats-Unis, principal producteur et exportateur mondial de coton, aient mené depuis plus de trente ans, une politique interventionniste nationale, qui a eu une influence majeure sur toute l'économie mondiale du coton, nous place devant de nouvelles difficultés.

L'incidence de l'interventionnisme américain a été telle que, comme le titre de cette thèse l'indique, nous avons dû consacrer une analyse étendue à ce fait central de l'économie mondiale cotonnière.

Le but de cette étude est pourtant moins de vouloir apporter une solution aux problèmes mondiaux de l'économie cotonnière - car, après un exposé sur les problèmes de l'économie cotonnière, nous considérons qu'il appartiendra en dernier ressort aux politiciens des différents pays producteurs et consommateurs de coton brut d'établir un choix parmi les situations possibles - que d'en décrire avec précision les différents aspects politiques et surtout économiques.

Car, il est utile - et par là nous formulons dès maintenant la conclusion principale de ce travail - d'apporter, sous quelque forme que ce soit, une aide aux pays en voie de développement, si on leur arrache par ailleurs les gains légitimes qu'ils pourraient tirer de la production et de la commercialisation rentable d'une matière première industrielle ?

Section 2 Généralités sur l'économie cotonnière mondiale

Dans cette seconde section, nous parlerons brièvement des différents aspects de la production du coton brut, des qualités diverses de ce produit et de l'organisation technique des marchés mondiaux de cette matière première.

Le coton est une fibre qui recouvre les graines de différentes variétés de "Gossipium", plante arborescente ou herbacée à rendement annuel. La production de coton est strictement limitée à un secteur géographique situé entre le 30e parallèle de l'hémisphère nord et le 40e parallèle de l'hémisphère sud. Cette zone est tropicale ou subtropicale.

L'origine de la culture du coton ne peut être déterminée avec exactitude.

On la signalait 3000 ans av. J.C. dans les Indes, mais il semble qu'elle se soit développée spontanément partout où la plante existait à l'état naturel (1). Cependant l'essor de l'économie cotonnière mondiale ne remonte qu'au début du 19e siècle.

Les causes en sont, d'une part, les entreprises coloniales consécutives aux grandes découvertes qui permirent de développer des

(1) P. Calan, op. cité p. 65.

plantations dans des régions climatiques favorables au cotonnier (1) et, d'autre part, les grands conflits qui coupèrent les routes commerciales traditionnelles et forcèrent les pays d'Europe à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement; parmi ces conflits, les plus décisifs furent la Guerre d'Indépendance et la Guerre de Sécession des Etats-Unis.

Une autre cause du développement de la production du coton fut la révolution industrielle qui, avec ses découvertes, permettait non seulement l'égrainage, le tissage et la filature mécaniques, mais qui donnait aussi une impulsion au commerce et à la consommation de ce produit (2).

En 1800 la consommation industrielle globale de fibres textiles n'absorbait que 4 % de coton alors que ce pourcentage atteignait 74 % à la fin du siècle (3).

Il existe des centaines de qualités différentes de coton, mais on peut sommairement les ranger, selon la longueur de la fibre, en trois classes :

- Fibres longues mesurant plus de 1 1/4 "inches" (env. 30 mm.)
- Fibres moyennes mesurant plus de 3/4 "inches"
- Fibres courtes mesurant moins de 3/4 "inches".

Mais la qualité des fibres est soumise à d'autres appréciations (4) : sa plus ou moins grande blancheur joue un rôle aussi important que sa pureté. S'il fut possible de classer ces différentes qualités de fibres, on ne put pas trouver de standards pour l'élasticité, la force, l'uniformité et la porosité, qualités qui doivent chaque fois être essayées.

Le coton brut entre dans les rouages du marché international, sous forme de balles, c'est-à-dire après l'égrenage, la mise sous presse et l'emballage.

Les transactions dont les balles de coton font l'objet entre leurs

(1) J. Gottmann : "Les marchés de matières premières", Collin, 1957, p. 140.

(2) J. Gottmann : op. cit. p. 140.

(3) INSEE : "Le marché mondial du coton", Etudes et documents, Série C 2, 1948, p. 106.

(4) I. I. A., op. cité, p. 88.

producteurs et les divers marchés mondiaux, différent selon le pays d'origine, mais suivent en général les stades ci-après :

- La première concentration de la production a lieu dans les villes de la région productrice où la vente de coton se fait soit à des intermédiaires, soit à des égreneurs, soit à des acheteurs représentant les filatures, soit même à des exportateurs:
- Le stade suivant est le marché dit intérieur, souvent localisé à l'endroit où se trouvent d'importantes filatures : c'est là que les courtiers acquièrent leur marchandise;
- elle est enfin amenée jusqu'au port d'exportation où elle est remise à l'agent d'exportation du pays importateur.

Dans l'intérêt des exportateurs et des importateurs, on a organisé quelques marchés d'exportation et d'importation afin surtout d'éviter une spéculation exagérée. New-Orléans, Alexandrie, Bombay furent les ports d'exportation, alors que ce fut à Liverpool et au Havre (plus tard à Brême également) que la majorité des cotons importés furent débarqués et vendus aux filatures européennes.

Section 3 Développement du marché mondial de coton au 19e siècle et dans le premier tiers du 20e siècle

Afin de mieux faire comprendre la nécessité d'une intervention de la part des Etats-Unis sur le marché du coton, nous nous proposons de rappeler brièvement l'évolution de la production, de la consommation et du marché mondial du coton depuis le 19e siècle jusqu'à la grande crise des années 30.

1. Evolution de la production mondiale de coton

Au cours de la première moitié du 19e siècle, ce furent les grandes plantations du Sud-Est des Etats-Unis qui pourvoyaient à une demande croissante. Mais la Guerre de Sécession coupa brusquement l'Europe de sa source d'approvisionnement et les Anglais se virent dans l'obligation de développer des plantations de coton à fibre courte dans les Indes et de créer des cultures de coton de haute qualité dans les plaines du Nil irriguées par des barrages. C'est depuis lors, et jusqu'à la première guerre mondiale, que ces trois régions dominèrent par leur production l'économie mondiale de coton, les Etats-Unis avec

60 %, les Indes avec 20 % et l'Egypte avec 7 % (1); venaient ensuite la Russie avec 4.5 %, la Chine avec 3 % et le Brésil avec 1,5 %.

La production mondiale qui, en 1870, se chiffrait à 13.860.000 quintaux, devait quadrupler jusqu'en 1914, pour atteindre à cette date 54.106.000 quintaux.

Une diminution sensible de la production mondiale eut lieu pendant la première guerre et pendant la grande crise, et il fallut attendre la reprise pour retrouver une production moyenne de 64.600.000 quintaux entre 1934 et 1938.

Cependant, tous les pays ne contribuèrent pas dans une même proportion à cette augmentation de la production et de nouveaux pays commencèrent à s'intéresser à la culture de ce produit de base. Si l'on considère les chiffres absolus, seuls les Etats-Unis ont diminué leur production, alors que tous les autres pays l'ont accrue, mais les chiffres relatifs montrent que l'Inde aussi bien que la Chine et, dans une moindre mesure, l'Egypte, ont perdu quelque peu dans la course à l'augmentation de la production et cela principalement au profit du Brésil, mais aussi de l'Argentine, de l'Ouganda et d'un grand nombre d'autres pays, entrés seulement au cours de l'entre-deux-guerres sur la scène mondiale du coton (2).

Pour conclure, on remarque que les Etats-Unis ont, dès le début du 19e siècle, joué un rôle prépondérant dans l'économie mondiale du coton; ils gardèrent longtemps cette prépondérance dans la production du coton de qualité moyenne; la seconde moitié du 19e siècle est marquée par l'introduction en Inde et en Egypte de la culture de coton de variétés différentes de celle des Etats-Unis, qui par conséquent ne représentaient pas une concurrence directe pour la production américaine. La situation se modifia cependant entre les deux guerres avec l'essor de la culture du coton dans beaucoup d'autres pays climatiquement favorables à cette plante. Les chiffres illustrent cette diminution de la part des Etats-Unis dans la production mondiale : ainsi en 1880, le pourcentage était de 72,9 % alors qu'en 1932 il n'était plus que de 55 %.

(1) P. Calan, op. cité, p. 67.

(2) La Grande-Bretagne poussa la culture du coton au Soudan, au Nigéria, au Kénya et en Ouganda; les Pays-Bas développèrent des plantations dans les Indes néerlandaises, la Belgique au Congo, et la France en Indochine, en Syrie et en A. O. F.

2. Evolution de la consommation mondiale de coton

L'Europe, qui ne produisait pas de coton, fut la consommatrice principale de cette fibre. Elle importait la quasi-totalité des récoltes, la transformait en articles semi-finis ou finis, pour les vendre dans le monde entier. Le coton était alors devenu un des fondements de l'économie des échanges internationaux (1).

Les constatations les plus importantes que l'on peut formuler après l'étude des statistiques se rapportant au premier tiers de ce siècle peuvent être synthétisées ainsi (2) :

L'augmentation de la consommation de coton (3) a été plus rapide que celle de la population, la première étant de 40 % alors que la seconde n'est que de 25 %. Cette différence est due à l'élévation du standard de vie d'une part, et à une multilatéralisation des utilisations du coton d'autre part (pneumatiques, cuir artificiel, etc.). Par ailleurs, on constate que les variations de la consommation vont de pair avec les variations cycliques de l'économie, et M. L.D. Howell (4) conclut que la consommation de coton dépend de facteurs conjoncturels plus que de variations de prix. Cette faible élasticité du prix est en grande partie due au fait que le prix du coton brut n'a qu'une influence mineure sur le prix du produit fini. Il est par conséquent difficile d'influencer la demande finale par une variation du prix du coton brut.

Un autre élément contribue à rendre la demande inélastique par rapport au prix, c'est que les consommateurs, et plus encore les spéculateurs, suspendent leurs achats lors d'une baisse des prix pour ne les reprendre que lorsqu'ils ont atteint leur niveau minimum.

L'élasticité-revenu de la demande de textile de coton, qui influence directement la consommation de coton industriel, est nettement plus grande.

(1) J. Gottmann, op. cit., p. 140.

(2) ICA : "Report on Developing World Cotton Situation", Wash. 1950, p. 13.

(3) Quand on parle, par la suite, de consommation de coton, on ne prend en considération que les qualités effectivement utilisées dans l'industrie textile. Celle-ci absorbe en effet plus de 90 % de la consommation mondiale du coton.

(4) "Cotton Prices Relationship and Markets for American Cotton", US Department of Agriculture, Technical Bulletin, 756.

Durant cette période, il y eut aussi une nette augmentation de la capacité industrielle de production de textile (1) et ceci souvent grâce à l'utilisation de machines à plus grand rendement. Parallèlement à l'augmentation de la consommation mondiale du coton, survint un changement structurel important : de nouveaux centres de production de textiles se créèrent à proximité des zones de culture du produit de base (Chine, Japon, Inde). Ce déplacement géographique de la consommation de coton se fit donc principalement vers l'Orient et, dans une moindre mesure, vers la Russie, l'Europe de l'Est, et le Brésil.

En dernier lieu, il faut noter la croissance de la consommation des fibres de cellulose. C'est dans les années 1920 et 1930 qu'elles commencèrent à être utilisées et leur essor fut rapide. Entre 1934 et 1938, les fibres artificielles absorbaient déjà 10 % du marché du coton. Ce grand succès s'explique par des facteurs plutôt techniques que financiers; la capacité de résistance et la facilité de lavage de la rayonne étaient meilleures que celles du coton; mais un élément non moins important fut la possibilité que cette fibre offrait à la politique d'autarcie nationale, très recherchée à cette époque pour plusieurs raisons (nous y reviendrons dans le chapitre VIII).

Comme pour la production il y eut aussi un changement structurel de la consommation, et dès le début du 20^e siècle, les Etats-Unis succédaient à la Grande-Bretagne qui avait eu pendant plus d'un siècle la plus importante industrie consommatrice de coton du monde. En 1920 déjà, les Etats-Unis avaient une consommation double de celle de l'Angleterre.

Au deuxième rang des pays consommateurs se trouvait l'Inde, dont la production resta ascendante même pendant la crise. Le Japon, non loin derrière elle, connut aussi une progression rapide de la consommation de coton. En URSS, la demande de cette matière avait fortement fléchi pendant les années de la Révolution, pour reprendre ensuite, mais le coton importé des Etats-Unis fut en grande partie remplacé par du coton indigène.

Le recul subi par l'industrie britannique fut fabuleux, au point que le volume de consommation de 1934 retomba au niveau le plus bas atteint depuis le début du 19^e siècle.

En sixième place se plaçait l'industrie cotonnière chinoise, dont l'essor eut lieu principalement pendant la crise.

(1) ICAC, op. cit. p. 16.

En conclusion, nous voudrions souligner que non seulement les centres de consommation s'étaient rapprochés des centres de production, mais encore que la production dépassait globalement la consommation, facteurs qui ont accentué la concurrence sur le marché mondial et la crise mondiale du coton.

3. Evolution du marché mondial de coton brut

Dans cette rubrique, les exportations et les importations, leurs fluctuations avec gains et pertes respectifs, seront décrites pour situer les grands courants du commerce international du coton. Puis nous étudierons la formation du prix mondial sous le "leadership" des Etats-Unis, tout en essayant de formuler des conclusions sur les facteurs influençant la quantité de coton produite aux Etats-Unis et l'importance pour son prix mondial de la quantité exportée par chaque pays.

a) Les exportations par pays

La moitié de la production mondiale de coton est commercialisée sur les marchés internationaux; parmi les grands producteurs mondiaux, l'URSS et la Chine sont les absents les plus importants du commerce mondial de ce produit.

Presque 80 % du total des exportations mondiales sont fournis par les Etats-Unis (50 %), l'Inde (19 %) et l'Egypte (11 %), chacun d'eux étant plus ou moins spécialisé du point de vue de la longueur de la fibre (1).

On constate, dans l'évolution des exportations, un phénomène parallèle à celui remarqué pour la production, c'est-à-dire, que les Etats-Unis ont perdu une partie du marché mondial au profit d'autres Etats de l'Amérique (Brésil et Pérou) et des jeunes producteurs de l'Afrique. Deux périodes sont marquées par des pertes sensibles dans les exportations de coton américain : la première pendant les saisons commerciales de 1912/13 à 1917/18, puis vient une lente reprise qui se dessine plus nettement en 1923/24 et culmine en 1926/27; la deuxième intervient avec la grande crise. Les Etats-Unis ont perdu dans l'ensem-

(1) L'Egypte produit du coton de très bonne qualité et à fibres longues, les Etats-Unis du coton "Upland" de longueur moyenne, alors que la production de l'Inde consiste principalement en fibres courtes.

ble, principalement sur les marchés de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la France (1).

Malgré l'inélasticité du prix de la demande du point de vue global, l'élément prix devient très important pour l'acheteur individuel (2); c'est là une des causes principales de la perte des marchés d'importation pour les exportateurs américains (3). De plus, la politique commerciale américaine, très isolationniste à cette époque, ne permettait plus aux pays européens, à court de dollars, d'importer du coton en provenance des Etats-Unis.

En Inde, par contre, la réduction des exportations ne s'amorça qu'au début de la crise, à cause d'une part, d'une chute de la production et d'autre part, d'une augmentation de la consommation par l'industrie textile indigène. Le Japon restait son client principal, alors que la Chine, l'Allemagne et la Belgique réduisaient les importations en provenance de ce pays (4).

L'Egypte ayant commencé à exporter lors de la Guerre de Sécession, put se maintenir jusqu'en 1910 avec une quantité stable sur le marché mondial grâce au quasi-monopole que ce pays détenait par la qualité recherchée de sa production. Des industriels européens commencèrent alors à lui substituer du coton américain afin de détourner cette position monopolistique. De plus, le développement technique permit de confectionner avec des fibres moins longues des qualités de tissus presque identiques à ceux produits avec le coton égyptien (5).

Malgré le développement de la production de variétés cotonnières égyptiennes à fibre extra-longue sur le sol des Etats-Unis,

(1) INSEE, op. cit. p. 102 et 103.

(2) Ce fait est dû entre autres à la nécessité, de plus en plus grande, de comprimer les coûts de production afin de soutenir la compétition sur les marchés des textiles de coton.

(3) En effet, le prix du coton américain s'élevait par rapport aux cotons des Indes et du Brésil. Egalement, la tendance des prix des cotons égyptien et péruvien, bien qu'absolument plus élevés, étaient à la baisse.

(4) INSEE, op. cité, p. 108.

(5) M. Y. El-Sarki : "La monoculture du coton en Egypte et le développement économique", Thèse, Droz, Genève, 1964, p. 17.

l'Egypte put augmenter ses exportations vers les Indes et le Japon (1).

Le principal gagnant de l'évolution de l'entre-deux-guerres fut donc le Brésil. "La quote-part du coton dans le total des exportations brésiliennes était de 3,5 % en 1913, de 0,1 en 1931, de 12,8 en 1935..." (2) et l'indice des exportations de coton brésilien monta de 100 en 1924/28 à 1000 en 1934/35 (3).

b) Les importations par pays

Il peut être sommairement établi que, durant la décennie précédant la seconde guerre mondiale, l'Europe absorbait presque 2/3, l'Asie un peu moins d'1/3, les Amériques et l'URSS respectivement 3,4 et 1,3 % du total des importations mondiales (4).

Jusqu'en 1930, la Grande-Bretagne fut le premier acheteur mondial de coton, pour être par la suite surclassée par les importations japonaises. Les pays exportateurs en dehors de l'"Empire britannique" furent le plus fortement touchés par cette évolution (donc les Etats-Unis).

Le Japon s'approvisionnait surtout aux Indes et aux Etats-Unis (à 88 % en 1929) (5).

L'Allemagne réduisit également ses importations en provenance des Etats-Unis durant la crise et l'avènement du national-socialisme.

Le marché français auquel les Américains avaient, en 1913, livré 80 % du besoin global, se tourna vers les producteurs brésiliens et coloniaux (6).

-
- (1) Ces deux pays étaient désireux d'améliorer la qualité de leurs tissus de coton. INSEE, op. cité, p. 111.
 - (2) INSEE, op. cité, p. 112.
 - (3) INSEE, op. cité, p. 116. Cette augmentation semble être due à un accord commercial entre l'Allemagne et le Brésil.
 - (4) IIA, op. cité, p. 244-245.
 - (5) Cette situation s'est modifiée à la suite des accords d'Ottawa par la fixation d'un contingentement du commerce entre les Indes et le Japon, qui jouait en faveur des Etats-Unis. INSEE, op. cité, p. 121.
 - (6) INSEE, op. cité, p. 125.

De cette confrontation de l'offre et de la demande sur les marchés mondiaux découlent plusieurs courants du commerce international de coton qui, par ordre décroissant d'importance, sont les suivants :

- le premier, part des Etats-Unis et se dirige vers Londres;
- le deuxième prend naissance aux Indes britanniques et se dirige vers l'Asie orientale, le Japon, la Chine et l'Europe;
- le troisième draine les exportations égyptiennes vers la Grande-Bretagne, la France, les Etats-Unis et l'Asie (1).

c) La formation du prix sur les marchés mondiaux de coton

"Jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, les prix du coton sur les principaux marchés, s'établissaient suivant le libre jeu de l'offre et de la demande. En principe, il y avait libre jeu de la technique boursière et étant donné l'interdépendance existant entre les différents marchés exportateurs et importateurs, on pouvait parler de marché - et partant, de prix - mondial du coton " (2). Selon un article de S. C. Hudson et G. Gherson (3), la concurrence sur le marché mondial de coton semble avoir été presque parfaite. La convertibilité externe des monnaies des nations participant à un commerce était garantie et les entraves au commerce entre pays exportateurs et pays importateurs étaient quasiment inexistantes. Le prix, avec ses fluctuations, régularisait l'offre et la demande. Aussi le capital et le travail jouissaient-ils d'une liberté de circulation (4).

Ce qui nous intéresse en premier lieu cependant, dans le cadre de cette étude, c'est de connaître l'influence que l'offre des Etats-Unis avait et a encore sur le marché mondial du coton du point de vue du prix. Avant de parvenir à une conclusion sur la corrélation entre les prix des différents marchés d'exportation, il nous faut étudier l'évolution à long terme du prix du coton américain. Une semblable étude, fondée

(1) IIA, op. cité, p. 239.

(2) INSEE, op. cité, p. 126.

(3) J.F.E., op. cité, p. 1718.

(4) Les mêmes auteurs affirment pourtant que, depuis la première guerre mondiale, cette situation de concurrence parfaite s'était légèrement modifiée, et cela malgré les efforts faits, après 1925, pour revenir aux conditions de concurrence du 19^e siècle. Les barrières douanières étaient en effet restées assez élevées.

sur les données fournies par le New York Cotton Exchange, a déjà été effectuée par l'INSEE. Nous allons prendre comme bases les mêmes statistiques qui donnent les prix maximum, minimum et moyen pour le middling 7/8 pouce à New York au disponible.

Selon cette tendance à long terme, depuis la Guerre de Sécession jusqu'à la fin du siècle, les prix tombent, atteignant le niveau le plus bas de 6 cents en 1898/00, puis ils remontent lentement et irrégulièrement jusqu'en 1912/13. Pendant la guerre et jusqu'en 1919/20, les prix triplent pour retomber ensuite par saccades successives, et sous l'influence des forces du libre jeu de l'offre et de la demande, au niveau d'avant la première guerre (1). Depuis la fin de la dépression d'après-guerre, les prix se maintinrent jusqu'en 1929 à un niveau assez élevé.

Quoique l'équilibre sur le plan mondial entre l'offre et la demande se soit maintenu, la situation cotonnière des Etats-Unis était peu satisfaisante et dès le déclenchement de la crise, les prix tombèrent à un niveau extrêmement bas. D'août 1929 à juillet 1931, le prix du Middling américain coté à Liverpool tomba de 10,6 à 4,6 pence la livre. En 1931/32 le cours moyen ne se relevait pas et en 1932/33, il restait en moyenne à près de 6 pence. Ce niveau des prix est une des raisons majeures de l'interventionnisme de plus en plus poussé du gouvernement américain en matière de coton (2). (Les dévaluations européennes, les limitations apportées au libre échange par d'autres gouvernements, moyens destinés à stabiliser le revenu des producteurs agricoles, les essais d'acquérir une autarcie nationale, la crise du crédit, les quotas d'importation, les restrictions de devises et de monopoles, sont tous les éléments qui ont influencé les marchés mondiaux du coton et accentué la nécessité de l'intervention américaine). (3)

Une commission d'enquête du Sénat des Etats-Unis a conclu à ce sujet :

"the restrictions to international trade upsurged in this period have been carried beyond any point ever before attained in modern peace times.

-
- (1) Pour les causes de cette baisse voir : "The farm Problem", op. cité p. 7.
- (2) IIA, op. cité, p. 186 et suivantes.
- (3) Canadian Journal of Farm Economics : "Trading problems in international markets", Joint Annual Meeting, Canada, dec. 1958, p. 1720.

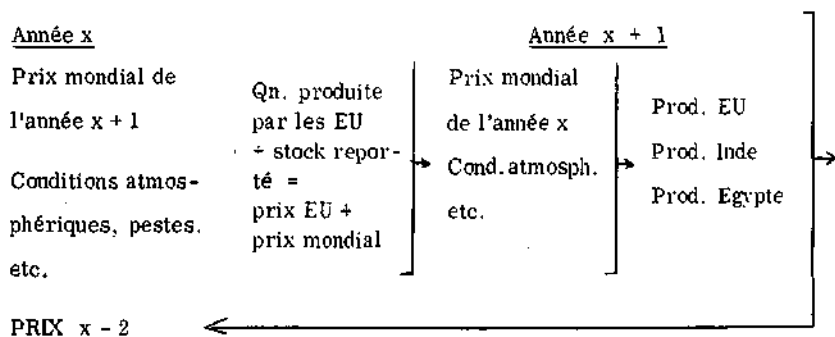
Comme nous l'avons noté ci-dessus, le prix du coton américain a exercé une influence prépondérante sur le prix mondial du coton; les recherches effectuées par l'INSEE au sujet de la corrélation entre les différents prix des différentes variétés sur les différents marchés ont été concluantes (1). En effet, la corrélation entre les prix d'une même qualité de coton cotée sur deux marchés différents est presque égale à l'unité (moins 5 millièmes). Si l'on compare les prix de deux variétés différentes sur un même marché, la corrélation reste encore étonnamment grande et ne diminue guère si l'on compare la différence de prix de deux variétés sur deux marchés différents. Le même Institut a ensuite calculé les coefficients d'ordre un. Sur le marché de Liverpool, on constate alors une forte dépendance des cotons égyptien et indien par rapport au coton américain, mais une corrélation faiblement négative entre Bronch et Sakellaridis; en faisant les mêmes comparaisons, tout en calculant les cotations de chaque variété sur son marché national, la corrélation ne s'amenuisait pas non plus. Une fois établi que le prix du coton "Upland" des Etats-Unis influence fortement les prix des cotons indien et égyptien, il nous faut étudier brièvement les éléments qui déterminent le prix du coton américain (2).

La production du coton aux Etats-Unis, ou plutôt la superficie cultivée, est très élastique au prix du coton. Si au cours d'une année x , les prix du coton sont élevés, la superficie ensemencée pendant l'année $x + 1$ augmentera et vice versa (3). L'inverse est d'ailleurs vrai pour ce qui est des coûts de production (ce phénomène confirme donc la quantité produite, mais d'autre part celle-ci influence les prix et amène une surproduction; toutes choses restant égales en ce qui concerne la demande, et sans décalage de temps, une chute des prix aura lieu.

La superficie ensemencée n'est sans aucun doute que l'un des facteurs qui influencent la production; les conditions atmosphériques, les maladies, les pestes, les insectes, le rendement en sont d'autres.

- (1) Flemming, op. cité p. 20, explique et affirme ce même phénomène.
 (2) Par hypothèse on admettra une demande mondiale stable.
 (3) IIA, op. cité, p. 184.

En Egypte, et dans une moindre mesure en Inde (1), la quantité de coton produite n'influence que faiblement les prix de vente, car, nous l'avons vu ci-dessus, le prix de leurs récoltes dépend principalement du prix mondial ou américain. Dans ces deux pays une relation unilatérale existe par conséquent entre le prix du marché mondial de l'année $x + 1$ et la quantité produite dans l'année $x + 1$.



Si nous pouvons affirmer - à la condition que le régime économique des nations participant au commerce international du coton soit d'ordre libéral - que ce schéma est proche de la réalité, nous devons constater, dans la partie II de notre exposé, que les interventions gouvernementales, d'une part, et les nouvelles conditions textiles, d'autre part, en modifient à bien des égards la simplicité.

- (1) Parce que la production de coton en Inde n'est sensible au prix mondial que dans la mesure où une production substituable est possible (si par exemple le prix mondial du coton baisse dans l'année x et que le prix du riz poursuit la même tendance, on n'assistera pas nécessairement à un rétrécissement de la production de coton indien).

PARTIE II

ANALYSE DU PROBLEME COTONNIER

Nous avons essayé, dans le chapitre introductif, de démontrer à l'aide des statistiques existantes pour cette époque, l'évolution de l'offre et de la demande mondiales, l'évolution du marché mondial et l'évolution du prix mondial qui en est la résultante.

Nous avons alors pu conclure que la quantité de coton produite et exportée par les Etats-Unis jouait un rôle primordial d'abord sur le prix mondial, puis sur la quantité produite par d'autres pays. Mais la quantité mondiale produite influence également l'ensemencement décidé par les agriculteurs américains.

A part ces actions et réactions des producteurs des Etats-Unis et de ceux du reste du monde, on peut, surtout à partir de 1933, constater d'autres éléments qui influencent l'offre, la demande, l'importation, l'exportation et le prix mondial du coton.

Puisque nous devons par la suite nous concentrer spécialement sur l'évolution de l'économie cotonnière par rapport aux Etats-Unis, nous établirons un tableau indiquant les éléments susceptibles de provoquer une augmentation ou une diminution des exportations des Etats-Unis.

Ensemble des éléments susceptibles de provoquer une augmentation des possibilités d'exportation des Etats-Unis :

<u>Effets :</u>	<u>Causes :</u>
i) Augmentation de la production aux Etats-Unis	<ul style="list-style-type: none"> - facteur géographique - activité économique générale - rendement par nouvelle technologie - augmentation de prix, absolue ou relative - programme gouvernemental (après 1956 seulement)
ii) Diminution de la demande nationale	<ul style="list-style-type: none"> - activité économique générale - possibilité de substitution par produit artificiel ou synthétique - programme gouvernemental fixant le prix national plus haut que le prix mondial
iii) Diminution de la production des pays concurrents	<ul style="list-style-type: none"> - activité économique générale - standard de vie - facteur géographique et social - difficultés concernant les devises (arrêt des achats de mat. augmentant le progrès technique) - programme gouvernemental favorisant d'autres secteurs.
iv) Augmentation de la demande nationale des pays producteurs	<ul style="list-style-type: none"> - activité économique - standard de vie - programmes gouvernementaux qui poussent à l'augmentation de la production de textiles
v) Augmentation de la demande d'importation des pays producteurs de coton	<ul style="list-style-type: none"> - activité économique générale - standard de vie - programme gouvernemental des Etats-Unis qui diminue les difficultés de leurs balances de paiement

Effets :

- vi) Augmentation de la demande
d'importation des pays non
producteurs de coton

Causes :

- programmes gouvernementaux nationaux
- programme gouvernemental des Etats-Unis qui diminue le prix mondial
- promotion des ventes d'articles finis.
- activité économique générale
- niveau de vie, population
- programme gouvernemental des Etats-Unis qui diminue les difficultés de la balance des paiements ou qui diminue le prix mondial de coton et avantage le coton dans l' "inter-fibre competition"
- programmes gouvernementaux nationaux, intégration, efforts de commercialisation

Ensemble des éléments susceptibles de provoquer une baisse
des exportations des Etats-Unis :

Effets :

- i) Diminution de la
production des Etats-Unis
- ii) Augmentation de la
demande domestique

Causes :

- facteurs géographiques, insectes, pestes
- activité économique générale diminution des prix absolus ou relatifs par rapport à d'autres produits
- activité économique générale
- population, goût
- programmes gouvernementaux

effets :

- iii) Augmentation de la production dans les pays concurrents
- iv) Diminution de la demande de pays producteurs et consommateurs de coton brut
- v) Diminution de la demande d'importation de coton par les pays également producteurs de coton
- vi) Diminution de la demande d'importation des pays non producteurs de coton

Causes :

- variations technologiques
 - activité économique générale
 - facteur géographique et social
 - programmes gouvernementaux généraux et spécifiques
 - programmes gouvernementaux d'autres Etats (Etats-Unis)
 - prix mondial
- activité économique générale
 - standard de vie
 - programmes gouvernementaux (qui cherchent à augmenter les exportations de coton)
- activité économique
 - standard de vie
 - difficultés concernant la balance des paiements
 - programme gouvernemental de diminution des importations de coton
 - programme gouvernemental augmentant les possibilités d'importation de coton en provenance de pays en dehors de la zone de dollars
 - programmes gouvernementaux des Etats-Unis fixant un prix mondial élevé
 - utilisation de produits de substitution
- difficultés concernant les devises
 - activité économique générale
 - standard de vie
 - programmes gouvernementaux nationaux autarcie et économie de \$

Effets :Causes :

- programmes gouvernementaux des Etats-Unis fixant un prix mondial trop élevé
- utilisation de fibres artificielles et synthétiques.

On éliminera d'abord de ce tableau tous les facteurs aléatoires qui influent sur l'activité économique générale ou le niveau de vie (guerres, crises, etc) et les facteurs géographiques, météorologiques, ainsi que les facteurs dus à des pestes ou à des insectes. Ces facteurs peuvent d'ailleurs être favorables ou défavorables aux exportations des Etats-Unis; ils peuvent aussi augmenter ou diminuer le volume des échanges internationaux. Ils peuvent être d'importance différente. La crise agricole qui a suivi la seconde guerre mondiale a été très profonde et une grande partie des transactions sur les marchés mondiaux des produits de base fut interrompue jusqu'aux années 50. D'autres crises, peut-être moins longues, peuvent provoquer des pertes pour un ou plusieurs pays producteurs, ou des défauts d'approvisionnement de l'industrie textile de tel ou tel pays. Ainsi, par exemple, l'avènement du national-socialisme, en provoquant une augmentation de l'utilisation des fibres artificielles, a causé une perte aux exportateurs de coton des Etats-Unis.

L'étude de tous ces facteurs aléatoires - et il y en a bien d'autres - dépasserait largement le cadre de ce travail; on les laissera par conséquent de côté.

Tous les facteurs technologiques permettant une augmentation de la production (inventions, irrigations, meilleure utilisation des terres, etc.) sont très importants dans l'étude du marché mondial de coton, car le rendement de la production de coton brut s'est accru partout. (Les différences de rendement sont pourtant encore très élevées, puisque certains pays ne peuvent pas utiliser telle ou telle invention parce qu'ils ne disposent pas d'assez de capitaux ou que le morcellement de leurs terres est trop avancé. Tous ces facteurs seront laissés de côté.

Si l'on examine une fois encore les tableaux ci-dessus, on constate que les éléments que nous devons encore traiter sont la politique cotonnière des Etats-Unis, les programmes gouvernementaux d'autres pays exportateurs et importateurs de coton et, pour finir, la consommation de coton brut donc l'industrie textile et la concurrence entre les

fibres naturelles et les fibres artificielles et synthétiques.

L'analyse de ces trois éléments fera l'objet de cette seconde partie de notre thèse. Il faut toutefois ajouter qu'étant donné l'importance de la politique agricole des Etats-Unis sur le marché mondial d'une part, et sur les deux autres éléments que nous nous proposons d'étudier, d'autre part, il nous semble indispensable de consacrer une place primordiale à la politique cotonnière des Etats-Unis.

A partir de 1929, sous la présidence de Hoover, et surtout depuis 1933 avec le New Deal de Roosevelt, le Gouvernement Fédéral a mis sur pied une politique Interventionniste afin de sortir l'agriculture de l'impasse de la dépression économique. Cette action, qui devait d'abord être limitée dans le temps et dont le but était uniquement une "relief action", devint par la suite une constante de la politique agricole américaine.

L'influence des politiciens des Etats-Unis sur le marché mondial du coton a donc été forte. Les différents programmes politiques qui sont à la base de leur intervention dirigiste sur le marché national et mondial du coton brut, ont indéniablement faussé le libre jeu de l'offre et de la demande. Le prix national et mondial se fixait par conséquent à des niveaux artificiellement établis.

Ainsi, et depuis plus de vingt ans, le prix n'a pas pu exercer sa fonction primordiale qui est de mettre en équilibre les quantités offertes et demandées.

Mais l'analyse de la politique cotonnière des Etats-Unis et de ses influences sur le marché mondial est particulièrement difficile car se pose à nouveau le problème de la poule et de l'oeuf.

Est-ce la politique agricole des Etats-Unis qui influence la situation mondiale, ou est-ce l'imperfection de la situation cotonnière mondiale qui incita les politiciens américains à prendre certaines décisions ? Le second problème, encore plus difficile, voire impossible à résoudre, est celui du partage quantitatif des responsabilités entre les différentes forces qui volontairement et involontairement ont influencé le marché mondial.

Le but de notre analyse est avant tout de bien comprendre ces différentes forces qui sont parvenues à mettre l'économie cotonnière, et avec elle des millions de producteurs souvent citoyens de pays sous-développés, dans une situation critique, contraire aux objectifs de développement économique, et dangereuse face au développement des

fibres artificielles ou synthétiques.

Nous tâcherons par conséquent, dans cette seconde partie, d'analyser et de décrire l'évolution de ces facteurs.

Le chapitre II sera consacré à la description de l'évolution du marché mondial de coton de 1933 à 1965. Au chapitre III nous parlerons en prenant quelque recul dans le temps, des causes profondes de la nécessité d'une intervention américaine. Le chapitre IV traitera de la politique cotonnière des Etats-Unis de 1933 à 1956. Le chapitre V sera ensuite entièrement consacré à l'explication et à la critique de cet interventionnisme. Etant donné les modifications profondes de cette politique à partir de 54, nous la résumerons dans un chapitre à part (chapitre VI). Ce ne sera que dans les chapitres VII et VIII que nous étudierons d'abord les politiques gouvernementales des pays concurrents des Etats-Unis et des pays importateurs de coton, et ensuite celles de l'industrie textile face à l'intégration et aux problèmes posés par l'existence de fibres artificielles et synthétiques.

CHAPITRE II

EVOLUTION STRUCTURELLE DE L' ECONOMIE

COTONNIERE DEPUIS 1933

Nous avons dépeint dans la partie introductive la gravité de la crise cotonnière américaine dans le cadre de la crise mondiale des années 30, et nous nous proposons dans ce chapitre de démontrer successivement, à l'appui de statistiques, l'évolution de l'offre et de la demande et l'évolution du marché mondial du coton depuis que le gouvernement des Etats-Unis a commencé à intervenir directement sur la production et les prix de ce produit. Comme l'indique le plan de ce travail, nous allons totalement négliger, pour le moment, les facteurs qui ont contribué au développement de l'évolution structurelle de l'offre et de la demande.

Section 1 L'évolution de la production mondiale de coton

En ce qui concerne l'interprétation des chiffres que nous avons recueillis dans les tableaux 1 et 2, nous devons faire les remarques suivantes :

La tendance à long terme de la production depuis 1933 jusqu'à nos jours est à la hausse. Pourtant les prévisions de guerre et la seconde guerre mondiale ont fait retomber cette production au niveau de 21,1 millions de balles en 1945 et la reprise n'a commencé qu'en 1947/48 (1). La tendance à la hausse a été forte et persistante depuis 1950/51 (36,7 millions de balles) jusqu'en 1964/65 (51,3 millions de balles) (2).

- (1) L'indication des années, par exemple 1947/48 se rapporte toujours à l'année commerciale du 1er août au 31 juillet.
- (2) Ceci est dû surtout à une augmentation du rendement et de la superficie exploitée. ICAC, Lima, doc. 17 XXV, 1966, p. 5 et Monographie de produits FAO bulletin 26, p. 35

Nous avons présenté schématiquement l'évolution de la répartition de la production entre les principaux pays producteurs.

La production des Etats-Unis fluctue énormément entre 1933 et 1938, variant d'une année à l'autre jusqu'à 7 millions de balles. En moyenne ce pays a fourni à cette époque 42,6 % de la production mondiale de coton. De 1939/40 à 1944/45, les fluctuations de la production deviennent plus faibles et son niveau moyen diminue d'un million de balles par an. Entre la fin de la guerre et 1950/51, la production reste très différente d'une année à l'autre. Depuis cette époque, elle a augmenté jusqu'en 1953/54, diminué jusqu'en 1957/58 et a de nouveau augmenté depuis lors. Elle se situe actuellement aux environs de 14 millions de balles.

L'Inde, deuxième producteur mondial de coton, perdra cette position à la fin de la guerre au profit de l'URSS. Jusqu'en 1933/34, l'Inde a à peu près maintenu sa production moyenne autour de 3,4 millions de balles. Mais depuis lors, et jusqu'en 1951/52, elle n'a pas pu produire, en moyenne, plus de 2,3 millions de balles par an (1). Les quinze dernières années montrent par contre une reprise lente mais constante et persistante.

L'accroissement de la production en URSS (actuellement deuxième producteur mondial) ne commença qu'en 1949/50 avec une moyenne de 3,1 millions de balles dans les années qui ont précédé la seconde guerre mondiale. La quantité produite actuellement, qui dépasse 8 millions de balles, démontre une appréciable hausse. (2)

Les fluctuations de la production de coton en Chine sont importantes. Ce pays fut le quatrième producteur mondial avant la guerre, et le cinquième pendant la guerre. Devenu deuxième producteur en 1956/57 et 1957/58, il est retombé ensuite à une production voisine de celle de l'Inde.

La tendance à long terme à la hausse de la production du Brésil ne devait, sur toute la période, s'arrêter qu'entre 1944/45 et 1950/51. Elle est actuellement au-dessous de 2 millions de balles.

-
- (1) La cause principale de cette chute de la production était surtout la nécessité de ne cultiver de productions vivrières.
 - (2) Cette hausse est causée par le plan, l'augmentation de la population, les efforts d'autarcie.

L'Egypte, quoiqu'elle ait été plus fortement touchée par la guerre que le Brésil, poursuit depuis la fin des hostilités une reprise de la production cotonnière, qui est devenue presque égale à celle de ce pays.

Dans le même tableau nous avons ensuite calculé les fluctuations en pourcentage de la production mondiale des Etats-Unis, de l'URSS et de la Chine, de l'Inde, du Brésil et de l'Egypte.

L'évolution en pourcentage de la production mondiale de ces différents pays, montre que la part des Etats-Unis est passée de 42,6 % en moyenne dans les années précédant la guerre, à environ 30 % ces dernières années. Après la guerre, ils fournirent de nouveau près de 50 % de la production mondiale pour tomber en 1958/59 à 25,9 %, pourcentage le plus bas jamais relevé.

L'évolution en pourcentage de la production mondiale de l'ensemble des pays à régime collectiviste a poursuivi une tendance contraire à celle des Etats-Unis, car dans les mêmes périodes de temps considérées, ces pourcentages sont passés de 18,4 à environ 24 %. A l'époque de la plus grande production chinoise, ces pays fournissaient même 35 % de la production mondiale.

Les autres grands pays producteurs considérés dans nos statistiques ont perdu actuellement presque 8 % par rapport à la guerre et l'avant-guerre.

Nous comprenons alors aisément que ce doivent être les pays en dehors des six grands producteurs de l'avant-guerre qui ont fourni une participation majeure à la hausse de la production mondiale, hausses qui a pris son départ en 1950. Leur pourcentage dans cette production a en effet évolué de 13,1 à 24,4 % entre les années d'avant-guerre et 1963/64. (1)

Dans le tableau No 2 nous indiquons l'évolution de la production de ces pays à partir de 1941/46. Entre eux et les grands producteurs, il n'y a plus que 1,25 % de la production mondiale qui ne soit pas compris dans ces statistiques.

L'argumentation globale relative à la production a déjà été présentée dans le tableau précédent et nous n'y reviendrons pas. A part le Congo et la Corée du Sud qui ont nettement diminué leur production, et l'Angola où elle est restée stationnaire, tous les pays l'ont développée d'une façon plus ou moins importante. Les pays qui l'ont très faiblement

(1) ICAC "Statistics on cotton and related dates, op. cité.

augmentée sont le Paraguay et l'Afrique Equatoriale Française. L'Argentine a fait un grand bond entre 1945 et 1950 mais est restée stationnaire depuis lors. Les pays qui ont le plus fortement augmenté leur output de coton sont le Guatemala, la Syrie, l'Espagne, le Salvador, le Nicaragua, la Turquie et la Colombie. Le Mexique, de son côté, peut actuellement être compté parmi les grands producteurs, sa production annuelle dépassant celle du Brésil et celle de la RAU.

Section 2 L'évolution de la consommation mondiale de coton (1)

La consommation mondiale de coton brut se releva rapidement dans les années qui précédèrent la guerre, par suite des efforts que sa préparation nécessita. Jamais la consommation mondiale n'avait atteint le chiffre de 30,6 millions de balles comme elle le fit en 1936/37.

La baisse de la consommation s'accrut au cours des hostilités pour tomber à 22,2 millions de balles en 1944/45. Ensuite, une tendance à la hausse ne s'arrêta plus et, en 1964/65 la consommation fut de 48,4 millions de balles.

Comme pour la production, il y a eu d'importants changements dans la part que les différents pays ont prise dans la consommation mondiale.

En 1938/39, la consommation se répartissait de la façon suivante : Inde 13,1 %, Japon 11,0 %, Chine 5,4 %, plaçant ainsi le continent asiatique au premier rang.

La consommation du continent européen ne fut pourtant pas beaucoup plus faible puisqu'elle absorbait 28,3 % de la production globale; puis, venaient le Royaume-Uni avec 8,4 %, l'Allemagne avec 5,2 %, la France avec 4,4 % et l'Italie avec 2,4 %. Le reste de l'Europe consommait 7,8 %.

L'Amérique du Nord se plaçait au troisième rang, grâce aux Etats-Unis qui à eux seuls absorbaient 23 % de la consommation globale, alors que l'Amérique latine ne consommait que très peu, c'est-à-dire 3,2 % dont 2,5 % pour le Brésil.

L'URSS consommait déjà 10 %.

Aux Etats-Unis la consommation industrielle de coton avait dépassé en 1936/37, le niveau le plus élevé des années précédant la crise.

(1) Voir Annexe Statistique tableau No 3.

Après une rechute en 1937/38, la consommation augmenta sous l'effet de la guerre pour atteindre un maximum de 11,2 millions de balles en 1941/42. Cette pointe ne sera plus jamais atteinte car, depuis lors, la consommation s'est stabilisée entre 8,5 et 9 millions de balles par an.

Même si cette consommation s'est stabilisée en chiffres absolus, la baisse en chiffres relatifs est importante. Des 30 % de la consommation mondiale qu'absorbaient les Etats-Unis en 1950/51, il reste actuellement à peine plus de 18 %.

La consommation de coton en Inde n'avait pas cessé de croître pendant la crise et pendant la guerre, époque où elle augmente sensiblement sous l'effet de l'industrialisation de ce pays. Mais la tendance se renversa en 1946/47 et fut à la baisse jusqu'en 1951/52. La productivité et la diminution de la journée de travail avaient atténué cette crise (1). Depuis cette date, la tendance est de nouveau à la hausse ininterrompue, et l'Inde participe aujourd'hui pour 11 % à la consommation mondiale (13 % en 1938/39).

La chute de l'industrie cotonnière britannique ne s'est plus arrêtée. Comme les statistiques le démontrent, ce pays ne consomme plus actuellement qu'un millions de balles de coton, ce qui représente environ 2,5 % de la consommation mondiale.

En France et en Allemagne, la consommation de coton s'est stabilisée par rapport au pourcentage de la consommation mondiale. Dans ces deux pays, l'absorption industrielle de coton brut reste, en valeur absolue, en légère hausse depuis 1950.

En URSS, la consommation de coton s'est fortement accrue depuis la fin de la guerre. Elle a augmenté régulièrement depuis plusieurs années et dépasse 6 millions de balles, ce qui la met au deuxième rang, avec 14 % de la consommation globale.

Pendant les années de la crise économique, l'industrie cotonnière chinoise avait fortement augmenté sa consommation; le conflit sino-japonais devait la faire diminuer; au cours de la guerre mondiale cette industrie s'est même quasiment effondrée. Mais la reprise fut rapide et sa consommation passe de 0,8 millions de balles en 1944/45 à 8,7 millions en 1959/60, inférieure à celle des Etats-Unis de seulement 0,3 million de balles. Cependant après cette pointe, elle redescendra dans les années 60 à 5 millions de balles environ.

(1) INSEE, op. cité, p. 74.

En reconsidérant les pourcentages donnés au début de ce paragraphe, nous constatons une large diversification de la consommation mondiale de coton, c'est-à-dire une diversification de l'industrie cotonnière.

L'Inde, la Chine et le Japon conservent le 30 % de la consommation mondiale (11,3; 11,9 et 6,8 % respectivement) soit le même pourcentage qu'avant la guerre.

C'est la consommation sur le continent européen qui varie fortement. Le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France sont les responsables de la baisse de la consommation totale de l'Europe. L'Italie maintient sa part d'avant-guerre et le reste du continent ne l'abaisse que de 2,7 %. Le résultat de cette évolution est que l'industrie cotonnière de l'Europe n'absorbe plus que 16,5 % de la consommation mondiale au lieu de 28,3 % avant la guerre.

L'Amérique du Nord passe du troisième rang des consommateurs au deuxième malgré sa capacité d'absorption soit, moins de 4 % par rapport aux indications de 1938/39. L'ensemble du continent américain conserve encore 21 % de la consommation mondiale.

La part de l'URSS a augmenté de 4 % dans la période considérée.

La dispersion de l'industrie cotonnière, sa décentralisation, ressortent des indications chiffrées. Les pays non compris dans nos statistiques, soit le reste du monde, n'entrent que pour 4,8 % dans la consommation mondiale de coton en 1938/39 et actuellement ils en utilisent 18,5 %.

Cette modification va de pair avec la modification de la structure de la production, mais les causes ne sont pas toujours les mêmes. Une des raisons principales de la baisse de la fabrication des textiles de coton dans les centres de consommation traditionnels sera l'utilisation de plus en plus fréquente de fibres synthétiques; nous y reviendrons plus loin (chapitre VIII).

L'implantation d'industries textiles dans un grand nombre de pays qui avaient importé auparavant les produits finis trouve souvent sa cause avec un effort de développement économique allant de pair avec l'augmentation de la population et des possibilités de production de coton brut. Les effets en sont évidemment très favorables pour ces pays, car si ces industries ne permettent pas toujours l'exportation de textiles de coton, elles aident du moins à économiser des devises et

fournissent des possibilités de travail à une main-d'oeuvre abondante (1).

Le développement de la production, l'élargissement de la consommation, leur décentralisation et la fréquence de leur hausse dans un même pays sont tous les éléments qui nous font prévoir d'importantes modifications, voire des distorsions lors de la confrontation de l'offre et de la demande sur le marché mondial.

Section 3 Evolution du marché mondial du coton

Exportations, importations, prix, stocks

En analysant les données statistiques publiées dans l'annexe, tableau No 4, nous constatons que les exportations mondiales s'étaient relevées rapidement après la grande crise pour s'établir en moyenne à 13,1 millions de balles entre 1933 et 1939. Elles avaient été de 16,7 millions de balles en 1926/27 année de pointe de l'entre deux guerres - Pendant les hostilités, les exportations s'abaissèrent à 4 millions de balles pour atteindre à nouveau 13 millions en 1949/50 (2). Depuis cette date les exportations mondiales sont en hausse, moins toutefois que la consommation et la production mondiales de coton.

La régularité de la hausse n'était d'ailleurs pas très grande. Une importante augmentation des exportations eut lieu pendant les saisons 1956/57 et 1959/60, mais, après chaque hausse, survient une chute. La politique américaine ainsi que les fluctuations de la consommation et des stocks dans les pays importateurs exercent principalement leur influence sur cette instabilité des exportations.

Les exportations des Etats-Unis avaient baissé d'un peu plus d'un million de balles dans les saisons 1929/30 et 1930/31, pour se rétablir autour de 9 millions de balles en 1932/33 et 1933/34. Mais, depuis lors et exception faite de 1939/40, la tendance est à la baisse. Pendant les hostilités et jusqu'à leur fin, les exportations des Etats-Unis furent très réduites (1,4 millions de balles en moyenne entre 1940/41 et 1944/45). De même, lorsque la demande européenne réapparut à la fin de la guerre, les exportations n'augmentèrent que faiblement, production et demande nationale étant presque en équilibre. En 1949/50, les Etats-Unis exportent 6 millions de balles mais les possibilités

(1) ICAC : "Problems confronting cotton", op. cité, p. 9 et 10.

(2) Gottmann : "Le marché des produits de base" fait remarquer que, depuis la guerre jusqu'en 1951, il y a eu une pénurie mondiale de coton.

d'exportation du coton américain sur le marché mondial se réduisent de plus en plus et en 1955/56 les exportateurs américains ne peuvent plus y placer que 2,3 millions de balles (1). A deux reprises le gouvernement des Etats-Unis réagit à cette situation et en 1956/57 les exportations sont le triple de celles de l'année précédente, mais elles retomberont très vite. Une expérience semblable eut lieu en 1958/60 et depuis lors, les exportations se maintiennent au niveau de 4 millions de balles.

Considérons les exportations des différents pays en pourcentage des exportations mondiales. Pendant la guerre et par rapport à l'avant-guerre, les Etats-Unis ont perdu 17 %, l'Inde près de 8 %, mais les autres pays ont amélioré leur situation. La RAU et le Brésil ont gagné environ 3 % et le Mexique 0,3 %. Ce sont principalement tous les autres pays non mentionnés dans nos statistiques qui ont, avec un gain de 15 %, augmenté de 30 % leur part dans le marché mondial.

Les pays non compris dans notre tableau subirent un fort recul pendant la guerre mais, quand elle fut terminée, ils se retrouvèrent avec un pourcentage du marché mondial de 4 % supérieur à celui d'avant guerre.

A la fin des hostilités, le Brésil et la RAU gardent à peu près leur position sur le marché, le Mexique et l'URSS l'augmentent de presque 4 %, les Etats-Unis et l'Inde, tout en accroissant leur pourcentage par rapport au temps de guerre restent encore respectivement à 6 et 4 % au-dessous de leur position d'avant-guerre.

A partir de 1950, l'URSS, le Mexique et le reste du monde représentent une part majeure de l'augmentation du volume du marché mondial. L'Inde a nettement diminué ses exportations et les Etats-Unis et la RAU, bien que restant stationnaires en chiffres absolus, ne détiennent plus que 30 % et 8,4 % respectivement du marché mondial. L'URSS, le Mexique et le Brésil exportent respectivement 10 %, 9,5 % et 5,1 %. Les autres exportateurs se partagent actuellement 30 % du marché mondial du coton.

Tout en restant le premier exportateur du monde, les Etats-Unis ont cependant perdu une grande part du marché que de jeunes exportateurs, le Mexique, l'URSS et d'autres, leur ont prise.

Les importateurs traditionnels ne modifient guère leur position absolue entre l'avant-guerre et 1960/61 et 1964/65, à part la Grande-

(1) Voir aussi USDA : "US agricultural exports in historical perspective", Foreign Agricultural Service, Washington D. C., rev. nov. 1956, p. 5.

Bretagne qui diminue pendant cet intervalle ses importations de 2 millions de balles. Mais en pourcentage, la position des importateurs traditionnels s'est modifiée et, de 74 % des importations globales, ils n'importent plus que 46 %. Dans l'ordre décroissant d'importance, les grands importateurs actuels sont le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. A nouveau nous assistons donc à une diversification et à une très large décentralisation de l'économie cotonnière.

Le tableau No 6 met en évidence les différents pays producteurs et indique la part consommée et la part exportée de leur production, ceci en comparaison avec les pays importateurs, producteurs et non producteurs de coton.

Les pays producteurs qui ont augmenté leurs importations sont l'Afrique du Sud, la Corée du Sud, la Yougoslavie, la Bulgarie, l'Inde et, ces dernières années, la Chine et l'URSS. L'Italie les a maintenues à peu près au niveau d'avant la deuxième conflagration mondiale, alors que l'Espagne les a diminuées.

Les pays non producteurs de coton brut ont aussi augmenté leurs achats de coton égrené, ceci globalement. Cette hausse se manifeste à Hong-Kong, au Portugal, au Canada, aux Pays-Bas, au Chili, aux Philippines, en Australie et également dans les pays communistes : la Roumanie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et l'Allemagne de l'Est. Ont maintenu ou diminué leurs importations : la Suisse, l'Autriche et la Suède.

Une cause de l'augmentation moins marquée des échanges internationaux de coton brut par rapport à la hausse de la consommation est donc la variation de la structure des pays producteurs et consommateurs industriels de coton. En effet, 11 des 27 pays qui ont récemment commencé ou développé leur production nationale de coton, consomment la majeure partie de la matière première sur place dans leurs installations industrielles. Il s'agit surtout des pays de l'Amérique du Sud, Argentine et Colombie, et de l'Espagne. Douze de ces pays, en revanche, exportent la plus grande partie, sinon la totalité de leur production, sur le marché mondial de coton. Cinq d'entre eux sont les Etats africains et dans l'ordre d'importance décroissante : le Soudan, l'Ouganda, la Tanzanie, le Tchad, le Mozambique. Les autres sont la Syrie, le Pérou, le Nicaragua, le Guatemala et l'Afghanistan. Le reste des pays cités dans le tableau No 5 consomment et exportent à part égale leur production.

Vu l'importance relativement grande que ces pays ont prise sur le marché d'exportation (plus de 30 %) et le nombre croissant de pays autosuffisants du point de vue de leur industrie cotonnière, une accélération de la concurrence sur le marché mondial est inévitable d'autant plus que la production a souvent dépassé la consommation. Cette concurrence ne fut pourtant pas très aiguë, ni la baisse des prix spectaculaire, qui aurait provoqué un ajustement de l'offre à la demande, grâce à la politique d'intervention des Etats-Unis : ceux-ci fixèrent le prix du marché mondial de sorte qu'ils sont devenus eux-mêmes exportateurs résiduels, assurant par là aux autres exportateurs l'écoulement de toute quantité désirée sur ce marché à un prix un peu inférieur à celui fixé par les Etats-Unis eux-mêmes, et garantissant également par là même le financement et le stockage de la quasi-totalité de la production mondiale excédentaire.

Examinons précisément les deux derniers éléments du marché mondial : les stocks et les prix. Les prix ont été fixés par la politique américaine et nous donnerons, dans leur ensemble, les statistiques de l'évolution du prix américain lorsque nous discuterons ci-après la politique de soutien de prix de ce pays.

Il est intéressant, à ce stade, de savoir si le prix américain a, bien que les exportations de ce pays aient diminué, maintenu le leadership qu'il détenait lorsque le marché international du coton était régi par un système d'économie libérale.

Le calcul du prix mondial des différentes variétés de coton ainsi que leur comparaison sont assez difficiles, et ce ne sera qu'à partir de 1950/51 que nous pourrons nous baser sur des statistiques acceptables et comparables.

Pourtant, nous nous permettrons d'indiquer grosso-modo l'évolution des prix mondiaux avant le début de la guerre. A cet effet, le tableau No 7 nous indique les prix en francs-or, cotés à Liverpool pour les principales qualités de coton. Pour l'indication du prix pratiqué à New York au disponible, qui fut autour de 11 cents par livre entre 1933/34 et 1936/37 pour tomber à 8,75 et 9 cents les deux dernières années avant la guerre, nous voulons simplement indiquer un ordre de grandeur.

Tableau No 7

Prix moyen annuel du coton en francs-or, coté à Liverpool

Année commerciale	Middling	Broach	Alexandrie
1933	87,50	73,73	119,45
1934	86,94	71,87	123,01
1935	93,03	79,17	119,95
1936	101,98	75,60	139,23
1937	88,49	71,77	136,86
1938	67,84	53,27	109,98

La conclusion sur la solidarité entre les prix des différentes variétés de coton s'impose, ces prix ayant fluctué dans le même sens à peu de chose près et baissé entre 1937/38 et 1938/39 après avoir été ascendants entre 1933/34 et 1936/37.

Durant la guerre et dans l'ajustement de l'offre à la demande après le conflit, les prix des différents pays exportateurs ont partout été, soit directement, soit indirectement, influencés par des interventions gouvernementales ainsi que par le manque de dollars et les difficultés de convertibilité affectant le marché (1). Il n'y avait donc, à cette époque, plus de prix mondial unique et donc pas non plus d'interdépendance entre les prix des variétés américaines et celles d'autres pays.

Sous l'effet de la guerre, la situation des cultivateurs de coton allait d'ailleurs s'améliorer partout.

Aux Etats-Unis, de 9 cents en 1938/39, le prix moyen atteignit le niveau de 22,51 cents en 1944/45. Dès 1941/42 le prix que recevaient les agriculteurs fluctuait autour de la parité. Le prix du Sakal égyptien avait triplé pendant la guerre et celui du Karnak augmenté de 150 %.

Après la guerre, les prix furent en général à la hausse jusqu'en 1947/48 pour descendre ensuite à des niveaux plus raisonnables. En 1950/51, en revanche, la guerre de Corée les fit remonter à des niveaux records.

C'est à partir de cette date que nous avons pu trouver des statistiques plus valables pour la comparaison des prix à l'exportation des

(1) ICAC : "Facteurs affectant le marché de coton".

différentes variétés de coton. Nous les présentons dans le tableau No 7 de façon à permettre une comparaison des prix, compte tenu de la qualité, entre les différentes variétés américaines et étrangères. La comparaison entre le prix du Middling et celui du Broach nous montre que jusqu'en 1955/56 le prix du coton indien a été plus bas que celui du coton américain pour être par la suite toujours plus cher que ce dernier. Le prix du coton pakistanais fut par contre, sauf pendant quatre années, toujours de plusieurs cents en-dessus du coton américain. Le coton brésilien fut plus élevé que son équivalent américain jusqu'en 1958 seulement, et par la suite, il sera toujours meilleur marché. Le coton mexicain était aussi coté, sauf en 1956/57 et 1959, très peu au-dessous du coton américain. Le coton péruvien montre les mêmes tendances de prix; seul le coton égyptien valut presque toujours plus cher que la meilleure qualité américaine. Les cotons du Nicaragua, de la Syrie, de l'URSS et de l'Iran se maintinrent presque sans interruption au-dessous du prix américain. Ce ne sera qu'au 5e chapitre que nous expliquerons les raisons de ce phénomène qui a pour résultat que les cotons étrangers concurrents du coton américain sont très souvent vendus, sur le marché mondial, à un prix légèrement inférieur à ceux des différentes variétés américaines.

Concluons cette analyse du marché mondial en constatant d'abord que la tendance générale des prix du coton est, depuis 1950, nettement à la baisse et que leurs fluctuations sont, à partir de cette même date, beaucoup moins importantes qu'avant. La raison principale de cet état de fait est la politique du gouvernement des Etats-Unis, quoique l'implantation de plus en plus forte des fibres artificielles et synthétiques ait participé à la stabilisation et à la baisse du prix. (1)

Il reste encore un quatrième élément à relever : celui des stocks de surplus. Trois constatations sont à faire si l'on examine le tableau No 8 qui résume et compare les stocks mondiaux des différentes variétés cotonnières avec ceux des Etats-Unis entre 1933 et 1965. Les stocks mondiaux devinrent durant toute cette période, sauf au cours de la guerre, de plus en plus importants; ils étaient en moyenne entre 1933/34 et 1937/38 au niveau de 15,4 millions de balles. Entre 1952/53 et 1955/56, ils étaient à 20,4 millions de balles pour s'élever entre 1961/62 et 1965/66 au niveau moyen de 23,4 millions de balles. En pourcentage et par rapport à la production mondiale, ces stocks n'ont pourtant pas varié énormément; ils ont plutôt légèrement baissé. Même si la tendance, en

(1) Rapport de la FAO sur les produits, suppl. sp., Rome, 1962, p. 11 67. voir aussi Rapport de la FAO sur les produits, Rome, 1964, p. 9.

chiffres absolus, a été à la hausse, ce mouvement a connu d'énormes variations; ainsi, de 1951 à 1956, les stocks ont augmenté d'environ 12 millions de balles.

Comparées avec ces variations, celles que démontrent les chiffres du stock mondial en dehors des Etats-Unis, sont peu fréquentes, et de faible ampleur; entre 1948/49 et 1965/66 ce stock se tient au niveau de 11,9 millions de balles avec une fluctuation maximum de \pm 2 millions de balles.

La conclusion s'impose que non seulement le stock des Etats-Unis absorbe toute la fluctuation des quantités de coton produites en excédent, mais encore que ce même pays a retenu dans son stock - et cela depuis la guerre - toute l'augmentation globale des excédents mondiaux.

CHAPITRE III

LES CAUSES PROFONDES DE LA POLITIQUE

AGRICOLE AMERICAINE

Introduction

Après un bref aperçu de l'évolution ces composantes du marché mondial du coton entre 1933 et 1965, nous passerons dans un quatrième chapitre à l'examen analytique de la politique cotonnière. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous semble indispensable de nous pencher quelque peu sur le fondement de la politique agricole américaine; cette question fera l'objet de ce chapitre.

La raison pour laquelle nous nous étendons sur ce sujet dans les troisième et quatrième chapitres est que l'importance de la politique américaine semble être primordiale sur le marché du coton et que, selon un article de la Farm Foundation de Chicago (1) :

"We need to understand how we got where we are before trying to decide where to go from here".

Mr O. B. Jessness disait aussi dans un article du Journal of Farm Economics :

"The development of farm programs is an evolutionary rather than a revolutionary process. A new program does not spring suddenly into full boom. The providence is to draw on earlier programs or proposals, dropping out some features, adding others". (2)

(1) The Farm foundation, op. cité, p. 10.

(2) Journal of Farm Economics, op. cité, p. 88.

La politique agricole des Etats-Unis n'est donc pas née du jour au lendemain, mais elle est la suite d'une longue évolution de diverses pressions politiques. Nous allons d'abord, dans une première section, évoquer brièvement le développement du problème agricole durant le 19ème siècle, c'est-à-dire précisément le problème qui mettait en conflit le Sud et le Nord des Etats-Unis, celui aussi qui est à la base des problèmes sociaux-politiques du Sud des Etats-Unis, exigeant par la suite une intervention gouvernementale en faveur, entre autres, des producteurs de coton.

Dans une deuxième section, nous parlerons de groupes de pression et d'essais d'interventions gouvernementales pour présenter ensuite les événements de la période précédant immédiatement le "Agricultural Adjustment Act" de 1933.

Section 1 L'agriculture aux Etats-Unis au cours du 19ème siècle

L'immensité des terres disponibles et la carence de la main-d'oeuvre ont déterminé le déséquilibre de base de l'agriculture américaine au 19ème siècle.

Des trois possibilités pour venir à bout de ce mal, à savoir l'esclavage, l'immigration ou les investissements "labour saving", le Sud choisit la première, le Nord la deuxième et la troisième. La situation économique générale fut favorable à une expansion rapide de la production sous l'influence d'une protection douanière élevée; seul le marché des capitaux était encore mal rodé.

Lorsque, par la mise en oeuvre de routes, canaux et chemins de fer, le Nord-Ouest devint accessible, les agriculteurs de New York et de la Nouvelle-Angleterre en auraient grandement souffert s'ils n'avaient pas pu soit se reclasser dans les manufactures naissantes, soit émigrer vers les terres plus fertiles de l'Ouest.

Une autre controverse se développe alors entre le Nord et le Sud au sujet d'un problème beaucoup plus grave, celui de l'esclavage. L'introduction de l'esclavage noir dans le Sud colonial avait pour origine le manque de main-d'oeuvre bien plus aigu où les propriétés étaient vastes et le climat difficile. (1) L'esclavage était intimement lié à la croissance de la production du coton et devenait partie intégrante de l'économie

(1) Au Nord c'était plutôt la famille et ses membres qui cultivaient les fermes d'un volume plus réduit.

rurale du Sud. L'invention de l'égreneuse de coton en 1793, permettant la croissance de l'économie cotonnière et une hausse de sa rentabilité, ne fit qu'accélérer l'esclavage, cette source de travail qui remplissait toutes les conditions requises, c'est-à-dire ne dépendant ni de l'âge, ni du sexe, ni de la qualification, et qui pouvait être utilisée pendant toute l'année à toutes les opérations allant de l'ensemencement à l'emballage du coton égrené.

Les manufactures du Nord, ainsi que les fermiers du Nord-Est exigèrent par contre du travail plus qualifié et ces conditions ne pouvant être le fait des Noirs, furent remplies par des immigrants blancs. Ainsi les intérêts divergents du Nord et du Sud s'accrochèrent.

Par suite de la demande énorme et toujours croissante des manufactures de coton, et également de l'érosion du sol qui poussait à une recherche de terres plus rentables, une marche vers l'Ouest des planteurs de coton s'amorça, au cours de laquelle les petits fermiers blancs furent absorbés et une aristocratie de grands planteurs politiquement et financièrement très puissants, se créa. Ces grands planteurs, vu l'immensité des terres disponibles et le faible coût de la main-d'œuvre, ne cherchèrent pas la rationalisation et la mécanisation des processus de fabrication. (1)

Au nord, par contre, avec une production plus diversifiée, un sol mieux conservé et une certaine âpreté au travail, les agriculteurs durent introduire une production mécanisée. L'abrogation des "cern laws" en Angleterre, qui ouvrait un vaste marché d'exportation aux agriculteurs américains, ne fit qu'accélérer l'invention de machines "labour saving" et accentuer le processus réduisant les coûts de production.

Après l'éclatement de la guerre civile en 1860, une forte menace pesa sur toute l'agriculture du Sud, mais malgré le blocus des côtes du Sud d'importantes quantités de coton purent être exportées vers l'Angleterre. Toutefois les années qui suivirent la guerre civile constituèrent une période très difficile pour les planteurs du Sud : appauvris et privés de leurs droits électoraux, ils ne pouvaient guère arriver à quelque chose de constructif. L'abolition de l'esclavage ne résolut pas le problème; l'infrastructure sociale et économique avait fortement souffert de la guerre et la reconstruction ne put s'organiser qu'après le retrait des troupes fédérales en 1878. Ensuite, vint une longue phase de prospérité pour les agriculteurs américains mais, malgré un apport important

(1) Cette rationalisation n'aura lieu qu'à partir du XXe siècle.

de capitaux européens aux Etats-Unis, rationalisation et mécanisation ne se firent pas dans tous les domaines de l'agriculture; l'économie cotonnière demeura donc basée sur du travail non qualifié.

Une politique plus constructive de la part du Congrès aurait pu éviter les problèmes qui apparurent à cette époque : surpopulation, sous-emploi dû à l'inexistence d'industries et maintien de procédés dépassés en agriculture.

Durant toute la dernière partie du 19ème siècle, le système de monoculture se raffermi, alors que l'industrie évoluait à pas rapides pour se constituer, après des guerres de prix effrénés, des monopoles tout-puissants.

Même si les agriculteurs ne furent, avant la guerre de 1860-65, que très peu organisés en tant que groupe professionnel, leur influence n'en fut pas moins déterminante puisque, formant une majorité de la population, ils prédominaient au Sénat et au Congrès. M. M. R. Bénédic écrit à ce sujet dans son livre "Farm policies of the United States 1790-1950" :

"... the Farm population was sufficiently independent economically to assert itself individually and collectively. It became a major political force in American life, and has continued to hold an important balance of power in political affairs long after ceasing to have a majority vote in national elections". (1)

Plusieurs faits sont la cause de la puissance de la population agricole dans la décision et l'adoption des diverses législations agricoles: la représentation dans les deux chambres législatives en est la première. Au Sénat où chaque Etat de l'Union peut déléguer deux représentants, sans qu'il soit tenu compte de l'importance de la population, les Etats ruraux sont nettement avantagés. La représentation agricole au "House of Representatives" où le pourcentage de la population active d'un district est déterminant aux élections. Tout dépend ici de la façon dont un district électoral est délimité et c'est précisément cette délimitation qui avantage les agriculteurs. La législation étatique détient le pouvoir de délimitation et une restructuration se fait au maximum tous les dix ans. Or, comme une demande de restructuration est politiquement dangereuse, que quelques dizaines d'années plus tôt la délimitation a été favorable à la population agricole et que la prédominance rurale dans

(1) M. R. Benedict : "Farm policies of the United States, 1790-1950, op. cité, p. 88.

le pouvoir législatif de plusieurs Etats subsiste (1), l'avantage est souvent maintenu à l'heure actuelle encore (2).

De plus, le travail au Congrès se fait principalement par comités. Ces "standing committees" sont, par contre, d'une part facilement sujets à des pressions diverses de la part des "lobbies", d'autre part le "Chairman" de ces comités - élu selon l'ancienneté au Congrès - provenant souvent d'un Etat agricole, a une influence primordiale sur le travail et les décisions de son comité. (3)

Le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire (organe de contrôle de la constitutionnalité des lois) sont nettement moins sujets à des pressions de la part de groupes d'intérêt agricole.

Les agriculteurs commencèrent à s'organiser après la guerre civile et, sous l'impulsion de H. O. Kelly, fut fondé le "National Order of Patrona of Husbandry", plus couramment connu sous le nom de "Grange". Après un lent démarrage, l'antagonisme entre les régions agricoles et les intérêts des corporations, des trusts et des banques éveilla un sentiment de classe chez les fermiers, sentiment qui rendait ces derniers réceptifs à tous les moyens permettant l'expression organisée de leur point de vue. En 1874, des comités régionaux du "Grange" furent fondés dans presque tous les Etats. Les intérêts politiques et économiques des adhérents ne concordèrent pas tout à fait avec les idées socio-culturelles qui avaient poussé les fondateurs à la création d'une telle organisation. Bientôt le "Grange" devint une organisation coopérative d'achat, mais les réussites économiques furent plutôt du côté assurance et transport. L'intervention des "Granges" dans le domaine de la politique économique globale fut de première importance; une tendance nettement libre-échangiste se dessina et son appui au "Sherman Act" fut considérable.

-
- (1) Cela parce que le nombre de sièges à pourvoir est très limité et que chaque subdivision politique a droit à un nombre de sièges minimum. Ainsi, une modification de la population ne se fait souvent pas remarquer.
- (2) Vincent : "Economics and management in Agriculture", Prentice-Hall Inc, 1962, p. 341.
Voir aussi : Rau, op. cit., p. 37
- (3) idem p. 349.

Section 2 Groupes de pression et essais d'interventions gouvernemen- tales

Sous l'influence de la première guerre mondiale, les superficies cultivées aux Etats-Unis augmentèrent fortement; la demande élevée se maintint jusqu'en 1919-20 et la production aura d'énormes difficultés d'adaptation au moment où cette demande s'écroulera. Le gouvernement, par la voie du département de l'agriculture, dut venir en aide aux fermiers qui continuèrent pourtant leur surproduction. L'action législative du Congrès n'apporta qu'une aide relative sous forme de baisse du taux d'intérêt, de facilités de crédit, etc.

C'est bien sous l'influence de cette baisse de prix et du faible succès de l'aide gouvernementale que des groupes de pression se formèrent afin que soient défendus les intérêts de cette partie importante de la société des Etats-Unis : les agriculteurs. Leur but, à cette époque déjà, était le juste prix et le prix paritaire. (1)

Le premier de ces groupes de pression fut le "Formal Farm Block" qui prit naissance au sein du Congrès en 1921; ce groupe comptait douze, et plus tard 22 sénateurs d'Etats agricoles, des représentants d'agences gouvernementales et des agriculteurs. Ce "Farm Block" fut très efficace lors des votes du Congrès mais, en 1923 déjà, le Président Coolidge fit nommer le promoteur de ce groupe, le Sénateur Kenyon, Juge Fédéral, promotion qui ne pouvait qu'accentuer la désintégration du groupe. Malgré cela la presse continua de parler de "Farm Block" dès que des sénateurs ou des membres du "House of Representatives" des Etats agricoles parvenaient, par un soutien aux votations, à influencer les lois agricoles.

A côté des groupes cités ci-dessus, les "Farm lobbies" reviennent sur la scène politique. Ayant perdu leur raison d'être entre la fin du 19e siècle et 1920, seul le "National Grange" subsistait encore à cette époque. De nouveaux groupes virent le jour et des groupes spécifiques pour certains produits prirent de plus en plus d'importance. Tous avaient leur quartier général à Washington d'où ils essayèrent d'intéresser les délégués et de les pousser à soutenir les lois favorables à leurs produits.

(1) Rau : "Agricultural policy and trade liberalisation in the United States 1934 to 1956" - Thèse présentée à l'Université de Genève, Droz, 1957, p. 35.

Un autre mouvement important commença à se dessiner dans les années vingt; les agriculteurs qui avaient toujours soutenu un système économique basé sur la libre concurrence perdirent l'espoir de pouvoir un jour imposer ce système aux autres industries; leur meilleure défense était de s'organiser eux-mêmes. Une réduction de la concurrence devait leur permettre de contrôler production et prix et, malgré les clauses en faveur de l'agriculture incluses dans le "Sherman Act" et le "Clayton Act", ils arrivèrent à faire passer en 1922 le "Cooper Volstead Act", loi encourageant le mouvement coopératif.

D'une base locale, ce mouvement devait bientôt s'organiser par produits ou groupes de produits sur une base fédérale, et bien que l'action des coopératives, vu la faiblesse financière et l'importance du nombre des outsiders fut limitée, l'idée s'implanta dans la population agricole.

A la même époque, les agriculteurs s'attaquèrent aussi au problème de la surproduction. Les trois plans développés à ce sujet montrent bien l'évolution de la pensée et de la philosophie interventionniste dont allait s'inspirer par la suite la législation du "New Deal". (1)

But et moyen du premier de ces plans : "... ajuster l'offre et la demande sur le marché domestique afin qu'une juste valeur d'échange avec d'autres produits soit atteinte, protéger cette valeur par un tarif, distraire les surplus à l'exportation en les vendant au prix mondial". (2) La hausse de prix que cette intervention devait atteindre était le niveau de la parité avec les produits industriels de 1909 à 1914. Ce plan ne put jamais être mis en vigueur et le Président Hoover l'écarta totalement en 1929.

Le deuxième plan, plus simple mais poursuivant les mêmes buts, ne connaftra pas meilleure fortune.

La philosophie de base ne changea qu'avec le troisième plan puisque la politique de dumping - vu les représsailles de la part des pays importateurs - devait être abandonnée et la hausse du prix, ainsi que la surproduction, devaient être combattues par une limitation de la

(1) Q.N. Peek and H.S. Johnson : "Equality for Agriculture" Moline, Illinois, 1922, p. 3, cité par M.R. Benedict : "Farm policies of the United States 1790-1950" op. cité, p. 209.

(2) "The Farm problem", agricultural commission and economic policy commission, The American Bank Association, N. Y. 1958, p. 7.

production nationale. De cette manière on voulait, au moyen de rémunérations spéciales, intéresser les producteurs de coton aux directives de la limitation de production du plan. On éliminait ainsi le second grand défaut des deux premiers plans qui était d'inciter les agriculteurs à augmenter leur production afin de profiter de la hausse des prix. Pas plus que les autres, ce troisième plan ne passa au Congrès.

Section 3 : La période précédant immédiatement le A. A. A. (1929/33)

Le Président Hoover s'étant fortement engagé lors de sa campagne électorale à apporter une aide efficace à l'agriculture se devait, dès qu'il prit le pouvoir, d'appuyer l'Agricultural Marketing Act" (A. M. A.) : Loi sur l'écoulement des produits agricoles) et de le signer en juin 1929. Cette loi donnait naissance au "Federal Farm Board" (F. F. B. : Office fédéral agricole) qui inaugurerait la politique d'adaptation de l'offre à la demande par des interventions gouvernementales d'achat ou de vente sur les marchés des quantités excédentaires ou déficitaires de certains produits de base (1). La puissance d'achat gouvernementale était limitée à 500 millions de dollars (\$). (2)

Un défaut majeur de ce programme était de croire, comme tout Américain à cette époque, que "Prosperity is right around the corner". (3)

Pour le coton, cette action prévoyait d'abord le groupement de toutes les coopératives de vente afin que soit diminuée la concurrence entre elles, que l'efficacité de la vente soit augmentée et qu'une aide financière puisse leur être attribuée. Pour le coton, on fonda l'"American Cotton Cooperative Association" (A. C. C. A. : Association coopérative de coton américain). (4) et (5)

-
- (1) D. Reiche : "US Agricultural Policy", op. cité, p. 102.
 - (2) O. B. Jessness : "Journal Farm Economics" Vol. XV No 2 Dec. 1958 : "Changes in the agricultural adjustment program in the past 25 years" p. 257.
 - (3) Voir aussi à ce sujet H. G. Harclow : "Agricultural Policy of the United States" Prentice-Hall Inc, 1956, p. 243-245.
 - (4) M. R. Benedict : "Can we solve the farm problem" op. cité, p. 92.
 - (5) O. E. Hermann : "Cooperative cotton marketing in the United States", Washington D. C. november 1936, p. 21.

Les avances faites par la F. F. B. aux coopératives de coton devaient permettre à ces dernières de prêter de l'argent à ceux des producteurs qui étaient d'accord de soustraire une certaine quantité de coton de la vente. Ainsi l'offre sur le marché était-elle plus faible et par conséquent le prix s'en trouvait renforcé. En moyenne, ces coopératives pouvaient prêter jusqu'à concurrence de 92,5 % du prix du marché courant. (1)

Mais après le crack de Wall Street et la chute des prix qui suivit, cette action stabilisatrice des prix s'avéra insuffisante.

En application de l'A. M. A. fut créée la "Cotton Stabilisation Corporation" (C. S. C. : Coopérative de stabilisation du coton) qui recevait des moyens financiers suffisants (15 millions de dollars) pour acheter les quantités de coton jusqu'alors stockées par les coopératives de coton. Le but de la C. S. C. était de soustraire du marché des quantités de coton produites en excédent qui auraient provoqué une chute de prix. Ce coton serait remis sur le marché dans les années de récolte insuffisante, évitant ainsi une pénurie d'approvisionnement et une hausse de prix. (2)

A la fin de la saison commerciale 1930/31 les sociétés coopératives de coton et la C. S. C. avaient réussi à soustraire du marché 3,4 millions de balles. (3)

Pendant la saison 1931/32 les coopératives s'intervinrent pas sur le marché et commencèrent même à vendre de faibles quantités. Au 1er août 1932, la quantité totale de coton soustrait du marché se montait à 13,3 millions de balles, dont 10 millions en dehors de l'action gouvernementale des Etats-Unis. Cette énorme quantité excédentaire ne pouvait avoir qu'une action dépressive sur les prix du marché. Dans ces conditions on ne pouvait pas non plus se défaire de ces excédents pendant la saison 1932/33 et il fallait bien considérer cette politique de stockage comme un échec, car non seulement elle ne parvenait pas à faire monter les prix mais, pis encore, par la garantie d'achat des quantités supplémentaires, les producteurs étaient incités à augmenter les superficies cotonnières en exploitation.

(1) Institut International de l'Agriculture. op. cité, p. 193.

(2) The Farm Foundation : "Turning the searchlight on farm policy" Chicago 1962, p. 12.

(3) I. I. A. op. cité, p. 194.

Les défauts de cette politique ne se trouvent pas seulement du côté de l'offre, mais également du côté de la demande, car les consommateurs, connaissant le gonflement des stocks, s'attendent à une baisse des cours et remettent autant que possible leurs achats, à une date ultérieure, ce qui accentue encore le déséquilibre entre l'offre et la demande.

H. Halcrow dans "Agricultural Policy of the United States" cite à cet effet la phrase concluant le dernier rapport de la F. F. B. (1) : "l'expérience de la stabilisation ... démontre qu'aucun moyen d'améliorer les prix des produits agricoles, autre que celui d'une augmentation de la demande des consommateurs, ne peut être efficace sur plusieurs années, à moins que l'on ne contrôle, d'une façon plus définie que jusqu'alors, la production". On pourrait ajouter à cela - et sans en approuver l'efficacité - qu'un stock régulateur doit être, s'il veut fonctionner convenablement, financièrement plus important que ce ne fut le cas de la C. S. C.

La politique de Roosevelt sera, par la suite, largement inspirée des conclusions de cette première expérience peu fructueuse de stabilisation de marché.

(1) H. G. Harclow, op. cité, p. 262, traduction par l'auteur.

CHAPITRE IV

ANALYSE DE LA POLITIQUE AGRICOLE DES ETATS-UNIS EN MATIERE DE COTON (1933-1956)

Introduction

La nécessité d'une intervention gouvernementale devient plus compréhensible si l'on considère qu'en 1932, 23 % de la population active travaillait dans le secteur agricole et que le pourcentage du revenu national global absorbé par l'agriculture n'était alors que de 7 % (5 billions de dollars contre 12 en 1929).

Ce déséquilibre profond entre le revenu des agriculteurs et celui d'autres groupes de travailleurs - tout en tenant compte de la dépression extrêmement grave dans laquelle se trouvait l'économie américaine en général, rendait nécessaire une intervention efficace pour relever le revenu de ce groupe important de la population des Etats-Unis. (2)

Un ensemble de lois de reconstruction économique fut élaboré à cette époque. Les lois concernant l'agriculture ne furent qu'une partie - importante toutefois - du New Deal (3). En principe nous limiterons à l'analyse des lois ayant trait au coton, sans pour autant pouvoir, surtout au départ, négliger le problème dans son contexte.

La législation de base concernant l'agriculture fut acceptée le 12 mai 1933 sous l'appellation d'"Agricultural Adjustment Act" (AAA), expression dont la meilleure traduction serait probablement : loi sur l'égalisation et la stabilisation de l'agriculture.

(2) et (3) USDA, M. Ezekiel : "Economic bases of the A. A. A. op. cité, p. 32-50 et 67.

1 Cette nouvelle législation, à la base de tout l'interventionnisme des Etats-Unis en matière d'agriculture et de coton, propose et permet que, dans le cadre du "Ministère de l'Agriculture", l'agence gouvernementale "Agricultural Adjustment Administration" intervienne de façon à établir entre l'agriculture, d'une part, et les secteurs secondaire et tertiaire d'autre part, une position d'équité économique. L'interventionnisme dépassait largement toute législation antérieure en ce sens qu'il permettait une action directe sur les marchés par des contrats avec des individus et non seulement avec des coopératives comme c'était le cas précédemment. (1)

Le but primordial de cette législation fut de venir à bout du problème du revenu agricole. Le concept de la parité des pouvoirs d'achat, en vogue depuis plusieurs années, fut aussi à la base de cette politique.

La parité peut être définie comme étant le prix d'un produit de base d'origine agricole donnant à l'agriculteur, en terme des articles qu'il doit acheter, un pouvoir d'achat égal à celui que le prix de ce même produit de base lui a permis d'acquérir entre le 1er août 1909 et le 31 juillet 1914. (2) (3) et (4).

- (1) Il fut entendu et déclaré qu'il ne s'agissait avec le AAA 33 que d'une "mesure de secours" ("emergency measure") afin de sortir l'agriculture des Etats-Unis, ainsi que le reste de l'économie, de la dépression grave dans laquelle elle se trouvait. Le Président avait d'ailleurs la possibilité de mettre fin à l'intervention. Nourse, Davis, Black : "Three years of the agricultural adjustment administration", Washington D. C., The Brookings Institution, 1937, p. 18.
- (2) Traduit par l'auteur de la définition donnée par H. Harclow op. cité p. 266 et Nourse op. cité p. 35 : Parity is the price for an agricultural commodity that will give as much purchasing power, in terms of article farmers buy, as the price of the commodity would in 1909-1914".
- (3) La formule de la parité était au fond un rapport entre l'indice des prix reçus par les agriculteurs pour la vente de leurs produits et l'indice des prix payés, par ces mêmes agriculteurs, pour leurs achats de biens de consommation et de production, calculé sur la base de 100 pour 1910-14. Par exemple, si l'indice des prix reçus par les producteurs en 1957 était de 242 et l'indice des prix payés en 1957 était de 296, le rapport de parité était :

$$\frac{296}{242} = \frac{82}{--} \quad \text{Cité par A. F. Rau, op. cité, p. 122.}$$

(voir (4) p. 64)

Quatre voies majeures furent ouvertes pour atteindre ce résultat :

- 1/ augmentation des prix des produits agricoles par restriction de la production ou de l'offre sur le marché (limitation de l'acréage ou conservation du sol, etc);
- 2/ augmentation des revenus des agriculteurs par paiement compensatoire direct à ceux qui participaient aux exigences de restriction de production ou d'offre sur le marché;
- 3/ perception d'une taxe sur la consommation ou les intermédiaires, lors de la première transformation de ces produits, afin que le coût de cette opération d'ajustement soit moins élevé;
- 4/ une dernière mesure, destinée à relever les prix des produits. (1).

D'abord, le but de la parité des prix avec le pouvoir d'achat d'avant la première guerre devait être atteint par prélèvement de la taxe mentionnée sous le point 3, taxe égale à la différence entre le niveau du prix du marché et le prix paritaire.

Le contrôle de la production et de l'offre devait être effectué par des contrats entre le Ministère de l'Agriculture et les producteurs ou par d'autres méthodes volontaires. Les subventions (benefit payments) ne devaient qu'inciter une fois de plus les producteurs à restreindre leur ensemencement, car le fait de la seule limitation de l'output augmenterait déjà le prix. On verra plus loin que grâce à un sénateur de la Caroline du Sud, les subventions pour les producteurs de coton pouvaient être accordées soit en nature, soit en espèces, ceci afin de diminuer les stocks excédentaires en provenance du FFB et d'autres agences gouvernementales. (2)

Pour certains produits (entre autres le coton), il faudra, dans la deuxième année du fonctionnement de la AAA 33, remplacer les

- (4) Pour le fonctionnement de la parité voire aussi la publication de l'USDA "Determination of parity price", dans "Parity Handbook" Sen. Doc. No 129, 82ème Congrès, 2ème session, Washington, 13 may 1952.
- (1) G. Shepherd : Journal of Farm Economics, volume XLII, No 3 1960, "Farm programms for farm income" p. 641.
- (2) Nourse, op. cité, p. 38.

mesures de restrictions volontaires par des mesures nettement moins volontaires, ne laissant presque plus d'autre choix aux producteurs que de signer des contrats de restriction de production.

Les fonds nécessaires au financement du programme de contrôle de production étaient, nous l'avons vu ci-dessus, obtenus par une taxe à la consommation par les Intermédiaires lors de la première transaction commerciale.

La taxe devait aussi, à des fins de concurrence loyale, être prélevée sur des produits concurrentiels aux produits taxés et sur les produits importés. Cette taxe ne devait être prélevée, ni sur la consommation de la famille du producteur, ni sur les fonds donnés en tant qu'oeuvres charitables (Dietrich Amendment), ni sur les produits agricoles destinés à l'exportation.

La restriction de production de l'AAA 33 devait être appliquée seulement aux matières premières d'origine agricole "de base" (1). Ces produits répondent tous aux caractéristiques suivantes : ils sont d'une importance telle qu'ils influencent, par leur prix, les prix d'autres produits agricoles; les Etats-Unis sont exportateurs de ces produits; en outre ils subissent tous une transformation avant la consommation finale; aussi l'imposition et l'encaissement de la taxe s'en trouvent facilités.

Pour diminuer les surplus de certains produits, on prévoyait s'en débarrasser en les écoulant par des canaux non commerciaux. L'AAA 33 autorisa en effet le Ministère de l'Agriculture à utiliser tous les fonds fournis par la "processing tax" à des fins d'élargissement du marché national ou étranger.

En outre, il y avait la possibilité de limiter les importations de produits qui auraient pu ébranler un de ces programmes élaborés.

La philosophie de ces premières mesures interventionnistes était donc bien dirigée vers un mécanisme tendant à influencer plutôt l'offre que la consommation. Il nous paraît d'ailleurs qu'à court terme, une pareille politique est plus efficace et plus rapide, car une hausse de la consommation d'une matière première d'origine agricole ne peut être obtenue rapidement.

La décision d'intervenir par une baisse de la production, au lieu d'agir sur la consommation, est encore plus compréhensible si

(1) Blé, coton, maïs, riz, tabac, pores, lait et sous-produits.

l'on se place dans le contexte de l'économie de dépression qui se caractérise par un manque de pouvoir d'achat généralisé. (1)

Nous n'avons que brièvement rappelé cet interventionnisme général en matière agricole afin que la politique cotonnière des Etats-Unis soit placée dans son contexte réel. Dans les paragraphes suivants nous analyserons la politique cotonnière du gouvernement des Etats-Unis par étapes de plusieurs années. Nous voulions analyser cet interventionnisme par classes, c'est-à-dire expliquer d'abord toute l'évolution des mesures ayant trait à la limitation des superficies, ensuite toutes les lois qui ont une influence sur les prix, etc. Cette méthode d'analyse permet une vue d'ensemble sur l'efficacité d'une certaine méthode d'intervention; aussi avons-nous regroupé toutes les données statistiques par classes d'interventions de 1933 à 1965 (2). D'autre part, il va sans dire que les différentes méthodes d'intervention utilisées simultanément, ont provoqué des réactions globales inséparables les unes des autres.

C'est pour cela que nous avons partagé la description de l'interventionnisme en quatre grandes époques, soit celle qui va de 1933 à 1936, celle qui relate les événements de 1936, jusqu'à l'entrée en guerre des Etats-Unis. La troisième époque ira de la fin de la guerre jusqu'en 1955/56. (3)

-
- (1) Pourtant un sénateur avait déjà fort bien compris le rôle irréel de cet interventionnisme qui fit, face au chômage, à la malnutrition, et à une époque où une grande partie de la population était mal ou insuffisamment habillée, détruire ou diminuer volontairement des récoltes de certaines matières premières d'origine agricole, alors que récolte et transformation de ces produits auraient diminué le chômage, et que leur consommation aurait augmenté le niveau de vie de la population.
 - (2) Voir annexe statistique : tableaux 7, 10, 12.
 - (3) L'époque correspondant aux années 1956/57 et 1965/66 sera décrite à part dans le chapitre VI.

Section 1 La politique cotonnière de 1933 à 1936 ou la période d'aide immédiate à l'agriculture

Au départ, la législation agricole en matière de coton ne différait guère des indications générales données par le AAA de 1933. La seule différence était que l'existence de lourds stocks reportés par le défunt FFB pesait sur le marché et les prix, et qu'il fallait une adaptation de la politique cotonnière à cet état de choses. La modification à apporter était la suivante : le Ministère de l'Agriculture reprenait les stocks excédentaires des saisons précédentes pour en vendre une partie sur le marché à la place des récoltes détruites.

Par contre, l'introduction, en octobre 1933, d'une politique de prêts gouvernementaux sur toute quantité de coton produite conformément aux programmes de restriction, fut primordiale pour la politique cotonnière et pour celle d'autres produits. Ces prêts étaient en fait une garantie de prix minimum puisque, d'une part leur taux était déterminé une fois par année commerciale et que, d'autre part, on pouvait rembourser le prêt, soit en nature par la cession du coton mis sous caution, soit en espèces.

Nous allons examiner plus en détail l'intervention gouvernementale en matière de limitation des superficies et de la production, de soutien des prix - dont l'élément principal était un stockage - et de réduction des stocks excédentaires de coton.

a) Programme d'intervention directe sur la production ou l'offre de coton

L'intervention principale de l'AAA - la diminution de la production - fut aussi appliquée à l'économie cotonnière.

Comme, lors de la votation de l'AAA, la production de la saison commerciale 1932-33 était déjà récoltée et la superficie pour la saison commerciale 1933-34 déjà ensemencée, il fallut, pour ces deux saisons, procéder à des destructions de cultures et au relabourage des terres ensemencées, afin que la récolte soit diminuée et la hausse des prix atteinte grâce à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande.

(1) La superficie cultivée avait déjà été, sous d'autres influences, de 2,7 millions d'acres plus faible en 1932-33 qu'en 1931-32. Le cha-

(1) Ch.J. Brand : "Les effets des contrôles sur la production, les prix et les mouvements des matières premières", Congrès de Berlin, juin 1937, p. 6.

rançon de la capsule ayant détruit 15 % de la récolte, la récolte de 1932-33 se chiffrait à 12,9 millions de balles, soit 4 millions de moins que celle de l'année précédente. (1)

Pour la saison 1933-34, le gouvernement procéda encore à des limitations de récoltes sur une partie de la superficie cultivée et à l'abandon d'une partie de la superficie déjà ensemencée. La superficie sur laquelle on cultivait du coton fut abaissée de 36 à 29 millions d'acres. Mais, contrairement à la saison 1932-33, celle de 1933-34 connut des conditions extrêmement favorables; finalement la récolte ne fut, par suite d'un excellent rendement, que de 0,2 MB inférieure à celle de 1932-33. (2)

Les plans de diminution des récoltes pour les années 1934-35 et 1935-36, annoncés en septembre 1933, cherchèrent une réduction de l'offre de coton plus forte encore que celle de l'année précédente. Le but était en effet de limiter la superficie cultivée à 55/65 % de la superficie de base, définie par la production moyenne de 1928 à 1932. (3)

Afin que l'effort de réduction de production par limitation de superficie ne soit pas rendu inefficace par des tendances de hausse de rendement, certains groupes de producteurs de coton arrivèrent à faire passer au Congrès, en avril 1934, le "Blankhead Cotton Control Act". Le but de cette loi fut de forcer les non coopérateurs aux contrats de réduction de production à suivre les directives générales (4), et d'éviter que les cultivateurs ne "retrouvent en rendement ce qu'ils abandonnent en superficie". (5)

Du contrôle indirect de la récolte par la réduction de la superficie cultivée en coton, prévu par l'AAA, on arrivait avec ce nouveau principe à contrôler indirectement aussi, mais d'une façon plus efficace, la récolte du coton par le volume du commerce. Une taxe pénale de 50 % du prix moyen au disponible pour le M 7/8' sur dix marchés principaux aux Etats-Unis et au minimum de 5 cents par livre, était levée sur la production supérieure à celle allouée et sur les ventes dépassant les

(1) IIA op. cité, p. 318

(2) IIA op. cité, p. 173

(3) Nourse op. cité, p. 96

(4) Nourse op. cité, p. 38

(5) IIA op. cité, p. 326

quantités attribuées. Les producteurs recevaient un certificat d'exemption de cette taxe correspondant à leur part respective dans la production nationale. (1) (2)

Les certificats d'exemption étaient transférables, mais leur émission était limitée : au total à 10 et 10,5 MB en 1934-35 et en 1935-36 (3). Ce contingent national de vente de coton fut réparti entre les Etats cotonniers qui se chargèrent de leur côté de sa répartition entre les producteurs (4). Entre les deux saisons, l'ensemencement resta au-dessous de l'autorisation et la production égala approximativement les contingents de vente.

L'intention et l'effet de cette loi étaient d'obliger chaque cultivateur de coton à signer des contrats de réduction "volontaire". Ceux qui ne voulaient pas les signer n'avaient alors plus la possibilité de maintenir ou d'agrandir leur superficie en renonçant au soutien et aux subventions de prix. Etant donc, par le "Blankhead Act", forcés de réduire leur production, les agriculteurs pouvaient difficilement se permettre de sacrifier ces subventions par un refus de signature. (5)

b) Programme influençant le prix du coton ou le revenu des producteurs de coton

Nous venons de voir comment le programme de base de l'AAA 33 se proposait de venir à bout de la dépression des prix des matières premières agricoles par l'ajustement de la production à la consommation.

En second lieu, cette même loi prévoyait de garantir aux producteurs "coopérateurs" un plan de contrôle de production des "benefit payments", qui sont un genre de paiements d'indemnisation. Mais ces

- (1) Benedict "The agricultural Commodity Programs", N. Y. Twentieth Century Fund p. 50
- (2) Des petits cultivateurs recevaient en 1934-35 des certificats d'exemption couvrant toute leur production jusqu'à 5 acres, et en 1935-36 ils pouvaient vendre jusqu'à 2 balles sans payer la taxe.
- (3) IIA, op. cité, p. 174
- (4) Signataires et non-signataires des contrats de restriction de superficie.
- (5) De plus les "volontaires" avaient la garantie de pouvoir vendre toute leur production, ce qui eut pour résultat qu'une violation du contrat ou un refus de signature avait encore moins d'attrait.

paiements ont deux buts principaux :

- 1/ inciter les producteurs à participer au programme qui, de cette façon, peut lui être présenté sous une forme plus ou moins alléchante;
- 2/ arriver par ces paiements à apporter une certaine aide aux agriculteurs, notamment leur garantir un revenu qui soit au moins égal à celui qu'ils auraient obtenu sans limiter leur production, mais qui tendrait, si possible, à améliorer ce revenu au niveau de la parité.

La raison de cette seconde intervention est que, pour beaucoup de produits agricoles - et aussi pour le coton - la surproduction et les stocks excédentaires étaient tels qu'une baisse, même importante, de la production ne pouvait garantir un relèvement du prix de ce produit au niveau de sa parité de pouvoir d'achat d'avant la première guerre. Et, comme le relèvement du niveau de revenu des agriculteurs devait se réaliser rapidement, les versements directs d'indemnisation étaient conçus pour arriver à cette fin.

Ces indemnités, dans le cadre de la législation cotonnière américaine, furent modifiées à plusieurs reprises. Afin que les premiers contrats de destruction de coton entre les cultivateurs et le gouvernement soient massivement signés, c'est-à-dire ceux de la saison commerciale 1932-33 et 1933-34, on proposa aux cultivateurs le choix entre deux formes d'indemnisation, basées toutes deux sur le nombre d'acres de culture qu'ils acceptaient de détruire et le rendement estimé sur cette même terre dans la période de base. (1)

Avec l'acceptation de la première solution "the cash-only plan", une indemnisation directe et au comptant par acre détruite devait être versée au coopérateur. Ce versement correspondait à environ 6 à 8 cents par livre de coton détruit.

Si le producteur choisissait le second plan "Cash and optional plan", il avait droit à une indemnisation au comptant calculée de la même façon, mais avec un barème moins élevé, tout en acceptant des options à 6 cents la livre sur le coton, en quantités égales à celles qu'on estimait qu'il détruisait. (Le prix de vente moyen ayant été d'environ 10 cents par livre de coton, l'option rapportait à peu près 4 cents au producteur qui avait choisi ce second plan). En ajoutant ces 4 cents au rendement moyen que les différents producteurs pouvaient obtenir, on

(1) Nourse, op. cité, p. 98

peut calculer les recettes totales (en cents par livre) que pouvaient recevoir les signataires du contrat "cash and optimal".

Un tableau comparant les différentes indemnisations selon le plan choisi démontre que, sauf pour le producteur qui pouvait compter sur des rendements maxima, le second plan était plus attrayant que le premier. (1)

Indemnisation aux producteurs

Rendement par acre en livres	Paiement par acre "cash only"	Paiement par acre "cash and option"	Recettes totales "cash and option"
110-124	£ 7	£ 6	10,5 cents
125-149	9	7	12,5 "
150-174	11	8	14,5 "
175-224	14	10	18,5 "
225-274	17	11	21,5 "
275- †	20	12	24. - "

Les quantités de coton offertes par option avaient été acquises par le Ministère de l'Agriculture à 5 cents la livre. Il s'agissait d'environ 2,5 MB de coton détenu auparavant, sous forme de gage, pour les prêts faits par le "Farm Credit Administration", successeur de la FFB et d'autres agences gouvernementales (voir aussi p.64). (2)

Parmi les agriculteurs coopérateurs, 60 % choisirent le second programme; ainsi, les quantités détenues par le Ministère de l'Agriculture et les options sur ce coton étaient en équilibre. Mais, pour se défaire de ce coton grevé d'options sans affecter trop le marché, on institua un "pool" du coton. Les producteurs, en possession d'options de coton pouvaient soit s'en défaire tout de suite en acceptant d'encaisser la différence entre 6 cents et le prix du marché actuel, soit participer au "pool", ce que firent les 4/5èmes des possesseurs d'options. Les participants au "pool" avaient un intérêt au prorata de leur option et la décision de vente se trouvait sous l'autorité du directeur du "pool".

(1) Bouvard : "Agriculture dirigée aux Etats-Unis", Librairie technique et économique, Paris, 1935.

(2) Nourse, op. cité, p. 98 et M. R. Benedict, op. cité, p. 106

Entre-temps, on leur donnait une avance immédiate de 4 cents la livre (1). A la fin de la saison commerciale 1935-36, le "pool" contenait encore environ 1,7 MB de coton, quantité qui ne put être commercialisée que pendant la saison suivante.

Pour indemniser les producteurs coopérateurs du plan d'ajustement de la production cotonnière de 1934-35 et 1935-36, le gouvernement proposa des "rental payments" et des "parity payments".

Les "rental payments", qui ne sont rien d'autre qu'un taux de location pour la terre confiée à l'Etat, furent de 3,5 cents par livre de coton que l'on s'abstenait de produire sur cette terre non cultivée. Cette estimation de rendement par acre était basée sur le rendement moyen de toute l'exploitation entre 1928 et 1932. (2)

Les "parity payments" ont pour fonction de soutenir le prix, afin que ce dernier soit rapproché du prix paritaire. Ces soutiens furent de 1 cent par livre en 1934-35 et de 1,25 cent en 1935-36, payables sur 40 % de la production entière entre 1928-32, multipliée par le rendement à la même époque. (Ces 40 % correspondirent à peu près au pourcentage de la consommation nationale par rapport à la consommation totale de coton américain).

Pour la saison 1935-36, en plus des "rental" et des "parity payments" les producteurs participants recevaient, pour la tranche de vente conforme à la loi "Blankhead", un "price adjustment", ou indemnité d'ajustement de prix. Voir explication p.74-75.

Depuis le AMA de 1929, des prêts furent faits aux associations coopératives afin que des quantités excessives de coton ne puissent pas être livrées à la vente normale. Nous avons constaté l'échec de ces mesures et, au printemps 1933, les achats de coton à des fins de stabilisation furent interdits.

L'AAA 33 ne mentionne pas la possibilité de prêts sur le coton non vendu (ni pour d'autres produits) mais les circonstances poussèrent bientôt les producteurs de coton à vouloir réintroduire une politique semblable (3). Voici les raisons de ces pressions : les prix du coton avaient

(1) IIA, op. cité, p. 196.

(2) Nourse, op. cité, p. 97 et IIA op. cité, p. 197

(3) Voir aussi à ce sujet la publication de l'USDA intitulée : "Price support Handbook", Cotton stabilisation service, Price division, Washington, No 25, juin 1960, p. 3.

augmenté de mars à juillet des 2/3, mais ils diminuèrent par la suite de 30 %, ceci face à une hausse continue des prix des produits industriels. De plus, les paiements d'indemnités n'ayant pas encore été effectués, les agriculteurs éprouvaient un certain besoin de liquidité. Autre raison : une politique de prêts garantissant l'aspect favorable de cette politique, c'est-à-dire un écoulement graduel de la production, alors que les restrictions de vente semblaient pouvoir éviter une répétition de l'échec subi par la FFB.

Par une énorme pression collective des Etats cotonniers, une législation fut proposée qui garantissait, soit un prix minimum de 20 cents pour du coton vendu à l'exploitation, variable avec la parité des prix, soit un prix minimum de 15 cents par livre combiné avec une garantie d'achat gouvernemental de 50 % de la quantité produite par tout agriculteur coopérateur. (1)

Afin de calmer les pressions qui se manifestaient de plus en plus fortement et aussi d'augmenter, dans des buts de reconstruction, les liquidités dans les Etats du Sud, le Ministère de l'Agriculture annonça un programme de prêts aux producteurs de coton (22 septembre 1933).

Pour l'exécution de ce programme, ainsi que pour celui des céréales, le Président ordonna, le 17 octobre 1933, la création de la célèbre "Commodity Credit Corporation"; (CCC : corporation de crédit sur les marchandises). Les prêts pouvaient être obtenus soit directement auprès de la CCC, soit auprès de certaines banques qui avaient l'autorisation d'escompter les certificats de prêts. (Au début, la CCC était un organisme qui dépendait entièrement de la "Reconstruction Financial Corporation"). (2)

Les conditions de prêts étaient les suivantes : tout producteur signataire d'un contrat de réduction de production pouvait obtenir un prêt sur la totalité de sa production. Ces prêts furent effectués sur une base de "without-recourse", ce qui signifie que les prêteurs pouvaient choisir eux-mêmes soit de rembourser le prêt en espèces plus les intérêts - 4 % au début - et reprendre la garantie (coton déposé dans un stock approuvé par la CCC), soit de laisser la garantie - le coton déposé - en tant que remboursement total du prêt. (3)

- (1) Nourse, op. cité, p. 163 (il s'agit de la pétition des Etats cotonniers)
- (2) M. R. Benedict : "Can we solve the farm problem ?" op. cité, p. 235.
- (3) J. Bachmann, op. cité, p. 330-331 et USDA "Price program of the USDA 1949", op. cité, p. 20-21.

Ce mécanisme prendra de plus en plus de poids et deviendra par la suite l'instrument central de la politique gouvernementale de soutien des prix. Ce mécanisme est d'ailleurs simple : les producteurs déposeront leur coton dans un entrepôt et accepteront le prêt en espèces si le prix de vente sur le marché est inférieur ou égal au taux de prêt annoncé; ils le laisseront entreposé aussi longtemps que le prix du marché ne s'élèvera pas au-dessus du taux de prêt augmenté des intérêts et des frais de stockage; ils le reprendront dès qu'ils le pourront : par le prix de vente sur le marché libre, ils pourront entièrement rembourser le prix et payer les intérêts et les charges (1). Ce mécanisme donne donc aux coopérateurs une garantie de prix minimum.

Ce n'était que lorsque le prix du M 7/8e au comptant à New Orleans atteignait 15 cents la livre que le prêteur, donc la CCC, pouvait exiger le remboursement du prêt (2). Cette limitation ne représentait d'ailleurs rien d'autre qu'un prix maximum au-dessus duquel le prix du marché n'aurait pas dû monter. (3)

Les prêts furent de 10 cents la livre pour une qualité M 7/8e ou mieux, et de 8 cents la livre pour une moins bonne qualité, pour la récolte de 1933-34. (4)

En 1933, les producteurs de quelque 2,3 MB eurent recours aux conditions de prêts (120 millions de dollars). Bien qu'à partir de janvier 1934, le taux du marché avait dépassé 10 cents et que, après février, il avait fluctué autour de 12 cents, la moitié seulement des prêts fut repayée au 31 juillet 1934. A cette date, la CCC détenait environ 3 MB de coton, dont 1,9 fut du coton à option (5). - Selon M.R. Benedict : "Can we solve the farm problem ?" op cité, p. 237, la majorité des prêts était effectuée par des banques locales et n'était que garantie par la CCC.

En 1934-35, fut prise la dangereuse décision de porter le prêt à 12 et 11 cents la livre, à nouveau sous l'influence des pressions

- (1) Kuczinsky, op. cité, p. 52
- (2) Les récépissés des différents entrepôts de coton (Banques, brokers, coopératives) approuvés par une agence de prêt locale de la "Reconstruction Finance Corporation" étaient négociables.
- (3) Farm Foundation Chicago, op. cité, p. 52
- (4) I.I.A., op. cité, p. 109
- (5) Nourse, op. cité, p. 164

politiques émanant du Cotton Belt; certains groupes de pression demandèrent même un prêt de 15 cents, parce que la consommation domestique et les stocks excédentaires pesaient sur les prix et que seul un taux de prêt élevé provoquait, par une baisse de l'écoulement, une stabilisation du prix. Le gouvernement était d'autant plus favorable au relèvement du taux de prêt qu'il avait confiance en sa nouvelle politique de contrôle de la production, et un rapprochement entre le taux de prêt et le prix du marché, qui dépassait à l'époque les 12 cents, ne paraissait pas dangereux. Mais très vite les prix tombèrent en-dessous de 12 cents et, au 31 juillet 1935, le gouvernement détenait un total de 6,2 MB, dont 4,6 de la saison 1933-34 et de la saison précédente, et 1,6 du "pool" de coton. Ces stocks ont très probablement eu une influence sur les exportations, le marché national et la diminution des autorisations de production pour l'année suivante.

Pour la saison 1935-36, différentes propositions quant au taux de prêt émanèrent des institutions compétentes. Le directeur de l'AAA voulait des prêts de 9 cents pour le LM 1-3/16e et des ajustements de prix entre celui fixé par le marché et celui de 12 cents valable de septembre 1935 à janvier 1936.

Une autre directive, approuvée par le Sénat mais rejetée par les représentants, fut proposée pour que la CCC continue à faire des prêts de 12 cents la livre.

Le Congrès vota le compromis final qui fixait le taux de prêt à 10 cents pour Middling 7/8 et prévoyait des paiements d'égalisation entre le prix du marché et 12 cents, paiements qui étaient limités à 2 cents au maximum. (1) (2)

Les prix du marché tant restés au-dessus du taux de prêt, seuls 0,08 MB entrèrent dans les stocks CCC, mais la quantité de coton encore disponible le 31 juillet 1935 n'avait pas été reprise.

Le 1er février 1936, la CCC était en possession de 4,4 MB de coton. Les balles de coton sur lesquelles la CCC avait prêté 10 cents par livre en 1933 furent presque toutes repayées, et le reste converti en prêts à 12 cents. La majeure partie restant en possession de la CCC fut du coton pour lequel la CCC avait prêté 12 cents en 1934-35, et quoique la CCC eut alors le droit d'exiger la liquidation du contrat de prêt,

(1) Nourse, op. cité, p. 166

(2) Ces paiements, provenant des fonds fournis par les recettes douanières, étaient effectués en espèces.

elle renonça à faire valoir ce droit. Au 31 juillet 1936, le coton du "pool" avait été entièrement vendu, les prêts non remboursés de 12 cents portaient sur une quantité de 3,2 MB et seulement 0,07 MB pour ceux de 10 cents, par livre, en 1935-36, se trouvaient encore dans les dépôts.

Le financement des différents programmes de soutien de prix était principalement effectué par les fonds fournis par la "Processing Tax" et subsidiairement par les fonds provenant du budget fédéral. (1)

c) Les programmes influençant les demandes nationale et étrangères

Un troisième élément de la politique cotonnière fut celui qui influença la demande nationale ou étrangère. Il est évident que, s'il y a déséquilibre entre l'offre et la demande, on peut arriver à un équilibre en intervenant du côté de la demande. Cet aspect a cependant été négligé dans l'application de la politique cotonnière entre 1933 et 1936, et ceci aussi bien du côté des exportations que de celui de la consommation nationale. L'intervention du côté de la demande n'est d'ailleurs pas seulement un moyen d'arriver à un équilibre entre l'offre et la demande, mais devient une nécessité dès que l'on parvient, par la politique décrite ci-dessus, à une hausse des prix et à des stocks excédentaires. La consommation nationale et étrangère sera affectée par la hausse des prix et une baisse de la demande de ces produits surviendra presque nécessairement dès le moment où les succédanés industriels peuvent remplacer les produits naturels. Aussi la politique des prêts gouvernementaux provoquera-t-elle des stocks excédentaires dès que le taux de prêt aura dépassé pendant plusieurs années le prix qui aurait résulté de l'offre et de la demande libres; encore faudra-t-il se défaire de ces stocks par des interventions sur la demande (2). Afin d'augmenter la demande étrangère, on pourra accorder des subventions aux exportateurs ou diriger les excédents par des canaux non commerciaux vers des pays importateurs. Sur le plan domestique, on pourra d'abord limiter les importations de produits concurrentiels ou trouver de nouvelles utilisations finales pour de tels produits.

(1) Ou plus exactement par les fonds de la section 32 virés au Secrétaire de l'agriculture.

Selon M. R. Benedict : "Can we solve the farm problem ?", op. cité, p. 283, le coût total de ces programmes était de 395 millions de dollars.

(2) J. D. Black, op. cité, p. 305

A l'origine, la section 12 (b) de l'AAA prévoyait que certains fonds mis à sa disposition, ainsi qu'une partie des fonds fournis par la "processing tax", pourraient être affectés à des opérations d'élargissement des débouchés.

En 1935, un amendement de l'AAA 33 permis d'écouler toute quantité d'un produit de base pour lequel on avait obtenu un prêt - par la CCC - vers des canaux commerciaux non traditionnels, et à des fins d'expansion des marchés domestiques de ces produits de base et de leur dérivés. (1)

Pour encourager les exportations on pouvait, soit verser des indemnités égales aux pertes encourues par les exportateurs de ces produits, soit effectuer des paiements aux producteurs sur la part conforme aux prescriptions de production. Ces deux mesures sont en fait une subvention à l'exportation.

L'écoulement de produits vers des canaux commerciaux non traditionnels était encouragé par des paiements de soutien, des indemnités ou d'autres moyens.

En troisième lieu, une partie des 30 % des recettes douanières pouvait aussi financer l'ajustement de la quantité produite. (2)

Mais l'AAA n'attendit pas que la section 32 soit votée et des mesures d'encouragement à l'exportation furent utilisées dès le début.

En 1933, par exemple, on accorda 50 millions de dollars à la Chine pour que ce pays puisse importer du coton américain; malgré cela les Chinois n'importèrent que pour 8,3 millions de dollars de coton brut. (Les producteurs chinois de coton étaient opposés à cette importation. (3)

En juillet 1933, la RFC fit à des exportateurs américains un prêt de 80.000 balles de coton qui devaient être exportées vers la Russie.

L'encouragement à la consommation domestique n'a commencé qu'en 1936 et son but était plutôt d'apporter une aide à la population que de stabiliser le marché du coton.

La recherche de nouveaux usages du coton, dans le but d'en augmenter la demande, ne fut entreprise qu'en 1936. Une action d'utili-

(1) M.R. Benedict "Can we solve the farm problem ?" op. cité, p. 179

(2) J.D. Black, op. cité, p. 305 et Nourse op. cité, p. 203

(3) M.R. Benedict : "Can we solve the farm problem ?" op. cité, p. 279

sation du coton pour la construction routière fut développée et en absorba environ 12.000 balles. (1)

Section 2 La politique cotonnière de 1936 à la guerre ou le développement d'un interventionnisme à long terme

En janvier 1936 la Cour Suprême de Justice des Etats-Unis abolissait la AAA 33, affirmant que cette loi était contraire à la Constitution Fédérale puisque régularisation et contrôle de la production ne pouvaient être soumis à la législation fédérale, mais à celle des Etats de l'Union (2). Aussi la "processing tax", en étroite liaison avec le contrôle de la production, fut-elle invalidée ce qui provoqua le tarissement de cette importante source de financement des divers programmes agricoles (3). Le Gouvernement fédéral maintenait pourtant en son pouvoir et sous son autorité la possibilité de contrôler, par des accords individuels avec les agriculteurs, l'ajustement de la production. Dans l'ensemble, il pouvait intervenir davantage que s'il s'était agi de contrôler la culture de biens dont la production provoquait une érosion du sol (4). En 1938, on introduisit par contre, de nouveau, un système de contrôle plus direct de la vente et de la production qui se superposait au contrôle indirect de la production, effectué par des variations des taux de prêt et de soutien.

La pratique, courante lors de l'AAA 33, qui consistait à inciter les fermiers, par des subventions, à consentir aux objectifs du Ministère de l'Agriculture fut maintenue, à la seule différence que les programmes de soutien de prix et de revenus devaient être financés par des attributions directes de recettes budgétaires et non plus par des taxes spéciales. (5)

(1) Nourse, op. cité, p. 205

(2) H.G. Harclow, op. cité, p. 291 et D. Reiche, op. cité, p. 102

(3) Ce n'était pas la "processing tax" en elle-même, mais ses buts qui furent jugés anticonstitutionnels.

O.B. Jessness, op. cité, p. 257 Journal of Farm Economics.

(4) Farm Foundation Chicago, op. cité, p. 14

(5) idem

La politique de stockage et de prêt par la CCC sera aussi reprise et deviendra bientôt l'institution la plus importante de la politique agricole américaine. (1)

En outre, les programmes influençant les demandes nationales et étrangère furent de plus en plus développés.

a) Les programmes d'intervention directe sur la production et la vente sur le marché du coton

Le "Soil Conservation and Domestic Allotment Act" ou "loi sur la conservation du sol et le contingentement intérieur" fut promulgué le 29 février 1936 et devait remplacer le AAA de 1933. Les buts de cette loi étaient variés et elle avait pour principal objet l'amélioration de la fertilité du sol qui avait particulièrement souffert depuis les sécheresses de 1933-34. Il fallait aussi utiliser les terres de façon plus économique, notamment diminuer l'exploitation et l'usage désordonné des ressources naturelles du sol. En dernier lieu seulement, cette loi indiquait, avec une modification, le premier but de l'AAA 33 qui était de parvenir à rétablir la parité du pouvoir d'achat des revenus nets (et non du prix) entre les personnes vivant dans l'exploitation et celles vivant ailleurs. (2)

Cette nouvelle loi était plus souple que la première. Elle proposait un ajustement de la production à la consommation, entre autres afin d'augmenter le revenu du fermier, mais en établissant des prix qui tenaient compte des consommateurs. Ces pratiques devaient aussi garantir un approvisionnement continu de la demande.

Afin que le sol soit préservé d'une monoculture destructrice pour sa fertilité et que la parité de revenu soit atteinte, on proposa aux fermiers de remplacer une partie de leur production traditionnelle, jugée "soil depleting" (épuisant le sol), par une culture de biens jugés "soil conserving" (conservant le sol). Mais en réalité le critère déterminant le choix des produits concernés se fondait sur leur caractère excédentaire ou non excédentaire plutôt que sur leur action bénéfique ou maléfique sur le sol; cela laisse supposer que l'objectif du contrôle de la production et des prix était encore à la base de ce programme, ou au moins tout autant que la protection contre l'érosion du sol. (3)

(1) M.R. Benedict : "The agricultural commodity programs" op. cité, p. 16 et même auteur : "Can we solve the Farm Problem", op. cité, p. 225

(2) Documentation française op. cité, p. 20

(3) II A, op. cité, p. 336

L'effet de cette nouvelle législation ne se fit sentir que faiblement pour la saison 1936/37. Les contrats volontaires et les recommandations du Ministère de l'Agriculture, les subventions d'environ \$ 10 par acre remplacées par des attributions de produits "conservant le sol" parvinrent à maintenir la récolte et la production au niveau de celles de 1933/34 (1). Malgré cela, et sous l'effet de la reprise de la demande nationale, les prix moyens furent les plus élevés depuis 1929.

Pour 1937/38, on se proposa de cultiver du coton sur 32,7 millions d'acres rapportant 13,5 millions de balles. Finalement les producteurs, optimistes à cause des prix élevés obtenus en 1936, ne diversifièrent que la moitié des cultures par rapport à 1936. En même temps, les rendements records furent atteints et, la production, en atteignant 18,9 MB, provoqua un nouveau déséquilibre entre l'offre et la demande. La demande, de son côté, commençait à diminuer avec la dépression industrielle de 1938 et une nouvelle chute des prix s'ensuivit (2). De plus, les récoltes à l'étranger ayant été importantes, les exportations tombèrent.

En partie sous l'effet de la nouvelle dépression, mais aussi afin de développer, sur la base de l'expérience des dernières années, une politique agricole et cotonnière à long terme, le AAA fut approuvé, introduisant et autorisant entre autres, de nouveau, des limitations de production et des contingentements de vente (3) (4). De nouveau, on incitait les producteurs à accepter - comme en 1933 - la limitation de la production par des paiements compensatoires.

Après un référendum auprès des producteurs et l'accord des 2/3 de la majorité, les quotas du marché devinrent loi (5) : à chaque référendum les concernant, les restrictions étaient approuvées par une énorme majorité. (6)

(1) M.R. Benedict : "The Agricultural Commodity programs" op. cité, p. 12.

(2) R. Diana, op. cité, p. 103

(3) Documentation française, op. cité, p. 11

(4) Pour plus de détails voir USDA "Compilation. . . . (de différentes lois) . . .", Agricultural Handbook, 1949, Production and marketing administration, 1er janvier 1953, p. 756.

(5) Voir aussi : "Planning for permanent agriculture", USDA, Miscellaneous publication No 351, Washington D. C., juin 1939, p. 28.

(6) I. C. A. C. : "Monthly review of the world situation" dec. 1949, p. 10.

En 1938, les allocations de superficie (1) furent de 27,5 millions d'acres mais les cultivateurs n'enensemencèrent que 25 millions; cependant les quotas de vente fixés à 10 MB, furent dépassés de 2 MB.

Pour les saisons 1939-40 et 1940-41, les quotas furent votés et les allocations d'acréage se maintinrent à environ 27 millions d'acres. Les producteurs de coton, par contre, stabilisèrent leur acréage autour de 25 millions d'acres et leur vente se stabilisa également autour de 12 MB.

Malgré la réintroduction de programmes de contrôle direct de l'acréage et des ventes, des contrats des producteurs de biens "conservant le sol" pouvaient toujours être signés.

b) Programmes influençant les prix du coton ou le revenu des producteurs de coton

Les programmes influençant le prix du coton et le revenu des producteurs, soit à des fins d'ajustement de la production à la consommation, soit à des fins directes de soutien de prix, ne furent pas modifiés de façon très importante durant la période décrite, par rapport à la période 1933-36.

Le maintien et la systématisation de ces politiques et surtout l'affirmation de la politique de prêt par la CCC gagneront pourtant une influence croissante dans la politique cotonnière des Etats-Unis.

Le programme des prêts de la CCC, après avoir été abandonné en 1936, fut repris en 1937, ce qui évita que la chute des prix - qui était déjà de 12,4 à 9 cents - ne continua. Par la fixation d'un taux de prêt à 9 cents, le prix fut en effet stabilisé à ce niveau, mais d'énormes quantités - 5,6 millions de balles - rentrèrent dans les stocks, posant de difficiles problèmes de liquidation aux directeurs de la CCC. (2)

Etant donné qu'en 1937 on ne connaissait pas encore de loi prévoyant des ajustements directs de prix, l'AAA 38 autorisa l'attribution de fonds de la section 32 pour effectuer des paiements annulant la différence entre le prix des marchés et 12 cents; ces paiements furent aussi effectués rétroactivement pour le coton récolté en 1937/38.

(1) qui ne furent d'ailleurs applicables que si les quotas étaient acceptés.

(2) Benedict, op. cité, p. 17

C'est avec l'AAA de 1938 que la législation de la CCC fut la mieux définie (1). On fixa les règles de base concernant le taux de prêt, les conditions de prêt et les conditions de vente de la CCC.

1) Les taux de prêt devaient être établis par rapport à la parité des prix. Ils n'en étaient qu'un pourcentage et non plus son équivalent (2). Pour le coton, le taux de prêt devait être entre 52 et 75 % de la parité. (3) (4)

2) Les prêts ne seraient consentis que si les prix du marché tombaient au-dessous de 52 % de la parité ou si l'on estimait que la production allait excéder la demande de consommation domestique et la demande d'M (5). La consommation et l'exportation furent calculées comme étant la moyenne des dix dernières années ajustée.

3) La loi agricole de 1938 interdisait simplement toute vente de coton acquis par le gouvernement auprès de la CCC, à des prix ne couvrant pas les prix d'achat augmentés des frais de stockage (6). De plus, à partir de la saison 1939/40, la CCC pouvait vendre une certaine quantité, sans toutefois dépasser 0,3 MB par mois et au maximum 1,5 MB par an; mesures qui tendaient à protéger les producteurs. (7)

-
- (1) Presque toutes les législations subséquentes, en ce qui concerne les prix, seront d'ailleurs des amendements de la loi de 1938. Jessness, op. cité, p. 258
- (2) Ainsi, d'une part, avec une parité en hausse d'année en année, le M. de l'A. était forcé d'élever le taux de prêt d'année en année et, d'autre part, le taux de prêt étant solidaire du prix du marché, la reprise et la revente du coton placé dans un stock ne se firent pour ainsi dire plus. Benedict : "Can we solve the Farm Problem", op. cité, p. 257
- (3) The farm problem, op. cité, p. 9
- (4) Farm Foundation Chicago, op. cité, p. 17
- (5) M.R. Benedict : "Can we solve the Farm Problem", op. cité, p. 255
- (6) M.R. Benedict : "Can we solve the Farm Problem" op. cité, p. 391 et du même auteur : "The Agricultural Commodity Programs" op. cité, p. 17
- (7) idem (4) p. 20

L'effet d'une telle législation, compréhensible à certains égards, est pourtant facile à prévoir; dès que les programmes d'ajustement de la production ne fonctionnent pas parfaitement et qu'une diminution de la consommation nationale (comme ce fut le cas en 1938) ou une diminution des possibilités d'exportation (comme à partir de 1940) se manifestent, les stocks deviennent de plus en plus lourds.

Nous avons vu dans le par. 1 b) de cette section quelle était la position des stocks CCC en 1936. Afin de réduire ces stocks, on offrit aux producteurs en 1936 et en 1937 de pouvoir reprendre du coton CCC à 0,75 cents au-dessous de la valeur du prêt et cette offre se solda par la vente d'environ 2,96 MB. Mais en 1937, la CCC dut reprendre 5,6 MB dont elle ne put se défaire ni pendant l'année en cours, ni pendant la saison 1938 qui, au contraire, vit ses avoirs en coton s'accroître encore de 4,5 M.B. (1). Ainsi, à la fin de la saison 1938/39, l'excédent de coton CCC sous prêt et pools de producteurs s'éleva à 11 MB. (2)

Sous l'effet de l'augmentation des prix, en 1939 seulement, la CCC put se défaire de la majorité du coton entré dans ses stocks en 1938. La diminution des stocks CCC était de plus de 2 MB.

Les producteurs qui, en petit nombre, avaient désiré recourir aux conditions de prêts, avaient tous rachetés leurs dépôts à la fin de la saison.

En 1940, les possibilités d'exportation vers l'Europe diminuèrent et devant la nouvelle chute des prix, les prêts furent offerts à 8,9 cents; 26 % de la production rentraient dans les stocks mais, sous l'effet de l'augmentation de la consommation sur le marché national, les agriculteurs revendirent leurs quantités de coton stocké avant la fin de la saison.

(1) Le soutien de prix ayant été de 8,3 cents par livre.

(2) M.R. Benedict : "The agricultural commodity programs", op. cité, p. 19, remarque qu'à cette époque la puissance d'intervention du stock fut augmentée car, à part les prêts sur le coton, on autorisa aussi l'intervention directe sur son prix par des achats sur le marché libre.

c) Programmes affectant les demandes nationale et étrangère et programmes de distribution de surplus

Comme auparavant, on utilisa des fonds divers pour augmenter la distribution sur le plan national ou pour accroître les X.

Sur le plan national on employa les fonds de la section 32 pour fabriquer des matelas et des coussins ("comforters") distribués par des organisations d'aide. De même, le "stamp" plan aidait les familles à bas revenu à augmenter leurs achats de marchandises en coton. On continua également à établir des programmes pour une plus grande utilisation industrielle du coton. Au total, ces différentes actions absorbèrent quelque 0,7 millions de balles.

En ce qui concerne les exportations, un changement très important était intervenu avec l'abolition de l'interdiction de subventionner les exportations de coton brut. La conséquence immédiate fut qu'en juillet 1939 la FSCC offrait, pour la première fois, une subvention à l'exportation de 1,5 cent la livre de coton. (1)

L'augmentation des exportations qui s'ensuivit fut importante - presque le double de la saison précédente - et en novembre on pouvait déjà diminuer cette subvention pour l'annuler de nouveau en janvier 1940. (2)

Toutefois cette action nationale et internationale n'absorbait entre 1938 et 1940 qu'environ 2,2 millions de balles et ceci sans pour autant toucher directement les stocks CCC.

Une nette faille dans le système, semblable à celui de la FFB, était apparente.

- (1) ICAC : "Report on developing world cotton situation", Washington, may 1950, p. 237
- (2) L'augmentation des exportations n'est évidemment pas seulement due aux subventions, mais aussi, et approximativement pour la moitié, *) à l'augmentation de la demande causée par la guerre.
*) M. R. Benedict : "The Agricultural Commodity Programs", op. cité, p. 21

Section 3 La politique cotonnière pendant la guerre

La politique agricole des Etats-Unis va se renverser complètement pendant la guerre et ceci parce que les buts à atteindre se modifient totalement. Jusqu'à ce moment-là, la politique américaine tenait à la diminution de la surproduction afin d'ajuster l'offre à la demande des principaux produits de la terre; maintenant elle désire augmenter l'offre afin de l'ajuster à la demande des pays belligérants, donc l'ajuster à d'énormes besoins alimentaires. Pour la première fois, la politique cotonnière se séparera de la politique agricole générale car, du moins pendant les premières années de la guerre, on maintiendra ou accentuera la restriction de la production cotonnière afin de libérer des superficies pour la production de "war commodities".

Les moyens mis en oeuvre par les politiciens américains afin d'arriver à une expansion maxima de leur production agricole sont de deux sortes.

Entre 1941 et octobre 1942, les méthodes utilisées ne diffèrent guère des interventions habituelles. Une hausse du prix de soutien garanti devait suffire à amener les agriculteurs à augmenter leurs plans de production et les législations anti-inflationnistes furent favorables à l'agriculture, étant donné que le contrôle des prix maxima établissait un plafond très élevé. De plus, le "Steagale amendment" allongea la liste des produits bénéficiant du soutien minimum (1). Devant le danger inflationniste qui devenait de plus en plus évident, le Président Roosevelt proposa, en septembre 1942, un changement de sa politique dans le sens que la hausse des prix allait être efficacement limitée en abaissant le prix plafond et en stabilisant le taux de soutien du prix. En contrepartie, il proposa aux agriculteurs de garantir le maintien du soutien au lendemain de la guerre, afin de leur éviter d'être touchés par les réajustements de la production qui, comme après la première guerre, étaient estimés devoir être d'une assez grande envergure.

Le gouvernement proposa que la CCC continua à soutenir les prix des produits agricoles de base à 90 % de la parité pendant deux ans à partir du 1er janvier suivant la déclaration, par le Président ou le Congrès, de la cessation des hostilités (2). Toutefois le soutien ne serait évidemment accordé qu'à ceux des producteurs qui se conformeraient aux plans d'ajustement de l'offre et de la demande.

(1) "The Farm Problems", op. cité, p. 9

(2) Doc. française, op. cité, p. 12

Parallèlement à ce dirigisme à long terme du secteur agricole, et afin d'éviter une inflation, une politique de subventions alimentaires fut inaugurée, limitant l'augmentation des prix agricoles à 12 %, alors que le revenu net des agriculteurs avait plus que triplé entre 1939 et 1944 avec une augmentation de la production de 25 %.

Considérons maintenant les objectifs de la politique cotonnière pendant les années de guerre :

a) les programmes d'intervention directe sur la production et la vente sur le marché du coton

Malgré la diminution de la demande européenne au début des hostilités, les prix du coton américain se sont rapidement élevés pour atteindre, dès 1941, la parité. Cette hausse s'explique par l'accroissement de l'activité industrielle générale, par la diminution des importations de textiles de coton, par l'augmentation de la demande de ces textiles - surtout pour l'armement des soldats - et par la diminution de la production de coton brut due à une modification des avantages comparatifs de la production de coton et de celle d'autres produits agricoles.

Quoiqu'il n'y eut que de très faibles changements dans les allocations de superficies et dans le contingentement des ventes en 1942/43 et en 1943/44 par rapport aux restrictions de 1941/42, les restrictions volontaires de l'ensemencement des producteurs de coton devinrent de plus en plus importantes. En 1943/44, l'ensemencement était d'environ 5 millions d'acres inférieur aux autorisations officielles.

Comme le montre le tableau 10, la réduction des plantations de coton se poursuivit jusqu'au lendemain de la guerre, bien que les restrictions gouvernementales de production et de vente eussent été abandonnées après la saison 1943/44. De même, les paiements aux coopérateurs qui se conformaient aux restrictions furent évidemment supprimés.

Les producteurs qui diminuaient ainsi volontairement la production de coton - probablement à leur avantage - se soucièrent néanmoins des conséquences de leur politique de production dans l'après-guerre. Leurs pressions, au cours de la guerre, visaient à l'assurance de garanties de superficies et de prix après la fin des hostilités. Ils purent ainsi obtenir la garantie légale que la diminution de la production du coton n'influencerait pas les allocations de superficie après le retour de la paix. D'autre part, ils bénéficieraient aussi du soutien du prix dans les années d'immédiat après-guerre.

On pouvait - et ceci est logique - souscrire aussi pendant toute la guerre à des programmes de conservation du sol et les souscriptions se maintinrent au niveau d'avant la guerre.

b. Programmes influençant le prix du coton et le revenu des producteurs de coton

La tendance des prix pendant la guerre était la suivante :

- Le prix paritaire était en hausse pendant toute la guerre;
- Les prix pour le coton vendu à la ferme étaient également ascendants, dépassant, depuis 1941/42 en moyenne, légèrement la parité.

- Le taux de prêt moyen aussi, grâce à des pressions politiques fut successivement augmenté à 85 %, 90 %, 92,5 et même 95 % de la parité de prix. (1) (2)

- Cette constellation de prix eut de son côté pour effet :

- D'abord que dès que le prix du marché dépassait en moyenne le prix paritaire, les paiements de soutien devenaient caducs; (de même les compensations à ceux des producteurs qui se conformaient à un programme de restriction de la production cessèrent au moment où nos programmes furent suspendus.)

- ensuite, et pour les mêmes raisons, que la direction de la CCC pouvait vendre de 1941 à 1944 plus que 3,5 MB du coton stocké ! (on se rappelle que la CCC pouvait vendre toute quantité de coton acquis à des prix couvrant le prix d'achat augmenté des frais de stockage (voir page 82 al. 3).

- donc, de satisfaire les agriculteurs et le gouvernement. Les agriculteurs parce que la hausse des prix était considérable et que, même si au début d'une saison le prix du marché était au-dessous du taux de prix, ils pouvaient déposer leur récolte dans les stocks de la CCC, pour la racheter et la vendre à des prix plus élevés à la fin de la saison ou pendant la saison suivante; le gouvernement parce qu'il fut soulagé de voir la liquidation successive des stocks de surplus.

(1) Celle du taux de soutien par rapport à la parité de prix était revendiquée avant tout pour assurer aux agriculteurs un prix élevé à la fin des hostilités. (Ce soutien devait d'ailleurs être maintenu 2 récoltes après la déclaration de la fin de la guerre).

(2) M. R. Benedict, "The Agricultural Commodity Program" op. cité, p. 29.

Malgré cela, une loi fut votée à fin 1944, ordonnant à la CCC d'acheter toute quantité de coton à 100 % de la parité. L'effort de cette législation fut d'alourdir de nouveau les stocks de l'Etat. Ce dernier détenait effectivement dans son inventaire de juin 1945, environ 7 MB de coton à côté d'un stockage privé de 4 MB. Sous le point No c), nous verrons comment la législation a réagi contre cette situation.

c) Programmes affectant les demandes nationale et étrangère et programme de distribution de surplus

Des constatations faites ci-dessus ressort l'inutilité, pendant les premières années de la guerre, d'une intervention dans le sens décrit au paragraphe précédent. Pourtant, en 1941 déjà, 900.000 balles sortant du stock CCC furent vendues à la Grande-Bretagne en tant que "lend lease".

Nous avons également vu sous b) comment le marché national continua, pendant la guerre, à réduire au fur et à mesure le stock de surplus. Cependant les achats effectués par la CCC en 1944 constituèrent de nouveau des stocks et ce furent principalement les craintes d'une diminution des demandes nationale et étrangère dans l'après-guerre qui poussèrent les législateurs à réduire les limitations de vente imposées à la CCC.

Le 12 avril 1945 fut édictée une loi qui abolissait, pour une période de deux ans à partir de la fin des hostilités, les restrictions imposées par l'AAA 38 aux ventes de la CCC. Cette institution pouvait alors vendre n'importe quelle quantité de coton, mais à un prix qui ne devait pas être inférieur au prix paritaire, sauf s'il s'agissait de nouvelles utilisations ou d'exportations (1). La plus grande partie des ventes de la CCC était dirigée vers l'exportation. Ainsi à la fin de la saison commerciale 1945/46, le montant de l'inventaire de la CCC était tombé à moins d'un million de balles de coton. (2)

De plus, des subventions à l'exportation favorisèrent l'augmentation des exportations en général. En 1944 et 1945, un total de 65 millions de dollars fut attribué à titre de paiement à l'exportation. A ce montant s'ajoutèrent encore 17 millions de dollars provenant des fonds de la section 32 et attribués dans le même but.

(1) M.R. Benedict "The Agricultural Commodity Programs" op. cité, p. 31.

(2) M.R. Benedict "Can we solve the Farm Problem ?" op. cité, p. 400.

Section 4 La politique cotonnière américaine de 1945 à 1956

Nous avons déjà parlé de la législation entrée en vigueur en 1942 qui garantissait un soutien de prix à 90 % de la parité pour un certain nombre de produits agricoles. (1)

Le discours du Président annonçant la fin des hostilités eut lieu le 31 décembre 1946 (2) et à partir de cette date le statu quo était garanti jusqu'en 1948.

Malheureusement on ne revint pas alors à un régime libéral des échanges internationaux. Contrôle des changes et accords bilatéraux affectèrent le marché mondial et les Etats-Unis durent apporter leur aide à l'Europe.

La crainte d'une déflation d'après-guerre incita plusieurs gouvernements à chercher le plein emploi, à protéger l'économie nationale des influences extérieures et à contrôler les échanges internationaux, notamment par des contrôles de change et des restrictions de devises. (3)

La déflation prévue n'eut d'ailleurs pas lieu. Au contraire, une très forte demande de produits agricoles américains émana des pays d'Europe dévastés par la guerre et ayant à subir un hiver très rude en 1946/47 (4). En même temps s'accrut la demande nationale qui, dès le 2 septembre 1945, ne fut plus limitée. Une poussée inflationniste et une grande prospérité dans le domaine agricole furent le double résultat de cette augmentation de la demande globale.

Ce ne fut pas cette prospérité qui modifia la politique agricole dans le sens d'une libéralisation car, si l'ajustement n'avait pas dû se faire immédiatement et s'il avait été renvoyé à plus tard, l'effort aurait pu devoir être plus grand encore. C'est cette crainte qui inspira un grand nombre de programmes de politique à long terme, applicables lors de la diminution de la demande étrangère. Lorsque la situation se

-
- (1) Cette mesure avait été prise dans le but de protéger les agriculteurs d'une déflation probable dans l'agriculture au lendemain de la guerre.
 - (2) Documentation française, op. cité, p. 14.
 - (3) S. C. Hudson et R. Gherson : "Competition in international trade with particular reference to agricultural commodities" Canadian Journal of Farm Economics, déc. 1959, p. 1721.
 - (4) Rau, op. cité, p. 70

détériora en 1948, par la diminution rapide des exportations et la baisse des prix, l'état de surproduction devint inévitable.

C'est à cette époque que seront jetées les bases d'une intervention et d'un dirigisme agricole à long terme.

L'AAA 48 en était l'expression première; ce fut un compromis entre la volonté des "Représentants" de poursuivre une politique de prix très rigide et le but des "Sénateurs" de décentraliser l'administration agricole et préserver le sol américain. Les Démocrates ayant eu de nouveau la majorité au Congrès, des modifications seront introduites dans l'AAA 49.

Si l'originalité fait défaut dans ces lois, en revanche le compromis est très visible. Les propositions des "Représentants" devaient prévaloir entre la date de l'entrée en vigueur et juin 1950, celles des Sénateurs plus tard. La souplesse du plan du Sénat était due à de nouveaux calculs des prix paritaires et à une liaison entre l'approvisionnement de certains produits de base existants et le soutien du prix accordé à ces produits. Cependant, le plan du Sénat sera ajourné puisque la conjoncture se prêtait mal à son application et peu de changements interviendront, jusqu'en 1956, dans la politique agricole effectivement appliquée. (1)

a) Interventions directes sur la production et l'offre sur le marché du coton

Parallèlement au "boom" de l'agriculture américaine, il y eut une augmentation de la demande de coton, une hausse du prix et un accroissement des recettes des producteurs. (Les prix de soutien étaient fixés à 92,5 % de la parité, mais peu de producteurs de coton cherchèrent à exiger les conditions de prêt puisque le prix du marché dépassait la parité).

Il n'y avait pas de contrôle de la production, ni du marché et la réaction des producteurs à la hausse du prix fut plutôt lente. On ne retrouve un ensemencement égal à celui de 1941/42 qu'en 1947/48.

Après avoir reconsidéré le problème cotonnier dans l'après-guerre, le "Cotton Research Committee", organisé par le "National Cotton Council", élabora des conclusions révélatrices qui furent présentées en 1947 au "House of Representatives".

(1) Documentation française, op. cité, p. 14.

Sans contrôle et dans des conditions probables d'accroissement de la productivité, la production fut évaluée à 13 millions de balles pouvant être vendues de 12 à 14 cents la livre. Au prix paritaire il aurait été par contre difficile de vendre plus de 6 millions de balles, car les exportations de coton auraient fléchi et la concurrence de la rayonne et des fibres synthétiques se serait accrue au désavantage du coton. (1)

Se basant sur ces considérations, le Ministère de l'Agriculture proposa au Congrès un programme d'ajustement à long terme qui avait pour but de continuer à soutenir les prix de quelques produits de base - dont le coton - tout en étant plus souple et en permettant à ces produits de rester compétitifs. Les possibilités d'absorption des stocks allaient donc être accrues (voir infra p. 101-106). Avec l'ajustement du soutien de prix au prix concurrentiel, on espérait que les mesures de limitation et de contrôle de production, de faible envergure et sporadiques, pourraient devenir suffisantes.

En août 1949 fut voté un amendement à la loi agricole de 38 concernant le contrôle de la production et de la consommation.

Pendant toutes les saisons où le Ministre de l'Agriculture considèrera que l'approvisionnement normal (estimations de la consommation domestique + exportations + 30 % de ce total comme stock) sera dépassé par l'approvisionnement global (réel présumé + stocks existants), il devra fixer un contingent national de vente. Dans tous les cas où l'offre dépassera la demande globale, soit par la prévision d'un ensemencement trop important, soit par une accumulation de stocks excédentaires, ce mécanisme d'ajustement interviendra.

Le Ministre de l'Agriculture fixera le contingent de vente optimum en balles de 500 livres, permettant de satisfaire à l'absorption normale. Toutefois ce contingent ne pourra en aucun cas être inférieur à la plus basse des deux valeurs suivantes : 10 millions de balles ou absorption de la saison précédente moins 1 million de balles. (2)

Une fois le contingent national de vente établi, le Ministère de l'Agriculture doit déterminer un contingent national de superficie (national acreage allotment) pour la même saison. Ce second contingent doit être basé sur le rendement moyen des cinq saisons précédentes,

(1) Benedict, op. cité, p. 33

(2) M.R. Benedict : "The Agricultural Commodity Programs", op. cité, p. 32 et USDA, "Agricultural Handbook", Agricultural stabilisation and conservation service, No 242, p. 67

de sorte que la récolte effective correspondra aux exigences du contingent de vente, compte tenu des stocks. L'utilité de cette seconde limitation est que le contingent de vente doit être accepté, pour entrer en vigueur, par une majorité des 2/3 des producteurs votant. Donc, même si le contingent de vente est rejeté, les superficiesensemencées seront limitées.

Le contingent national de superficie sera réparti par Etats, puis par Comtés et ensuite par fermes. (1) (2)

(1) O. C. D. E. op. cité, IIIème rapport, p. 409

(2) La façon de déterminer la superficie à attribuer à chaque Etat a été fixée par les PL 272 et 439 au 81ème Congrès *). Entrent en ligne de compte pour le calcul de cette répartition l'ensemencement des cinq années précédentes (les 4 ou 5 années précédant 1950, 1949 exclu), les fermes de petites dimensions (jusqu'à 5 acres), ainsi qu'un ajustement spécial en compensation des réductions d'acréage effectuées pendant la guerre ou effectuées en vue de substituer une production de guerre à celle du coton. La somme des acréages sera ensuite ajustée au prorata de chaque Etat afin que le contingent de base de 22,5 millions d'acres soit respecté. La répartition est alors fixée au pourcentage de ces 22,5 millions d'acres, pourcentage qui déterminera la part de chaque Etat lorsque le contingent de superficie, pour une saison quelconque, dépassera ou sera inférieur au contingent de base.

A l'intérieur de chaque Etat, des commissions mixtes proposent la répartition entre les Comtés, régie par les mêmes principes que ceux qui ont fixé la répartition à l'échelon national.

La répartition entre les fermes, à l'intérieur des différents Comtés, se fera de la façon suivante : 15 % du contingent du Comté sont d'abord mis en réserve; on attribue ensuite des superficies spéciales aux petites exploitations, le reste étant réparti entre les autres fermes en pourcentage de la superficie exploitable de chaque propriété. La réserve de 15 % servira pour les adjudications supplémentaires à certaines fermes. Les critères de cette ultime attribution seront, entre autres, la topographie, certains facteurs de travail, de mécanisation, d'assolement, etc.

*) ICAC : "Monthly Review of the World Situation" op. cité, dec. 1949.

La répartition du contingent national de vente se fera de la même façon, c'est-à-dire également par échelons successifs. On déterminera l'autorisation de vente pour chaque producteur sur la base de la production, réelle ou théorique, obtenue ou pouvant être obtenue sur la surface autorisée.

Si les contingents de vente ont été acceptés par la majorité des producteurs, ils deviennent obligatoires; il en est de même pour les contingents concernant les superficies. (1)

Dans ce cas, si les fermiers dépassent la superficie attribuée ou la quantité de vente allouée, ils doivent payer - sur la part qui dépasse le contingent de vente - une taxe égale à la moitié du taux de prêt dont bénéficie cette denrée au cours de la saison. (2) (3)

Par contre, toujours à condition que les quotas aient été acceptés, les cultivateurs qui ont respecté les prescriptions concernant les contingents de superficie et de vente, bénéficient d'un maximum de soutien de prix. (4)

C'est cette liaison entre la politique de contrôle de la production et celle concernant les soutiens de prix qui facilite l'acceptation majoritaire des quotas de vente. Cela était dû au fait que si le résultat de la votation des quotas avait été négatif et que, par conséquent, les allocations de superficie n'aient pas été rendues obligatoires, même les cultivateurs qui se conformaient alors aux prescriptions concernant les superficies maxima à ensemençer n'auraient reçu que jusqu'à 50 % au maximum de la parité. Ceux qui n'avaient pas suivi les prescriptions volontaires ne pouvaient évidemment pas être sujets à une amende, mais ils devaient, par contre, renoncer à tout soutien. (5) (6)

-
- (1) Notes et études documentaires : "La politique économique des Etats-Unis depuis le New Deal jusqu'en 1956", p. 24
 - (2) idem, p. 24
 - (3) En 1940, cette pénalité, pour les producteurs de coton, a été fixée à 50 % de la parité du 15 juillet 1950. USDA, Agr. stab. and cons. serv. op. cité, p. 75
 - (4) Pour le coton, en 1950/51, le soutien était de 90 % de la parité.
 - (5) Sur une décision du Ministre de l'Agriculture, ces derniers pouvaient cependant recevoir un soutien qui ne devait toutefois pas dépasser celui des "coopérateurs volontaires" OCDE, III rapport,

Les cultivateurs qui, tout en respectant les allocations de superficie, arrivèrent, par des accroissements de rendement, à augmenter leurs ventes, toujours dans l'hypothèse que les quotas de vente avaient été rejetés, bénéficièrent donc d'un soutien allant jusqu'à 50 % de la parité.

Cette législation a été utilisée pour la première fois en 1950/51 (1). Elle a eu pour effet, comme il ressort du tableau statistique No 11, de provoquer une diminution de la superficie exploitée d'environ 10 millions d'acres (27 à 17 millions d'acres (2)) et de la production d'environ 5 millions de balles.

Jamais encore un programme de contrôle n'avait été aussi efficace. Jamais non plus un tel programme n'a été utilisé à une époque aussi néfaste, car la guerre de Corée fit monter les prix, épuisa les stocks et nécessita une limitation de la consommation domestique ainsi qu'un contingentement des exportations.

Les restrictions furent évidemment abolies pour les saisons 1951/52 et 1952/53. Cependant, en 1951/52 déjà, le niveau de 1948/49 fut presque atteint en production. En 1952/53, une hausse de rendement fit renaître, pour l'économie cotonnière des Etats-Unis, des problèmes semblables à ceux qu'elle avait connus à la veille de la guerre de Corée. Pour 1954/55 (la guerre prit fin en 1953) on dut de nouveau recourir à des contingentements de vente et de superficie (3). - (21,4 millions d'acres pour le contingent national de superficie (4)) -. En 1955/56 on

..... op cité, p. 410 et ICAC "Monthly Review of the World Situation" op. cité dec. 1959.

(6) Selon notes et études documentaires, op. cité, p. 23, cette annulation de soutien n'était valable que pour des qualités produites sur une surface excédentaire.

(1) Les conditions requises pour l'introduction d'un contingent de vente étaient alors remplies par suite de l'existence d'un stock excédentaire assez important, dû à la surproduction en 1948 et 1949 (augmentation de 3 et de 1,5 millions de balles respectivement) et à la faible puissance concurrentielle du coton par rapport aux fibres synthétiques.

(2) Chiffres cités par N. Z. Z. du 2 août 1959

(3) D. Reiche, op. cité, p. 104

(4) Voir aussi, publication de l'USDA : "Effects of acreage allotment programs", 1954-55, Agricultural research service, Washington D. C. 1957, p. 33

dut abaisser ce dernier à 18,1 millions d'acres et le contingent de ventes fut pour la première fois à son minimum légal, soit 10 millions de balles.

La même année, la législation autorisera le Ministère de l'Agriculture à augmenter, par plusieurs moyens artificiels, les exportations de coton.

b) Programmes influençant les prix du coton et les revenus des producteurs de coton (1946-1956)

Nous avons vu que la pièce maîtresse de la législation agricole dans l'après-guerre fut un système de soutien des prix, assoupli en ce sens que ce prix devait se rapprocher du prix concurrentiel, rendant ainsi caduque toute intervention sur la production et la vente. (1)

Ces mesures d'assouplissement ne seront toutefois pas appliquées pendant toute la période allant de 1946 à 1956.

La modification du calcul de la parité - seconde mesure d'assouplissement de la politique de soutien de prix proposée par la Loi agricole de 1948 - ne sera pas non plus appliquée de façon complète.

Sous l'effet de l'accumulation de stocks excédentaires il fallait intervenir sur le pouvoir financier du stock et sur le stock même. Considérons successivement ces différents éléments :

C'est le titre II de l'AAA 48 qui introduisit le système de soutien de prix flexible ("flexible price support"). Ce système consistait à promettre un soutien de prix très bas dès que la production dépasserait la consommation, afin d'augmenter ce soutien au fur et à mesure de l'égalisation de l'offre et de la demande. Une échelle de prix de soutien était fixée entre 60 et 90 % de la parité. Le taux de soutien à l'intérieur de cette échelle était déterminé selon le rapport entre l'approvisionnement global et l'approvisionnement normal (donc selon le même rapport qui détermina les décisions de contingentement de la production et de la vente) (voir p. 91)

Mais ces mesures d'assouplissement du système de soutien de prix devaient encore attendre leur mise en vigueur.

-
- (1) Le prix concurrentiel était défini comme si toute la quantité produite était vendue, à la satisfaction des producteurs et des consommateurs. (Le rapprochement ne devait pas être trop hâtif afin que les producteurs marginaux puissent se reconverter).

Déjà sous la pression de l' "Informal Farm Block", lors du 80e Congrès (1), l'introduction de l'échelle flexible avait été remise au 1er janvier 1950 (2). La législation de 1949 fixait la limite inférieure de la "sliding scale" à 75 % de la parité, tout en remettant à plus tard son application. Elle donnait au Ministère de l'Agriculture la possibilité de maintenir au-delà de la date prévue les taux fixés de soutien de prix dans le but de prévoir ou de diminuer des "shortages" marqués de produits de base affectant le bien-être national ou le besoin de la défense nationale. (3)

Ainsi en 1948/49, en 1949/50 et 1950/51, la parité de 90 % fut maintenue pour le soutien du prix du coton. Ensuite, en raison de la guerre de Corée (juin 1950), une mesure administrative fixa à nouveau le prix de soutien à 90 % de la parité. Cette mesure fut valable pour 1951/52 et pour 1952/53. Pour les deux saisons suivantes, c'est une mesure législative - approuvée par le Congrès le 17 juillet 1952 - qui maintient encore une fois le soutien au même taux que les années précédentes.

Ce ne sera qu'avec l'AAA 54 (4) que la "sliding scale" citée ci-dessus entrera en vigueur pour la saison 1955/56, mais modifiée. En effet, la limite inférieure de l'échelle passe de 75 à 82,5 %. Pour 1956/57, les prix pourront de nouveau varier entre 75 et 90 % de la parité. (5) (6).

Un autre élément de l'assouplissement des mesures concernant les prix fut la manière différente de calculer la parité. C'est l'indice des prix payés par l'agriculture par rapport à la période de base 1910/14

- (1) Rau "Agricultural Policy and Trade Liberalisation in the United-States" op. cité n. 96
- (2) D. Reiche "U.S. Agricultural Policy" op. cité, p. 104
- (3) Rau : "Agricultural policy and trade liberalisation in the United-States 1934-1956" op. cité, p. 97, et USDA : "Price programmes of the USDA", Mi sc. publ. 683, mars 49, p. 516
- (4) ICAC : "Monthly Review of the World Situation", op. cité, fev. 1954, p. 15.
- (5) OCDE : "Agricultural Policies in Europe and in the United-States" rapport No 3, p. 401
- (6) ICAC : "Monthly Review" sept. 1954

qui devait être modifié. Les coefficients de pondération de l'indice des prix payés étaient effectivement fondés sur la structure des dépenses d'exploitation de la période 1924/25, et depuis lors cette structure avait bien changé.

Le nouveau barème du calcul du prix de parité fut alors le suivant :

- 1/ Pour la période de référence à la pondération de l'indice du prix payé, on prendrait une période plus récente, 1937/38 - 1941/42; les prix de base même devaient rester inchangés.
- 2/ On introduisit aussi de nouveaux postes dans la pondération dont le plus important était les salaires payés aux ouvriers agricoles (1). Les intérêts sur les emprunts hypothécaires et les impôts fonciers figurèrent également dans le nouvel indice.
- 3/ Par cette méthode de calcul, le rapport des prix des différents produits de base restait le même que dans la période de base (2). Compte tenu de ce fait et en comparaison avec la structure de l'offre, la structure de la demande se modifie à long terme et fixe d'autres rapports de prix. Afin d'en tenir compte, on proposa également une correction de l'indice des prix reçus. On divisa alors les prix obtenus au cours de la dernière décennie par l'indice moyen des prix de tous les produits reçus en 1010/14 (3). Comme l'effet de ces mesures pouvait être violent, l'AAA 49 proposa que l'ancienne méthode de calcul et la nouvelle restent en vigueur jusqu'en 1954 et que l'on utilise la plus favorable des deux. (4)

En principe, et pour certains produits du moins, la nouvelle parité devait être la plus intéressante car l'augmentation des prix payés par l'introduction de nouvelles données poussait le prix paritaire à la hausse et augmentait ainsi le soutien.

Le maintien effectif du soutien de prix à 90 % de la parité pendant cette période - soit jusqu'en 1956/57 - eut un effet énorme sur les

(1) OCDE, Rapport No 3, op. cité, p. 403

(2) Ce qui est un non-sens, ne serait-ce que parce que les coûts de production des différents produits de base se sont fortement différenciés durant cette période. Benedict : "Can we Solve the Farm Problem ?" op. cité, p. 266

(3) OCDE, Rapport No 3, op. cité, p. 404, et J. Bachmann, op. cité, p. 312-316

X des Etats-Unis et sur les stocks détenus par la CCC.

- 4/ A partir de 1948, date à laquelle les stocks de la CCC étaient pour ainsi dire inexistant, des quantités de plus en plus importantes de coton furent placées comme garantie de prêt dans les stocks où il y avait encore 3,8 millions de balles à la fin de la saison 1948. Pendant la saison 1949, le stock dut également absorber une certaine quantité de coton, mais la majorité fut rachetée à la fin de la saison, le prix du marché s'étant ajusté aux taux de prêt. De même, le commerce privé avait constitué un certain stock. (1)

C'est avant tout sous l'effet de la guerre de Corée, mais aussi grâce à la brusque baisse de la production pendant la saison 1951/52, que la CCC put vendre avec profit. La CCC détenait, à la fin de la saison 1949/50 le montant de 3,4 millions de balles (aux Etats-Unis, le surplus était alors de 6,8 millions de balles) d'une valeur égale à 580 millions de dollars (2). Le stock de coton qui s'était trouvé à des niveaux dangereux s'était révélé insuffisant pour stabiliser les prix, mais si la baisse de la production n'avait pas été aussi forte, peut-être la pénurie aurait-elle pu être moins grande.

La conclusion de Benedict (3) traite de l'insuffisance du stock CCC de coton pendant la guerre de Corée en ces termes : "The shortage that developed was not due to inadequate carry-overs. It came about as a result of an unduly drastic cutback of acreage, somewhat lower yields and a large . . . increase in demand The experience did demonstrate however that seemingly large government-held stocks can disappear rather quickly under some conditions and that moderately heavy stock may be desirable in the national interest in times of great uncertainty in world affairs".

-
- (1) La nouvelle parité favorisait certains produits (ceux dont la demande avait augmenté sans que les coûts de production aient pu être comprimés) alors que l'ancienne parité avait été plus favorable à ceux des produits dont la demande était restée stationnaire, mais dont les coûts avaient pu être diminués grâce à des mesures de mécanisation (il était donc avantageux pour les producteurs de coton de continuer à utiliser l'ancienne formule)

(1) M.R. Benedick : "The Agricultural Commodity Programs" op. cité, p. 36

- 2) M.R. Benedict : "The Agricultural Commodity Programs, op. cité, p. 37

- (3) idem, op. cité, p. 41

Presque tout le coton déposé pendant la saison commerciale 1951/52 fut racheté, mais à la fin de 1952/53 déjà le stock s'élevait de nouveau à 2 millions de balles environ. Les choses empirèrent pendant la saison suivante, 1953/54 : plus de 40 % de la production (6,5 millions de balles) furent déposés en garantie de prêt et seulement 1,3 million de balles (1) rachetées par les producteurs. Le résultat net de la saison 1954/55 ajouta 1,7 million de balles aux stocks, ce qui porta le total à 8,1 millions de balles (2) (3) au 1er août 1955.

Ainsi les exportations diminuèrent d'année en année et si les Etats-Unis avaient exporté environ 5 millions de balles en 1951/52, ils n'en exportèrent plus que 2,2 millions de balles en 1955/56. Le pourcentage du marché mondial de coton, détenu par les Etats-Unis, était tombé de 50 % en 1949/50 à 1/5 en 1955/56. (4)

C'est dans ces conditions alarmantes que deux décisions furent prises. D'abord la puissance totale du prêt ou achat de la CCC encore augmentée et cette fois à 10 milliards de dollars (5). Ensuite, le Président des Etats-Unis fit établir - également pour le coton - un stock stratégique, car on avait vu le résultat du stockage en 1950/51 et son effet favorable en 1941/42. Ce stock devait être au minimum de 3 et au maximum de 4 millions de balles. Ce stock spécial stratégique permettait de réduire le stock normal et avait ainsi une conséquence directe sur le calcul du prix de soutien. Ce n'est que grâce à cette nouvelle prescription que le taux de prêt put être maintenu à 90 % de la parité en 1955/56.

-
- (1) ICAC "Monthly Review of the World Situation" nov. 1954 op. cité, p. 6.
 - (2) M. R. Benedict : "The Agricultural Commodity Programs" op. cité, p. 39
 - (3) Committee for Economic Development : "Economic Policy for American Agriculture" 1956, mentionne que les stocks des Etats-Unis suffisent à une année entière de consommation par les filateurs américains.
 - (4) N. Z. Z. 2 août 1959
 - (5) M. R. Benedict "Can we solve the Farm Problem" op. cité, p. 409
 - (6) Documentation française, p. 22

L'utilisation du "set-aside" sera examinée plus loin. Nous ajouterons seulement qu'au 30 juin 1956, le stock global des Etats-Unis était de 14,5 millions de balles. (1)

c) Les programmes affectant les demandes nationale et étrangère (et le problème de l'écoulement des surplus cotonniers)

Sous les points a) et b) de ce paragraphe nous avons étudié l'évolution défavorable des exportations de coton américain. La politique de restriction de la production, après avoir bien réussi au début, a été ensuite contrecarrée par des augmentations continues de rendement.

Nous verrons que ce ne sont pas seulement des effets de la politique cotonnière qui ont provoqué cette situation désagréable et défavorable pour les Etats-Unis, mais ce sont aussi le fameux "dollar shortage" et les différentes dévaluations qui affectèrent négativement la puissance concurrentielle des exportations américaines (2). Un troisième élément défavorable pour les exportateurs des Etats-Unis fut les conséquences du déséquilibre entre l'offre et la demande créé par la guerre de Corée.

Encore une fois, les importateurs de ces produits de base devaient se tourner vers d'autres fournisseurs de coton et la différence entre les prix des cotons américains et ceux d'autres provenances s'accroissait toujours plus. (3)

Mais à côté de ces facteurs extérieurs de la politique des Etats-Unis, le prix américain, artificiellement élevé, permit non seulement aux producteurs étrangers de vendre toute leur production à un prix légèrement au-dessus de celui fixé par les exportateurs américains, mais encore de faire, à ce prix, un bénéfice appréciable. (4)

- (1) Kuczynski, "The U.S. Agricultural Act of 65 and its effects on cotton prices and receipts from cotton exports", I. M. F. 1966, Vol. XIII No 1.
- (2) Voir à ce sujet ICAC : "Monthly Review of the World Situation" fev. 1950 p. 6 et, même source : "Annual Review of the World Situation" 1949/50 op cité, p. 18
- (3) La conséquence fut grave pour les importateurs de coton en général, mais plus particulièrement pour ceux d'entre eux dont les pays avaient dévalué leur monnaie. Selon ICAC : "Monthly Review of the World Situation", op cité avril 1951, p. 10 un cycle de production exigeait alors une circulation de capitaux 8 à 12 fois plus importante qu'avant la guerre.
- (4) M. Kuczynski, op. cité p. 53

Ce résultat en fut une croissance continue du stock de coton des Etats-Unis.

Ce qui nous intéresse actuellement est de savoir quelles ont été les mesures prises par le législateur des Etats-Unis face à ce problème de surplus, mesures qui ont été, nous l'avons vu ci-dessus, absolument insuffisantes. (1)

Nous pouvons diviser les efforts en vue d'accélérer les exportations des Etats-Unis en deux groupes : ceux qui favorisèrent les exportations en empruntant les canaux commerciaux traditionnels, tout en laissant les exportateurs bénéficier de certaines subventions, et ceux qui ouvraient aux surplus des canaux non traditionnels.

i) Exportations par canaux traditionnels bénéficiant de subventions

Dans ce groupe de mesures, nous en connaissons un certain nombre qui furent déjà en vigueur avant la guerre.

D'abord la section 32 de l'AAA de 35 qui est expressément reprise dans l'AAA 48 et qui permet encore, entre autres, à l'écoulement des surplus agricoles de se voir allouer 30 % des recettes douanières. L'utilisation des fonds pour les exportations de coton est pourtant limitée par cette loi puisqu'elle stipule que les fonds doivent être affectés à l'exportation de produits agricoles périssables et ne bénéficiant pas d'un soutien de prix. (2)

En second lieu, il y a une clause dans l'AAA de 49, sect. 407, qui autorise la CCC à vendre des quantités illimitées de coton sur le marché mondial à des prix plus bas que ceux prévus pour la vente sur le marché intérieur.

Cette mesure qui avait été votée lors de l'accumulation des stocks en 1949, n'était rien d'autre qu'une autorisation de subvention à l'exportation, puisque la différence entre le prix d'achat de la CCC au taux de soutien et le prix concurrentiel de la vente au marché mondial est prise en charge par le gouvernement. (3)

-
- (1) Cependant, sans l'introduction favorisant l'exportation de coton, le gonflement du stock aurait certainement été pire encore.
- (2) Rau, op. cité, p. 97
- (3) ICAC : "Monthly Review of the World Situation" op. cité oct. 1954, p. 11 et Etudes et Notes Documentaires, op. cité, p. 26

Une dernière mesure, acceptée en 1948, était contenue dans la section 112 du "Foreign Assistance Act". Cette loi autorisait le Ministère de l'Agriculture à vendre à l' "Economic Cooperation Administration", des produits agricoles en surplus, détenus par la CCC et destinés à l'exportation, à des prix jusqu'à 50 % inférieurs à ceux du marché national courant. Ces quantités étaient ensuite attribuées aux nations bénéficiant du Plan Marshall. (1)

ii) Exportations par canaux non traditionnels ou par accord avec facilités de paiements

C'est plus tard, en 1953 et 1954, lorsque commencèrent les difficultés de stockage d'exportation et de surplus, qu'on introduisit de nouvelles méthodes d'écoulement de produits excédentaires et, cette fois, les voies empruntées ne seront plus de type traditionnel.

La première loi votée dans ce sens fut le "Mutual Security Act" de 1953 (2), suivie en 1954 par le "Agricultural Trade Development and Assistance Act" (3) parallèle au MSA du 1954 (4). Leur but était d'utiliser avec un maximum d'efficacité les surplus agricoles récoltés aux Etats-Unis, de maintenir une "fair share of the world market", d'aider des nations amies à augmenter, notamment, la consommation là où la nécessité s'en faisait sentir et d'utiliser les surplus à des fins politiques.

Cependant, et afin de limiter le conflit entre cette législation et la politique plus générale des Etats-Unis qui prônait une libéralisation des échanges internationaux, des recommandations concernant l'application de ces mesures furent de telle sorte que les quantités exportées grâce à ces lois ne devaient pas affecter outre mesure les marchés mondiaux et les prix. Ceci obligeait les dirigeants de ces programmes à mener une politique de liquidation graduelle des stocks. Il ne fallait pas non

(3) Note de l'auteur : Pourtant cette possibilité ne fut pas utilisée. On peut consulter à ce sujet aussi l'étude de l'USDA : "Price programs of the USDA 1949", op. cité, p. 17

(1) Rau, op. cité, p. 100

(2) Public Law 480, section 550

(3) P. L. 480, 83e Congrès, cité par OCDE, 111e rapport, op. cité, p. 416, Section 402.

(4) Undell : "Agricultural Trade Development and Assistance Act of 1954 and amendment" Washington 1959.

plus que les exportations privées soient diminuées à cause des exportations bénéficiant de ces programmes de soutien. (1)

Deux méthodes furent employées afin de parvenir à ces buts : l'acceptation des paiements en devises des pays importateurs et une politique de dons.

La PL 480 Titre I d'une part, et la section 550 et 402 du "Mutual Security Act" de 53 et 54 d'autre part, autorisèrent la vente de coton excédentaire contre des devises étrangères. (2)

Au départ, le coton vendu en application de la PL 480 devait diminuer la quantité de coton du stock gouvernemental. C'est pour cela que les exportateurs qui avaient acheté du coton brut sur le marché national pour le vendre contre des devises étrangères, devaient racheter à la CCC une quantité équivalente à ces exportations. Cette restriction fut abolie en avril 1955 (PL 25, 84e Congrès), afin que la croissance des exportations ne soit pas gênée par une pareille clause. Par ailleurs les exportations ne bénéficièrent pas d'autres subventions et les importateurs durent payer un prix correspondant au prix mondial courant exprimé en dollars, (3)

Cette législation se souciait aussi de fixer des règles concernant l'utilisation des devises ainsi obtenues. Il fallait que ces dernières servent à augmenter les échanges internationaux, à aider au développement économique de certains pays, à l'achat de matériaux stratégiques et à liquidation d'emprunts américains émis à l'étranger. (4)

- (1) ICAC "Monthly Review of the World Situation" octobre 1954, op. cité, p. 11 et suivantes.
- (2) Malgré leur similitude, les buts de ces deux législations différaient. La MSA devait simplement faciliter les exportations de coton envers les pays qui manquaient de devises lourdes. Un des buts principaux de la PL 480 était, par contre, d'augmenter les exportations de coton en procurant des possibilités d'achat à des pays qui n'en avaient pas auparavant. ICAC : "Annual Review of World Cotton Situation" 1954/55.
- (3) ICAC : "Monthly Review of the World Situation" nov. 1954
- (4) Notes et études documentaires et OCDE 11ème rapport op. cité, p. 419. Les devises dont les Etats-Unis disposaient grâce aux ventes faites en application de la "MSA" de 1953 et 1954 devaient être réservées au financement de l'assistance militaire et du développement économique.

Le titre 11 de la PL 480 permettait de faire des dons d'assistance à des peuples amis en difficulté (1). En application de cette loi, le Président des Etats-Unis et le "Foreign Operation Administration" recevaient des fonds leur permettant d'acheter à la CCC les quantités de coton dont ils avaient besoin pour leurs dons.

Une dernière mesure, influençant le volume du stock gouvernemental d'une part, et le taux de soutien des prix d'autre part, fut prise à cette époque. Il s'agissait des prescriptions concernant les virements de coton du stock de la CCC au stock stratégique ("set-aside") créé à cet effet (2). Ce stock devait contenir au minimum 3 millions et au maximum 4 millions de balles de coton. (3)

L'influence de cette réserve sur le taux de soutien du prix est facile à voir. Ce taux dépendait en effet de l'importance de l'excédent de l'offre globale par rapport à l'absorption normale. Avec une baisse de l'excédent, le taux de soutien devint plus grand. Comme le stock stratégique n'était par ailleurs pas compris dans le calcul déterminant l'offre globale, l'innovation de ce "set-aside" permit une hausse du taux de soutien. (4)

Un autre élément non moins important de ce stock était la façon dont on pouvait l'utiliser pour aider les exportations par rapport à la politique que poursuivaient les gérants du stock CCC.

On se rappellera que ces derniers avaient, depuis 1947, le droit d'exporter sur le marché mondial toute quantité de coton à des prix compétitifs. Mais afin de ne pas affecter le marché mondial du coton par ce "dumping" la direction du stock de la CCC s'abstint de vendre au-dessous du plus bas des deux prix suivants : soit au prix d'achat de la CCC, soit au prix courant du marché national. Mais lorsque la législation du 8 octobre 1954 autorisa la vente de coton à des

- (1) Cette loi a remplacé le "Famine Relief Act" qui avait un but similaire.
- (2) Un autre but de ce stock stratégique était de garantir aux Etats-Unis une certaine marge de liberté lors d'un événement semblable à la guerre de Corée.
- (3) USDA : "Compilation of statutes relating to . . . (différentes lois) ." dans Agr. Handbook No 192, Commercial stabilisation Service, janv. 1961, p. 148
- (4) Ceci a d'ailleurs permis aux producteurs de recevoir pendant la saison 1954/55 des prêts à 90 % de la parité.

prix concurrentiels fixée mensuellement, le Ministre de l'Agriculture annonça officiellement qu'il n'avait pas l'intention de se servir de cette loi. (1)

Tant que le prix du marché mondial ne dépassait pas celui du marché américain, les ventes à l'étranger de coton américain étaient donc bien déterminées par les décisions du Ministère de l'Agriculture qui était opposé à l'utilisation des lois autorisant le "dumping". (2)

Les producteurs ou consommateurs pouvaient acheter du coton détenu par la CCC, mais à 105 % du taux de soutien augmenté des charges du stockage. Aussi, le coton sur lequel les producteurs avaient obtenu un prêt pouvait-il être repris par ces derniers, mais au minimum contre le repaiement entier du prêt augmenté des frais de stockage et des frais de "repossession", plus un versement d'environ 3 dollars par balle de coton, appelé d' "équité pour l'agriculture".

En ce qui concerne le stock stratégique, retenons que d'une part les limitations de ventes sur le marché national étaient plus strictes encore que celles relatives à la vente de coton détenu, ou, sous condition de prêt, déposé dans un magasin de la CCC (3); que d'autre part, les prescriptions concernant l'utilisation des dépôts dans le stock stratégique pour l'exportation permettaient une plus grande augmentation des exportations que les prescriptions concernant les dépôts de la CCC; en effet les donations pour l'aide à des pays amis et les ventes ou les accords de troc destinés à développer des marchés existants ou à créer grâce à l'utilisation de nouveaux débouchés, devaient provenir du stock stratégique. Les quantités de coton ainsi exportées diminuaient effectivement le stock de la CCC car, comme le stock stratégique devait contenir au minimum 3 millions de balles de coton, des transferts de coton en provenance de la CCC avaient lieu dès que ce stock approchait du minimum.

- (1) ICAC "Monthly Review of the World Situation" nov. 1954 op. cité, p. 5 et suivantes
- (2) ICAC : "Monthly Review of the World Situation" article spécial "The legal and administrative basis of United-States price policy" nov. 1954 p. 14
- (3) La vente sur le marché domestique ne pouvait se faire au-dessous de 105 % du prix paritaire.
- (4) ICAC : "Monthly Review of the World Situation" nov. 1954 et G. G. Undell, op. cité, p. 8

Ces diverses lois étaient responsables d'environ 50 % des exportations globales des Etats-Unis pendant cette période d'adaptation qui allait de 1949 à 1955. Malgré les efforts tendant à accroître les marchés d'exportation de coton des Etats-Unis, ces marchés se resserrèrent de plus en plus et il fallut, après 1956, s'attaquer au problème avec plus d'énergie.

CHAPITRE V

PROBLEMES , SOLUTIONS ET CRITIQUES DE LA POLITIQUE

COTONNIERE DES ETATS - UNIS DE 1933 à 1956

Après 23 années d'interventionnisme, il nous semble nécessaire de faire le point de la situation agricole américaine afin d'étudier en premier lieu l'interventionnisme gouvernemental, avant et après 1956, et en deuxième lieu l'incidence générale de cette politique américaine sur le marché mondial du coton.

Section 1 Problèmes et solutions de l'agriculture cotonnière des Etats-Unis

Les difficultés dont souffre l'économie agricole en 1956 sont, malgré le mécanisme d'intervention ou à cause de lui : une surproduction flagrante; la répartition des terres et des revenus entre les différentes fermes, les frais dus au stockage américain qui semblent de plus en plus écrasants pour le trésor américain; enfin la politisation du problème économique que pose le secteur agricole, ne facilite pas la solution des problèmes.

a) surproduction

Les causes de ce déséquilibre profond entre la production de coton et son absorption sont multiples :

- L'expansion de la production a été accentuée par l'effort de guerre,
- l'avance technologique a provoqué une hausse de la production elle-même (1),

(1) M. Clawson : "Agricultural Adjustment Changes needed in the next 25 years" Journal of Farm Economics, op. cité, p. 267

- l'effort pour devenir autarcique a été largement réalisé en Europe et au Japon, alors que le reste des pays Importateurs, les pays sous-développés sont toujours tenus d'utiliser leurs ressources en devises à des fins de financement d'importations servant directement à leur développement économique. (1)

- La politique Interventionniste elle-même a été un facteur important de la surproduction, car aussi longtemps que le prix minimum était garanti, les producteurs n'avaient plus à faire de calcul de rentabilité, ni d'ajustement de l'offre à la demande; ce qu'un prix concurrentiel aurait automatiquement amené ne se réalisait plus (voir l'explication plus complète de ce phénomène à la section 2 alinéa b) de ce même chapitre).

L'innovation technologique a probablement été très importante dans les deux dernières décennies. La différence entre l'Input et l'output le démontre aisément. La majorité des nouvelles technologies demandèrent une nouvelle composition des facteurs de production input, notamment plus de capitaux (2). Les adaptations de ces nouvelles technologies s'imposaient d'ailleurs souvent à l'agriculture et parfois même à son désavantage, étant donné qu'au moins un des facteurs de production avait été fixé par l'intervention gouvernementale. (3) (4)

b) la mauvaise répartition des terres et des revenus des agriculteurs

Ce problème résulte pour une part de la politique agricole américaine mais il peut aussi avoir des causes plus lointaines.

D'une part la fixation des prix par l'autorité fédérale a certainement figé la production de coton à un niveau trop élevé, cela parce que la politique de soutien de prix a augmenté la possibilité de cultiver le coton pour un grand nombre d'agriculteurs qui, sous un régime de

-
- (1) Un certain nombre de pays sous-développés sont d'ailleurs devenus soit autosuffisants, soit eux-mêmes exportateurs de coton. Voir à ce sujet : S. C. Hudson et R. Gehrson op. cité, p. 1724
 - (2) Ces innovations ont presque toujours été "labour saving" sans que le transfert du facteur de production Travail se fasse.
 - (3) Il s'agit là du facteur terre.
 - (4) G. Shepherd à "Farm Programs for Farm income", J. E. F. volume XVII, No 3, 1960, p. 268.

concurrence normale, ne seraient pas restés dans ce marché. La conséquence en fut l'existence de 2 millions de fermiers marginaux, produisant d'une façon presque autosuffisante et souvent à mi-temps et bénéficiant des subventions. L'existence de ces fermiers marginaux fait paraître la crise cotonnière de 1956 beaucoup plus grave qu'elle ne le fut parce qu'en utilisant une moyenne pour chiffrer le revenu de ces agriculteurs, le revenu total par fermier nous paraît artificiellement trop faible. (1)

Il semble, selon une étude effectuée en 1954 par le "Bureau of Census" et citée par un rapport de l' "American Bankers Association" (2), que 91 % des ventes de produits agricoles sur le marché national et mondial soient garantis par 44 % seulement d'agriculteurs (26 % fournissent 7 % aux marchés alors que les 2 % restant sont livrés par 30 % du total des agriculteurs; plus de la moitié des producteurs agricoles américains sont donc, d'une part presque autosuffisants mais d'autre part, ne peuvent pas jouir d'un revenu satisfaisant (3). La mobilité des agriculteurs d'une profession à l'autre est très faible au départ mais cette lenteur a certainement été augmentée encore par la politique gouvernementale de soutien de prix. (4)

Il faut donc avouer qu'il existe un très grave problème ayant trait à la mauvaise répartition des terres face à un petit nombre de producteurs à revenu très élevé, on voit des agriculteurs qui cultivent un lopin de terre inadapté à une culture commerciale.

Cette constatation est d'ailleurs importante pour la critique de la politique de revenu qu'entreprend le gouvernement américain, étant donné que cette politique procède à un soutien important de certains producteurs qui n'en auraient pas besoin, alors que l'aide apportée aux producteurs marginaux est insuffisante.

-
- (1) La computation du revenu des agriculteurs se fait en général en divisant le revenu global de l'agriculture par le nombre de personnes ayant une occupation dans l'agriculture. Le diviseur étant trop fort, la moyenne nous paraît plus faible. K. Brant, op. cité, p. 4
- (2) "The Farm Problem" op. cité, p. 4
- (3) Voir aussi O.B. Jessness, op. cité, p. 265
- (4) K. Brant, op. cité, p. 4

c) La politique de stockage des excédents

Le troisième élément des difficultés auxquelles doit faire face l'agriculture américaine est celui des frais énormes du stockage des excédents. Ce problème découle directement du problème premier, celui de la surproduction.

Les frais pour l'intérêt, le stockage, les pertes et le transport, dans l'ensemble une somme gigantesque, incombent au Trésor et diminuent en dernière analyse le revenu des contribuables. (1)

Si l'on est ensuite forcé de procéder à la liquidation de ces stocks, il n'en résulte pas seulement que les charges d'une subvention à l'exportation seront augmentées, mais que le "goodwill" envers les Etats-Unis peut certainement en souffrir et que la sécurité du marché risque d'être rompue (2). Même sans liquider ce stock, la situation du marché mondial sera entamée par la seule présence de ces excédents.

d) les programmes agricoles

Ce sont des programmes politiques et économiques, mais le côté politique semble prévaloir (3). Si nous avons mentionné le problème politique de l'agriculture dans l'énumération de ces problèmes fondamentaux, c'est parce que nous sommes convaincus qu'il faut absolument arriver à un programme plus adapté aux exigences économiques.

La question importante, celle de savoir d'où proviennent les pressions politiques des agriculteurs, a été effleurée plusieurs fois au cours de cette étude. Ce qui est étonnant, c'est de constater que l'agriculture continue à bénéficier d'interventions politiques plutôt qu'économiques, alors que la puissance politique des agriculteurs diminue en même temps que leur nombre décroît.

(1) J. W. Tapp et J. A. Hoppkin : "The marked competition aspects of price support and production control programs", Volume XLI No 5 dec. 1959, p. 1228, considèrent justement qu'à côté du coût du stockage et de l'écoulement des surplus il ne faut pas seulement penser aux frais découlant des opérations de diminution de la superficie, mais aussi aux frais indirects qui proviennent d'une mauvaise allocation des ressources et de la baisse des ventes. (Voir à ce même sujet également les conclusions du rapport du "Committee for Economic Development", "Economic Policy for American Agriculture", 1956

(2) K. Brant, op. cité, p. 5

(3) O. B. Jessness, op. cité, p. 264

La baisse de leur pouvoir politique, par exemple celui du "Farm Block" a d'ailleurs été reconnue, et malgré ce fait les programmes agricoles sont signés. (1)

Section 2 Critique de la politique agricole de 1933 à 1956

Nous ferons, comme au début de ce chapitre, la répartition entre les critiques ayant trait aux programmes intervenant sur les production, le prix l'utilisation ou la vente à l'exportation du coton.

a) Les programmes intervenant sur la production ou la vente de coton

Les critiques que l'on peut adresser à ces politiques sont les suivantes :

- Seul un facteur de production input, c'est-à-dire l'utilisation de la terre, a été limité, rationalisé ou diminué.

Grâce au maintien d'un prix élevé à la vente, chaque producteur avait, du moins en tant qu'individu, tout intérêt à augmenter son output; et cela lui était permis par une utilisation plus grande de ceux des facteurs de production qui n'étaient pas limités (travail, capital, machines, fertilisants, meilleure rotation des cultures, etc.) (2)

- De toute façon, et selon M. O. B. Jessness, expert en la matière (3), le peuple "n'accepte pas le remède nécessaire à la cure

- (1) M. Clawson, op. cité, p. 167 et K. Brant, op. cité, p. 8. Ce dernier auteur et économiste américain pense que c'est grâce au "Paradise lost complex" que les programmes agricoles trouvent toujours autant de soutien !
- (2) Voir aussi J. W. Trapp et J. A. Hopkin, op. cité, p. 1226. Le seul fait d'une diminution de l'acréage tend déjà à provoquer une augmentation de l'output car un producteur laissera reposer la terre la moins fertile pour produire sur celle qui permet un rendement maximum. En économie cotonnière la hausse du rendement est obtenue plus facilement encore, car aussi longtemps qu'un producteur peut utiliser l'exploitation en "skip-row", il peut, lors d'une diminution de l'acréage augmenter la distance entre les différentes rangées d'arbres. Ce procédé lui permettra, grâce à la mécanisation, d'augmenter le rendement.
- (3) O. B. Jessness, op. cité, p. 262

qu'il doit entreprendre; car le peuple n'accepte que difficilement une restriction de la production et il essaie toujours d'en tirer le meilleur parti.

- Les Etats-Unis ont d'ailleurs poussé à l'utilisation de quelques imput "fertilisants" (O. B. Jessness).

Même si une augmentation de la production ne peut pas être obtenue pour un produit dont l'output est limité - et en agriculture ces limites ne sont appliquées qu'à certains produits - il y aura simplement un transfert du même problème d'un secteur à un autre. (1)

- Nos statistiques publiées en annexe prouvent d'ailleurs parfaitement l'inefficacité des mesures ayant trait à la diminution de l'output, mais si elles n'avaient pas été prises, on aurait probablement eu une production énorme vu que l'acréage fut notablement diminué par les programmes successifs. Pourtant le but de cette législation n'avait pas été atteint et étant donné qu'en 1956 on était arrivé politiquement à un minimum d'acréage, il faudra, si l'on veut obtenir une diminution ultérieure, procéder en même temps à une vaste opération de reclassement de la main-d'oeuvre.

Le gouvernement fédéral a donc bien démontré son incapacité d'éliminer la recherche du profit pour l'agriculteur individuel qui, par une hausse de rendement, a toujours su annuler le but des mesures de limitation des superficies. (2)

- La faillite de ces interventions est certes une critique valable mais il n'en reste pas moins qu'on a souvent avancé des critiques bien plus graves à l'encontre de ces programmes. Sans aucun doute l'allocation de subvention provoqua une rigidité dans la mobilité des ressources. Les terres étant distribuées selon la production du passé, on ne tint pas compte des variations technologiques intervenues entre-

(1) Si la réaction du gouvernement face à l'élargissement du problème des surplus consiste en un élargissement de son interventionnisme et de son pouvoir de contrôle, ce contrôle devient difficile, cher et dangereux *). Si on se met à contrôler tous les facteurs input, il y aura une diminution générale du régime concurrentiel, une répartition dirigée des marchés, une baisse de la mobilité des ressources et une cartellisation de tous les secteurs concurrentiels à l'agriculture.

*) Farm Foundation Chicago, op. cité p. 36 et M. Clawson op. cité, p. 27.

(2) J.W. Trapp et J.A. Hopkin, op. cité, p. 1227.

temps, qui exigèrent une mécanisation de la production du coton. L'adaptation des ressources à ces nouvelles exigences technologiques - dans ce cas une allocation de superficie plus vaste aux producteurs les plus efficaces - ne s'est pas réalisée. (1) (2)

- Selon d'autres critiques, l'allocation de superficie pénalise les agriculteurs les plus efficaces et avantage les plus marginaux. D'autres encore prétendent que le bienfait d'une telle politique n'est pas assez accentué.

Le litige est certainement causé par la différence des buts que l'on désire atteindre par cette politique. Si l'on veut simplement accorder une aide aux producteurs de coton, il serait normal que les producteurs marginaux soient avantagés au détriment des producteurs les plus efficaces. Du point de vue purement économique par contre, et compte tenu de la surproduction, il faudrait que ce système donne un avantage à ces derniers tout en décourageant les producteurs marginaux. (3)

- Devant l'insuccès des mesures de limitation de production par la limitation des superficies ensemencées, nous avons vu (cf. pages 68/75 et 91) que les politiciens ont préconisé et utilisé des programmes

- (1) Il fut intéressant, à ce point de vue, de constater que les producteurs de coton revendiquaient le droit de ne pas calculer l'adaptation de leur production aux exigences de la guerre dans les attributions de superficies cotonnières de l'après-guerre. Les producteurs connaissaient pourtant bien les difficultés de surproduction qu'ils auraient alors et, en même temps ils entreprirent des pourparlers en faveur d'une garantie de soutien de prix pour cette époque.
- (2) S'il n'y avait pas eu, pendant ces quatre à cinq décennies, des changements du côté de la production ou du côté de la consommation, il aurait été possible de baser une politique de soutien de prix sur une période aussi reculée que 1910-1914; tel n'a évidemment pas été le cas. (Farm Foundation Chicago, op. cité, p. 33). (Les modernisations de la formule de parité n'ont pas été efficaces; elles n'ont pas tenu compte des variations de coût de production entre les différentes productions agricoles et entre l'agriculteur et les différents secteurs industriels. Ces modernisations n'ont pas tenu compte non plus des variations de la demande pour les différents produits de base. O.B. Jessness, op. cité, p. 260).
- (3) Ce qu'il faudra probablement entreprendre, c'est de donner un soutien de revenu élevé aux producteurs marginaux, liés par un programme d'aide à la reconversion.

limitant directement la vente en la contingentant. (1)

Ces contingents de vente sont certainement plus efficaces que la limitation de l'utilisation de la terre, mais d'autres défauts sont inhérents à cette méthode :

- On ne peut l'appliquer que pour des produits échangés sur un marché contrôlable (elle est donc utilisable pour le contrôle de la vente de coton brut).

- Plus la méthode est efficace, plus elle déplacera les surplus agricoles dans un secteur non contrôlé.

Au lieu de diminuer l'importance du problème des surplus, on n'aurait fait que le déplacer et l'étendre à d'autres secteurs. (2)

Si les programmes de diminution de la production ou de la vente du coton ont eu un certain succès à un moment donné - et ce sera une chose très difficile à prouver puisque ces programmes ont toujours été appliqués en même temps que des programmes de fixation de prix minimum, dont on fera ci-après la critique (voir pages 116 à 209) - la quantité de coton vendue aura certainement été plus faible que celle vendue sous un régime de libre concurrence; le prix aura aussi été effectivement plus élevé que celui que le régime atomistique de concurrence aurait fixé. (3) (4)

Le résultat est toutefois semblable à celui atteint par un simple monopoleur privé, c'est-à-dire un transfert de revenu.

- (1) L'avantage d'un quota de vente par rapport à une limitation de l'acréage, si les surplus de production sont stockés, est que des quantités excédentaires peuvent être utilisées ultérieurement alors qu'elles sont perdues lorsqu'on applique l'autre mesure. (Farm Foundation Chicago, op. cité, p. 36.
- (2) C.B. Jessness, op. cité, p. 263
- (3) Ces lois bénéficièrent d'une exemption des lois anti-trust parce que leurs buts n'étaient pas une maximisation des profits mais un pourcentage paritaire par rapport à une époque passée.
- (4) Il ne faut toutefois pas s'attendre à ce que la limitation de la superficie provoque un prix correspondant au prix de soutien et encore moins à ce que ce prix de soutien corresponde au prix d'équilibre à long terme entre l'offre et la demande.

L'incidence qu'aura cette augmentation de prix sur les différents participants et concurrents des marchés national et mondial sera traitée dans la section suivante. De plus, nous sommes sûrs que la fixation d'un prix minimum a eu une influence plus grande sur le prix du coton que la limitation de l'offre et de la vente.

b) Critique de la politique d'intervention en matière de prix du coton ou de revenu des producteurs de coton

Les prix ont toujours été au centre des préoccupations des programmes intervenant sur les marchés agricoles et sur le marché du coton (1). Si, dans l'ensemble, nous avons dû constater un échec sur le plan de la limitation de la production et des ventes, nous pouvons constater que l'objectif d'une fixation des prix du coton à un niveau correspondant à la parité des prix de cette denrée avant la deuxième guerre mondiale, a été largement atteint.

Si la stabilisation du prix est un objectif certainement très valable, voire impératif - vu les torts qu'un prix fluctuant violemment cause aux producteurs et aux consommateurs - la stabilisation de ce dernier à un niveau paritaire ("historique") est un objectif qui ne peut être que politique et non économique.

Si, en effet, le prix correspond ainsi à un objectif politique, il ne peut plus remplir ses fonctions économiques qui sont pourtant d'importance primordiale. (2)

Il faut noter toutefois qu'il est difficile d'atteindre des prix artificiellement élevés, surtout à long terme, car les composantes de l'offre et de la demande se modifient forcément avec l'évolution du temps. Comme le monopoleur privé qui a de la peine à maintenir sa position lorsque d'autres producteurs mettent l'accent sur la rentabilité du prix de vente de ces biens, les consommateurs se détournant

- (1) Le fait que les prix des produits de base baissent plus que ceux des produits industriels lors d'une dépression économique, n'est qu'une des causes qui déclenchent le mécanisme d'intervention décrit dans la section précédente.
- (2) Les rôles du prix sont : i) diriger l'agriculteur dans son choix de production,
 ii) diriger le consommateur dans son choix d'achat
 iii) garantir la meilleure allocation des ressources disponibles.

vers des achats plus rentables un gouvernement aura de la difficulté, s'il désire poursuivre dans d'autres domaines une politique internationale dite libre-échangiste, de rester monopoliseur pour un bien dont une grande partie est échangée sur les marchés internationaux de produits de base.

Cependant la durée de vie d'un monopole gouvernemental est d'autant plus longue que sa puissance politique et financière est grande. Mais en même temps ce monopole est d'autant plus dangereux que sa force lui permet de fausser la concurrence pendant longtemps (1). Le prix d'équilibre à long terme est faussé et l'offre et la demande mondiales en seront affectées.

La politique cotonnière américaine en matière de prix et de vente sur le marché mondial peut être assimilée à celle d'un monopole privé, car cette politique tend à influencer les prix nationaux et mondiaux du coton et les quantités qui seront effectivement exportées. Nous formulons par conséquent trois critiques à cette politique gouvernementale. La première est que le prix artificiellement élevé incite, sur les plans national et mondial, à une surproduction (2). Une telle politique est toutefois possible selon le rapport cité de la Farm Foundation Chicago, à la condition que l'on arrive efficacement à limiter la production. Les défauts mentionnés sous le point a) de ce paragraphe subsistent cependant.

La seconde critique est que cette même politique détournera la demande nationale et la demande d'importation de coton américain. En troisième lieu, nous essaierons de déterminer si cette politique a effectivement apporté une aide très nette aux producteurs de coton des Etats-Unis.

Des critiques moins importantes seront ensuite avancées.

- La stabilisation du prix du coton à un niveau trop élevé et le phénomène de la surproduction mondiale;

Nous avons vu que la politique de soutien de prix par la CCC a bel et bien présenté - avec le stockage gouvernemental - une garantie de prix minimum pour les producteurs américains qui ont coopéré aux programmes de limitation de production.

(1) J. W. Tapp et J. A. Hopkin, op. cité, p. 1225

(2) Gottmann, op. cité, p. 146 et le "Committee for Economic Development" op. cité, p. 9, soutiennent et expliquent cette proposition. Voir aussi la publication de l'USDA intitulée : "Handbook on price stabilisation", op. cité, p. 44

Il fallait que la législation concernant les prix de soutien soit liée à des programmes limitant la production ou la vente du coton et vice-versa, car si la politique de prix avait fonctionné sans cette restriction, tout producteur des Etats-Unis aurait fixé ses objectifs de production afin d'obtenir, compte tenu du prix fixe, une optimisation des recettes (1). La même chose serait d'ailleurs arrivée si l'exigence d'une baisse de production avait eu lieu sans promesse d'avantage financier, d'indemnisation, de vente ou de possibilité d'obtention de prêt auprès de la CCC, car aucun producteur n'aurait accepté de réduire son ensemencement, faisant le raisonnement que la restriction de la production de tous les autres agriculteurs suffisait à réduire l'offre globale et à provoquer ainsi une hausse des prix, hausse dont il pourrait profiter lui-même au maximum en augmentant sa propre production.

Il fallait donc au départ que ces deux législations se fassent parallèlement. Malgré ce dédoublement, l'ensemble de la législation cotonnière ne pouvait pas éviter que des non-participants, nationaux ou étrangers, producteurs de coton ou de produits de substitution concurrents, profitent de cette législation (2). En effet, tout en s'abstenant de faire, ou en faisant le contraire de ce que la législation proposait, les non-coopérateurs nationaux et les concurrents étrangers pouvaient bénéficier des avantages garantis par la législation.

Cette faille dans la politique agricole américaine est d'autant plus grave que l'évolution de la production des deux dernières décennies nous prouve cruellement le bien-fondé de cette affirmation. (3)

Cette faille est provoquée par la promesse de la part de la CCC d'acheter (ou de prêter sur) toute la production d'un coopérateur à tel ou tel prix. Le mécanisme d'achat ou de location contre gage à un certain prix n'intervient que lorsque le prix du marché de cette denrée se rapproche du prix d'intervention garanti. Les coopérateurs vendent d'autant plus, au mécanisme gouvernemental, que les deux prix s'en rapprochent et ils vendront toute leur production aux agents du stock quand le prix du marché sera égal ou inférieur au prix d'intervention.

(1) Tous les producteurs auraient probablement été incités à augmenter leur output afin de profiter au maximum du prix minimum garanti. "The Farm Problem" op. cité, p. 12

(2) K. Brant, op. cité, p. 4

(3) N. Z. Z. 2 août 1959

Les non-coopérateurs arriveront assez facilement, par une hausse de leur production, à abaisser le prix du marché au niveau du prix d'intervention, mais vu l'importance des coopérateurs par rapport au marché mondial de coton, les non-coopérateurs ainsi que les concurrents étrangers ne réussirent que très difficilement à faire tomber le prix mondial au-dessous du prix d'intervention. Dans la mesure où les non-coopérateurs n'arrivent pas, par leur surproduction, à abaisser le prix de vente au-dessous du prix d'intervention, ils jouissent d'un prix minimum garanti qui leur donnera la possibilité de maximiser leur profit (3). Autant que les non-coopérateurs américains, les concurrents étrangers peuvent profiter, au détriment des coopérateurs américains, de la garantie de prix minimum tout en augmentant leur production (ceci encore une fois en supposant que l'ensemble des non-coopérateurs américains et des concurrents étrangers n'arrivent pas, par leur surproduction, à abaisser le prix national américain et le prix mondial au-dessous du prix d'intervention américain). Ainsi la restriction de la production des coopérateurs américains n'est pas seulement remplacée par la hausse de production de tous les non-coopérateurs, mais le soutien de prix tend à inciter à une surproduction. En effet les concurrents étrangers peuvent, de plus, vendre toute leur production à un prix légèrement inférieur au prix d'intervention des Etats-Unis (2). En outre beaucoup de producteurs étrangers qui ne pourraient même pas, dans des conditions de concurrence normale, produire, vendre et réaliser à un prix compétitif un profit, peuvent le réaliser par le fait de la garantie américaine pendant que d'autres producteurs étrangers encaissent un surprofit marginal. (3)

Une représentation graphique de l'interventionnisme américain sur les prix démontre les différentes influences provoquées par ce mécanisme.

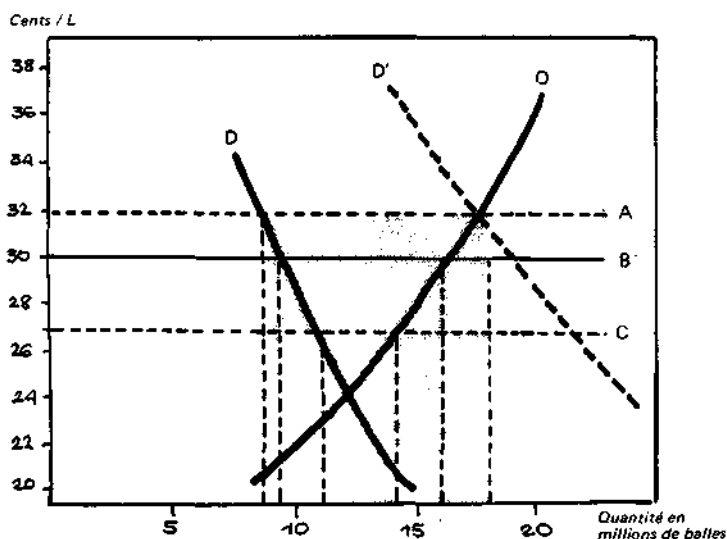
Afin d'établir ce graphique qui est tout à fait théorique, nous nous sommes permis d'utiliser approximativement des quantités et des prix correspondant aux années 1952-1956, alors que nous nous sommes

- (1) USDA : "Price support handbook", Commodity stabilisation Service, Price Division Washington D. C., juin 1960, p. 39
- (2) K. Brant op. cité, p. 4 et FAO : "Rapport de la FAO sur les produits" 1964, supplément spécial p. 317, et M. Kuczynski, op. cité p. 52
- (3) Une étude effectuée par l'ICAC intitulée "Facteurs affectant le marché de coton" affirme ce fait.

inspiré, pour établir l'allure de l'élasticité-prix des différentes courbes, des données générales fournies par la théorie de la production nationale et celle des échanges nationaux. (1)

Les hypothèses de base sont d'abord que la fixation des prix national et mondial dépend du mécanisme d'intervention américain (tel semble bien le cas; aucun producteur américain ou étranger n'exportera par conséquent une quantité quelconque de coton au-dessous - ou nettement au-dessous - du prix d'intervention américain.

Au départ, (voir graphique 1), nous établirons d'abord les courbes de production et de consommation nationale des Etats-Unis.



Graphique I : Production nationale, consommation nationale et stock national des Etats-Unis à différents prix d'intervention.

- (1) Nous avons été obligés d'agir ainsi, car non seulement les élasticités des différentes courbes n'ont pas été calculées, mais encore l'interventionnisme américain et ses effets ont déjà influencé le marché mondial au point qu'une recherche sur l'élasticité-prix de ces différentes données ne nous indique pas un résultat convaincant.

A 32 cents la livre, la consommation nationale serait environ de 8 millions de balles de coton et la production de 18 millions. Il y aura donc autour de 10 millions de balles qui pourront être partagées entre l'exportation et les achats du stock gouvernemental. Ces achats par le stock ne sont rien d'autre que la création d'une demande artificielle à ce prix, et la demande finale établirait donc bien ce que la courbe pointillée indique.

Du fait de la fixation d'un prix minimum, les quantités que les exportateurs des Etats-Unis peuvent fournir au marché mondial dépendront de la demande globale d'importation des pays importateurs de coton par rapport aux possibilités de fourniture de coton de qualité égale, par des exportateurs concurrents des Etats-Unis.

Il nous faut donc déterminer la demande d'importation globale de tous les pays et la possibilité d'exportation des pays concurrents des Etats-Unis. Si, à 32 cents, la demande d'importation de coton est de 13 millions de balles et que cette demande est inélastique au début, élastique à la fin et dans l'ensemble plus élastique que la demande américaine, nous l'inscrirons sans faire une grande erreur (1). Par artifice, nous dessinons la courbe de l'O d'exportation des pays exportateurs concurrents des Etats-Unis de façon à ce qu'elle coïncide, à 32 cents, à 13 millions de balles. Cette courbe est dessinée d'une façon assez inélastique à des prix très élevés et très bas mais elle paraît assez élastique au milieu (2).

En revanche, à tout prix inférieur à 32 cents, l'offre d'exportation des concurrents américains sera trop faible pour suffire à la demande et l'exportation américaine entrera à nouveau en jeu.

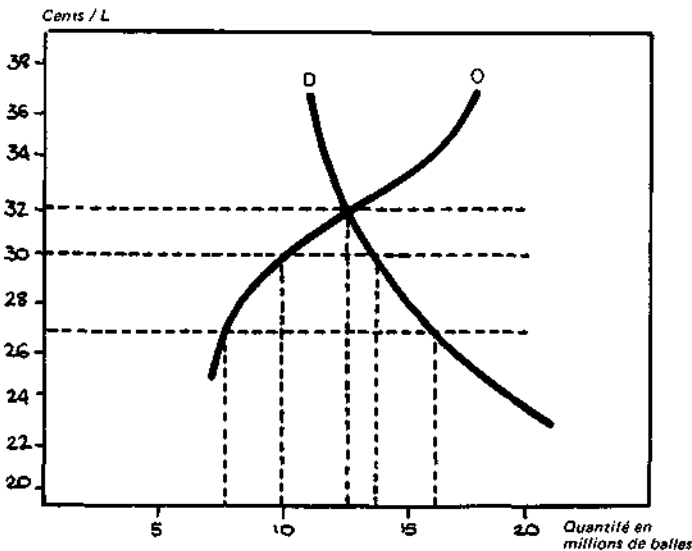
Nous citerons trois cas d'intervention de la CCC : dans le cas A, la CCC fixe de prix d'intervention à 32 cents; dans le cas B, elle le fixe à 30 cents et, dans le cas C, elle fixe un prix minimum à 27 cents.

Dans le cas A, 13 millions de balles seront exportées à 32 cents par les concurrents des Etats-Unis, alors que les stocks des Etats-Unis doivent absorber toute la différence entre la production et la consommation nationales, c'est-à-dire 10 millions de balles.

Dans le cas B, où la CCC a fixé un prix minimum de 30 cents, la production nationale des Etats-Unis sera abaissée à 16 millions de

(1) Voir graphique page 121

(2) Voir Nourse, AAA op. cité Annexe I qui fait de même.



Graphique II : Demande mondiale de coton de qualité américaine et offre d'exportation émanant des concurrents des Etats-Unis. Il apparaît clairement que la production des concurrents des exportations des Etats-Unis suffit, à 32 cents, à coïncider avec la demande globale d'importation et qu'aucun exportateur américain ne veut exporter à ce prix puisqu'il peut vendre au même prix au stock gouvernemental.

balles. La consommation nationale augmentera à 9 millions de balles et la quantité disponible, destinée soit à l'exportation, soit à rentrer dans le stock gouvernemental, sera de 7 millions de balles. Mais à 30 cents les exportateurs concurrents ne peuvent fournir plus de 10 millions de balles alors que la demande d'importation à ce prix ne serait remplie qu'à 14 millions de balles. Cela veut dire que 4 des 7 millions de balles disponibles aux Etats-Unis peuvent être exportées et le seront sur le marché mondial.

En prenant le cas C, où la CCC limite les prix à 27 cents par livre, la situation mondiale évolue de la façon suivante : la production nationale des Etats-Unis diminue à 14 millions de balles, la consumma-

tion nationale augmente à 11 millions de balles et 3 millions seulement restent disponibles pour l'exportation ou le stock. Mais du côté des producteurs concurrents et de la demande d'importation, la situation est telle que les concurrents ne peuvent exporter plus de 7,6 millions de balles alors que l'importation exige 16,6 millions de balles. Une lacune de 9 millions de balles devrait et pourrait être remplie par les exportations des Etats-Unis, alors que ces derniers n'ont que 3 millions de balles à disposition.

Deux cas peuvent alors se présenter, soit que les Etats-Unis continuent à fixer les prix à 27 cents en vendant alors les 4 millions de balles manquants au marché mondial, par une baisse de leur stock, soit qu'ils abandonnent la stabilisation, et dans ce cas le prix mondial s'établira quelque part autour de 29 cents. A ce prix toute la demande sera remplie par les exportations des Etats-Unis et les exportations concurrentielles.

En superposant les graphiques I et II pour en faire le graphique III, on peut voir clairement qu'avec une baisse du prix de soutien, les exportations des Etats-Unis augmentent et les exportations des concurrents diminuent. En faisant le raisonnement inverse, on peut donc affirmer que les politiciens des Etats-Unis, par leur fixation de prix à un niveau trop élevé :

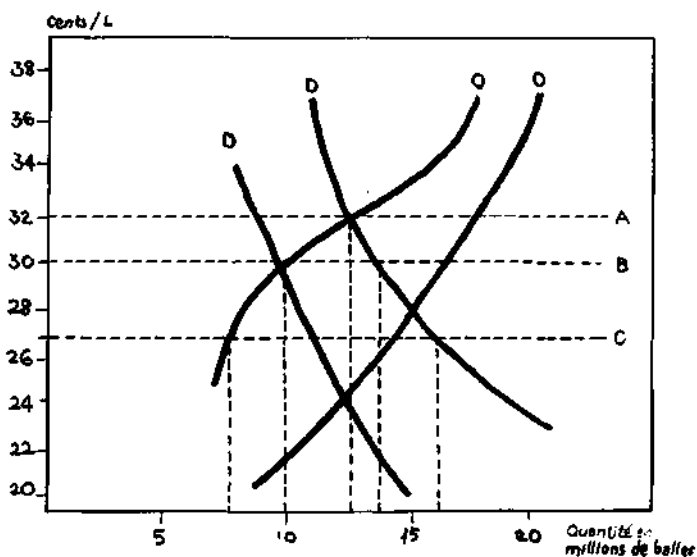
- entravent les exportations des Etats-Unis,
- augmentent les stocks nationaux (dans la mesure où la baisse de la production échoue),
- augmentent les ventes des concurrents.

Cette augmentation des ventes des concurrents provoquera à long terme un ajustement de leur production. La courbe d'exportation des concurrents va se déplacer vers la droite.

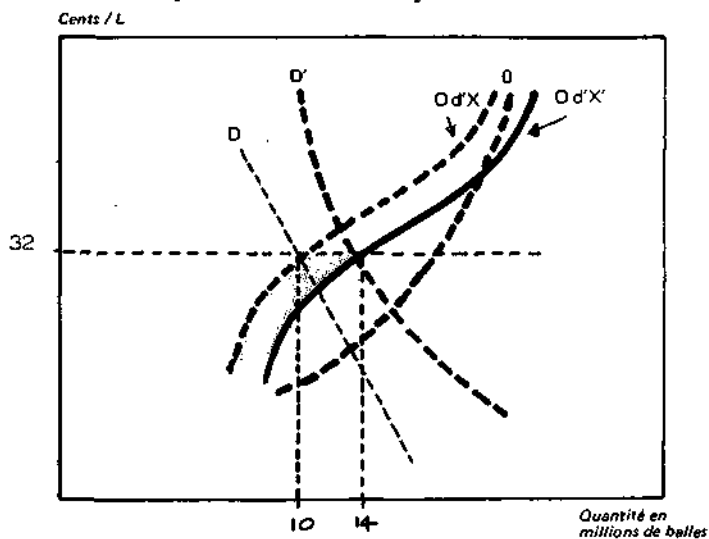
Cette affirmation est prouvée par les faits (Cf. Chapitre II), car les pays concurrents des Etats-Unis ont toujours su augmenter leur production. En effet si les Etats-Unis garantissent au marché mondial un prix de 30 cents (cas CCC b), et que les exportateurs voient qu'ils pourraient sans aucun risque augmenter leurs exportations de 10 à 14 millions de balles, ils modifieront leur production dans ce but (1). Nous voyons alors que les Etats-Unis non seulement incitent la production mondiale à augmenter, mais encore qu'ils la soutiennent (cf. graphique IV).

(1) J.W. Trapp et J.A. Hopkin , op. cité, p. 1227

Voir pour les causes de ce phénomènes Flemming, op. cité, p. 65 .



Graphique III : Exportsations des Etats-Unis et des concurrents selon le prix de soutien fixé par la CCC.



Graphique IV : Modifications de l'offre des producteurs concurrents face aux mécanismes de stabilisation de prix des Etats-Unis.

Si la courbe de l'offre d'exportation, toutes choses restant par ailleurs égales, s'est modifiée pour être dessinée plus à droite (O' d'X) nous voyons :

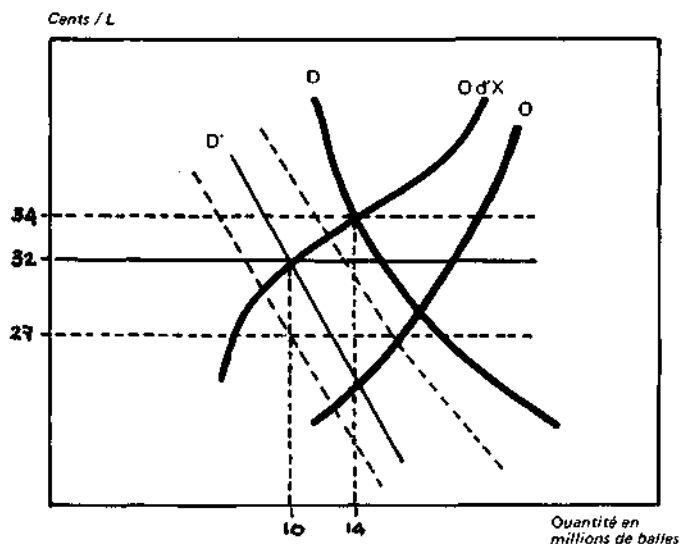
- que pour les Etats-Unis la situation correspond à celle qui s'était présentée à eux sous l'hypothèse du cas CCC A, où ils devaient, on s'en souvient, renoncer à toute exportation, le stock devant absorber toute la surproduction;
- comme aucune baisse de prix n'a eu lieu entre les deux périodes dessinées en traits pointillés et celle où la courbe de l'offre d'exportation s'est transformée, cette transformation a été suscitée, en grande partie, par la possibilité d'exportation supplémentaire offerte par le prix garanti;
- comme l'espace qui se trouve à la gauche de la courbe de l'offre correspond à une "rente du vendeur au producteur", et que tout ce qui est à droite de la courbe de l'offre correspond à des coûts de production des différents entrepreneurs, le déplacement de la courbe de l'offre à sa droite correspond bien à un surprofit que font les producteurs ou les exportateurs des pays concurrents. (1)
- La demande a tendance à se limiter à cause d'une politique de prix artificiellement élevée.

La seconde faille de ce mécanisme de prix est visible à court terme lorsqu'on regarde le graphique III. Nous pouvons y constater que la demande est fortement limitée à un prix trop élevé (13 au lieu de 17 millions de balles seront absorbées).

Mais à long terme il ne fait aucun doute que la demande mondiale va se déplacer vers la gauche; la demande n'absorbera qu'une quantité plus faible de coton à un prix artificiellement trop élevé. (graphique V) (2)

(1) Finalement ils le font au dépend des exportateurs des Etats-Unis et du coût du stock gouvernemental.

(2) Waugh F. W. op. cité, p. 9 et article de M. T. Schultz publié dans l'ouvrage de J. Bachmann, op. cité, p. 338



Graphique V : Déplacement de la demande face au mécanisme de stabilisation des prix des Etats-Unis

L'offre d'exportation des concurrents restera inchangée à 32 cents et ce sera la part des Etats-Unis aux exportations globales qui diminuera. Donc, même si l'offre ne réagissait pas à un mouvement de sa courbe vers la droite (ou si elle ne réagit pas d'une façon incomplète en effectuant ce mouvement), la demande mondiale, en tournant sa courbe vers la gauche (1), va à son encontre et la situation pour les Etats-Unis est la même que ci-dessus. Les exportateurs absorberont une grande partie du marché mondial et le stock des Etats-Unis devra se charger de toute la surproduction américaine et mondiale de coton. (2)

- L'avantage ou le désavantage de la politique de soutien de prix pour les coopérateurs américains

Nous avons vu que la politique de la CCC revenait finalement à ajouter à la demande nationale et à la demande étrangère de coton

(1) G. Shepherd, op. cité, p. 643

(2) D'ailleurs, et en même temps que la courbe de la demande de coton brut en provenance des Etats-Unis se déplace vers la gauche, celle relative aux fibres artificielles et synthétiques se déplacera vers la droite.

en provenance des Etats-Unis, une demande supplémentaire absorbant l'excès de la production nationale sur la consommation nationale et les exportations éventuelles.

Il faut s'attacher maintenant à la question suivante : savoir si les coopérateurs américains au plan de réduction de superficie tirent un avantage réel de leur coopération (surtout face aux non-coopérateurs).

Dans l'hypothèse que le prix du marché tombe effectivement au-dessous du prix d'intervention, le résultat serait probablement la réalisation d'un avantage pour les coopérateurs par rapport aux non-coopérateurs, car seuls les premiers peuvent alors profiter du prix d'intervention plus élevé.

De plus, le coopérateur pourrait perdre en vente quantitative ce qu'il a gagné sur le prix. Aussi faut-il qu'il calcule l'élément de coût de production afin de savoir si une baisse nette de ce coût coïncide avec une baisse quantitative de sa production (les frais fixes et leur baisse y sont l'élément principal car les frais variables diminuent de toute façon avec une baisse de la production, mais il est très difficile, dans certains cas, de diminuer les frais fixes d'une façon efficace). Le facteur travail dans la production ne peut pas être abaissé s'il s'agit d'une exploitation familiale ou si la reconversion est impossible. De même, certaines machines ne pourront pas être utilisées et reconverties dans d'autres secteurs. (1)

Si, dans l'ensemble, le producteur peut effectivement trouver un avantage à signer les programmes de baisse de superficie afin de profiter du prix de soutien, il ne faut pas non plus oublier qu'un mauvais ajustement régional peut découler de cette politique. (2)

De toute façon, après plusieurs années d'existence d'une politique de soutien, il est effectivement très difficile, voire impossible, de déceler les avantages et les désavantages découlant de cette politique pour les coopérateurs. La non-existence de tels programmes et la continuité pendant plusieurs années de prix plus bas, auraient probablement transformé la structure de la production au point qu'une nouvelle utilisation des ressources aurait pu avoir pour résultat que le

- (1) L'amortissement du capital fixe est souvent considérable et long dans les exploitations de coton.
- (2) Des régions de petites exploitations subsistent et l'aide qui leur est apportée n'est que proportionnelle à l'aide générale. Cette aide est par conséquent certainement insuffisante.

revenu de beaucoup de producteurs devienne beaucoup plus élevé que la participation au programme actuel ne le leur permettait (1). (Aussi les combinaisons les plus avantageuses de facteurs de production n'ont-elles souvent pas pu être utilisées parce qu'un de ces facteurs de production était limité). (2)

Malgré ces limites, la CCC et sa politique de soutien de prix pouvaient à certaines époques être avantageuses pour les producteurs et les consommateurs.

En 1933/34, les achats de la CCC ont effectivement eu une action stabilisatrice sur les prix et les revenus des producteurs de coton. Déjà, une saison plus tard, on pouvait par contre constater l'échec total de la CCC qui, par une promesse d'un soutien trop élevé, 12 cents par livre de coton, a stérilisé la production nationale des achats nationaux et mondiaux.

De nouveau en 1937/38 la chute des prix a été enrayée par la CCC. (3)

Depuis lors, la puissance d'intervention de la CCC a malheureusement été limitée par la prescription selon laquelle le taux de soutien ne devait plus être fixé par rapport à un pourcentage du prix du marché, mais par rapport à la parité du prix. (Si la parité a par la suite largement dépassé le prix du marché, le taux de soutien était également plus élevé que ce dernier; le flux normal du coton vers le marché national ou mondial était de ce fait interrompu). Plus tard, après 1941, les choses empirèrent encore, puisque les prescriptions concernant le taux de soutien que la CCC devait proposer, devinrent plus strictes et que le secrétaire de l'agriculture devait proposer des paiements de taux de soutien jusqu'à 95 % (voire 100 %) de la parité du prix. Pendant la guerre et pendant les années d'ajustement qui suivirent la guerre, le prix du marché suivit de près le taux de soutien,

(1) J. W. Trapp et J. A. Hopkin, op. cité, p. 1230

(2) La demande relative à certains facteurs de production s'est, par contre, certainement modifiée. (Par exemple celle concernant les engrais a sans doute augmenté).

(3) Elle promettait alors 8 cents par livre de coton.

mais depuis 1952, ces deux tendances se sont de nouveau désolidarisées (1) et ce fait a provoqué l'énormité du stock excédentaire en 1955/56.

c) Critique des programmes ayant trait à l'écoulement des stocks excédentaires

Dans les deux alinéas de ce paragraphe, nous avons vu que non seulement l'enrayement de la production ne fonctionnait qu'insuffisamment mais aussi, et ceci est plus grave, que la politique de la CCC tendait à stimuler les productions américaine et mondiale tout en provoquant une baisse de la demande mondiale de coton et un détournement de cette demande en provenance des Etats-Unis. Le résultat fut la formation de stocks excédentaires aux Etats-Unis dont l'ampleur avait sur les marchés national et mondial des désavantages tels qu'un écoulement de ces stocks s'imposait (2). G. F. Warren disait, pour critiquer ces stocks : "... easy to fill; hard to empty". (3)

Nous avons déjà eu l'occasion de citer les désavantages majeurs de cet énorme stockage et nous n'y reviendrons plus (cf. p. 109-110).

Jusqu'en 1956 l'écoulement des surplus s'est fait d'une façon plutôt sporadique pour plusieurs raisons :

- D'abord le système de subventions par la CCC a souvent été soutenu par des faits imprévus. Très fréquemment une accumulation vraiment excessive a été évitée par des crises, guerres, défaillance de production ou réussite passagère d'une réduction de l'acréage (4). Ainsi les stocks exagérés de coton en 1933 (ayant été accumulés par le FFB de 1929 à 1933) ont été diminués par suite de baisse d'acréage sous le AAA de 1933 et de 1934. Pourtant en 1938 et 1939 les restrictions ont été inefficaces et malgré la deuxième guerre et les besoins

-
- (1) Dans le sens d'une augmentation du prix paritaire par rapport à une balance du prix du coton. (nous verrons plus loin et particulièrement au chapitre LX, section I, paragraphe 1, alinéa ii) les désavantages découlant d'une stabilisation de prix à un niveau trop élevé).
- (2) H. R. Woltmann : "Multiple price schemes at home and abroad", J. C. E. vol. VI No 2 1958, p. 1743
- (3) Cité par O. B. Jessness op. cité, p. 258
- (4) Mais actuellement, par suite de l'augmentation des rendements et de l'existence de substituts, le surplus ne semble pas pouvoir être absorbé par l'accroissement de la population.

nationaux qui en découlèrent, des stocks furent constitués par l'interruption presque totale du commerce mondial, et ce ne fut que grâce aux mauvaises conditions météorologiques en 1945 et 1946 et à la demande énorme en Europe que les stocks excédentaires de 1945 purent être éliminés. Depuis lors, jusqu'en 1956, il n'y eut plus que l'intervention de la guerre de Corée qui abaissa les stocks mondiaux (ainsi qu'une réussite passagère d'une baisse de récolte par une réduction de l'ensemencement), mais pour le reste, les excédents s'accumulèrent. Il faut alors se demander avec M. Clawson si un élément externe va sauver encore une fois l'économie cotonnière : "like the profligate who was three times bare rescued by timely inheritances from kindly deceased aunts, will agriculture be resumed once again by major upheavals beyond its own confines. (1)

Au départ, le programme ayant trait à la hausse des demandes nationale et mondiale fut mis sur pied afin d'augmenter par cette politique les prix du coton, mais depuis quelque temps on ne s'attarde plus à créer une situation profitable au producteur, on veut plutôt abolir une situation intenable pour le gouvernement. On veut donc effacer le résultat d'une politique de prix exagérée pendant trop longtemps. (2)

Pourtant, pendant toute la période on dut de temps en temps recourir à une politique d'écoulement de surplus, politique à laquelle sont attachés plusieurs désavantages.

Puisque ces programmes n'eurent pas, avant 1955/56, une envergure comparable à celle qu'ils auront depuis cette date, nous nous limiterons ici à mentionner les désavantages majeurs d'une telle politique, afin d'analyser ci-dessous, d'une façon plus approfondie, les défauts qui lui sont propres.

Ces désavantages majeurs peuvent être résumés ainsi :

L'écoulement des surplus n'était souvent rien d'autre qu'une subvention à l'exportation et, si l'on tient compte du fait que les politiciens des Etats-Unis ont par ailleurs prôné la libéralisation des échanges internationaux, il leur fut malaisé de soutenir une politique de subvention à l'exportation (3). Même s'ils le faisaient (par exemple par la Public Law 480), le but n'était souvent pas atteint et, au lieu d'une

(1) M. Clawson, op. cité, p. 265

(2) H.R. Woltmann, op. cité, p. 1742

(3) Farm Foundation, Chicago op. cité, p. 41

importation normale avant l'intervention, certains pays achetèrent la même quantité de coton en remplaçant les achats normaux par des achats soutenus. (1)

- D'autres fois, l'exportation par subvention ne fit que remplacer un fournisseur concurrent des Etats-Unis par un importateur des Etats-Unis, arrachant un marché à ce dernier. (2)

De même le marché à terme, qui fixe automatiquement un prix d'équilibre à long terme provoquant toutefois certaines variations de prix extrêmes, est perturbé et doit être aboli dès que les subventions à l'exportation fausseront son jeu. (3)

- L'industrie de transformation nationale est aussi gravement perturbée par l'écoulement de surplus à des prix plus faibles que ceux dont elle jouit. Les articles finis souffrent d'un manque de prix compétitifs sur les marchés mondiaux de textile et le résultat normal est qu'il faut aussi subventionner les exportations des textiles de coton et en limiter les importations ainsi que celles de coton brut. (4)

(1) "The Farm Problem", op. cité, p. 13

(2) D. C. Hudson et R. Gherson, op. cité, p. 1727

(3) Dr W. T. Krosse, Senior Vice-President of IFCATI : "The cotton industry of Western Europe in a changing world", official report of the International Cotton Conference, Venise, Italy, sept. 1957, p. 107.

(4) idem p. 107

CHAPITRE VI

LA POLITIQUE COTONNIERE AMERICAINE

DE 1956 à 1965

Introduction

Dans le chapitre précédent, nous avons dû conclure, en critiquant la politique cotonnière des Etats-Unis de 1933 à 1956, à son insuffisance par rapport aux buts de l'interventionnisme. Nous avons constaté au cours de cette critique que non seulement les projets de limitation de surface n'ont pas été à même de diminuer la production cotonnière, mais aussi que la politique de soutien de prix avait poussé les producteurs américains et surtout les producteurs concurrents d'autres pays à entrer sur le marché international de coton, ce qui fut, du fait du prix mondial artificiellement élevé, très rentable. Cette même politique diminuait aussi la demande de consommation pour cette fibre naturelle, compte tenu des possibilités de plus en plus larges qu'offraient aux consommateurs les fibres artificielles et synthétiques.

La conséquence logique de cet état de choses, fut la constitution d'un stock mondial et surtout américain, lequel ne pouvait être retenu longtemps hors du marché mondial du coton. Au début de la saison 1956/57, les stocks détenus par les Etats-Unis se montaient effectivement à 14,5 millions de balles, ce qui représente quelque 4 millions de balles de plus que le volume du commerce mondial annuel. (1)

Les différences principales qui caractérisent les programmes interventionnistes après 1956 par rapport à ceux des années précédentes, sont à trouver dans une systématisation de la politique de subventions

(1) M. Kuczynski, op. cité, p. 53

accordées aux exportateurs américains. Mais, malgré ces subventions, la limitation de la production et le soutien des prix sur le marché national furent maintenus. Ce ne fut qu'en 1964 que les concurrents nationaux, ayant subi un tort concurrentiel par rapport aux consommateurs étrangers, furent mis sur le même pied que ces derniers. (1)

Les différents programmes interventionnistes seront analysés de la même façon que la politique antérieure, c'est-à-dire par un partage entre les programmes ayant trait à la limitation de la production, ceux qui visent à augmenter les prix et ceux qui provoquent une accélération des exportations.

a) Les programmes d'intervention directe sur la production et la vente sur le marché de coton

Etant donné l'insuffisance de l'ancien système de contrôle de production, "la loi sur la Banque du Sol" ("Soil Bank Act" 1956) fut votée afin de renforcer l'ancienne législation (2). Le but premier de cette loi était de réduire l'importance des excédents cotonniers en incitant les producteurs de cette matière première à limiter à nouveau l'offre en-deçà de l'attribution normale de superficie, tout en leur permettant de maintenir leur revenu. En même temps, cette loi devait permettre la conservation ou l'amélioration des ressources du sol. (3)

Le système est basé sur ce principe (4) : donner à l'agriculteur une recette égale à celle qu'il pourrait obtenir en exploitant la totalité de la superficie qui lui est allouée; la subvention est conçue de manière à tenir compte du rendement et elle est diminuée par les différents facteurs du coût de production ainsi économisé. Le producteur conclut un contrat de location avec le gouvernement et ne peut exploiter

(1) D. Reiche, op. cité, p. 87 remarque que d'importantes modifications interviendront en 1965, sous l'administration Johnson.

(2) laquelle reste d'ailleurs en vigueur.

(3) Car l'ancienne législation avait, en plus des désavantages cités au précédent chapitre, provoqué une augmentation de la production des céréales secondaires (dont résulta une augmentation de la production des animaux) ce que la loi devait éviter.

(4) USDA : "The Soil Bank Program for 1957", Office of Inf., Government Printing Office, févr. 1957, p. 2.

la superficie ainsi louée que pour l'herbage et non pour le pâturage. La participation est d'ailleurs facultative. (1)

Le taux de base moyen que l'agriculteur peut obtenir est de 15 cents par livre de coton qu'il pourrait normalement produire sur cette parcelle louée. L'agriculteur reçoit comme paiement des certificats endossables qui ne sont payables qu'en espèces par la CCC.

Le programme était prévu pour 1956, 57, 58 et 1959, mais les résultats pendant la première année de fonctionnement furent très décevants parce que la législation n'était entrée en vigueur qu'à fin 1956. 1,1 million d'acres de la superficie cotonnière seulement furent mises en réserve (= à 6 % de la superficie totale) (2). Déjà cette faible participation coûtait, selon l'OCDE, quelque 37 millions de dollars. L'année suivante, le programme était en plein fonctionnement et environ 3 millions d'acres furent alors mises en réserve (3). La production de coton, pendant cette année, s'éleva à 10,9 millions de balles, ce qui correspondait au niveau de production le plus bas atteint depuis 1950. En 1958 et 1959, le fonctionnement de ce programme fut encore meilleur et, en absorbant 5 millions d'acres, il abaissa le contingent national de production de 17,5 à 12,5 millions d'acres. L'acréage obtenu ne fut alors que de 11,8 (acréage le plus faible depuis 1876 (4), et la production, malgré de nouveaux records de rendement, fut maintenue à 11,4 millions de balles. En dépit de cette réussite, deux désavantages de ce programme provoquèrent son abandon, pour la saison 1959/60 : d'abord il s'avéra trop coûteux, ensuite cette politique ne faisait que provoquer une hausse de la production concurrente; en effet la production du reste du monde avait atteint, cette année-là, un niveau record (3). Pour parvenir à un abaissement du niveau du soutien de prix, il était nécessaire que les politiciens des Etats-Unis modifient leur politique.

(1) D. Reiche, op. cité, p. 79

(2) OCDE, 11e rapport, op. cité, p. 415

(3) Rapport de la délégation des Etats-Unis à la session plénière de l'ITAC 1958

(4) United States Department for Agriculture : "Cotton", Foreign Agricultural Service, dec. 1965, p. 13

(5) idem, p. 15

Un deuxième aspect de la "Loi sur la Banque du Sol" est celui des programmes de conservation. Il s'agit ici de contrats de 3 à 10 ans, affectant certaines terres à des usages de conservation du sol. Les buts de ces programmes étaient d'arriver à une amélioration de l'équilibre entre les différentes productions, notamment d'obtenir des produits forestiers au lieu d'un excès de produits d'élevage.

Les subventions que les fermiers pouvaient recevoir étaient de deux sortes : la première correspondait à un loyer annuel assurant un revenu suffisant pour ces terres non exploitées, la deuxième devant compenser équitablement les frais d'aménagement en vue de la conservation du sol (fourrage, bois, etc.).

Une nouvelle politique de production a vu le jour avec la loi agricole de 1958. L'agriculteur a, dès 1959/60 et 1960/61, le choix entre la participation à l'un des deux programmes suivants :

- A/ Les agriculteurs peuvent exploiter toute leur allocation de superficie en bénéficiant du niveau de soutien de prix normal;
- B/ ils peuvent augmenter jusqu'à 40 % au maximum leurs attributions de superficie normale, mais en bénéficiant d'un soutien de prix de 15 % inférieur à celui que recevaient ceux qui avaient opté pour le programme A. (1)

La superficie du contingent minimum national était limitée à 16,31 millions d'acres (2). Si tous les producteurs avaient choisi le programme B, la superficie autorisée se serait alors élevée à 22,8 millions d'acres. Mais très peu de producteurs choisirent le programme B (3). Du total de superficie de 17,3 millions d'acres, 0,5 millions

(1) United States, Agricultural Marketing Service : "The Cotton Situation" bi-monthly, sept. 1956, article spécial sur l'AAA de 58. Voir aussi United States Agricultural Adjustment Administration round the World with Cotton".

Selon un article publié par la N. Z. Z. du 2.8.1956, cette autorisation d'accroître la production afin d'augmenter la quantité exportée avait précisément pour but de contrebalancer par une politique énergique les effets des interventions précédentes : exportations des Etats-Unis diminuées au profit d'une augmentation de la production et des exportations des producteurs concurrents des Etats-Unis.

- (2) Dont 0,31 million pour l'allocation minimum aux fermes de faible dimension.
- (3) Les producteurs auxquels étaient allouées 2,5 millions d'acres.

d'acres furent absorbées par le programme de conservation du sol et comme les producteurs n'utilisèrent pas tous pleinement leurs possibilités, l'acréage récolté fut d'à peine plus de 15 millions d'acres.

Ce programme, prévu aussi pour la saison 1960/61, ne connut que de légères modifications législatives :

- Les taux de soutien furent abaissés pour les deux options.
- Pour les deux programmes on fixa un maximum de 50.000 dollars pour la vente à la CCC; pour toute quantité supplémentaire on ne pouvait obtenir qu'un prêt de la part de la CCC. (1)
- Afin de maintenir son allocation de superficie, un producteur devait soit exploiter cette dernière à 75 % au moins, soit la remettre à l'autorité du comté, faute de quoi son allocation pour la saison suivante était diminuée.

Le contingent minimum national restait presque le même que celui de l'année précédente et, le nombre de ceux qui choisissaient le programme B n'augmentait que peu. Compte tenu aussi des 0,7 millions d'acres mises en conservation, le total national autorisé était de 16,9 millions d'acres. La récolte se fit sur 15,3 millions d'acres, mais comme le rendement fut assez bas, la production ne fut que de 14,3 millions de balles (0,3 million de balles au-dessus de la production de l'année précédente).

Ainsi que la loi agricole de 1958 l'avait prévu, les programmes à choix devaient être abandonnés après la saison 1960/61 et on revenait ainsi à un système de limitation de superficie à taux de prêt unique. Les modifications les plus importantes étaient à chercher du côté du prix. Pourtant l'allocation de superficie globale sera augmentée d'un million d'acres, accroissant ainsi la production par rapport à celle de l'année précédente.

Malgré la diminution des autorisations d'ensemencement pour 1962/63, des rendements très élevés provoquèrent une production record, non égalée depuis 1954/55.

Une nouvelle diminution de la superficieensemencée en 1963/64 en fut la conséquence, mais encore une fois une hausse de rendement annula ces mesures de restriction et provoqua une nouvelle hausse de production.

(1) Les producteurs qui étaient d'accord de diminuer de 20 % leur superficie reçurent l'assurance de pouvoir vendre l'intégralité de leur production à la CCC.

Devant un phénomène semblable à celui qui s'était présenté avant la loi de 1958 (diminution de la superficie américaine en face de la hausse de la production mondiale) les politiciens des Etats-Unis optèrent de nouveau pour un système de double prix.

Les différents programmes proposés au choix des producteurs de coton sont mentionnés ci-après :

- Les agriculteurs purent maintenir la part entière de leur allocation nationale qui était de 16 millions d'acres à l'époque, tout en recevant une allocation un peu plus faible que celle de l'année précédente; (1)
- ils ne purent ensemercer que 67 % de la superficie allouée en obtenant en contrepartie un soutien plus élevé. Ces 67 % de l'allocation nationale sont appelés "allocation de superficie domestique" (domestic acreage allotment);
- d'autre part ils purent produire 10 % de plus que leur allocation nationale, mais ils durent dans ce cas renoncer à tout soutien de prix (2). De plus les quantités produites sur ces terres supplémentaires devaient être exportées intégralement. Selon le porte-parole de la délégation américaine à la Session plénière de l'ICAC, cette superficie spéciale pour l'exportation ne devait être utilisée, même en l'exploitant, que si le stock de report pouvait diminuer annuellement d'un million de balles.

Malgré cette législation, le résultat global de la production resta le même que celui de l'année précédente. 6 % seulement du total de la superficie qui aurait pu être ensemençée à des fins d'exportation furent utilisés. Aussi le programme du "Domestic Allotment Plan" ne fut-il accepté que par très peu de producteurs. (3)

-
- (1) Les exploitations dont la superficie était inférieure ou égale à 15 acres pouvaient maintenir leur acreage, tout en profitant du paiement le plus élevé.
 - (2) Pour 1964/65, l'augmentation d'acreage fut limitée à 5 %.
 - (3) 59.000 producteurs signèrent ce programme et la superficie allouée fut ainsi réduite de 2,7 à 1,6 million d'acres. ICAC, Wash. report dec. 1964

Ce programme fonctionna aussi en 1965/66, sans modifications.

Ce n'est qu'en 1966/67 et jusqu'en 1969 que la "Loi sur l'Alimentation et l'Agriculture" votée en 1965, aura ses effets. (1)

b) Les programmes gouvernementaux affectant le prix du coton et les revenus des producteurs de coton

Nous avons vu comment le système de soutien de prix à un certain pourcentage de la parité avait provoqué une surproduction flagrante tout en diminuant la demande mondiale du coton américain, créant par là des stocks excédentaires. Ce ne sera qu'à partir de 1956 que les programmes gouvernementaux, affectant les prix nationaux du coton américain, ne pourront plus avoir la même influence sur le marché mondial que celle qu'ils avaient eue jusqu'alors. C'est par le fait même de la politique de dumping régulier (voir partie (c) de ce paragraphe) que le soutien de prix national sera moins pris en considération dans notre exposé. Mais, comme par la suite une relation plus ou moins fixe sera établie entre le prix national et le prix à l'exportation, la politique de soutien de prix national reprendra de l'importance.

La première modification qui influença le prix national de coton américain fut la décision de ne plus baser le soutien de prix sur du coton M 7/8e (devenu une qualité marginale), mais d'utiliser pour le calcul, une longueur et une qualité de coton moyennes (2). L'effet de cette modification fut que le soutien de la qualité moyenne, c'est-à-dire le coton M 1 inch, était d'environ 2 cents au-dessous de la même qualité soutenue en 1955/56. Cette baisse devait déjà permettre une hausse de la consommation aux Etats-Unis. Les consommateurs nationaux devaient pourtant payer leur coton à 82,5 % de la parité, soit autour de 32 cents la livre (en même temps, la vente de coton américain sur le marché mondial se faisait à environ 25 cents la livre). Le stock gouvernemental devait pourtant pendant cette année-là absorber une quantité nette de 4 millions de balles de coton.

Pour la saison suivante, la CCC promettait des prêts à 78 % de la parité (28,81 cents en comparaison de 29,34 l'année précédente pour M 7/8. Mais la CCC devait encore absorber 3,1 millions de balles de coton. (3)

(1) Il est compréhensible que si peu de producteurs aient signé le programme B, car il fallait qu'ils réduisent la superficie allouée.

(2) ICAC; "Monthly Review of the World Situation" 1956.

(3) ICAC, "Annual Review of the World Situation" 1957/57, avril/mai 1957, p. 20

Pendant la saison 1958/59 le soutien était augmenté à 81 % de la parité, il fut donc de 31,23 cents par livre M 7/8.

C'est sous la loi agricole de 1958, applicable en 1959/60 et 1960/61 que fut instauré le système de prix avec choix A et B (voir ci-dessus, alinéa a). En participant au programme A, donc en utilisant l'allocation entière, le producteur recevait alors pour ses ventes à la CCC 30,40 cents par livre, ce qui égale 80 % de la parité à la mi-janvier de l'année en cours. Les producteurs choisissant les programmes B ne recevaient que 24,7 cents par livre, ce qui correspondait à 60 % de la parité. De plus, ces derniers ne pouvaient que louer à la CCC leurs quantités produites (par contre ils purent augmenter à 140 % leur allocation initiale). (1)

L'effet de la baisse de prix fut moindre qu'on ne l'espérait car la majorité des producteurs choisissaient les programmes A.

Cela eut pour résultat que la majorité de la production continua à être commercialisée par la CCC. (2)

Pour la récolte de 1960 à 61, les soutiens pour le choix A furent abaissés encore une fois respectivement à 75 et à 60 % de la parité.

De 1961/62 à 1963/64, le soutien (il n'y a plus qu'un programme) resta autour de 80 % de la parité.

Nous avons vu ci-dessus que les agriculteurs avaient de nouveau pour la saison 1964/65 et 1965/66 le choix entre différents programmes. En maintenant leur part entière, ils recevaient le soutien de 30 cents pour le M 1 inch et 29 cents par livres en 1964 et 1965 respectivement, alors que ceux qui réduisaient volontairement leur production recevaient pendant ces deux années environ 33 cents par livre. (3)

Au prix de soutien normal s'ajoutait alors un paiement de 4,35 cents par livre de coton, calculé sur le rendement normal de l'exploitation.

Le changement important qui avait eu lieu avec la loi agricole

(1) USDA : "Price support Handbook" op. cité, p. 11.

(2) N. Z. Z. 2.8.1965

(3) ICAC : Procès-verbal de la XXIVe session plénière, Washington, D. C. 1965, p. 129

de 1964 (1) avait pourtant permis à la CCC d'effectuer des paiements tels que le coton Upland pouvait être mis en vente, pour l'utilisation intérieure, à un prix ne dépassant pas celui auquel le coton se vendait pour l'exportation. Cette nouvelle législation étendait au fond l'avantage des industriels importateurs de coton américain aux industriels américains qui avaient dû, jusque-là, payer leur coton au prix du marché national (2). Des certificats "payment in kind" (pik) étaient délivrés ainsi à chaque acheteur ou vendeur de coton brut, sauf s'il s'agissait d'un producteur (3). L'effet de cette nouvelle extension fut une hausse de la consommation domestique américaine malheureusement contrebalancée par une baisse des exportations. (4)

Le taux de vente minimum auquel la CCC était autorisée à se défaire du coton fut au minimum de 105 % du taux de soutien augmenté des charges de stockage.

c) Les programmes affectant la demande étrangère de coton américain et le problème d'écoulement des surplus

Le fait le plus marquant de la politique cotonnière des Etats-Unis à partir de 1956 est que, d'une politique plutôt défensive, elle passa à une politique commerciale agressive (5). D'une politique sporadique qui ne visait qu'à l'écoulement de faibles quantités, les objectifs visés

- (1) - OCDE : "Industrie cotonnière d'aujourd'hui, industrie de capitaux" 11 avril 1964, p. 126
- (2) - FAO : "Rapports sur les produits", Rome 1964, p. 14
- (2) L'avantage ainsi donné aux industriels américains devait d'abord diminuer l'utilisation de fibres artificielles et synthétiques qui avaient, par le fait des prix nationaux trop élevés du coton, joui d'un avantage comparatif très important; ensuite et par conséquent, on espérait augmenter, grâce à cette baisse de prix du coton, la demande nationale des industriels américains.
- (3) ICAC : Procès-verbal de la XXIVe session plénière, Washington, D.C. 1965, p. 135.
- (4) Kuczynski, op. cité, p. 69
- (5) Le rapport cité de la Federal Reserve Bank of San Francisco p. 17 dit à ce sujet : "Except from some earlier success in disposing of accumulated CCC holdings, it was only between mid - 1956 and early 1958 that real progress was made in reducing overall totals".

tendirent à influencer la demande étrangère d'une façon permanente. Pour la première fois on se décida à fixer un prix d'exportation nettement au-dessous du prix de soutien national.

Si, au départ, les programmes influençant la demande étrangère sont intervenus en vue d'aider à atteindre les objectifs de hausse de prix d'autres programmes, la politique suivie à partir de 1956 devait plutôt tendre à supprimer une situation créée par les programmes de hausse de prix des années précédentes (1). Nous avons vu comment la position concurrentielle à laquelle les exportateurs des Etats-Unis durent faire face devenait de plus en plus inquiétante. Etant devenus des exportateurs résiduels, les quantités qu'ils exportaient diminuaient de plus en plus face à une augmentation générale de la consommation et de l'importation mondiale. Nous avons aussi constaté que, non moins que les exportateurs, les gérants de la CCC et le gouvernement se trouvaient devant des difficultés financières énormes. Une modification de la politique commerciale internationale s'imposait, compte tenu surtout de l'insuffisance des résultats de la "Public Law 480 titre I à IV", du "Mutual Security Act", section 402, et des prêts de l'"Import Export Bank".

Deux possibilités d'augmenter les exportations des Etats-Unis furent alors discutées. L'une d'elles consistait à abaisser le taux général du prix du coton; l'on atteindrait ainsi l'objectif à long terme de l'équilibre entre l'offre et la demande (l'incitation à la surproduction mondiale étant diminuée). L'autre était d'instaurer un système de double prix, avec un prix domestique soutenu et un prix d'exportation subventionné. (2)

Devant la nécessité d'agir immédiatement, on choisit la deuxième solution qui pouvait elle-même être atteinte par deux voies différentes : soit un subventionnement permanent et régulier, soit un dumping périodique. En 1956/57 et 1957/58, on utilisa le système de dumping périodique, de 1958/59 à 1963/64 on adopta un système de subvention permanente, pour utiliser ces deux méthodes parallèlement par la suite (3).

(1) H. R. Woltmann, op. cité, p. 1749

(2) ICAC : "Monthly Review of the World Situation" mars 1956

(3) En même temps, et afin de ne pas affaiblir la position concurrentielle des industries textiles américaines sur les marchés mondiaux de textile de coton - puisque ces industries payaient effectivement leurs achats de coton plus cher que leurs concurrents étrangers - on instaura un programme de paiement à l'exportation des

Avec la loi agricole de 1956, "P-L. 84 - 550, section 203" (1) une série de "Special export sales programs" fut acceptée. Cette législation enjoignait à la CCC de faciliter les exportations en mettant du coton en vente sur le marché mondial à des prix ne dépassant pas ceux du coton offert par d'autres pays exportateurs, en quantité importante et qualité semblable (2) (3)

Le but de ces ventes n'était pas seulement de liquider une partie du stock devenu trop lourd, mais aussi de retrouver et de conserver, pour le coton des Etats-Unis, une part raisonnable et correspondante au passé du marché mondial.

Ces programmes fonctionnèrent d'ailleurs parallèlement à ceux déjà en vigueur et aidèrent financièrement les importateurs de coton en provenance des Etats-Unis. (Ils ne s'ajoutaient donc pas aux autres moyens de soutien des exportations, mais en faisaient, du point de vue financier, partie intégrante).

Grâce à cette législation, la CCC a pu mettre à la disposition des exportateurs américains, 7,5 millions de balles de coton en 1956/57

..... textiles de coton. Ces paiements étaient applicables sur le contenu en coton brut des différentes classes de textiles exportées par les Etats-Unis. Selon United Dept of Agriculture, Foreign Agric. Service, "Cotton" dec. 1965.

L'industrie cotonnière américaine payait en effet son coton brut environ 27 % au-dessus de l'industrie cotonnière étrangère. Selon N. Z. Z. 2. 8. 1959.

- (1) Kuczynski, op. cité, p. 53
- (2) Texte intégral, section 203 ICAC, juin 1956, p. 10 et 11 ... "The CCC would be directed ... to sell cotton at competitive prices for export in such quantities as will establish and maintain the fair historical share of the world market for U.S. cotton".
- (3) Les premières ventes (1 million de balles) furent effectuées à des prix variant entre 25 et 28 cents la livre, alors que les prix moyens aux USA se situaient autour de 23 cents. ICAC, Monthly Review Janv. 1966. Voir aussi USDA : "Agr. Stab. and Cons. Serv." op. cité p. 183/84 et USDA : "Comm. Stab. Serv." p. 156

et 5,5 millions de balles en 1957/58, et à des prix concurrentiels. (1)(2)

Mais déjà en 1958/59, les ventes directes de la CCC diminuèrent pour n'être plus au total que de 2,2 millions de balles (les producteurs concurrents ayant continué à poursuivre leur tendance vers une hausse de la production alors que la consommation était en baisse).

Au cours de la même saison commerciale on introduira, parallèlement au système de programmes spéciaux destinés à augmenter les exportations, un système permanent de dumping (3) qui remplacera totalement, de 1959/60 à 1963/64, les ventes directes de la CCC. (4)

Le nouveau programme prévoyait d'accorder une subvention aux exportateurs de coton qui achetaient alors le coton sur le marché ou à la CCC (au prix du taux de prêt plus les charges de stock) et recevaient une subvention sous forme de certificats (PIK) (5). Le taux en varia plusieurs fois. Il fut de 6,5 cents par livre en 1958/59, fluctua ensuite et selon les besoins entre 8,5 à 6 cents, pour être, à partir de 1963/64 fixé à 6,5 cents. C'est aussi pendant cette année-là qu'on réintroduisit, sur une base périodique cette fois, des programmes parallèles de vente directe par la CCC.

Le résultat fut que les exportations des Etats-Unis reprirent une certaine importance et s'élevèrent à 5,7 millions de balles (en 1962/63 à 3,4 millions de balles). Malgré cela et par suite d'une augmentation de la production des Etats-Unis, les stocks s'établirent de nouveau à un niveau record à partir de 1963/64.

Aussi, en 1964/65, un double programme fut-il utilisé pour écouler les surplus à des prix compétitifs (le taux de subvention à

(1) N. Z. Z. 25.9.1960

(2) Le 4 avril 1958, le stock CCC ne contenait plus que 4,8 millions de balles.

(3) On voulait ainsi augmenter le revenu des producteurs de coton, qui s'était trouvé affaibli par la baisse de prix sur les marchés mondiaux.

(4) N. Z. Z. 2.8.1959

(5) N. Z. Z. 2.8.1959. Pour d'autres explications voir USDA : "Price Stabilisation Handbook", op. cité, p. 58/59 (Dans cette publication on affirme que les certificats PIK sont une subvention en nature).

l'exportation fut de 6,5 cts par livre) mais malgré cela les exportations diminuèrent (4,5 millions de balles), surtout à cause d'un rendement record dans d'autres pays exportateurs et dans certains pays communistes. Les stocks augmentent donc encore une fois et dépassent même le niveau jugé alarmant de 1956/57. (1)

CHAPITRE VII

LES IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS NON

AMERICAINS ET LEUR INFLUENCE SUR LE

MARCHE MONDIAL DE COTON BRUT

Introduction

Nous avons constaté l'importance de la politique américaine sur le marché mondial de coton et nous avons vu que la politique des Etats-Unis influence la politique d'importation ou d'exportation d'autres Etats intéressés par ce marché. Cependant, ces Etats importateurs ne se laissent pas entièrement dominer par la politique américaine et, par des mesures Internes, essaient d'agir dans leur propre intérêt sur le marché mondial de coton.

Certaines dispositions prises par ces Etats importateurs ou exportateurs sont donc une cause directe de la politique des Etats-Unis,

- (1) Pour les programmes d'exportation à des prix concurrentiels voir aussi USDA : "Developping foreign markets for U.S. , Farm Products", Foreign Agricultural Service, Washington D. C. , Février 1958, p. 11. (et idem pour d'autres années).

mais d'autres mesures découlent des intérêts purement internes des dits Etats. Ces dispositions influencent tout autant le marché mondial de coton que les mesures américaines. (1)

Dans ce chapitre, nous étudierons les politiques des pays exportateurs de coton qui sont par conséquent des concurrents directs des exportateurs américains, et nous analyserons ensuite certains programmes gouvernementaux de pays intéressés dans l'importation de coton brut.

Il faut cependant avouer que, sur un plan plus général, beaucoup de pays, importateurs et exportateurs, se lancèrent, après la deuxième guerre mondiale et jusqu'en 1952, dans des aventures interventionnistes en matière d'échanges internationaux.

Les mesures généralement utilisées par les pays importateurs et exportateurs sont : premièrement, le commerce d'Etat qui implique souvent un contrôle des importations ou des exportations, ou encore des échanges (les prix ne sont alors plus fonction de l'offre et de la demande, mais du besoin et de la disponibilité du bien faisant l'objet de l'échange); deuxièmement des accords commerciaux bilatéraux qui concernent soit les échanges, soit les paiements de ces échanges et dont le but est d'annuler les déficits qui pourraient résulter du commerce entre les deux Etats (ces accords ont en fait souvent des implications financières comme le crédit, les modalités de paiement, etc.). Mais étudions plus spécifiquement les politiques de gouvernements importateurs et exportateurs de coton brut.

Les politiques gouvernementales des pays exportateurs, concurrents sur le marché pour les variétés américaines, sont de diverses sortes.

Une augmentation de la production de ces pays provoquerait certainement une augmentation des possibilités d'exportation. L'arsenal des mesures à disposition de ces pays est principalement composé de réglementations accordant un soutien ou une garantie de prix minimum aux producteurs; des subventions directes ou des facilités de crédit provoqueraient aussi des stimulants. On verra par ailleurs que la réglementation quantitative (comme l'a fait le gouvernement américain) est pour ainsi dire absente des différents types d'aide à l'agriculture, à moins qu'elle ne prescrive certaines limites concernant les terres plus fertiles.

(1) Voir aussi USDA : "Analysis of factors affecting U.S. Cotton export". op. cité, p. 36

Le schéma No 1 montre, pour ceux des pays dont les exportations de coton brut sont d'une certaine importance (au moins 100.000 balles), les diverses incitations gouvernementales aux agriculteurs. Cependant, exception faite de l'Ouganda, aucun pays n'a accordé de subventions directes à la production. Lorsqu'il n'y a pas de subvention qui offre le maximum d'incitation à la production - soutien de prix ou prix minimum garanti - des facilités de crédit sont accordées (sauf dans le cas du Pérou).

Ce qui vient d'être décrit se rapporte à l'incitation directe à la production, mais si nous nous tournons vers les exportations, nous constatons qu'un pays désireux de les augmenter peut recourir à des attributions de subventions (1). Un mécanisme de vente centralisé ou l'attribution de facilités de crédit rendraient les exportations plus aisées. De même des règles concernant les paiements (taux de change spéciaux, acceptation de devises, troc, etc.) seraient un stimulant à l'exportation.

(1) Une subvention à l'exportation représente la différence entre un prix donné relativement élevé, garanti aux producteurs, et le prix du marché d'exportation qui est plus bas.

Les buts d'une telle politique sont presque évidents : la concurrence avec d'autres exportations sur le marché mondial est facilitée et la rentrée sur des marchés d'importation est mieux garantie. *)

*) Hudson S.C. et R. Gherson, op. cité, p. 274

Schéma No 1 Pays qui concurrencent les exportateurs américains
Programmes incitant la production

Genre de programmes Pays (production)	Subvention de prix ou prix min. garantie	Subvention à la production	Facilités de crédit	Autres facilités	Contrôle de l'acréage	Autres contrôles
Mexique (1, 6)	--	--	--	--	--	--
R. A. U. (1, 5)	Prix min. garantis 32-26 c/L	--	--	Ginning tax	1/3 de l'acréa- de pour coton	--
Brésil (0, 9)	Au Nord de 17/27 cents/ livre	--	Banque du Brésil, fi- nance à 80% prix min. Prêts/acre	--	--	--
Turquie (0, 7)	--	--	Facilités de cré- dit max. par ban- ques agricoles	--	--	--
Syrie (0, 7)	Env. 19 cents/ livre	--	Cert. facil.	Le "Cotton" Bureau of Ministry of Agriculture" contrôle tout	% du total qu'on peut ensaïmer est fixé	--
Pakistan (0, 5)	--	--	Prêts aux coop.	Semence et fertilisateurs à prix avnt.	Certaines zones ou variétés	Pas d'augm. de la prod. mais du rendement
Pérou (0, 4)	--	--	--	--	--	--
Soudan (0, 4)	--	--	Pour cert. "Cotton" growing boards"	Gratuité de la classefic.	--	--
Ouganda (0, 3)	Prix min. avant enso- mencement	Si prix e. - tombe	--	--	--	--
Guatemala (0, 3)	--	--	Prêts à pro- duction	Multiple fac. existent	--	--

Schéma No 2 Pays qui concurrencent les exportations américaines
Programmes favorisant un accroissement des exportations

Genre de programmes Pays (production)	Taux de subvention à l'exportation	Vente centralisée par organe spécial	Facilités de crédit	Taux de change spécial	Acceptation de devises	Troc avec des importateurs	Autres	Taux de la taxe à l'exportation	Attribution de licences	Quotas d'exportation par pays
Mexique (1, 9)	--	--	--	--	--	des fois	--	- 1, 6 cent/ livre	--	--
R. A. U. (1, 4)	--	Création du comité égyptien de coton	Comité par même organes que les parités défavorable	Gouverné par même organe que taux de * change	Gouverné par mêmes autorités *	--	--	Seulement sur Ashmouni	--	Exportation de certains Ashmouni interdit; règles par crainte de réexportation
Brésil (1, 1)	--	--	Banque du Brésil fait des avances	parfois	--	--	--	multiples taxes	Allocations à l'exportation limitées	--
Syrie (0, 6)	--	--	--	--	--	--	--	2, 5 cents/ livre	--	--
Pakistan (0, 6)	--	--	--	--	Seulement L ou \$ roupies ou devises pays importateur	Certains trocs par accords bilatér.	Export. recher- chée par State Bank; gains dol- vent être rendus	- 4, 02 cents sur type "upland" - pour d'autres	licence d'ex- portation gé- néralment donnée mais il faut enregistrer	

Genre de programmes Pays (production)	Taux de subvention à l'exportation	Vente centralisée par organe spécial	Facilité de crédit	Taux de change spécial	Acceptation de devises	Troc. avec d'autres importateurs	Autres	Taux de la taxe à l'exportation	Attributions de licences	Quotas d'exportation par pays
Pérou (0, 6)	--	--	--	--	--	Toute devise se doit être rendue à la Banque de B. C. en échange de certaines devises -- import, accrue de marchandises	Garantie de la Banque de 5% sur la valeur des exportations de coton	- 1, 3 cents/livre payé par exportateur, transféré au producteur	--	--
Soudan (0, 8)	--	--	Certaines facilités à 30 jours	--	£ et L. et monnaie soudanaise	--	--	-- 2, 8 cents/livre selon qualité	--	--
Iran ()	()	()	()	()	()	()	()	()	()	()
Ouganda (0, 2)	--	--	--	--	--	--	--	sur tout coton "ginned"	--	--
Guatemala ()	--	--	--	--	ou \$	--	--	--	A partir de 1961	--
Inde (0, 2)	--	--	--	--	L ou \$	--	--	- 1, 35 cents/livres sur exportat. Carotanes récoltées sont libres	Réserve pour coopération	Pas d'exportation au Tibet et possession Pakistanaise en Inde

* Egypte) exportations en 1955 contre avions russes
() Chiffres pas disponibles (not available)

**Schéma No 3 Pays qui concurrencient les exportations américaines
Programmes limitant les exportations**

	Réglementation quantitative			Réglementation financière		
	Taxe à l'importation	Licence à l'importation	Contingentement	Importation par organisme central	Allocation de devises	Autres limites
Mexique	Environ 46 cents/livre	Licence et 35 man et plus	4.000 balles de 35 man et plus	--	--	--
R. A. U.	--	--	Toute importation interdite	--	--	--
Bresil	()	()	()	()	()	()
Turquie	5 %	--	--	--	--	--
Syrie	--	--	--	--	--	--
Pakistan	2,64 cente/livre	Licences d'importation aux consommateurs, par ex. : filateurs	Restrictions aux cotons non pro- duite; limitations selon position devises	--	Selon licences d'importation	Importations selon programmes d'aide des Etats-Unis car pas de devises exigées
Pérou	Environ 1,5 cents/livre plus taxe ad valorem 36 %	--	--	--	(voir section exportations)	--
Soudan	--	--	--	--	--	--
Iran	()	()	()	()	()	()
Ouganda	()	()	()	()	()	()
Guatemala	--	--	--	--	--	--
Inde	--	1) Aide EU (PL 490) 2) Provenances joue pas rôle dans attrib. licences 3) Selon export.	10,1 M de B. selon longueur système de quotas	--	1) Selon programme aide des EU 2) Accord bilatéral avec Egypte 3) Autres devises sont allouées	--

Section 1 Les politiques des pays concurrents des Etats-Unis

Nous avons déjà analysé l'évolution de la production mondiale du coton brut (1) et nous avons constaté dans le tableau No 1 que les six plus grands producteurs mondiaux avait perdu entre 1933/38 et 1964/65 plus de 10 % de la production mondiale globale de coton brut et que d'autres pays producteurs de coton avaient, pour la même période, augmenté leur pourcentage de 13 à 24 % par rapport au reste du monde. Tous ces pays ne produisent pas nécessairement pour exporter leur coton brut sur le marché mondial. Beaucoup d'entre eux ont procédé à l'augmentation de leur production afin de pourvoir leur propre industrie cotonnière ou pour économiser des devises qui, sinon, auraient dû être dépensées pour importer cette matière première. D'autres pays ont créé une industrie cotonnière et cela de nouveau afin d'économiser des devises servant jusqu'alors à l'importation d'articles textiles. D'autres encore profitent de leur industrie pour exporter des textiles finis sur le marché mondial.

Nous n'étudierons pour l'instant que ceux des pays qui ont augmenté leur production dans le but d'accroître les exportations, donc ceux dont le coton exporté fait concurrence, d'une façon très directe, aux exportations de coton upland en provenance des Etats-Unis. Mais ici encore (2) les exportations des Etats-Unis ont perdu beaucoup de terrain face à d'anciens et à de nouveaux exportateurs. Les nouveaux venus ont doublé leurs exportations d'avant la deuxième guerre mondiale par rapport à 1960/64 et d'anciens exportateurs de coton (surtout le Mexique) ont pu prendre une place importante dans le marché mondial d'exportation. Les buts de ces pays sont d'ailleurs, à peu de différence près, les mêmes. Ils veulent, soit réduire la sortie, soit augmenter l'entrée des devises. Ou encore, la production de coton leur donne une possibilité d'emploi pour leur main-d'oeuvre et d'investissement pour leurs capitaux (et cela d'autant plus que leur output sert de facteur de production à l'industrie, en particulier, à l'industrie cotonnière). Cette production peut aussi remplacer la diminution des recettes provenant d'autres produits agricoles ou tout simplement permettre une diversification rentable.

En revanche, si la source de revenu d'un Etat peut être alimentée par des taxes sur les exportations, il s'agira plutôt d'une intervention qui tendrait à diminuer ces dernières. Il en est de même

(1) voir Ch. II section 1, p.

(2) voir tableau stat. No 4

pour les quotas à l'exportation ou les attributions de licences. Dans le schéma No 2, nous voyons clairement que tous les pays, sauf le Guatemala, peuvent exiger une taxe à l'exportation, ce qui prouve qu'ils ne doivent pas, en comparaison avec le taux de subvention à l'exportation qui est inexistant, les augmenter par des aides gouvernementales. Au contraire, on pourrait affirmer à première vue, que ces pays concurrents des Etats-Unis peuvent avec des taxes à l'exportation, concurrencer le coton américain subventionné, ce qui veut dire que leur coût de production est nettement au-dessous de celui des producteurs américains.

A part certaines facilités de crédit, ces pays ne soutiennent d'ailleurs pas non plus leurs exportations et au lieu d'accepter des devises étrangères pour s'imposer plus facilement sur le marché mondial, ils exigent parfois des paiements en livres ou en dollars. (le taux de la taxe à l'exportation peut probablement varier selon la différence entre le prix du marché mondial et le coût de la production nationale).

Après avoir vu l'incitation à la production ou à l'exportation, il faut, et ceci en marge, considérer que, pour aider leur production nationale, ces pays se sont souvent opposés également à l'importation du coton.

Le schéma No 3 montre les différentes possibilités offertes par l'arsenal des moyens restrictifs d'importation. A part la R. A. U. qui interdit simplement toute importation de coton, c'est surtout le Mexique, le Pakistan et l'Inde qui ont permis que leur production nationale soit concurrencée par des importations.

Il faudra pour certains pays exportateurs et concurrents des Etats-Unis examiner plus profondément les programmes gouvernementaux et les programmes plus généraux afin de voir si certains pays n'influencent pas, plutôt indirectement, la production nationale ou l'exportation sur le marché mondial de coton. Un exemple de programme qui n'a pas été conçu spécifiquement pour affecter le marché mondial de coton, mais dont les effets se sont faits violemment sentir, est la dévaluation de sa monnaie nationale par le Pakistan en 1955. (1)

(1) Discussion avec M. le Professeur Juvet.

Schéma No. 4 Pays traditionnellement producteurs et importateurs de coton
Programmes pour pousser leur production nationale

	Soutien de prix	Subvention à la production	Facilités de crédit	Autres facilités	Contrôle d'acréage	Autres contrôles de production
Argentine	Fixation de prix minimum à environ 10-15 cents/livre	--	Crédits spéciaux pour l'agriculture et le commerce	--	--	--
Espagne	Environ 32-46 cents/livre qualité "upland"	--	--	--	--	--
Colombie	Prix minimum promulgué avant la plantation	--	Institut du coton facilite achat d'engrais et d'insecticides	Acheteurs paient environ 11 cents sur récolte des agriculteurs ou 0,8 cents pour coton "ginned"	--	--
Grèce	Selon si terrain irrigué ou non, subvention - 10 et 6,7 g/acre	Pas plus que pour d'autres produits agricoles	--	--	--	--
Nigeria	Avant la récolte prix minimum garanti est fixé. Différence entre ce prix et prix du marché est payée	--	--	--	--	--

Schéma No 5 Pays traditionnellement producteurs et importateurs de coton
Programmes limitant les importations

	Taxe à l'importation	Licence à l'importation	Contingentement	Importation par organe central	Allocation de devises	Autres limites
Argentine	18 % ad valorem	--	--	--	Après que l'importation est réalisée	--
Espagne	0,32 cents/livre	--	--	(Par Ministère du commerce) selon nécessités de l'industrie	Pas de règle fixe (voir achat centralisé)	--
Colombie	20 % ad valorem	Réglementation pour assurer utilisation des licences	Flexible, selon absorption de production nationale	Répartition du coton importé des Etats-Unis (PL 480) comme du coton domestique	--	--
Grèce	Environ 3,7 cents/livre	--	--	--	--	--
Nigeria	()	()	()	()	()	()

() Chiffres non disponibles

Schema No 6
Pays traditionnellement producteurs et importateurs de coton
Programmes concernant l'augmentation de la consommation
de l'industrie textile nationale

Argentine	--	--	--	Les industries doivent prendre du coton domestique
Espagne	7 % sur valeur fi- bre consommée	--	--	--
Colombie	0, 2 cents/livre (sur coton domestique et étranger)	--	Allocation du coton acheté aux Etats- Unis (PL 480)	Les industries doivent absorber coton domestique selon quotas
Grèce	0, 71 cents sur consommation	--	--	--
Nigeria	--	--	--	--

Il ne faut pas prendre uniquement en considération les pays exportateurs concurrents des Américains et juger si leur incitation à la production et à l'exportation est importante. Car ce n'est pas seulement avec les exportateurs concurrents que les Etats-Unis peuvent perdre leurs marchés mais aussi avec des producteurs qui n'exportent pas mais augmentent leur production nationale, soit pour économiser des devises, soit pour créer ou alimenter une industrie, soit pour exporter des produits finis. Ces producteurs peuvent développer des programmes qui diminuent les possibilités d'exportation des Etats-Unis.

Nous avons choisi pour établir un tableau les Etats dont les exportations sont très faibles et dont les importations de coton brut s'ajoutent à la production nationale, qui est au moins de 100.000 balles. Ces pays sont devenus assez récemment producteurs de coton, pour les buts indiqués ci-dessus. Ils nuiront donc aux possibilités d'exportation des Etats-Unis s'ils stimulent leur production nationale ou s'ils mettent des entraves à l'importation de coton brut, ou encore s'ils influencent les industries nationales consommatrices de coton brut.

Le schéma No 4 fait ressortir les incitations à la production. Tous les gouvernements des pays en question garantissent un prix minimum, la Grèce soutenant même directement les producteurs. De plus, exception faite de l'Espagne et du Nigéria, des facilités de crédit sont accordées aux producteurs nationaux. Un contrôle limitatif de leur acreage serait par ailleurs hors de propos, il est par conséquent inexistant.

Ces mêmes pays essaient aussi et en même temps de limiter les importations par les moyens notés dans le schéma No 5. Les taxes de douane sont le moyen le plus connu et le plus utilisé. Elles ont l'avantage non seulement de protéger les producteurs nationaux contre les importations, mais d'augmenter en même temps le revenu national. Les restrictions quantitatives à l'importation, l'attribution de licence, les accords bilatéraux, etc., sont par contre plus discriminatoires sans pour autant alimenter la caisse de l'Etat. (1)

Quant à la consommation, on voit que l'Argentine et la Colombie exigent que la production domestique soit absorbée, mais les autres pays n'ont pas prévu de mesures à ce sujet. (Schéma No 6)

Ici aussi, certains pays ont pu prendre des mesures non destinées spécifiquement au coton. L'exemple que l'on peut citer est celui

(1) S.C. Hudson et R. Gherson, op. cité, p. 1726

de la Colombie qui, ayant eu d'énormes difficultés de change, a modifié son taux officiel en le faisant passer de 2, 50 pesos à 7, 50 pesos par dollars (US \$).

La dévaluation de la monnaie nationale par rapport au dollar a eu une influence certaine sur les importations de coton en général et particulièrement sur celles en provenance des Etats-Unis, car ces importations devinrent du coup, plus chères. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres car plusieurs pays ont été forcés de procéder à une dévaluation, ce qui a donné une impulsion artificielle à leur production domestique. (1)

Section 2 Les politiques de certains pays importateurs de coton

Le tableau No 5 (2) nous a montré la baisse des importations des principaux pays entre 1933/34 et 1960/64. Japon, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, n'importent actuellement plus que 47 % environ des importations totales du monde, alors que ces mêmes pays absorbaient 74 % du marché mondial avant la deuxième guerre. De même, le nombre de pays qui s'adressent au marché mondial s'est nettement accru, comme on peut le voir au tableau No 6 (colonne No 8). Mais beaucoup d'entraves gouvernementales s'opposent au marché mondial libre et nombre d'entre elles vont à l'encontre des intérêts des exportateurs des Etats-Unis.

Les buts économiques sont d'équilibrer une balance de paiements déficitaire, ou d'économiser des devises, ou encore d'imposer des restrictions pour des raisons politiques.

Une étude de l'USDA (3) indique les différents pays imposant une restriction à l'importation de coton. Ce tableau comporte quatre différents types de restrictions. On désignera la restriction qui consiste à demander une licence par le No 1; celle qui impose un contingentement, par le No 2; là où il y a un mécanisme d'achat centralisé on parlera de No 3, et si une limitation et une allocation de devises étrangères sont exigées, on parlera de No 4.

(1) USDA, FAS "Prospects for Foreign Trade in Cotton", No 5, Janv. p. 59

(2) Voir annexe statistique

(3) USDAI "Analysis of factor affecting US Cotton Exports", op. cité, p. 36

Ces restrictions ne sont pas appliquées, ou sont appliquées séparément ou une, deux, trois ou quatre fois simultanément.

Si on extrait du tableau global de l'USDA les indications intéressant uniquement les pays importateurs non producteurs de coton et si l'on classe les restrictions selon leur nombre et leur type, on obtiendra le tableau suivant :

<u>Schéma No 7</u> Nombre de restrictions	<u>Restrictions à l'importation imposées par les non-producteurs de coton</u>				
	zéro	une	deux	trois	quatre
Pays					
Japon			No 1 et 4		
Allemagne		No 1			
France		No 1			
Royaume-Uni	0				
Italie	0				
Hong-Kong		No 1			
Portugal	0				
Belgique					No 1/2/3/4
Pays-Bas			No 1 et 2		
Australie					
Autriche					
Suède	0				
Finlande			No 1 et 3		

Dans un autre tableau, nous montrerons les pays qui importent le plus de coton en provenance des Etats-Unis, afin de démontrer les pertes que les exportateurs des Etats-Unis ont dû subir en moyenne entre 1930/39 et 1960/64.

Schéma 8Diminution des importations de coton
en provenance des Etats-Unis

	Japon	All.	France	R. U.	Italie	Espag.	Belg.	Holl.	Total Europe	Total Monde
30/39	1,45	1,016	1,18	1,28	0,54	0,20	0,15	0,11	4,69	6,27
60/64	1,05	0,23	0,26	0,20	0,24	0,05	0,10	0,09	1,73	4,74

En examinant le schéma No 9, on voit que les taxes à l'importation sont relativement faibles ou inexistantes et que seuls le Japon, la Thaïlande et le Portugal ont un système de licence à l'importation généralisé, les autres Etats limitant les licences à certains pays.

Quant aux autres restrictions, ce n'est guère que le manque de devises qui incite quelques économies à contingerer les importations.

A côté de ces mesures directes influençant les importations en coton de certains pays, d'autres exemples d'interventions, souvent non moins importantes, peuvent être cités.

Ainsi, il est à peu près certain que la CEE affectera le marché mondial du coton, car si, par l'unification, le niveau de vie des peuples considérés se développe, et si l'industrie textile se renforce (peut-être par des concentrations), les importations de coton et par conséquent aussi du "upland" en provenance des Etats-Unis seront probablement augmentées.

Un autre exemple, peut-être encore plus direct, est celui de la limitation plus ou moins volontaire des exportations de textiles de coton du Japon vers les Etats-Unis. Si les Japonais doivent, de ce fait, restreindre la production de leur industrie textile, leurs importations de coton brut diminueront.

Genre de programmes	Réglementation quantitative				Réglementation financière		
	Taxe à l'importation	Licence à l'importation	Contingement	Importations par organe central	Allocations de devises	Autres limitations	
Japon (3, 4)	--	Licence d'importation (abrogée le 1. 4. 61)	Aucun, sauf si manque de devise	--	Alloc. selon devises dans budget d'import basé sur O/D textiles	--	
Allemagne (1, 3)	--	Seulement pour pays avec accords commerciaux	Partie en connexion avec accord com. bilatéral	--	--	--	
France (1, 1)	--	Licence d'importation accordée automatiquement	--	--	Achat en provenance zone 8	--	
Royaume-Uni (2)	--	--	--	--	--	--	
Italie (0, 7)	6% ad valorem (3, 4% CEE)	--	--	--	--	--	
Portugal (0, 4)	Taxes moins élevées sur coton colonisé	Licence à l'importation	Contingement selon importance et besoin si coton portug. (colonielyvend)	Tout coton étranger	Selon provenance	--	
Canada (0, 4)	{ }	{ }	{ }	{ }	{ }	{ }	
Belgique (0, 4)	--	Aucune, sauf pour pays de l'Est (communistes) Espagne Turquie	--	--	--	--	
Pays-Bas (0, 4)	--	OCDE et zone L, import. libres zone 8, lic. mais généralement attribuées	pour URSS	--	--	--	
Chine (Formose) (0, 3)	12, 5% ad valorem	Licences aux filateurs	Contingen. quantifiés limités par program. d'aide EU Sinon, selon export. textile et program. crédit EU	oui	Selon aide EU et exportation de textiles	--	
Suisse (0, 2)	--	--	--	--	--	--	
Philippines (0, 1)	--	Selon besoins filature	Selon besoins du pays	--	selon besoins filat.	--	
Autriche (0, 1)	--	OCDE et zone 8 libre, sauf pour ceux avec accord bilatéral URSS	Seulement URSS	--	oui	--	
Suède (0, 08)	--	pour importation Chypre, Brésil, Pérou, Soudan, URSS	--	--	--	--	

CHAPITRE VIII

INFLUENCE DE L'INDUSTRIE TEXTILE ET DES FIBRES

ARTIFICIELLES ET SYNTHETIQUES SUR LE MARCHE

MONDIAL DE COTON BRUT

En mentionnant les différents facteurs qui influencent le marché mondial de coton brut, nous avons indiqué que nous traiterions de l'industrie textile consommatrice de coton. (1)

Dans une première section de ce chapitre, nous parlerons de l'industrie textile et de l'industrie chimique productrice de fibres artificielles et synthétique en général, pour essayer de trouver, dans une seconde section, les influences de l'intégration horizontale et verticale de l'industrie textile sur la consommation de coton brut. Ce ne sera donc que dans la troisième section, que nous examinerons la conception de l'"inter-fibre composition", qui donnera une raison de plus pour qu'un changement intervienne dans la politique cotonnière des Etats-Unis. En effet, l'existence de produits artificiels et synthétiques est de première importance dans la stabilisation de produits de base, car un produit plus ou moins substituable est alors à la disposition de l'industrie consommatrice (2). Le facteur technique est certainement de grande

- (1) Nous avons déjà parlé d'une façon indirecte de l'industrie cotonnière, lorsque nous avons analysé l'évolution de la consommation de coton brut. Le facteur que nous laissons de côté, à ce stade, est celui de l'avènement des fibres artificielles et synthétiques.
- (2) Il nous serait malheureusement impossible d'énumérer toutes les forces qui ont incité les industriels du textile à se détourner progressivement de leur approvisionnement en fibres naturelles de coton pour adresser leur commande à l'industrie chimique productrice de fibres artificielles et synthétiques.

importance dans cet ordre d'idée mais en faire l'analyse dépasserait largement le cadre de cette étude.

Aussi parlerons-nous très brièvement des facteurs accidentels qui ont amené une augmentation de la production des fibres artificielles et synthétiques, pour nous concentrer sur le facteur prix de l' "inter-fibre competition".

Le but de cette troisième section est de déterminer si le facteur prix des différentes fibres a eu une influence sur la concurrence entre ces fibres, car si tel est le cas, une très nette responsabilité incomberait aux politiciens des Etats-Unis, qui ont maintenu un prix trop élevé sur le marché mondial de coton brut, face à la baisse continue des prix des fibres chimiques.

Section 1 L'industrie textile et l'avènement des fibres artificielles et synthétiques

Avant la révolution industrielle, le coton brut était manufacturé à la main dans les pays producteurs de coton, et des tissus ou même des vêtements exportés. Par contre, à partir de la seconde moitié du 18e siècle et pendant une centaine d'années, le commerce international et le libéralisme économique garantirent une division internationale du travail; le coton brut fut exporté par les pays producteurs de coton pour être manufacturé dans les pays européens industrialisés. Ces pays réexportèrent ensuite des tissus et des vêtements dans le monde entier ainsi que dans les pays producteurs de coton brut.

Depuis la seconde moitié du 19e siècle, certains pays producteurs de coton connurent une industrialisation qui leur permettait de nouveau de produire eux-mêmes, soit pour couvrir les besoins nationaux, soit pour en exporter une partie, des tissus et des vêtements.

Les pays actuellement hautement industrialisés commencent par contre à produire des textiles avec des fibres artificielles ou chimiques, rendant plus complexe de ce fait la structure de l'industrie textile. (1)

(1) IFCATI, Rapport 1 : "The Cotton Industry in a World Economy", op. cité, p. 19

On pourrait, avec H. Wellenreuter (1), dessiner, en traits simplifiés, la structure de l'industrie textile face au marché de coton brut.

Cet auteur subdivise la structure du marché mondial de fibres textiles en sept stades. Nous utiliserons son schéma de base tout en le transformant quelque peu.

<u>1er stade</u>	producteur de coton brut	producteurs de fibres artificielles et synthé- tiques
<u>2ème stade</u>	Marché mondial de coton brut	
<u>3ème stade</u>	industrie textile, consommation de fibres naturelles ou artificielles et synthétiques	
	-- filature	ouverture de balles, battage, nettoyage, parakkélisation, tirage, tordage --- fils pro- ducteurs de divers tissus --- tissus gris
	-- tissage	
<u>4ème stade</u>	industrie d'apprêtage	
<u>5ème stade</u>	commerce de gros de textiles fabriqués	
<u>6ème stade</u>	commerce de détail	
<u>7ème stade</u>	consommation finale d'articles de textile	

Ce sera maintenant du troisième stade dont nous devons nous occuper.

Le schéma montre qu'à ce stade, l'industrie textile se trouve placée devant un choix, compte tenu des besoins des stades ultérieurs, (notamment du consommateur final) : alimenter son usine en matière première d'origine agricole ou d'origine chimique.

Afin de comprendre l'influence des fibres chimiques sur l'industrie textile et le marché mondial de coton brut, il nous faut procéder à leur définition.

(1) H. Wellenreuter: "Marktform und Marktverhalten in der Textilwirtschaft", article publié dans le livre de G. Hoffmann: "Textilwirtschaft im Strukturwandel", Tubingen, 1962, p. 34

Les fibres artificielles et synthétiques sont généralement, en langage anglo-saxon, connues sous le terme unique, les englobant toutes, de "man. made fibres". Elles se répartissent en deux grandes classes, les unes étant dénommées "fibres artificielles" et les autres "fibres synthétiques". Un schéma de classification de ces diverses fibres et de leur appellation commerciale, sers publié dans l'annexe statistique. (1)

Leur entrée dans l'industrie textile et sur le marché des produits de base de cette industrie s'est faite très lentement; elles n'ont pas seulement causé des difficultés aux producteurs de coton, mais leur existence a mis aussi l'industrie textile devant de nouveaux problèmes et de nouvelles possibilités. (2)

Cependant, les problèmes relatifs au choix sont complexes et les producteurs de fibres artificielles et synthétiques ont commencé à s'intéresser à la demande de leurs fibres de la part de l'industrie textile et ils ont parfois essayé d'absorber cette industrie. D'autre part, avec l'existence des fibres chimiques, la position concurrentielle de l'industrie textile traditionnelle a été améliorée par rapport à l'industrie textile des pays où les coûts de production semblent être meilleur marché. (3)

Avant d'entrer dans les sections suivantes, plus spécialement dans les problèmes d'intégration et de concurrence, nous nous proposons de faire brièvement l'historique de l'introduction des fibres artificielles et synthétiques dans l'industrie des textiles traditionnels.

1. La progression de la production

La production de la rayonne (première fibre artificielle sur le marché) commença à la fin du 19e siècle. Cette fibre a sauté le premier

(1) Voir tableau No 17

(2) Les difficultés qui se présentent aux producteurs de coton brut et aux pays exportateurs de cette matière première d'origine agricole, sont pourtant beaucoup plus grandes que les problèmes posés par ces fibres aux industriels. Cela est dû surtout au fait que les industriels du coton, soit dans la filature, soit dans le tissage, peuvent adapter par des transformations assez minimes les différentes machines aux matériaux de substitution. Adams : "Structure of American Industry", Macmillan Co 1950.

(3) OCDE, op. cité, p. 32

stade de l'industrie textile pour entrer directement au stade du tissage (1); en Grande-Bretagne, en 1926, un métier à tisser sur quatre, a été utilisé pour la production de tissu de rayonne.

Beaucoup d'avantages découlent pour l'industrie textile, de la transformation de la rayonne par rapport à celle du coton. Comme il n'y a pas de nettoyage à effectuer, le cycle de la fabrication est plus court, par conséquent moins coûteux, et la quantité de déchets moins élevée. De plus, les producteurs de textiles pouvaient se permettre d'avoir des stocks plus faibles. (2)

Malgré de longues et difficiles luttes, la rayonne sort renforcée du second conflit mondial (ceci surtout en Allemagne, en Italie et au Japon où le national-socialisme donnait beaucoup d'importance à l'autarcie économique).

Jusqu'en 1932, toute la production de fibres cellulociques se concentrait sur la rayonne et ce n'est qu'autour de 1935 que la production de fibranne s'imposa. Déjà en 1941 on fabriquait 55 % de la production de fibre cellulociques en fibranne (3) : il s'agit simplement de couper et de déchirer la rayonne en morceaux de longueur égale pour obtenir de la fibranne et pour en faire un fil qui sera tissé comme la rayonne mais qui promet, entre autres, d'être plus souple. Ce procédé permit aussi aux filatures de s'approvisionner auprès des industries chimiques (4). L'implantation de la fibranne, après de grosses difficultés au départ, fut très rapide dans les trois pays cités plus haut. Si le pourcentage d'utilisation de la fibranne par rapport à la rayonne n'était que de 6 % en 1934, il était dans ces trois pays de 48 % en 1938. (5)

On commença aussi à produire une rayonne à haute résistance qui, mise au point avant 1940, servait surtout à des usages industriels. (6)

-
- (1) D. C. Hague : "The Economics of Man-Made Fibres", G. Duckworth and Co., Ltd, London, 1957, p. 193.
 - (2) Wilkens, op. cité, p. 137
 - (3) ICAC "Report on world cotton situation", op. cit. p. 85
 - (4) Selon Hague, op. cité, p. 220, les effets sur les machines et les méthodes de travail de la filature semblent avoir été faibles.
 - (5) FAC: "Les Fibres Textiles dans le Monde", op. cité, p. 187
 - (6) Au départ, ces fibres chassèrent le coton de l'industrie des pneumatiques, mais depuis plusieurs années le nylon a enlevé ce marché à la rayonne. J. G. Fauquet: "Histoire de la Rayonne et des Textiles synthétiques", librairie A. Collin, Paris, 1960, p. 72.

Dans l'immédiat de l'après-guerre, la production de l'ensemble des fibres naturelles, semi-naturelles ou chimiques ne suffisait d'ailleurs pas à répondre à la demande; la rayonne et la fibranne pouvaient par conséquent être vendues aisément.

C'est aussi peu avant l'entrée en guerre des Etats-Unis en 1941, que ce pays lança le nylon, surtout dans le domaine des bas. Ensuite on fabriqua aussi des tissus légers d'une haute résistance, mais d'une faible capacité d'absorption de l'humidité. (1)

Entre 1950 et 1964 la production de la rayonne et des fibres synthétiques augmente énormément et prend une place de plus en plus importante par rapport aux fibres naturelles et au coton. Le tableau No 18 de l'annexe statistique montre l'augmentation de la production des fibres chimiques de 1950 à 1964 et l'on doit constater à ce sujet que l'augmentation de la production de rayonne est importante et assez régulière dans son ensemble, alors que la production de fibranne s'accroît plus que celle de la rayonne.

L'évolution des fibres synthétiques, par contre, s'accroît très rapidement et la production en est doublée entre 1959 et 1963.

Ce qui rend assez difficile la démarcation entre la production de textile de coton et celle de textiles fabriqués avec des fibres, c'est que beaucoup d'installations de textiles de coton ont été transformées pour pouvoir manufacturer actuellement des fibres artificielles et synthétiques. (2)

Il faut pourtant faire une distinction entre l'augmentation de la production des fibres chimiques dans les pays à revenu élevé et fortement industrialisés et dans les pays à faible revenu.

Selon le rapport de la FAO établi en 1962, les fibres synthétiques ne seront pas, jusqu'en 1970, un concurrent sérieux pour la rayonne, dont la production augmente surtout en Inde et en Amérique latine.

Les pays à revenu élevé, toujours selon le même rapport, montrent déjà une évolution mieux dessinée. Aux Etats-Unis la production de fibres artificielles a ralenti depuis la fin des années 50, alors que celle des fibres synthétiques augmente dans de grandes proportions.

(1) Fauquet, op. cité, p. 73

(2) Adams, op. cité, p. 50

En Europe également, et même avec une production accrue, le taux d'augmentation de la fabrication de la rayonne est moins élevé que pendant les années 50. Le Japon, de son côté, montre une augmentation de la production des fibres artificielles jusqu'en 1957, mais depuis lors la tendance est incertaine. (1)

2. Evolution de la consommation

Il nous faut évidemment faire une distinction assez nette entre les différents pays, les différents genres et les "usages finaux" des fibres artificielles et synthétiques. Pour l'ensemble du monde, la consommation de fibres artificielles a augmenté, allant de 7 % avant la guerre à 21 % en 1957/59 (2) (3) (là encore la consommation est plus forte dans les pays à revenu élevé que dans ceux à bas revenu).

Le tableau ci-après indique les augmentations de la consommation des fibres artificielles et synthétiques :

	1959/60	1960/64
Consommation		
Coton	100	100
Fibres artificielles	100	120
Fibres synthétiques	100	200 (4)

L'avantage des fibres artificielles et synthétiques est qu'on peut les doter de propriétés particulières pour les adapter à leur utilisation finale. Certains défauts peuvent être enlevés par des mélanges; de plus ces fibres mettent des pays non producteurs de coton dans une position d'autarcie par rapport aux pays producteurs de cette matière première. (5)

(1) FAO : "Rapport spécial", Rome, 1962, p. 11-71 à ce sujet il faut aussi consulter le rapport établi par l'USDA intitulé : "Analysis of factors affecting U.S. Cotton Exports", Economic Research Service Agricultural Economics Report No 90, Washington D;C. p. 13-16.

(2) Fauquet, op. cité, p. 66

(3) L'augmentation de la consommation des fibres artificielles et synthétiques par rapport au coton est encore plus impressionnante si l'on considère l'époque entre 1948 et 1956. La consommation de coton avait augmenté de 28,5 % et celle des fibres chimiques de 234 %. IFCATI, 1953, p. 21

(4) ICAC : "Plenary Meeting", 1964

(5) Wilkens, op. cité, p. 134-137

3. Localisation de l'industrie textile

Un des facteurs les plus importants pour l'industrie textile et pour l'utilisation et l'implantation des fibres artificielles reste pourtant la variation de sa localisation, c'est-à-dire son installation dans des pays à faible revenu et dans des pays producteurs de coton brut. (1)

De 1912 à 1958 la production de fibres de coton a doublé, l'importance en est restée au même niveau et l'importation d'articles de coton a baissé de moitié. (2)

En même temps on constate, autant que pour la production, une différence nette dans l'utilisation des fibres artificielles et synthétiques par rapport au coton dans les pays à revenu élevé et dans les pays à faible revenu. Ces derniers sont nettement en retard au point de vue de l'utilisation des fibres synthétiques alors que les fibres artificielles sont en progression. On peut, dans ces pays, s'attendre d'ailleurs à une augmentation de la concurrence que feront les fibres artificielles aux produits de coton. (3)

L'avantage que trouvent les pays à revenu bas à s'industrialiser et à adopter l'industrie textile est que les pays producteurs de coton ont des difficultés de livraison et rencontrent des entraves à leurs marchés d'exportation. Les importations de textiles font perdre des devises aux pays à faible revenu qui, d'autre part, veulent devenir autarciques et peuvent ainsi utiliser leur abondante main-d'oeuvre. (4)

-
- (1) Selon Dr G. Flemming: "Die Strukturwandlungen und die Aussenhandeksverflechtungen in der Weittextilwirtschaft", Kieler Studien, Kiel, 1960, p. 13 et suiv. ce sont surtout les différences de coût du travail, plutôt que les éléments du coût du transport, qui sont responsables du changement de localisation de l'industrie textile et notamment de l'implantation de cette dernière dans les pays en voie de développement.
- (2) FAO : "Rapport sur les produits", supplément spécial, Rome, 1962, p. 11 - 67.
- (3) Idem, p. 11 - 77
- (4) D. G. Flemming, op. cité, p. 21

Section 2 Influence de l'intégration horizontale et verticale de l'industrie textile sur la consommation de coton brut

1. Raisons, avantages et désavantages de l'intégration de l'industrie cotonnière

Un trait spécifique de l'industrie cotonnière est qu'elle est restée par rapport à d'autres secteurs industriels, à une échelle familiale à direction personnelle (1). Malgré cela nous avons constaté qu'un mouvement très net s'est dessiné dans les pays fortement industrialisés en direction d'une intégration horizontale et verticale.

Une des raisons les plus importantes qui poussa l'industrie cotonnière européenne et celle des Etats-Unis vers une intégration, fut certainement ce que l'on a appelé "la crise de l'industrie cotonnière". La diversification de cette industrie et son transfert dans des pays producteurs de coton, le prix élevé des matières premières (2) et de la main-d'oeuvre (3) ainsi que l'apparition de fibres artificielles et synthétiques, ont tous été des facteurs qui rendaient plus ardue la concurrence de l'industrie cotonnière traditionnelle face à l'industrie nouvelle et aux importations d'articles bon marché d'outre-mer. Face à une demande stagnante et à l'exigence d'un amortissement et d'un remplacement des installations parfois vieilles, il fallait que les industries les plus rentables et les plus compétitives absorbent les unités de production marginale, afin de diminuer aussi la capacité de surplus ou de réaliser de nouveaux investissements. (4)

L'intégration horizontale permet certainement d'améliorer le rendement de l'industrie car, avec de plus grosses unités, la mécanisation peut être accentuée pour atteindre le maximum. En même temps,

-
- (1) P. de Calan "Le coton et l'industrie cotonnière" Paris, P. U. F. 1961, p. 96
- (2) Dû aux frais de transport et à la politique de prix des Etats-Unis.
- (3) On ne peut d'ailleurs faire de reproche aux pays sous-développés pour les bas prix de leur main-d'oeuvre parce que en principe, ce facteur de production exige un revenu correspondant à la rentabilité marginale de son travail, et que l'on pourrait seulement parler de dumping social si la rémunération des travailleurs dans l'industrie textile de ces pays était plus basse que celle d'un travailleur dans une autre branche d'activité du même pays; tel ne semble pas être le cas.
- (4) OCDE "Modern Cotton industry..." op. cité, p. 119

un travail à la chaîne et par équipes (multi-shift) est possible et rentable. (1)

La coordination technique et commerciale peut certainement être rendue plus efficace par une intégration horizontale capable par ailleurs d'empêcher que même une petite unité mette en vente son produit à un prix trop faible, causant ainsi une désorganisation du marché.

Les difficultés, voire le désavantage d'une intégration sont plutôt à chercher dans les conditions sociales et humaines de ce secteur industriel car la structure familiale, fortement enracinée, pose des problèmes majeurs à l'intégration. Mais s'il faut choisir entre la survie contre la concurrence d'outre-mer et l'intégration, le moindre mal sera certainement l'abandon d'une partie de l'autonomie personnelle.

L'intégration verticale possède de son côté beaucoup d'avantages. L'abolition d'intermédiaires permettra probablement une économie substantielle. Mais ce qui nous paraît encore plus important, c'est que le producteur initial est plus rapproché du consommateur final. Cela permet d'abord une certaine rationalisation de la production parce qu'elle sera mieux adaptée à la demande; ensuite les fluctuations de la demande se répercuteront nettement moins sur la production ce qui permettra de constituer des stocks minima aux différents stades de la production.

Si l'intégration va jusqu'au stade de la distribution, celle-ci peut être moins coûteuse. La recherche de marchés et la promotion de vente peuvent également être effectuées à des prix de revient plus bas. (L'avantage sera d'autant plus grand que le secteur est sous la forte pression de la concurrence des prix des pays à production bon marché. (3)

-
- (1) La différence d'utilisation du capital fixe dans les pays nouvellement producteurs de coton est très importante. Un métier à tisser installé à Hong-Kong est utilisé pendant 147 heures par semaine alors qu'en Europe l'utilisation moyenne est de 62 heures par semaine et en Grande-Bretagne elle tombe même à 37 heures. IFCATI, 1957, op. cité, p. 23
- (2) Les coûts de la direction et de la vente représentent, d'après l'étude précitée effectuée par l'OCDE en 1965, environ 10 % des coûts de la production dans le secteur du tissage et du transport.
- (3) OCDE op. cité, p. 122

Evidemment, la recherche peut être coordonnée, les produits améliorés et la qualité peut notamment être contrôlée d'une façon plus certaine.

Un désavantage qui s'ajouterait à ceux de l'intégration horizontale, serait une standardisation des produits offerts au consommateur.

Si l'on constate une certaine tendance vers l'intégration horizontale et verticale de l'industrie cotonnière, on peut affirmer que l'industrie productrice de fibres artificielles et synthétiques est fortement concentrée. Pourtant, il est extrêmement difficile de connaître le degré de concentration exacte des industries chimiques productrices de fibres artificielles et synthétiques parce que l'on connaît mal les sociétés propriétaires d'un grand nombre de fabriques; par ailleurs leur nombre ne signifie pas grand chose puisque leurs dimensions varient considérablement. (1)

Comme la mise au point des fibres artificielles et synthétiques demande un énorme effort financier de recherche, les sociétés qui font les investissements détiennent évidemment la propriété industrielle de leur production. Il en résulte une extrême concentration qui dépasse les frontières du pays où tel ou tel produit a été inventé. Ce faible nombre de producteurs et vendeurs permet un marché oligopolistique et cette tendance est encore accentuée par la politique de différenciation du produit et de la politique de vente par l'intermédiaire de marques commerciales plutôt que sous des appellations génériques. Chaque producteur essaie de développer un marché qui lui soit propre (2). Ce qui est vrai pour les fibres artificielles l'est d'autant plus pour les fibres synthétiques.

Pour notre sujet, l'aspect le plus important est pourtant l'intégration verticale des producteurs de fibres artificielles et synthétiques. On doit envisager la possibilité qu'un producteur de produit de base, afin d'assurer sa vente, s'intéresse directement à l'industrie consommatrice. Dans notre cas, ce serait donc des trusts chimiques qui absorberaient, pour mieux contrôler et pour avoir une influence plus marquée sur la consommation finale, une partie de l'industrie cotonnière existante en la transformant pour répondre aux exigences

(1) FAO, "Monographie sur les produits" 38. Les produits synthétiques et leurs effets sur le commerce des produits agricoles", p. 44.

(2) idem, p. 44.

des textiles artificiels et synthétiques, ou encore ces trusts essaieraient de produire eux-mêmes des articles textiles.

Cependant, exception faite de la Grande-Bretagne, cette tendance ne semble pas s'imposer de façon directe.

La majorité de la production de fibres artificielles et synthétiques est donc vendue sur le marché libre et nous verrons au paragraphe suivant l'influence de ces ventes sur les fibres naturelles et les autres fibres synthétiques et artificielles. Pourtant, et même sans que les industries chimiques collaborent directement avec l'industrie textile, les recherches relatives à l'adaptation de leurs produits, faites en vue de servir au mieux l'industrie consommatrice, et celles concernant l'influence des marchés de consommation, sont très souvent à la charge de l'industrie chimique. (1)

2. Incidences de cette intégration sur le marché mondial de coton brut

Ce qui nous intéresse à ce stade est de savoir si la position de l'industrie cotonnière face au marché mondial de coton brut s'est modifiée du fait de l'intégration horizontale ou verticale de l'industrie même, et du fait de l'intégration et de la concentration des producteurs de fibres artificielles et synthétiques.

Nous avons constaté, dans les chapitres précédents, que l'offre de coton sur le marché mondial a été de plus en plus fortement influencée par les gouvernements des pays producteurs. L'offre de coton en provenance des Etats-Unis se fait théoriquement selon un modèle de monopole puisque aucun vendeur ne fera d'offre à un prix inférieur à celui fixé par la CCC. Néanmoins, par le fait de la différenciation des produits quant à leur qualité, aux conditions de vente et aux différences découlant du transport, l'offre de coton "upland", en provenance des Etats-Unis, peut être jugée comme constituant un duopole. De même, et dans la mesure où les prix d'exportation de cotons bruts d'autre provenance s'ajustent au prix fixé par la politique des Etats-Unis, l'industrie cotonnière se trouve, en tant que consommatrice de coton brut, face à un duopole.

D'autre part, la même industrie peut, dans une certaine mesure, remplacer ses achats de coton brut par des achats de fibres artificielles ou synthétiques.

(1) FAO, op. cité., p. 45

Cette décision dépendra de différents calculs et raisonnements. Des éléments commerciaux, techniques et économiques entreront en ligne de compte. Le prix de vente, notamment, aura une influence telle que nous discuterons spécialement de ce point de vue dans la section suivante.

Ce qui nous intéresse à présent c'est d'abord de connaître l'influence de l'intégration actuelle de l'industrie cotonnière sur les achats de coton et l'influence de la concentration des industriels producteurs de fibres artificielles et synthétiques sur les décisions d'achat.

Nous avons constaté dans l'analyse précédente que les producteurs de coton brut forment un duopole sur le marché (1) (2) du fait de l'intervention gouvernementale des Etats-Unis (et d'autres gouvernements), et que les producteurs de fibres artificielles et synthétiques forment un oligopole.

Selon une analyse effectuée par W. G. Hoffmann dans "Textilwirtschaft im Strukturwandel", ces deux faits semblent trouver également confirmation dans l'évolution des prix de ces produits puisque d'une part le prix de coton brut paraît présenter la courbe typique de l'évolution normale d'un duopole et que, d'autre part les prix stables

- (1) Le fait de ce monopole ou duopole n'a d'ailleurs pas rendu plus avantageuse la lutte concurrentielle entre les fibres naturelles et synthétiques. Selon J. W. Tapp et J. A. Hopkins, op. cité, p. 1232, la politique du gouvernement des Etats-Unis a souvent fixé un prix du coton brut plus élevé que celui qu'aurait déterminé la libre concurrence sur le marché mondial (nous en discuterons dans la section 3); les acheteurs, donc l'industrie cotonnière, ne peuvent plus, comme ce fut le cas avant l'intervention des Etats-Unis, ni analyser l'offre et la demande et en tirer des conclusions quant à leur politique d'achat de coton brut, ni se couvrir contre les risques de variations de prix en faisant des achats à terme dans une bourse de coton, mais ils sont exposés à la volonté d'un seul pays quant à la politique de prix et d'exportation que ce pays veut entreprendre.
- (2) Il ne faut toutefois pas oublier que le prix du marché mondial, même s'il est grandement influencé par le gouvernement des Etats-Unis, peut être sujet à des fluctuations très marquées car il dépend d'une part de la décision d'un Etat, mais d'autre part des effets violents d'une sous-production ou d'un développement rapide de la demande dû à la conjoncture ou à un autre élément externe. Kobler, op. cité, p. 123.

et s'ajustant par étapes, paraissent être caractéristiques pour l'évolution des prix des biens offerts par des oligopoleurs.

Section 3 L' "inter-fibre competition"

La concurrence entre les fibres et notamment entre le coton et les fibres artificielles et synthétiques est déterminée principalement par trois faits : d'abord par leurs différentes utilisations et les possibilités d'adaptation à ces utilisations, puis par les goûts des consommateurs, enfin par les prix relatifs des différentes fibres. (1)

Dans l'introduction de ce chapitre, nous avons déjà fait remarquer que nous évitions d'aborder ces questions techniques de la concurrence entre les différentes fibres. Les deux grandes classes de fibres présentent les avantages et les désavantages propres aux fibres et à leur utilisation finale; ces deux classes de produits ont d'ailleurs fait, ces dernières décennies, d'énormes progrès qualitatifs. Il serait donc assez hasardeux de se lancer dans des spéculations concernant l'avenir de ces fibres, surtout quant à la disparition éventuelle ou probable du coton brut, puisque nous nous trouvons avec l'apparition des fibres artificielles et synthétiques dans un secteur très dynamique et que des innovations, tant du côté des fibres synthétiques que du côté du coton, peuvent, en peu de temps, bouleverser le marché (toutefois, il faut ajouter qu'on prévoit actuellement un grand avenir pour les mélanges entre fibres naturelles, artificielles et synthétiques) (2).

(1) FAO, supplément spécial 1962, op. cité, p. 11-81 et les séances plénières de l'ICAC de 1962 et de 1963.

(2) Malgré cela, il ne faut pas oublier que ce ne sont pas seulement les fibres artificielles et synthétiques qui concurrencent le coton brut, mais que ce dernier perd énormément de son marché en faveur du papier et du plastique. Il suffit de penser à toutes les utilisations ménagères (draps, nappes) et industrielles (emballages, etc.) de papier. Le plastique commence depuis peu à être utilisé dans l'habillement (impermeables, etc.); voir également à ce sujet ICAC, "Report on developing world cotton situation", op. cité, p. 108-110.

Le but de la rédaction de cette section réside donc dans la démonstration de l'importance du facteur prix dans l'"inter-fibre competition" (1), ce qui nous amènera automatiquement à la conclusion qu'une politique de prix "démessurée" ne peut avoir que des effets négatifs sur les ventes de coton brut.

1. La concurrence entre les fibres artificielles et le coton

Jusqu'en 1956, ce furent la rayonne et la fibranne les concurrents les plus acharnés du coton brut. Le tableau No 20 montre l'évolution des prix du coton et de la fibranne. (2)

On devra faire les constatations suivantes après l'étude de ce tableau :

- Entre 1930 et 1934, la fibranne était encore quatre fois plus chère que le coton;
- déjà au début de la guerre, le prix de la fibranne avait baissé de moitié, face à une hausse très nette du prix du coton, mais que malgré cette évolution, elle valait encore le double du coton;
- depuis la fin de la guerre, jusqu'en 1964, le prix du coton dépassait celui de la fibranne, (pourtant l'évolution des prix des tissus de coton et de la rayonne montre qu'à ce stade de la production le coton était encore - sauf entre la fin de la

- (1) Plusieurs auteurs s'accordent d'ailleurs sur l'importance spécifique du prix dans la concurrence entre fibres artificielles et synthétiques et le coton.

IFCATI 1954, rapport 1

D. C. Hague, op. cité, p. 27 et p. 218

ICAC, "Annual Review of the World Situation" 1963/64

FAO, supplément spécial, 1962, p. 11-77

OCDE 1965, op. cité, p. 30 et 31

- (2) Le niveau des prix des différentes fibres n'est naturellement pas le seul point qui intervient, car la stabilité de ce prix est également un élément très important. De ce point de vue, les fibres artificielles connaissent un avantage très net. Hague *) affirme que les producteurs de rayonne garantissaient un délai de 90 jours pour annoncer une éventuelle modification de prix.

*) D. G. Hague, op. cité, p. 217-218

seconde guerre mondiale et la fin du conflit coréen - coté au-dessous des tissus de rayonne). (1)

Ce qui est encore plus caractéristique de l'évolution des prix de ces deux matières premières industrielles c'est qu'ils ont évolué dans le même sens, rendant ainsi difficile la mesure statistique de l'influence des variations du rapport de prix sur l'utilisation des fibres. De toute façon, on semble pouvoir affirmer que l'élasticité de substitution entre ces deux fibres est relativement élevée. (2)

Un autre élément qui est la preuve évidente de l'influence du prix des différentes fibres sur la quantité qui peut être vendue : nous avons regroupé le tout dans un graphique (tableau No 21); en l'établissant, nous avons calculé les pourcentages de la consommation de la rayonne par rapport à la consommation mondiale globale et par rapport à la consommation de coton brut (3). La courbe du prix d'une des qualités américaines cotées sur un marché d'importation est dessinée dans le même graphique (le % de la consommation des fibres synthétiques par rapport au coton a été dessiné, mais sera discuté plus tard).

La première période d'observation va de 1952/53 à 1955/56 et montre clairement une croissance continue du pourcentage de la consommation de la rayonne par rapport au coton, probablement parce que les prix de ce dernier, quoique relativement stables, avaient atteint un niveau tel que la rayonne s'imposait de plus en plus.

De 1956/57 à 1957/58 la chute brutale des prix du coton brut, due à la politique des Etats-Unis, eut pour résultat, quoique les prix de la rayonne aient suivi ceux du coton - un arrêt net de la croissance relative de la consommation de la rayonne par rapport à celle du coton.

Vers 1962/63 seulement, la rayonne retrouve lentement le même pourcentage par rapport à la consommation de coton, que celui acquis 1956/57.

Ce qui précède est bien, à notre avis, une preuve que le prix a joué et joue encore un rôle très important dans l'"inter-fibre competition". Il en sera un peu autrement en examinant la concurrence entre les fibres naturelles et synthétiques.

- (1) Ce qui montre plus clairement l'évolution des prix comparatifs entre le coton et la rayonne, c'est, depuis, 1956, le prix coté sur les marchés d'importation. On y reviendra.
- (2) Rapport de la FAO sur les produits, 1962, op. cité, p. 11-72
- (3) Statement by Dr Kroëse, ICAC, plenary meeting 1955, op. cité, p. 20

2. La concurrence entre les fibres synthétiques et le coton

Si, en ce qui concerne les rapports entre les fibres artificielles et le coton l'on assiste à un certain ralentissement de la concurrence, voire à un partage du marché et à une stabilisation du pourcentage de mélange dans la fabrication des tissus, tout porte à croire que la concurrence entre le coton et les fibres synthétiques est en train de s'accroître (1). Cette concurrence n'est pourtant pas encore arrivée, du moins semble-t-il, au stade d'une concurrence de prix (2). En observant de nouveau le tableau No 21 dans lequel nous avons aussi, mais avec une autre échelle, reporté les pourcentages de la consommation des fibres synthétiques par rapport au coton brut, nous constatons que la baisse du prix du coton brut et de la rayonne n'a pas eu pour effet d'enrayer l'avance annuelle de la consommation de fibres synthétiques. Cette tendance a même été importante et constante et semble donc permettre d'affirmer qu'elle est indépendante des prix pratiqués par les concurrents jusqu'en 1965; mais à partir de 1966, il semble que la concurrence des fibres synthétiques s'exerce de plus en plus sévèrement à l'encontre du coton.

Les prix des fibres synthétiques sont encore très nettement supérieurs à ceux du coton et des fibres artificielles. L'évolution des prix des fibres synthétiques fait d'ailleurs preuve en même temps, d'une très grande stabilité, jusqu'en 1965, moment à partir duquel des chutes très sévères sont intervenues. (Voir évolution récente, décrite en conclusion p. 226.

Plusieurs éléments affaiblissent pourtant le niveau élevé des prix :

- D'abord, et depuis toujours, toute modification du prix des fibres synthétiques était dirigée vers la baisse, même dans les années où le prix de vente des fibres artificielles et naturelles avaient été augmenté,
- Ensuite il ne faut pas négliger le fait qu'avec une unité de

(1) Les fibres synthétiques ne concurrencent pas seulement le coton brut, mais également les fibres artificielles.

(2) ICAC, "Plenary meeting 1962, Statment on Cotton Policy", il en ressort que la qualité du produit fini et la préférence du consommateur sont plus importantes que le prix. Pourtant déjà trois ans plus tard, ce même Comité constate que l'élément prix prend une importance croissante.

poids de fibres synthétiques, on produit nettement plus de tissu qu'avec la même unité de poids de coton. (1)

- Un autre élément qui pourrait décider les producteurs de textiles à acheter des matières premières synthétiques - et qui entre certainement dans le coût de production susceptible de contrebalancer le prix élevé des fibres synthétiques - est l'aide des producteurs chimiques de fibres synthétiques à la promotion de vente et à la publicité des articles de textile synthétique.

- De plus, en tenant compte de la différence de qualité et de durée entre certains textiles synthétiques et certains textiles de coton, le prix relativement élevé de la fibre synthétique peut être entièrement supporté par le consommateur final, ce qui augmente l'importance de l'élément de prix dans la concurrence entre les fibres synthétiques et le coton.

Si nous nous concentrons uniquement sur les différences entre les réels prix, et sans nous lancer dans de très grands calculs, il est probable que la tendance actuelle des prix des produits synthétiques continue son évolution. A l'échéance des brevets de certains produits, on assistera très probablement à une baisse de leur prix de vente et si la production des fibres synthétiques augmentait encore, une baisse ultérieure des prix de vente en serait certainement la résultante. Un élément très important, mais difficile, sinon impossible à apprécier, est la marge bénéficiaire de l'industrie productrice de fibres synthétiques (2), car, en ce moment, la politique de prix de cette dernière est une pure politique de producteur. (3)

Puisque les fibres synthétiques opposent déjà actuellement, avec une différence de prix réel assez importante, une concurrence sérieuse aux produits naturels et artificiels, on peut légitimement croire qu'une baisse ultérieure des prix des fibres synthétiques serait en mesure d'augmenter encore cette concurrence.

(1) United States Bureau of Census : "Raw materials in the United-States Economie : 1900-1961", Working Paper No 6, Washington D.C. p. 26.

(2) ICAC "Plenary Meeting, 1962, Statement on Cotton Policy"

(3) Ce terme technique correspond à la notion allemande qu'englobe l'expression "... Produzentenpreis".

3. Conséquences de l' "Inter-fibre competition"

Comme on l'a fait en 1956, afin d'arrêter la croissance de la consommation de la rayonne par rapport aux cotonnades, il faudra, entre autres essayer d'enrayer la concurrence des fibres synthétiques par une nouvelle baisse du prix du coton brut (ce ne sera là qu'un des moyens disponibles, car les augmentations de l'effort de commercialisation, de marketing, de propagande etc. peuvent contribuer favorablement dans ce contexte à l'augmentation de la puissance concurrentielle du coton).

Si tel est le cas, et que les producteurs de coton brut soient forcés, afin de ne pas perdre totalement leur marché d'exportation (et même les marchés nationaux), d'abaisser encore les prix de leurs produits, il en résultera logiquement une baisse de la production mondiale du coton brut. Ce seront les producteurs des exploitations les moins efficaces qui devront entreprendre un effort de reconversion afin que le coton brut soit concentré sur les terres les plus fertiles et produit avec les moyens les plus rentables.

Le conséquence en serait pour les Etats-Unis un abandon de la culture du coton sur certaines terres et un reclassement d'une grande partie de la population rurale, alors que la concurrence pour d'autres producteurs - notamment pour certains pays sous-développés - ne serait souvent pas très loin des solutions américaines.

Mais par cette remarque nous entamons déjà la matière qui sera traitée au chapitre suivant, dans lequel nous nous proposons, après avoir analysé l'ensemble des conséquences de l'évolution de la politique des Etats-Unis et de celle d'autres gouvernements - compte tenu également de l'apparition des fibres synthétiques et artificielles dans une industrie cotonnière qui a changé de structure et de localisation - d'étudier de nouveau les problèmes de prix, car ceux-ci resteront toujours l'élément central des préoccupations concernant la stabilisation des marchés des produits de base.

CHAPITRE IX

CRITIQUES ET SOLUTIONS

Introduction

Après avoir analysé les trois influences dues à des phénomènes naturels sur le marché mondial du coton - la politique cotonnière des Etats-Unis, celle d'autres Etats producteurs ou importateurs de coton et l'influence de l'industrie textile, compte tenu de l'apparition des fibres artificielles et synthétiques - il nous reste à faire la critique de la politique des Etats-Unis, en tenant compte des influences mentionnées ci-dessus, afin d'être en mesure de tirer des conclusions et d'examiner les décisions à prendre pour trouver des solutions au problème de l'économie cotonnière mondiale.

Le dernier chapitre comprendra par conséquent trois sections. La première sera consacrée à une critique du mécanisme américain de soutien du prix du coton et à la politique d'exportation à bon marché. Dans une seconde section, nous discuterons les solutions à apporter au problème cotonnier par son internationalisation, alors que dans la troisième section nous parlerons des possibilités américaines de résoudre le problème dans le cas où un mécanisme international s'avèrerait inapplicable.

Section 1 Critique de la politique américaine en matière de coton de 1956 à 1965

Comme nous l'avons annoncé précédemment, notre critique de la politique américaine en matière de coton concernera les années 1956 à 1965. Une critique de cette même politique, mais pour les années 1933 à 1956 a déjà fait l'objet d'une étude préalable, sans qu'il y ait pourtant mentionné d'autres influences. Nous avons vu alors que

contrairement à ses buts, la politique des Etats-Unis a provoqué une augmentation de la production mondiale de coton, et dans l'ensemble nous avons constaté que même sur le plan national, l'output des unités de production n'a pas pu être diminué par une baisse de la superficie exploitée. La possibilité choisie face à la production croissante et à l'exportation décroissante fut, en 1956, l'instauration d'un système de double prix qui permit de maintenir le revenu des producteurs de coton tout en provoquant, aux dépens d'autres producteurs de coton brut, une certaine augmentation des exportations.

La critique que nous ferons à ce sujet s'ajoutera à celle qui a été faite précédemment et sera limitée au prix américain et aux influences de ce dernier sur les marchés nationaux et mondiaux.

A première vue, le mécanisme des prix que pratiquaient les Américains comptait à son actif un très grand avantage : celui d'avoir été capable de stabiliser le cours mondial du coton. Le grand défaut de cette politique était par contre d'avoir procédé, par divers moyens, à une politique d'exportation des surplus, politique critiquable d'une façon générale parce qu'elle va à l'encontre de la politique américaine qui est de prôner un système international plus libéral, et particulièrement parce qu'elle va à l'encontre de l'intérêt des pays sous-développés concurrents des producteurs américains.

1. La stabilisation du marché mondial du coton, avantages et désavantages

Pour effectuer avec succès l'analyse de ce problème, la question la plus importante serait de savoir si la stabilisation, qui était un des résultats de la politique américaine, a été avantsgeuse ou non pour les Etats-Unis, les pays concurrents, les pays importateurs et l'industrie textile de ces pays. Une réponse exacte ne peut malheureusement pas être fournie puisque l'interventionnisme américain a, depuis 1933,

- (1) Un exemple en chiffres en est la meilleure preuve, En 1950/51 la superficie exploitée en coton aux Etats-Unis a été de 25 millions d'acres alors qu'en 1964 on n'a plus produit de coton que sur 10 millions d'acres. Pourtant dans les deux années considérées, la production a été d'environ 15 millions de balles. (2)

La N. Z. Z. du 22 juin 1964 décrit d'ailleurs un phénomène comparable, démontrant en même temps la hausse du rendement qui a eu lieu aux Etats-Unis.

- (2) Voir aussi D. Reiche, op. cité, p. 101

modifié les données de l'offre et de la demande de façon telle que toute l'analyse quantitative mènerait actuellement à des résultats erronés (1). Il est donc quasiment impossible de porter un jugement sur les avantages ou les désavantages d'un seul facteur, alors que le marché mondial du coton a été pendant des décennies influencé par de très nombreux facteurs plus ou moins cohérents.

Mais, mise à part une analyse chiffrée, on peut tout de même formuler certaines conclusions sur les avantages plus ou moins grands d'une stabilisation du prix du coton.

a) Les avantages de la stabilisation du prix mondial du coton brut

Dès le départ, en examinant ce point, il nous faut faire une distinction très nette entre la stabilisation du prix à un niveau correspondant à celui qu'établirait à long terme la force de l'offre et de la demande, et la stabilisation de ce prix à un niveau trop élevé par rapport à l'offre et à la demande.

i) La stabilisation du prix au niveau correspondant à l'offre et à la demande à long terme

La confiance qui règnerait sur un tel marché serait avantageuse pour les producteurs et les consommateurs de coton brut. En outre, les consommateurs pourraient procéder à une politique de stockage de cette matière sans courir le danger d'une fluctuation violente; aussi la concurrence entre les différentes fibres naturelles et chimiques s'établirait-elle sur des bases réalistes. Un stockage soit national, soit international pourrait dans ce cas prévenir des fluctuations de cours en limitant à certains moments la pénurie de coton; mais le stock ne pourrait ni ne devrait prévenir des fluctuations extrêmes de la demande et de l'offre, ou augmenter les prix et les revenus des producteurs à long terme, car dès qu'il parviendrait à ce but, il ne procéderait plus à l'égalisation des achats et des ventes.

D'autres moyens doivent être employés pour annuler les effets d'une guerre, d'une dépression ou d'un déficit de la production pendant plusieurs années. Ce stockage ne fournira donc qu'une aide limitée dans les périodes difficiles, afin de combler les lacunes d'un stockage de l'industrie de transformation, dues à des impondérables imprévisibles, et que les stocks privés ne suffisent pas à combler. (2)

(1) Voir aussi M. Clawson, op. cité, p. 269

(2) F.W. Waugh, op. cité, p. 50

Mis à part le niveau de prix, ce sont les Etats-Unis qui ont, depuis longtemps, participé efficacement à la stabilisation du prix mondial.(1)

ii) La stabilisation du prix mondial à un niveau trop élevé

Il va de soi que la stabilisation de prix à un niveau trop élevé ne peut être avantageuse que pour les producteurs de coton brut, et encore cette affirmation peut-elle être faussée si l'on considère l'évolution de l'offre et de la demande à long terme.

A court terme, les producteurs de coton recevraient alors un revenu stable élevé, ce qui est appréciable dans des économies à revenu élevé, par exemple pour le producteur des Etats-Unis, mais une pareille politique est revendiquée surtout par les pays à faible revenu national (2). Dans ces pays, l'apport de devises et les rentrées fiscales ainsi que le revenu national et, de plus, les projets de développement économique, en tireraient un avantage net.

Il y a pourtant des auteurs qui affirment que la stabilité des prix mondiaux du coton est plus importante que le niveau même de ces prix (3). Ils apportent pour prouver le fait qu'en 1955/56 et 1958/59 les prix étaient instables et les exportations des Etats-Unis limitées et qu'en 1956/57 et 1957/58, les prix étant stables, les exportations des Etats-Unis augmentèrent. Une telle conclusion nous paraît pourtant hâtive car, dans les mêmes années, le niveau du prix mondial ayant été profondément modifié, cette variation du niveau de prix semble prouver le contraire.

En conclusion, on pourrait dire que la stabilité du prix mondial est un avantage net à court terme pour les pays producteurs, et à long terme si le niveau de la stabilisation est raisonnable. Pour jouir pleinement de l'avantage d'une stabilisation, il faut pourtant encore que ce ne soit pas un seul pays qui se charge des frais et des responsabilités pouvant découler d'une telle politique. On verra avec le point b) comment cet avantage peut se transformer, sous certaines conditions, en désavantages.

(1) ICAC, Plenary meeting 1961, Statement on cotton policy.

(2) ICAC, Plenary meeting 1955, "Déclaration.... sur la situation mondiale de coton".

(3) R. T. Bagget, Agricultural Economist: "Cotton prices in world import markets", USDA, Foreign Agricultural Service, Janvier 1960.

b) Les désavantages d'une stabilisation de prix

Les désavantages d'une stabilisation de prix sont évidemment plutôt ou presque exclusivement à chercher dans une stabilisation à un niveau trop élevé.

i) La stabilisation à un niveau correspondant aux forces de l'offre et de la demande à long terme

La stabilisation à un prix correspondant à un niveau réaliste est très difficile à atteindre et c'est en effet un des seuls désavantages. Le problème de la détermination de l'évolution future des prix afin de stabiliser les fluctuations autour de cette moyenne, n'est pas encore résolu.

ii) Stabilisation à un niveau trop élevé

Un des principaux désavantages d'une stabilisation à un niveau trop élevé est que les fonctions du prix dans une économie de marché ne peuvent plus être garanties; ainsi l'offre augmentera et la demande diminuera et un déséquilibre entre les deux sera inévitable. (1)

Mais, à part ce désavantage et celui qui découle du coût énorme - surtout pour un pays qui devient par sa politique un exportateur résiduel - dont nous avons déjà longuement discuté les influences lors de la critique de la politique américaine de 1933 à 1956, d'autres désavantages devront maintenant être énumérés.

La confiance des importateurs dans le marché mondial du coton peut être évidemment largement entamée, car la crainte que la stabilisation ne puisse être maintenue à un niveau trop élevé n'est pas sans fondement. Les décisions d'achat des industriels sont limitées pour être fixées à un minimum (2) par crainte d'une dévalorisation des stocks, alors que les producteurs concurrents poursuivront une politique de vente "à tout prix". Si un seul pays (en l'occurrence les Etats-Unis) garantit la stabilisation à un niveau irréal, le même danger est encore aggravé. (3)

(1) USDA : "Price stabilisation Handbook", op. cité, p. 42/43

(2) ICAC, Pl. meeting: "Statement on cotton policy" 1963. --- En 1959 le même comité affirma que l'existence même et ensuite la liquidation de certaines quantités de coton détenues en surplus, dérègleraient la structure de prix sur les marchés mondiaux.

(3) O.B. Jessness, op. cité, p. 262

Nous avons d'autre part noté que la fixation à un niveau élevé était un avantage pour les producteurs de coton, mais nous avons ajouté que cet avantage n'était réalisable qu'à court terme, puisque, à long terme, non seulement la fluctuation de l'offre et de la demande réagira négativement au prix élevé, interdisant ainsi une augmentation de prix et de revenu des producteurs à long terme, mais l'avantage comparatif des fibres artificielles et synthétiques sera augmenté par rapport au coton brut, diminuant ainsi la demande et les prix de ce dernier, et provoquant en même temps une baisse des revenus des producteurs de coton (1). Pour la concurrence entre les différentes fibres, une politique de stabilisation de prix à un niveau trop élevé est donc certainement un grand désavantage. Un autre désavantage pour les consommateurs de coton et en même temps pour l' "Inter-fibre competition", est qu'une stabilisation du prix et la stabilisation à un niveau trop élevé, causent la disparition du marché à terme aux différentes bourses de coton. Le Dr Kroëse note à ce sujet que dès qu'une stabilisation prend fin, un marché à terme doit fonctionner pour qu'un prix économiquement valable puisse être fixé. (2)

Si la politique de stabilisation des prix à un niveau excessif a pour conséquence une baisse de la superficie exploitée, le revenu des agriculteurs n'est pas amélioré. (3)

Conclusion

Sans vouloir trancher entre les avantages et les désavantages d'une politique de stabilisation, il faut avouer qu'une stabilisation du prix à un niveau correspondant à l'évolution à long terme de l'offre et de la demande est certainement plus avantageuse pour les consommateurs et pour tous les pays producteurs, qu'une fixation de prix à un niveau trop élevé.

Si les pays en voie de développement insistent actuellement très particulièrement pour que le prix soit fixé à un niveau trop élevé,

- (1) Fed. reserve Bank of St. Francisco, op. cité, p. 24.
- (2) "The cotton industrie of western Europe in a changing world", op. cité, p. 107
- (3) De toute façon ceux qui souffrent aux Etats-Unis d'un revenu trop faible sont les producteurs d'exploitations marginales qui consomment eux-mêmes la majorité de leur production. Une hausse de prix n'affectera guère leur revenu.

c'est parce qu'ils ont profité pendant longtemps de la politique de fixation du prix américain sans avoir eu jusqu'ici à souffrir des conséquences, néfastes à long terme, d'une pareille politique. La consommation globale était en hausse dans ces pays et la politique des Etats-Unis leur a permis d'exporter leur production de coton brut sans aucun danger de mévente.

La meilleure preuve qu'une pareille politique ne fonctionne pas à long terme est que les Etats-Unis ont bien été forcés, en 1956, et à plusieurs reprises par la suite, de modifier leur politique de prix et leur politique d'exportation.

Nous en parlerons dans le paragraphe suivant.

2. Avantages et désavantages découlant des diverses méthodes d'écoulement des surplus américains

Dans la partie descriptive, nous avons vu l'effet, à notre avis le plus important, de la politique de subvention des exportations américaines, qui fut de provoquer une baisse du prix mondial. Dans le dernier paragraphe, nous avons aussi remarquer les avantages qui découlent forcément d'une baisse du niveau du prix mondial pour les consommateurs et pour la concurrence entre le coton et les fibres synthétiques.

Nous passerons néanmoins en revue les avantages et les désavantages de ce mécanisme parce que de multiples défauts semblent y être attachés, même si l'effet global de la politique américaine d'alors reste favorable pour le marché mondial du coton. On trouvera peut-être dans la section suivante des mécanismes possédant les mêmes vertus que ceux proposés par les Etats-Unis, sans que les mêmes défauts y soient attachés.

Avant tout il faut voir clairement quelle est la politique américaine et écouter un économiste américain avouer la signification réelle du programme des Etats-Unis.

Il dit à ce sujet :

"It is easy to rationalise our farm surplus into international assets without so much as a word dumping. But in doing so, we deceive no one but ourselves. We can go on making a virtue of thease, but thoughtful people and informed leaders abroad are not deceived by what we say; they see clearly that we have been making our foreign economic policy fit our internal convenience". (1)

Davis également, dans son ouvrage : "Food for Peace" publié sous le Food Research Institut, série 1, 2 en mai 1960, dit à ce sujet :

"... The so called barter operations have given rise, as we have seen, to legitimate complaints from friendly exporting countries wich are subject to what is internationally regarded as unfait competition".

(1) T.W. Schultz, op. cité, p. 333

La cause principale de l'écoulement des surplus est la fixation d'un prix à un niveau trop élevé pendant trop longtemps. Nous avons vu comment, depuis la fin de la guerre jusqu'en 1956, la politique des Etats-Unis a toujours évité un ajustement vers le bas du prix national et mondial, et comment ils devinrent des exportateurs résiduels et perdirent leurs marchés.

Cet ensemble de faits eut pour conséquence l'instauration d'un système de double prix, maintenant par des paiements divers un prix élevé pour les producteurs de coton et, de 1956 à 1964 pour les industries consommatrices, et abaissant les prix d'exportation, afin de gagner d'une part les marchés d'importation, d'autre part la compétitivité du coton face aux produits artificiels et synthétiques.

Nous passerons en revue, comme dans le premier paragraphe, les différents avantages et désavantages de cette politique; aussi établirons-nous un tableau comparatif qui figurera dans l'annexe statistique (No 22). Il ne s'agira pourtant que d'une explication sommaire et nous exposerons ci-après, d'une façon plus détaillée, ces avantages et désavantages pour les Etats-Unis, pour ses concurrents exportateurs et pour les pays importateurs développés et sous-développés.

Sans avoir besoin de reparler de l' "Inter-fibre competition", nous donnerons nos conclusions sur les avantages et les désavantages en général de la politique d'écoulement des surplus appliquée par les Etats-Unis.

a) Les différents avantages découlant d'un système de subvention à l'exportation

Aux Etats-Unis ce seront les producteurs, puis l'Etat, qui pourront tirer un certain avantage de l'écoulement des cotonnades à des prix ou à des conditions favorables.

Les producteurs de coton aux Etats-Unis profitent de l'écoulement d'abord dans la mesure où augmente la demande globale pour des coton brut américains (1) (par le fait même de la distribution de certificats P.I.K., ils reçoivent pour toute leur production un prix correspondant au prix national (2) et ensuite dans la mesure où le stock américain serait - et tel a été le cas - incapable de continuer sa politique d'achat à un prix fixe élevé. (3)

(1) IFCATI, rapport 11, op. cité, p. 56

(2) D. Reiche, op. cité, p. 85

(3) F.W. Waugh, op. cité, p. 52

Ce sont aussi les exportateurs qui profitent d'une hausse de leurs ventes et de leur chiffre d'affaires ainsi que l'Etat pour lequel un stock élevé avait provoqué des frais énormes. (1)

La baisse du stockage a d'ailleurs été très nette et, entre 1956 et 1958 par exemple, le stock a passé de 14,8 millions de balles à 8,7 millions de balles. (2)

Ce sont les pays exportateurs concurrents des Etats-Unis qui ont principalement souffert du dumping de ce pays, mais, malgré tout, des avantages peuvent en découler pour eux selon certains auteurs.

Il y a d'abord un avantage indirect certain, en ce sens que si les Etats-Unis abandonnaient, à cause de la difficulté de leur politique agricole, toute intervention sur les marchés national et mondial, la baisse du prix mondial serait probablement encore plus forte qu'avec une politique de dumping. (3)

Ensuite, il ne faut pas oublier que les Etats-Unis ont, depuis 1958 et jusqu'en 1963, procédé à une politique régulière de subvention à l'exportation (en donnant une subvention garantie pour une année commerciale). Ce fait même a mis de nouveau les Etats-Unis en difficulté tout en permettant aux exportateurs concurrents - les prix à l'exportation aux Etats-Unis étant connus d'avance - de vendre toute leur production sur le marché mondial en fixant un prix juste au-dessous de celui des exportations américaines.

Depuis 1963/64, les ventes directes ont recommencé, mais la politique des autorités américaines a été telle que les prix n'ont pas eu d'influence négative sur le marché mondial. En effet, et selon M. Kuczinsky (4), le CCC a accepté d'offrir du coton seulement à un certain minimum ou au-dessus; ce minimum, bien qu'il n'ait pas été publié, fut connu par les importateurs de coton qui, par conséquent, s'adressèrent à d'autres producteurs avant d'acheter auprès des Américains.

-
- (1) Il faudrait toutefois savoir si la vente ne couvrant pas les frais d'achat est moins coûteuse que le stockage en attendant une période de vente favorable.
- (2) Federal Reserve Bank of St. Francisco, op. cité, p. 20 et IFCATI, Rapport II, p. 56.
- (3) F. W. Waugh, op. cité, p. 59
- (4) Kuczinsky, op. cité, p. 59

Il faut ajouter ici que la nécessité d'éviter que le marché mondial soit affecté par la politique d'écoulement des surplus agricoles, a toujours été respectée par les politiciens des Etats-Unis. (1)

M. W. Waugh pense d'ailleurs que les exportations des Etats-Unis tendent plutôt à augmenter la consommation globale de coton qu'à déplacer les sources d'approvisionnement non américaines vers les sources américaines. (2)

Si ce déplacement n'a pas lieu, on pourrait affirmer qu'il n'y a en tout cas pas à craindre un effet négatif pour les producteurs concurrents des Etats-Unis. Des résolutions de l'ICAC aux sessions plénières de 1958, 59, 60 et 62 ont d'ailleurs confirmé la prudence de la politique d'écoulement des surplus suivie par les Etats-Unis.

Les influences dont souffrent les pays sous-développés seront considérées à part et nous pourrions étudier alors les avantages qui en découlent pour les pays importateurs.

En général, on peut affirmer que ces derniers profitent de la politique d'écoulement des surplus des Etats-Unis d'abord parce que les prix mondiaux ont baissé, ce qui affecte les industries et la consommation finale et ensuite, parce que en profitant des facilités de crédit, de devises, etc. certains pays ont pu augmenter leurs importations de coton et donner ainsi une nouvelle impulsion à leur économie textile (cas de l'Europe et du Japon).

D'autres pays encore ont pu, malgré les difficultés de la balance des paiements et le manque de dollars, importer du coton en provenance des Etats-Unis. (3)

Nous avons vu dans le paragraphe précédent que la baisse du prix du coton brut influencera favorablement la concurrence entre celui-ci et les différentes fibres artificielles et synthétiques. (4)

- (1) La section 101(a) de la PL 480 dit explicitement que le "pouvoir exécutif doit mener sa politique dans un sens qui ne fera pas de tort aux exportateurs concurrents. Riley: "Some recent developments in U.S. surplus disposals" op. cité, p. 70
- (2) F. W. Waugh, op. cité, p. 52
- (3) ICAC: "Monthly review of the world situation" déc. 1951, Article spécial: "U.S. export financing programmes", et Riley op. cité, p. 70
- (4) ICAC Plenary meeting 1956

Des avantages plus généraux sont à chercher du côté du prix mondial qui, par le dumping à l'exportation, est devenu plus raisonnable; ce fait permettra certainement un meilleur équilibre entre l'offre et la demande d'une part, et à l'élimination des producteurs marginaux d'autre part.

b) Les désavantages découlant de la politique d'écoulement des surplus

En ce qui concerne les Etats-Unis, le désavantage principal est (ou plutôt était, avant l'introduction d'un paiement compensatoire en 1964) du côté des consommateurs industriels nationaux qui furent nettement désavantagés par rapport à leurs concurrents étrangers, puisqu'ils devaient acheter leur matière première à un prix plus élevé que ces derniers. (1)

Selon l'OCDE, la conséquence de cet état de choses fut une plus grande importation d'articles étrangers de textiles et à l'intérieur des Etats-Unis le coton souffrit énormément de la concurrence des fibres artificielles et synthétiques (2). Il fallut alors imposer des restrictions à l'importation d'articles de coton étranger (mesures qui perdirent leur justification après 1964). (3)

Le maintien du prix élevé pour les producteurs de coton à l'intérieur des Etats-Unis n'a du moins pas découragé la production.(4)

La situation concernant la consommation nationale et, par déduction les surplus, serait meilleure avec des prix inférieurs.

Un autre désavantage pour les Etats-Unis est d'abord que le coût des opérations d'écoulement est très élevé (5) et ensuite qu'aussi

(1) Cela quoique les industries textiles des Etats-Unis soient, du point de vue structurel, mieux placées que leurs concurrents européens, et surtout parce que l'intégration et la rationalisation de la production ont débuté plus tôt aux Etats-Unis qu'en Europe. OCDE: "Industrie cotonnière aujourd'hui", op. cité, p. 126

(2) ICAC, Rapport 11, op. cité, p. 56

(3) NZZ, 22 juin 1964

(4) ICAC, Plenary meeting 1956 et F.W. Waugh, op. cité, p. 52

(5) Idem (1)

longtemps que l'on accepte des devises étrangères comme paiement, l'accumulation de ces devises peut avoir certains désavantages. (1)

Mais le sujet central de ce paragraphe est de déterminer si les exportateurs concurrents des Etats-Unis ont souffert de la politique américaine, soit parce qu'ils étaient forcés de diminuer leur production, soit parce qu'ils ne pouvaient plus exporter autant qu'avant (par le fait que les Etats-Unis avaient provoqué un détournement du commerce).

Certains auteurs pensent en effet que la politique américaine a découragé la production de certains pays producteurs de coton. De 1956 à 1959 le taux d'expansion de la production de coton restait au-dessous de celui atteint dans les années précédentes. (2)

Par ailleurs, dans un article spécialisé concernant les produits de base agricoles, il est affirmé que les programmes d'écoulement de surplus n'ont fait que remplacer les exportations commerciales traditionnelles en provenance, soit des Etats-Unis, soit d'autres pays producteurs (3). En examinant les statistiques sur la période entière, on peut probablement en conclure que dans les premières années du fonctionnement des programmes d'exportation, les cotons américains ont effectivement réussi à remplacer les produits concurrents. Les exportations des Etats-Unis augmentaient alors que les exportations du reste du monde diminuaient. (4)

La baisse du prix mondial qui a presque toujours suivi une période de programme américain très actif (5) a évidemment affaibli les recettes d'exportation des pays concurrents qui, s'ils pouvaient toujours suivre rapidement cette diminution de coût, ont en tout cas souffert de la baisse des recettes due à la diminution des droits à l'exportation.

- (1) Riley, op. cité, p. 70 dit à ce sujet que les concessions de devises pour le développement économique ont augmenté entre 1958/59 et 1960/61 de 600% alors que les prêts n'ont augmenté que de 162%.
- (2) Kuczinsky, op. cité, p. 56
- (3) S. C. Hudson et R. Gherson, op. cité, p. 1723
- (4) En effet, en 1955/56, par rapport à 1956/57 et 1957/58, les exportations des E. U. ont passé de 2,2 M. B. à 7,6 et 5,7 M. B. respectivement, alors qu'à la même époque les exportations des pays producteurs concurrents des Etats-Unis ont dû abaisser de 11,3 à 6,7 et 6,8 M. B.
- (5) idem (2) p. 54

En ce qui concerne les pays importateurs, il est évident qu'ils ont bénéficié de ces programmes d'aide à l'exportation, mais malgré cela, il faut se demander si une aide plus directe aux pays sous-développé n'aurait pas été plus rentable.

Aussi l'absence d'une Bourse peut-elle avoir une certaine influence négative sur la consommation industrielle des pays importateurs.

Dans toutes les séances plénières de l'ICAC, les rapports concernant la politique cotonnière ont mis l'accent sur ce point. (1)

A cela il faut nécessairement ajouter que la pratique du dumping est condamnée par le GATT et qu'elle ne correspond pas au libéralisme économique défendu par les politiciens des Etats-Unis dans d'autres domaines. (2)

Conclusion

La discussion se passe ici principalement entre un avantage très net pour les producteurs, les exportateurs et les Etats-Unis, et un certain désavantage pour les producteurs, les exportateurs et les Etats des pays sous-développés. En principe, la fixation du prix mondial à un niveau plus bas n'est pas, à long terme, un désavantage pour les pays sous-développés(quoiqu'ils insistent encore pour que les Etats-Unis maintiennent des prix élevés). Le désavantage consistera surtout pour eux dans l'accaparement des marchés par les Etats-Unis, qui diminue les recettes d'exportation desdits pays.

Ce n'est donc pas le fait du prix plus bas dû au dumping des Etats-Unis qui est criticable, mais le dumping lui-même.

Les politiciens des Etats-Unis se défendent contre les accusations en affirmant que les efforts de diminution de la production du coton ont toujours été annulés globalement par l'augmentation de la production des pays concurrents et que ces pays n'ont pu pratiquer cette politique d'augmentation que grâce au "parapluie des prix" établi par les Etats-Unis; de plus, ces mêmes politiciens prétendent qu'ils n'ont aucune obligation à soutenir et subventionner la production et l'exportation de leurs concurrents; de toute façon, disent-ils, certains Etats concurrents

(1) Voir aussi J. Backmann, op. cité, p. 214

(2) K. Brandt : "Guideline for a constructive revision of agricultural policy in a coming decade", J. F. E. , Vol. XIII No 1.

appliquent également des politiques commerciales non concurrentielles.
(1)

Mais les dirigeants des pays qui souffrent des exportations subventionnées des Etats-Unis répondent à cette augmentation en affirmant que leurs propres exportations diminuent, ainsi que leurs rentrées de devises, du fait des politiques d'exportation des Etats-Unis. Bien qu'ils aient la possibilité d'abaisser ou d'annuler leur taxe à l'exportation ou d'instaurer à court terme un système de double prix, ces-pays sont conscients qu'ils auront des difficultés à lutter contre la puissance financière des Etats-Unis si ces derniers mènent une guerre de prix.

L'argumentation principale de ces pays se base toutefois sur le fait que beaucoup de concurrents des Etats-Unis pour les exportations de coton sont des pays sous-développés.

L'importance de leur argumentation est telle que nous en discuterons dans un paragraphe spécial.

3. Importance de l'exportation de coton brut pour certains pays en voie de développement et désavantages provenant, pour ces pays, du dumping des Etats-Unis

Pour plusieurs raisons, l'économie cotonnière est d'une très grande importance pour les économies en voie de développement.

Le climat de beaucoup de ces pays permet et rend même favorable la culture du coton, aussi ce secteur est-il fréquemment inclus dans des programmes de développement économique; si ces programmes cherchent à atteindre une certaine diversification de la production, on choisit souvent le coton.

La part des recettes de devises due à des exportations de coton est particulièrement élevée dans certains pays en voie de développement. Une baisse du prix mondial du coton diminue par conséquent l'apport en devises et ceci en face d'une augmentation des coûts des facteurs de production qui doivent être importés.

Tant que les possibilités d'importation sont limitées, les espoirs de développement économique le sont aussi. (2)

Cela n'est qu'un des facteurs qui diminuent la rémunération des producteurs de coton car, d'autre part, une production trop faible

(1) H.R. Woltmann, op. cité, p. 1746

(2) Idem (1) p. 1750

va souvent de pair avec un rendement peu élevé et accentue encore la difficulté d'obtenir un certain revenu (1). Et pourtant la production de coton représente pour beaucoup de pays une part importante de leur revenu national, ce qui influence le développement économique d'une part et la transformation de l'industrie textile d'autre part.

Lors de la séance plénière de l'ICAC en 1959, le rapport sur la politique cotonnière justifiait d'ailleurs le développement de la production de coton dans les économies en voie de développement, affirmant qu'avec une population en croissance rapide, on devait produire et vendre soit aux nationaux, soit sur les marchés mondiaux, les biens qu'on était capable de produire, afin d'économiser des devises pour l'importation d'autres biens de consommation.

Conclusion

En conclusion de cette section, on peut affirmer qu'une politique idéale consisterait, du point de vue du prix, à stabiliser ce dernier à un niveau correspondant à celui qu'établiraient l'offre et la demande à long terme. Actuellement cette stabilisation est assez mal faite, car d'une part elle est garantie par un seul pays producteur, d'autre part elle est probablement effectuée à un niveau trop élevé (sinon le stock gouvernemental des Etats-Unis serait moins important).

En ce qui concerne la politique d'exportation des Etats-Unis, son côté favorable est probablement d'avoir provoqué une baisse du prix mondial du coton, mais, sur le plan national, le système du double prix a causé une perte pour la concurrence; sur le plan international, compte tenu des pays en voie de développement et de l'importance que présente pour eux l'économie cotonnière, l'accaparement de ces marchés d'importation dû au dumping des Etats-Unis nous paraît insensé, car l'ensemble de ces pays pourrait gagner environ un demi-milliard de dollars, si les Etats-Unis leur laissaient l'exportation de 3 à 4 millions de balles de coton (2), ce qui se réaliserait si ces derniers abandonnaient leur politique de subvention à l'exportation. (3)

(1) ICAC, Plenary meeting, Lima, 1966

(2) H. R. Woltmann, op. cité, p. 1751

(3) Ce demi-milliard de dollars n'aggraverait d'ailleurs pas le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis, car en général les exportations des Etats-Unis vers ces pays ne sont limitées qu'au montant des dollars disponibles dans ces économies.

Si cette aide - beaucoup plus efficace que d'autres à l'économie des pays en voie de développement - devait se réaliser, il faudrait soit conclure un accord international concernant le coton et stabilisant son marché, soit laisser encore une fois cette tâche au gouvernement des Etats-Unis, mais cette fois-ci sur une base plus réaliste.

Dans les deux cas, les Etats-Unis devraient revoir à fond leur politique cotonnière. Le coût de ce réexamen - inévitable mais probablement pas plus onéreux que les programmes en vigueur durant les années précédentes - serait élevé.

Section 2 Internationalisation du problème cotonnier

Une des possibilités de résoudre le problème du marché international de coton - c'est-à-dire de stabiliser ce marché sans les défauts des mécanismes utilisés jusqu'ici - consisterait dans l'internationalisation du problème, donc dans la conclusion d'un accord international sur le coton.

Dans cette section, nous décrirons dans un premier paragraphe l'évolution historique et les conditions d'application générale d'un accord international sur les produits de base, pour examiner dans une deuxième section, les difficultés auxquelles devaient faire face les quelques accords principaux conclus avant 1964 (nous essaierons également d'expliquer brièvement les raisons d'un refus d'application d'un de ces mécanismes par l'ICAC en 1954). Un troisième paragraphe sera ensuite consacré à l'étude des propositions récentes d'accords internationaux lors des discussions de l'UNCDAD. Nous conclurons cette section en donnant quelques indications concernant la possibilité d'application à l'économie cotonnière d'un des mécanismes passés en revue.

1. Evolution historique et conditions générales d'application d'un accord international sur les produits de base

Avant d'aborder la discussion même des accords internationaux sur les produits de base, il nous faut d'abord indiquer les raisons qui ont poussé à l'adoption générale de tels accords. Ensuite, nous définirons les conditions générales auxquelles les accords internationaux sur les produits de base doivent répondre.

C'est principalement l'insuffisance des mesures indirectes, c'est-à-dire de celles qui interviennent sur les déterminantes des prix à travers la demande et l'offre, et des mesures directes nationales, que le concept d'une intervention plus directe sur le plan international a été

assez généralement admis. Les mesures indirectes quoique insuffisantes, sont pourtant capables de rendre plus aisé le fonctionnement d'un accord international de stabilisation.

Les différentes possibilités d'intervention indirecte, d'ailleurs toutes susceptibles d'amener une libéralisation des échanges internationaux des produits de base, sont les suivantes :

- La première est l'application de politiques anti-cycliques dans les pays industrialisés, garantissant l'accroissement régulier de l'activité économique. Les fluctuations cycliques de cette activité étant très importantes, l'aide qu'apporterait le succès de telles politiques ne serait évidemment pas négligeable. Mais quoique l'arsenal des politiques conjoncturelles soit de plus en plus grand et l'application de ces moyens toujours meilleure, cette action s'avère insuffisante pour combattre la vulnérabilité des marchés internationaux des produits de base.
- Une deuxième méthode consiste dans la diminution du protectionnisme des pays industriels face aux importations des produits de base en provenance des pays en voie de développement. Ce moyen, quoique certainement efficace ne résoudra que difficilement les difficultés auxquelles doivent faire face les pays sous-développés, exportateurs de produits de base.
- La diminution de la fiscalité sur les produits de base dans les pays développés, est un autre moyen pour augmenter la demande, mais la moins-value fiscale serait probablement telle que, par rapport à l'augmentation de la demande finale, cette mesure serait sans grand effet.
- L'intégration de l'industrie transformatrice augmentera probablement le volume de la demande des produits de base et arrivera, par une diminution des marges de transformation, à abaisser le prix de vente des produits finis.

Nous avons consacré une section entière à ce problème et à son application à l'économie cotonnière; nous avons aussi constaté que l'intégration de l'industrie textile est certainement avantageuse pour les producteurs de coton brut, mais les doutes légitimes sont permis en ce qui concerne l'efficacité de cette politique à elle seule.

Si la stabilité des marchés de produits de base est certainement améliorée par l'utilisation conjointe de ces mesures, les effets nous paraissent insuffisants pour améliorer la stabilité des marchés mondiaux de ces produits. L'instabilité à court terme subsiste et l'évolution à long terme reste flagrante.

Il est désormais admis par tous les pays, même les plus libéraux, qu'une action plus efficace, plus directe, plus dirigiste doit intervenir, qui s'attaque directement et artificiellement aux prix ou aux quantités produites et vendues, ou aux deux à la fois; son application technique est régie par des accords internationaux de stabilisation des marchés des produits de base, dont nous étudierons ci-après le fonctionnement, l'efficacité et les limites.

Ce n'est qu'au cours de la guerre et lors de la phase de reconstruction qu'on a compris la nécessité d'une action plus générale, plus profonde et mieux organisée.

C'est alors que des méthodes de contrôle des produits de base ont été étudiées et élaborées par des organisations et des congrès internationaux, méthodes dont l'étude nous permettra de déceler les lignes de conduite imposées pour la conclusion et la mise en oeuvre d'accords internationaux sur les dits produits.

Nous étudierons d'abord quelques principes généraux pour examiner ensuite des principes spécifiques.

a) Principes généraux

La conférence de Londres de 1937 fixa pour la première fois le statut des mesures de contrôle des produits de base comme faisant partie du droit public et devant être d'application multilatérale. Le but principal y a été défini comme étant la protection des producteurs de base et la garantie de leur rémunération. La conférence des Républiques des Amériques cherche une solution aux problèmes des excédents.

C'est la conférence de Hot Spring de 1943 qui posa le fondement de la politique internationale sur les produits de base en définissant clairement les causes des difficultés des marchés de ces produits afin d'y porter remède. Le remède le plus efficace serait la conclusion d'accords internationaux s'inspirant des principes suivants :

- Les principaux pays producteurs et consommateurs doivent participer à l'accord sur un pied d'égalité;
- les besoins de consommation doivent être couverts par des sources de production rationnelles à des prix équitables pour les producteurs et les consommateurs, et l'offre doit s'adapter à la demande avec le moins possible d'ajustements économiques et sociaux;
- des stocks d'approvisionnement suffisants doivent être constitués.

D'autres propositions suivirent évidemment celles de la conférence de Hot Springs, mais les plus intéressantes pour notre sujet sont celles élaborées par la Charte de la Havane.

On y reconnaît les difficultés spéciales propres aux marchés des produits de base et on admet la nécessité d'interventions spéciales dont les objectifs les plus importants devaient être :

- (I) d'éviter ou d'atténuer des difficultés économiques sérieuses découlant de la lenteur de l'établissement d'un équilibre entre l'offre et la demande;
- (II) de "fournir ... un cadre pour l'examen et la mise en oeuvre de mesures" favorisant les ajustements économiques qui poussent à la consommation, et transférant les ressources et la main-d'oeuvre à de nouveaux secteurs productifs;
- (III) d'empêcher ou de diminuer la fluctuation des prix; les interventions se feraient sous forme d'accords de contrôle réglementant soit la production, soit les quantités exportées ou importées, soit les prix. De légères dérogations à ces accords de contrôle seraient prévues.

L'application de ces accords serait soumise à des conditions strictes, entre autres à la condition que les importateurs et les exportateurs y participent à égalité. (1)

En outre, des preuves devraient être fournies quant aux excédents qui ne peuvent être absorbés rapidement et portent des préjudices graves aux producteurs.

La Charte de la Havane n'a pas été adoptée, mais son chapitre VI, traitant des questions des produits de base, a été repris par le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) qui propose à ses membres de s'inspirer de ce chapitre. L'ECOSOC créa, à des fins de consultation et de coordination la commission de coordination pour les ententes internationales relatives aux produits de base (ICCICA).

D'autres principes fondamentaux furent ensuite élaborés; nous nous proposons de mentionner ceux qui sont relatifs à la fixation des prix et à la limitation de la durée des accords.

(1) Nations-Unies : "Commerce des produits de base et développement économique", 1953, p. 64 et 65

b) Principes spécifiques

(I) Les accords ne doivent pas fixer les prix d'une manière rigides

Selon ce principe, au contraire, les prix doivent suivre les fluctuations du marché et une intervention n'a lieu que lorsqu'une limite inférieure ou supérieure est dépassée.

Mais la fixation de ces prix limites étant la résultante des différentes positions des participants sur le marché - qui dépendent elles-mêmes des facteurs de production et de consommation - donne évidemment lieu à des différends profonds. Nous y reviendrons plus tard.

(II) La durée des accords doit être limitée

Le but de ce second principe est de ne pas stériliser les marchés et de pouvoir suivre les fluctuations à long terme. On est arrivé à une durée de cinq ans par un compromis entre la volonté des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne d'appliquer des accords uniquement en cas d'urgence, et le désir des pays sous-développés d'instituer des accords permanents.

Des difficultés surgissent aussi à l'endroit de ce principe car la partie signataire pour laquelle la situation devient manifestement satisfaisante préconise souvent l'abolition du contrat.

Il est évident que ces principes auxquels les accords internationaux sur les produits de base doivent répondre ne facilitent guère leur multiplication.

2. Les méthodes d'accords internationaux utilisés et leur difficulté de fonctionnement, compte tenu de l'économie cotonnière mondiale

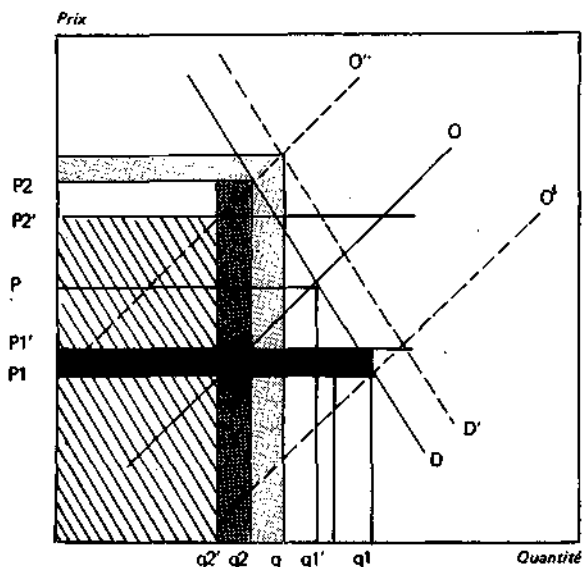
Dans cette deuxième section nous passerons en revue les trois différentes méthodes ainsi que leur utilisation dans la pratique. En décelant les insuffisances et les limites de ces accords, nous essaierons ensuite de comprendre pourquoi la conclusion de tels accords pour l'économie cotonnière a toujours échoué jusqu'ici.

a) Le contrat multilatéral et l'accord international sur le blé

i) méthode d'intervention en théorie et application pratique (1)

Cette méthode d'intervention est régie par le principe selon lequel les pays consommateurs acceptent l'obligation d'acheter une quantité fixe à un prix minimum aux pays exportateurs participant à l'accord. Inversement les exportateurs sont obligés de vendre aux pays importateurs une certaine quantité à un prix maximum.

Nous pouvons démontrer le fonctionnement de cet accord par un graphique



Prenons comme situation de départ une offre O et une demande D inélastique qui répondent au prix p.

Après une bonne récolte, par exemple, l'offre est déplacée de O à O¹ et le volume q¹ aurait été vendu au prix p¹. Si l'accord a prévu une obligation d'achat au prix p¹ d'une quantité q¹, la recette d'exportation du producteur sera par rapport à un marché libre, augmentée par le produit du rectangle

(1) W. Rowe, op. cité p. 163 "Primary commodities international trade Cambridge, 1965, p. 163.

Inversement lors d'un mouvement spontané de l'offre vers la gauche, l'accord prévoyant un prix maximum de p'_2 , et une quantité p'_2 l'importateur ne devrait acheter que la quantité ~~max~~ au prix du marché libre, obtenant la quantité au prix maximum.

L'avantage que présentent ces accords est évident : l'exportateur peut vendre une bonne proportion de sa production à un prix ne dépassant pas le minimum et l'importateur peut acheter une quantité garantie à un prix ne dépassant pas un maximum. Une plus grande stabilité est donc garantie aux participants de cet accord.

Pour stabiliser le marché mondial de blé, un accord contractuel multilatéral a été conclu (1). Il serait trop long d'expliquer entièrement le fonctionnement de l'AIB; disons seulement que les obligations d'achat et de vente portaient sur 54 % des estimations du marché mondial (2) et que les prix plafonds et planchers furent révisés à plusieurs reprises.

Ces révisions provoquèrent d'ailleurs la sortie de certains importateurs (3). Egalement, la réduction progressive des contingents obligatoires aux prix limites diminua avec l'évolution de l'application de l'accord, ce qui eut pour conséquence un accroissement des échanges mondiaux non contrôlés par cet accord. (4)

Un nouvel élément de l'accord de 1959 fut l'abandon des contingents absolus et l'institution, à la place, d'un système d'engagement d'achat d'une proportion minimum aux exportateurs participant à l'accord et astreints à fournir ces quantités. Si le prix plafond est dépassé, les exportateurs doivent fournir, au prix plafond, une quantité égale à la moyenne des achats effectués chez eux par les importateurs pendant les quatre années précédentes.

Les importateurs ne sont plus soumis à des obligations spéciales lorsque le prix atteint la limite inférieure. C'est cet élément qui persuada les importateurs, "outsiders" de l'accord de 1953 et 1956, de réintégrer l'accord.

Les prix limites furent relevés à 1,625 et à 2,02 \$ le boisseau. Les proportions des échanges contrôlés par l'accord remontèrent ainsi au niveau élevé des premières années de l'AIB.

(1) En août 1959

(2) Rapport de l'ICCICA op. cité, p. 7

(3) Grande-Bretagne / Suède / Italie

(4) H. F. Wilkinson, op. cité. p. 77

ii) Difficultés de cet accord

La première difficulté de ce genre d'accord est la décision concernant les prix maxima et minima. Les pays exportateurs veulent évidemment un prix plafond relativement élevé, mais ils sont contraints par les exportateurs n'adhérant pas à l'accord et par les importateurs qui en font partie, de limiter leurs exigences. Ainsi, lors de la conclusion de l'AIB en 1949, les pays exportateurs furent même contraints de fixer le prix plafond au-dessous du prix alors pratiqué sur le marché. Ce furent donc, au départ, des pays importateurs qui profitèrent avant tout de l'accord (1). La situation ne se renversa qu'en 1953/54, lorsque les prix sur le marché mondial libre commencèrent à décroître. Pour- tant, et jusqu'en 1961, les limites fixées par l'accord ne furent pas dépassées.

La seconde difficulté est que les prix fixés par l'accord ne doivent pas être dépassés par ceux du marché libre, ce qui provoquerait d'abord la sortie des importateurs ou des exportateurs et ensuite l'annulation des avantages de l'accord.

Si l'objectif de prix, entre 1954 et 1961 du moins, a été un succès, ce n'est pas dû, il faut l'avouer, à l'accord même, mais à la politique de stabilisation du prix effectuée par un immense stockage de la part des Etats-Unis. (Comme dans l'économie cotonnière, ce sont les Etats-Unis et leur stock COC qui ont assumé cette tâche). La différence de fait est donc très faible entre l'existence ou la non-existence d'un tel accord.

Cette remarque nous amène à une conclusion plus fâcheuse encore, celle de l'incapacité d'un tel accord de provoquer un ajustement réel de l'offre à la demande.

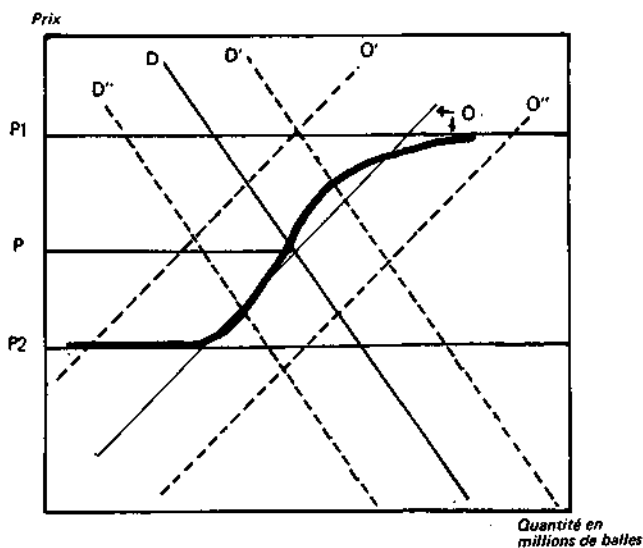
Nous pouvons dire qu'un tel accord, soit pour le blé, soit pour un autre produit de base - qui donne certainement une sécurité aux producteurs et aux consommateurs - est soumis à des conditions difficiles à remplir : la signature de la majorité des pays importateurs et des pays exportateurs possédant, sur le commerce extérieur des produits en question, un pouvoir de contrôle assez efficace pour faire respecter les obligations d'achat et de vente, et déléguant un pouvoir assez grand au Conseil de l'accord pour une coordination des politiques nationales et un ajustement en profondeur de l'offre à la demande.

(1) H.R. Wilkinson, op. cité, p. 49

b) Le contingentement des exportations et l'accord international sur le sucre

i) Méthode d'intervention en théorie et application pratique

En application de ce genre d'accord, les pays exportateurs fixent, selon l'estimation de la demande globale, la quantité totale à exporter pour la répartir ensuite entre les différents pays exportateurs; une limite supérieure et inférieure est fixée; chaque fois que le prix du marché se rapproche du prix plafond, les contingents sont allégés et, au fur et à mesure que les prix se rapprochent de la limite inférieure prévue par l'accord, le contingent total et par pays devient plus sévère. Les importateurs ne sont touchés par la signature de cet accord que dans la mesure où ils ne doivent pas dépasser une limite maximale pour l'achat de sucre en provenance d'exportateurs non-participants. Encore une fois, nous présentons un graphique qui doit démontrer plus clairement le fonctionnement de cet accord.



Prenons le cas d'un marché où l'offre O et la demande D ont fixé un prix p. Les différentes possibilités de fluctuation de prix dues à des mouvements soit de l'O, soit de la D sont décrites. Pour maintenir le prix entre deux limites p^1 et p^2 , fixées par l'accord, la courbe de l'offre prendra la forme dessinée en gras sous l'influence de la hausse ou de la baisse du contingent.

Si le prix s'approche de la limite p^1 par une baisse de l'offre $O1$ ou par une hausse de la demande $D1$, le contingent est levé et l'offre devrait théoriquement devenir parfaitement élastique à ce prix.

La baisse de prix vers la limite p^2 , due à un mouvement de l'offre O à O'' ou de la demande de D à D'' , sera arrêtée par une diminution des autorisations d'exportation telle que l'offre deviendra de nouveau élastique.

Il est évident que ce moyen d'intervention stabilise les fluctuations du marché, mais il est tout aussi évident qu'il doit être accompagné d'un stock régulateur capable de libérer des marchandises pour rendre l'offre élastique au prix plafond et absorber les produits non vendus grâce à l'augmentation des contingents.

L'accord international du sucre, conclu en 1953, est basé sur un système de contingentement des exportations complété par des stocks régulateurs dans les pays exportateurs et par un système de limitation des prix.

Lors de la conclusion de l'AIS, certains accords préférentiels subsistant, le marché libre fut partagé entre les pays exportateurs et, selon la part prise dans les échanges mondiaux de sucre par ces différents pays, des contingents de base leur furent attribués.

Afin d'amortir les écarts entre les quantités écoulées et le volume de vente, et de pouvoir augmenter efficacement les ventes lors d'une suppression complète des contingents, les pays exportateurs devaient consentir à entretenir un stock régulateur contenant au moins 10 % du contingent de base et au maximum 12,5 % de la production de l'année précédente. C'est de cette manière qu'on s'est proposé d'intervenir efficacement sur la production même. Le contingent d'exportation ne pouvait être dépassé par les ventes supplémentaires, mais il pouvait, après préavis, ne pas être rempli. Au fur et à mesure de son évolution, l'échelle des prix et la répartition des quote-parts au contingent général furent révisés. Egalement, le stock minimum que les pays exportateurs devaient entretenir fut augmenté. Mais en 1961, lors de la conférence des Nations-Unies sur le sucre, on ne trouva pas d'accord sur le contingentement, et les clauses économiques de cet accord devinrent inopérantes; cependant sous sa forme de 1958, l'accord fut prorogé jusqu'en 1965.

Cette année-là on ne trouva pas encore de solution et l'on fut contraint de proroger une fois de plus, jusqu'en 1966, l'AIS. En mars de cette année-là on arriva à faire signer, du moins par les pays exportateurs (26) ainsi que par les pays exportateurs du "Commonwealth

Sugar Agreement", un accord non obligatoire visant à l'augmentation des prix du marché libre.

ii) Difficultés et limites de ce genre d'accord

L'AIS a démontré parfaitement l'incapacité d'un tel accord à provoquer une stabilisation des prix. Dès le départ et jusqu'à la crise de Suez, des limitations de plus en plus grandes n'ont pas pu éviter que les prix du marché tombent au-dessous du prix minimum. Une hausse de prix de 100 % ne put pas non plus être évitée lors de la crise de Suez en 1956/57. Aussi la chute des prix au lendemain de cette crise ne put-elle être enrayerée. En 1959, le prix minimum fut donc à nouveau violé. Les prix restèrent au-dessous du minimum jusqu'en 1960/61 et, en 1962, les clauses économiques de l'accord devinrent, on s'en souvient, caduques.

Mais, si la fluctuation des prix n'a pas pu être évitée, il faut encore se demander si les conditions s'améliorent pour les producteurs et les consommateurs avec une limitation des fluctuations dues à des variations de contingent, car si la stabilisation des prix n'est possible qu'avec de fréquents changements dans les quotas d'exportation et de production, ni les producteurs dont les recettes d'exportation varient alors au lieu d'une variation des prix, ni les consommateurs, ne se trouvent dans une situation meilleure que sans la stabilisation.

Une partie des causes de l'insuffisance de l'accord sont évidemment à chercher dans les particularités de l'économie sucrière mondiale. La plus importante est l'étroitesse du marché libre due à de multiples accords préférentiels.

Mais, d'autre part, un stock plus efficace aurait peut-être pu limiter les fluctuations des prix.

Quant à l'adaptation en profondeur de l'offre à la demande, un des buts de l'AIS, le résultat ne fut pas celui que l'on attendait, car ce ne furent pas les pays à production relativement insuffisante, bénéficiant souvent de régimes préférentiels, mais au contraire les pays à production rentable qui durent diminuer leur rendement.

En plus des déficiences particulières à l'AIS, il nous faut mentionner les difficultés et les limites inhérentes à ce mécanisme.

La difficulté la plus évidente est ici celle résultant de l'empiètement par les outsiders.

Un exportateur ne participant pas à un accord de ce genre, qui se trouve en face d'une limitation de la production ou des exportations

des pays membres visant à maintenir ou à augmenter les prix, peut profiter de cette politique en augmentant sa propre production et en la vendant aux prix ainsi amenés à un niveau supérieur. Si ce pays outsider est assez important pour provoquer une baisse ultérieure des prix, les exportateurs participant à l'accord peuvent, soit augmenter encore les interdictions à l'exportation, soit sortir de l'accord. Et c'est précisément cet avantage des outsiders qui empêche qu'un accord groupe tous les pays exportateurs dès la mise en vigueur. Dans le même ordre d'idées, il faut aussi mentionner l'obligation, pour le fonctionnement d'un tel accord, d'englober tous les pays producteurs de produits de base substituables ou de produits synthétiques, qui sinon pourraient jouir des avantages des outsiders.

Une autre difficulté est qu'un accord de contingentement doit pouvoir contrôler la production, ce qui n'est possible que pour un petit nombre de produits de base; même si cette action est possible, elle est très lente.

A côté de ces difficultés techniques de mise en vigueur et de fonctionnement, il nous reste encore à étudier les problèmes de son efficacité économique car, déjà du point de vue statique, une répartition des quotas selon des prévisions de consommation et de production est difficile et pose des problèmes d'équité.

Au point de vue dynamique de la production, le contingentement est une mesure encore plus dangereuse, d'abord parce qu'elle affaiblit la productivité, une diminution du coût de production ne peuvent être compensée par une hausse des ventes; ensuite, parce que l'attribution des contingents n'est pas nécessairement réglée par la compétition purement économique, mais par la puissance de marchandage.

Les plus compétitifs sont découragés et les producteurs à prix élevés encouragés.

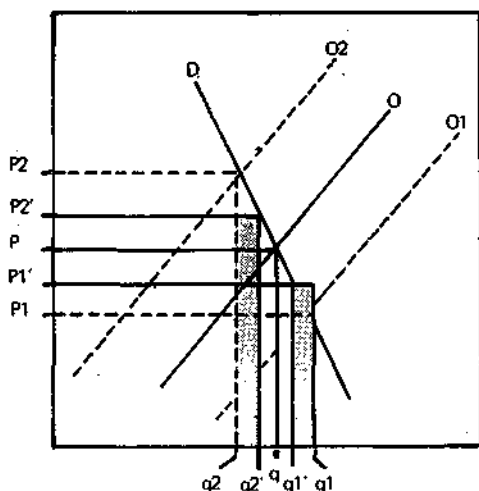
- c) Le stock régulateur et l'accord international sur l'étain
 i) Méthode d'intervention en théorie et application pratique

Ce mécanisme a le même but que celui du contingentement des exportations, c'est-à-dire de maintenir la fluctuation des prix entre deux limites en agissant sur l'offre par des ventes ou des achats de stock. En effet, le directeur d'un stock achète quand les prix tombent et vend quand les prix augmentent. Les interventions sont de plus en plus importantes avec l'approche du prix vers l'une des deux limites.

Le stock doit posséder d'une part les fonds monétaires néces-

saires pour acheter les produits quand les prix tombent, et d'autre part des produits à vendre quand les prix augmentent.

Nous essaierons, grâce à un graphique, d'illustrer cette situation :



Le prix p a été établi par l'offre O et la demande D initiale. Nous discuterons le cas d'une variation de l'offre.

Si l'offre augmente de o à o^1 et que la demande reste stable, les prix baissent de p à p^1 . Pour diminuer la portée de cette baisse, le directeur du stock est intervenu et a acheté la quantité $q_1' - q_1$. L'offre sur le marché ainsi diminuée établira le prix p_1' . Dans le cas contraire où l'offre a diminué à o^2 le prix du marché ne monte pas à p^2 , mais seulement à p_2' par la vente du stock de la quantité $q_2 - q_2'$.

C'est l'accord international sur l'étain conclu seulement en 1953 à la suite des perturbations dues à la guerre de Corée, qui est basé sur un système régulateur international aidé, le cas échéant, par des contingents d'exportations. Les prix devraient être stabilisés entre les limites extrêmes de 640 £ et 880 £ la tonne d'étain à l'aide d'un stock régulateur d'une puissance de 25.000 tonnes en métal ou en expèces, ou en certificats de dépôts fournis par des participants aux propositions fixées par l'AIE.

Dès que les cours limites cités ci-dessus sont dépassés dans un sens ou dans l'autre, le directeur du stock doit acheter ou vendre l'étain afin d'équilibrer l'offre et la demande. Cette obligation est remplacée par la possibilité de vente ou d'achat lorsque les prix se trouvent dans le lieu supérieur ou inférieur de la marge totale, alors que la gérance de stock a les mains liées à une autorisation préalable du Conseil de l'AIE pour toute intervention lorsque le cours est enfermé dans le tiers médian de la marge.

Dès que le stock a atteint 10.000 tonnes d'étain, les exportations peuvent être limitées. La demande probable des mois à venir est alors estimée, et en se basant sur cette demande, les quantités du stock et les prix, les quantités globales et les quantités en pourcentage fixe à l'exportation totale de chaque pays, sont déterminées. A la fin d'une période d'un an, tous les pourcentages d'exportation sont diminués d'un vingtième et redistribués aux exportateurs les plus efficaces. Le dernier accord de 1960 a quelque peu assoupli ces règles strictes.

ii) Difficultés et limites de ce genre d'accord

Lors de la ratification de cet accord sur l'étain, en 1956, les conditions générales, quant aux prix, à la participation et aux contributions initiales à la gérance du stock, devaient assurer sa réussite. Mais malgré cet état de choses, il fallut, dès novembre 1957, continger les exportations, car les seuls achats du stock étaient insuffisants. Ce stock dut ensuite, en septembre 1958, cesser son activité, ses réserves financières étant épuisées. Comme, par la suite, les prix se stabilisèrent dans le tiers inférieur de la fourchette des prix, le stock ne pouvait pas encore commencer à être mis en vente. A la fin de 1960 seulement, les restrictions à l'exportation purent être levées. Plus tard, en 1962, la situation se renversait, la consommation devenait plus pressante et les ventes du stock étaient insuffisantes pour enrayer une hausse des prix.

Malgré ces quelques défaillances, l'AIE a fonctionné d'une façon acceptable, grâce principalement à la souplesse de l'accord prévoyant en plus du stock, des prix limites et des contingents variables.

Si le stock n'a pas pu, à plusieurs reprises, compenser le fléchissement moyen ou absorber l'augmentation moyenne de la production ou de la demande courante, c'est que sa capacité était trop limitée. En réalité le stock devait être beaucoup plus important non seulement pour faire face aux imprévus, mais encore pour que les milieux commerciaux intéressés puissent compter sur son influence pour maintenir le

cours dans l'intervalle fixe.

Mais l'effort financier pour la constitution et l'entretien d'un tel stock est considérable. Les fonds investis pour la constitution du stock d'étain ont déjà été de l'ordre de 20 millions de £. Si ces charges avaient été réparties, non seulement entre les pays exportateurs mais aussi entre les importateurs - ce qui eût été plus logique car, d'une part, les pays exportateurs sont des pays sous-développés et d'autre part, les pays importateurs profitent presque autant que les exportateurs de l'existence d'un stock efficace - le financement d'un stock plus important eût été possible-

L'étain a suivi le même sort que le blé et en matière d'écoulement du stock, la politique des Etats-Unis, dont les réserves d'étain correspondaient aux exportations mondiales pour plus de trois ans, jouèrent un rôle régulateur sur ce marché.

En ce qui concerne un stock régulateur en général, on peut noter les difficultés suivantes :

La première est que le produit doit être plus ou moins non-périssable et qu'il doit être facilement stockable. Au coût déjà élevé de l'opération ne doit pas s'ajouter, par exemple, le coût d'une installation de réfrigération. De plus le stock régulateur est applicable uniquement à des produits qui ne sont pas trop onéreux.

Un autre problème surgit lors de la mise en oeuvre d'un stock régulateur sur le plan international, géré par un directeur disposant de larges pouvoirs; il faut une délégation de pouvoirs étendus pour qu'une intervention nécessaire puisse être exécutée rapidement, en secret et sans que des transactions spéculatives puissent être conclues.

Quant à la fixation rigide des prix, il y a des polémiques entre les pays exportateurs et importateurs, et si la fixation des prix est flottante, les qualités du directeur du stock sont mises en question.

En effet les capacités de ce dernier sont importantes car, par des achats ou des ventes basés sur des prévisions erronées, le directeur du stock peut avoir une action perturbatrice sur le marché. Il faut qu'il achète seulement quand le prix est bas par rapport au prix futur et vice-versa, car s'il achète à un prix bas et que le cours continue à se détériorer, il sera tôt ou tard, par des excédents coûteux et des installations limitées, forcé d'écouler une partie de son stock, exerçant par là une pression sur le marché et affaiblissant encore plus ce dernier.

Il n'en reste pas moins, malgré les difficultés exposées ci-dessus, que le principe du stock régulateur présente des avantages considérables, surtout si on le compare aux autres mécanismes étudiés, d'abord parce que l'existence d'outsiders est moins dangereuse pour sa réussite, ensuite parce qu'il n'exige pas de contrôles excessifs gouvernementaux sur la concurrence; enfin parce que la répartition de la production et de l'extraction est régie par la concurrence naturelle.(1)

Durant ces dernières années, et par suite de la difficulté de trouver des solutions acceptables en vue de stabiliser les marchés des produits de base, de multiples idées furent proposées, développées, expliquées et discutées devant le premier comité de la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement, réuni à Genève au printemps 1964.

C'est de l'efficacité de cette proposition que traitera le prochain paragraphe.

3. Les méthodes d'accords internationaux proposées par l'UNCTAD en 1964 et leur application éventuelle à l'économie cotonnière mondiale

Deux tendances majeures se sont dessinées à travers l'évolution des idées durant ces dernières années et ont été exprimées, d'une façon plus ou moins claire, dans des programmes ou des plans proposés lors de la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et de Développement.

Ces tendances comportent évidemment une forte dose d'opportunisme derrière laquelle nous essaierons de découvrir les avantages et désavantages propres à chacune d'elles.

La première tendance est celle des pays membres de la CEE qui isolent leur marché intérieur par des protections relativement efficaces. Le porte-parole de cette tendance, la délégation française, propose donc un relèvement du prix mondial par une intervention directe.

La deuxième est celle des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, prônant le retour le plus complet possible à l'application d'un système d'économie de marché. La tendance des prix indiquerait l'exploitation la plus efficace des ressources naturelles à laquelle on devra parvenir. Entre-temps un système de compensation stabiliserait les fluctuations

(1) G. de Lacharrière, op. cité, p. 71 et GATT : "L'évolution du commerce international", Rapport établi par un groupe d'experts, Genève 1958, p. 9

des prix et garantissait une répartition équitable des ressources entre les producteurs et les consommateurs.

Les pays sous-développés proposent le cumul de ces méthodes et se rallient au programme du GATT qui leur permettra une augmentation des débouchés sans par ailleurs abandonner les avantages découlant, pour les moins efficaces d'entre eux, d'une fixation élevée des prix.

a) Le plan français

L'idée sur laquelle est basée la proposition française est que si, sur le plan national, les gouvernements des pays développés estiment que le transfert des revenus entre les différentes couches sociales, en tant que remède à la disparité de revenu et de niveau de vie, est reconnue comme le meilleur moyen d'intervention, aucun de ces gouvernements ne peut s'opposer sérieusement à un transfert de cette méthode sur le plan international. Les Français défendent cette théorie dirigiste car ils doutent de l'efficacité des mesures dites libérales.

En ce qui concerne le commerce des produits de base, le plan français préconise un double aménagement des marchés. Il veut d'abord arrêter le transfert de revenus de pays développés à d'autres pays développés, lors d'un commerce de denrées alimentaires, et il veut suspendre un semblable transfert allant de pays sous-développés à d'autres pays sous-développés. Ensuite il suggère de rendre rémunérable le commerce des produits tropicaux. (Nous parlerons du deuxième aspect de ce plan).

Aide aux pays sous-développés par l'aménagement des marchés des produits primaires

Les buts de cette réorganisation des marchés sont non seulement de diminuer les fluctuations à court terme du prix des produits primaires, mais encore de procurer aux pays sous-développés des recettes d'exportation suffisantes pour couvrir les besoins d'importation. Les Français, au lieu de s'attaquer au volume de l'échange, préconisent une augmentation directe des prix afin d'influencer ainsi la rémunération des pays sous-développés.

Rendre les prix mondiaux des produits de base rémunérateurs pour leurs producteurs peut être obtenu de deux façons :

1/. On substituerait au prix qui se dégage du jeu de l'offre et de la demande sur le marché international un prix "artificiellement" relevé par des accords internationaux. Ce prix devrait être un prix

"optimum" qui ne doit pas avoir comme conséquence une baisse sensible de la demande des consommateurs, ni une augmentation de la production.

Ce prix indicatif ou cette fourchette de prix serait garantis par des contingents.

2/. Une deuxième possibilité, plus simple, consisterait à faire un prélèvement à l'importation d'un produit ou encore à imposer une taxe à la consommation. Prélèvement et taxe seront variables, correspondant à la différence entre le prix à l'importation et le prix de l'accord international. Le produit de la taxe ou le prélèvement sera redistribué aux pays sous-développés exportateurs de ces produits par des versements dans une caisse centrale, gérée par ceux qui peuvent prétendre à une ristourne.

Comme des exemples d'application pratique du plan français nous manquent, nous baserons notre appréciation sur une critique hypothétique.

Les avantages découlant de l'augmentation graduelle de la fourchette des prix, selon le modèle des accords internationaux sur les produits de base existants, au niveau des prix intérieurs des économies développées, sont les suivants :

- 1/. l'aide ainsi apportée aux pays sous-développés est rapide et efficace;
- 2/. on ne stabilise pas un courant à long terme dont on ne connaît pas l'issue, mais on garantit simplement les possibilités de recettes suffisantes pour l'approvisionnement en biens nécessaires au développement économique.

La difficulté d'application d'un tel contrat est la nécessité de la participation de la totalité des pays producteurs et des pays consommateurs et cela non seulement pour éviter une action perturbatrice de ceux qui restent en dehors de l'accord, mais aussi pour parvenir à une répartition équitable des charges.

Le prélèvement d'une taxe à l'importation ou à la consommation et sa redistribution aux pays exportateurs, sera plus avantageux:

- 1/. parce que la mise en oeuvre de cette méthode est rapide et ne demande pas la participation de tous les pays consommateurs;
- 2/. le transfert de revenu d'un pays pauvre à un autre pays

pauvre sera exclu, car il n'y aura de prélèvement ou de taxe que dans un pays où le revenu national par tête d'habitant atteindra un montant minimum. Ainsi les prix resteraient bas dans les pays pauvres, et seuls les consommateurs des pays riches participeraient au paiement du prélèvement ou de la taxe;

3/. de plus, cette méthode réduit à néant l'argument critique le plus souvent employé, c'est-à-dire le relèvement des prix qui donne lieu à une surproduction. En effet, les valeurs ristournées ne sont pas rendues aux producteurs, comme nous l'avons déjà fait remarquer, mais à une caisse centrale gérée par tous les exportateurs d'un produit donné. Il sera donc difficile d'admettre que les gérants de ces caisses ristourneraient des sommes qui donneraient lieu à des surproductions.

4/. Un autre avantage de cette méthode est qu'elle permette de mettre fin aux fluctuations à court terme des cours, dans ce sens que la caisse centrale pourrait fixer la somme ristournée aux producteurs en fonction des fluctuations des prix des produits.

Les désavantages de cette méthode sont, comme pour le relèvement pur et simple des prix :

1/. une information dirigiste dans l'information de marché;
2/ en fait d'accorder des ristournes sur les produits qui sont actuellement imposés sera facile; la difficulté surgira là où il n'existe pas encore de taxe :

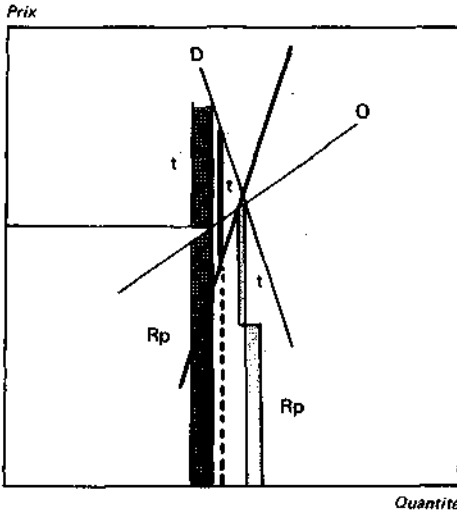
3/. l'imposition d'une telle taxe à la consommation, qui sera redistribuée, ne revient, dans son essence, à rien d'autre qu'une aide financière, aussi longtemps qu'elle ne suscite pas une augmentation de l'échange; son seul avantage sur l'aide financière est d'ordre psychologique;

4/. mais l'argument le plus puissant contre cette méthode est que si le danger d'une augmentation de la production est écarté, celui d'un fléchissement de la demande ne l'est pas. En effet, ce sont seulement les produits de base tropicaux - provenant des pays sous développés, où il n'existe pas de produits de remplacement ou de produits synthétiques - pour lesquels la demande est inélastique au prix qu'un tel relèvement de prix est possible.

Si ce relèvement du prix est exécuté au moyen d'un prélèvement à l'importation ou à la consommation, il faut aussi que l'offre soit

relativement élastique puisque la recette des producteurs est liée à cette dernière.

Le graphique (7) explique cette situation :



Les données de départ sont une demande inélastique et une offre relativement élastique. Un prélèvement (t) égal pour une offre de plus en plus inélastique montre une réduction successive de la recette du producteur, (Rp).

Si l'offre est parfaitement inélastique, le prélèvement d'une taxe signifiera une réduction de la recette du producteur correspondant au montant de la taxe. D'autres possibilités existent pour élever le prix mondial. Les unes restreignent l'approvisionnement par contingentement ou par diminution de l'offre, et nous en avons vu les difficultés d'application. Les droits à l'exportation sont un autre moyen, mais la difficulté principale est, dans ce cas, l'obligation d'une action coordonnée de tous les pays exportateurs et sur le montant de la taxe et sur son affectation future.

Les produits pour lesquels on peut s'attendre à un succès très efficace de l'application des plans français, sont tous très limités. Ils ne représentent en fait que 15 à 20 % des exportations totales des pays sous développés.

b) Propositions du Professeur Meade :

Le Professeur Meade, après une analyse brève mais brillante, de la nécessité d'intervenir sur les marchés des produits primaires, a fait une proposition qui étonne par la simplicité de sa mise en vigueur

et de son fonctionnement. Cet accord prévoit une échelle mobile des prix. Au fur et à mesure que le prix mondial du produit en question monte, un versement compensateur du gouvernement du pays exportateur indemnise le gouvernement du pays importateur, et plus de prix mondial baisse, plus les indemnisations de la part du gouvernement du pays importateur deviendront importantes. Les gouvernements disposeront arbitrairement de la répartition des revenus et pourront compenser totalement ou partiellement, ou ne pas compenser les effets des fluctuations du prix mondial pour les consommateurs et les producteurs.

Avantages des propositions du Professeur Meade :

1/. Les accords de compensation ne provoquent aucune discrimination sur le marché mondial, le prix du marché mondial n'étant nullement influencé, et une compensation peut s'effectuer aussi bien entre deux pays désireux de stabiliser la fluctuation des prix, qu'entre une partie de la totalité des pays exportateurs et importateurs;

2/. ces accords sont compatibles avec les accords existants sur les produits de base et ils facilitent même l'application de ces derniers, grâce à des efforts financiers plus limités;

3/. l'avantage le plus considérable de ces propositions est que la tendance à long terme montrera pleinement les effets du rendement, ce qui ne serait pas le cas avec le plan français, et cette tendance peut être délibérément compensée. Cette compensation ne portera pas plus de préjudice aux pays importateurs qu'une limitation des exportations ou de la production de la part des pays exportateurs;

4/. Les zones de rendement maximum étant connues, les compensations peuvent être réduites d'année en année, ce qui permet une adaptation échelonnée de l'appareil productif des différentes économies;

5/. dans le même esprit, ces accords peuvent aussi coupler l'aide financière et l'effort de stabilisation. Il suffit de porter le prix de référence à un niveau tel que les versements s'effectueront principalement des pays importateurs vers les pays exportateurs-

Les désavantages du plan Meade :

1/. les accords de compensation ne tiennent compte que des fluctuations de prix et non des volumes d'exportation et, selon la cause d'une fluctuation des prix, les recettes d'exportation peuvent être stabilisées par une fluctuation du volume compensant la fluctuation

ou perturbées par un cumul des variations de volume et de prix. Si la variation des prix est provoquée par une hausse de l'offre, nous savons que les prix diminuent et le volume de vente augmente. La compensation pour la baisse des prix augmentera encore les recettes des producteurs qui ont été maintenues à un niveau relativement stable par l'effet de la hausse des exportations. Mais c'est dans le cas où une catastrophe locale diminue fortement l'offre d'un pays que la compensation joue dans le mauvais sens, car l'offre globale ayant diminué de peu, les prix ont peu augmenté et provoqué une chute importante des recettes d'exportation du pays considéré qui devra encore verser une compensation pour la hausse des prix. Il faudra donc exclure la compensation lors d'une catastrophe locale, et n'appliquer une compensation partielle que dans le cas où la variation des prix a été provoquée par un mouvement de l'offre.

2/. Dans la mesure où les gouvernements des pays sous-développés se laissent influencer par des pressions politiques et sociales dans leur politique d'affectation des compensations, une hausse de la production peut s'ensuivre.

3/. Les pays ne doivent pas tous participer à un tel accord, mais pour ceux des pays importateurs qui n'y participent pas et ne devront donc, lors d'une baisse du prix mondial, payer aucune compensation, leur industrie consommatrice aura, face aux pays participants, un avantage concurrentiel sur les marchés des produits finis.

Conclusion

Un bref aperçu des réalisations dans le domaine des accords internationaux de produits de base, nous a permis de constater leurs lacunes propres. Alors que certaines découlaient des mécanismes même de ces différents accords, d'autres étaient dues aux produits de base auxquels ces accords devaient être appliqués.

Nous ne reviendrons pas sur les lacunes propres à chaque accord, car elles subsisteraient si l'on adaptait ces mécanismes au marché mondial de coton. Nous essayerons par contre de résumer les difficultés d'adaptation à l'économie cotonnière des différents accords réalisés pour la stabilisation d'autres produits.

Nous avons vu qu'un des défauts majeurs de ces accords était d'exiger, du moins en ce qui concerne celui du blé et celui du sucre, la participation de la majorité des pays exportateurs; ces deux produits proviennent d'un petit nombre de pays producteurs alors que nous savons que le coton brut est cultivé dans un grand nombre de pays. L'obtention

d'une signature majoritaire des pays producteurs étant la condition sine qua non d'un tel accord, et vu les difficultés que les accords sur le blé et le sucre ont rencontrées à ce sujet, il nous paraît plus que douteux que cette exigence puisse être remplie pour le coton.

Un deuxième problème, non moins difficile que le premier, est celui que pose un contrat multilatéral (voir page 198 et suiv.). On se rappelle qu'une échelle de prix maximum et minimum devait être établie. Si sa fixation n'était déjà pas facile pour le blé, on peut aisément s'imaginer que pour le coton la difficulté serait pour ainsi dire insurmontable, parce que la diversité du coton en tant que matière première est presque illimitée.

Il y a non seulement des différences de qualité en ce qui concerne la couleur et la préparation, mais aussi des différences de longueur, des différences de variétés à partir de la même graine et des différences de caractéristiques quant à la finesse, la résistance et la cohésion de la fibre. De plus, les cotons de diverses provenance ne suivent souvent pas une évolution de prix absolument solidaire. On pourrait évidemment, pour déterminer les différentes qualités de coton, essayer d'appliquer sur le plan international un système semblable à celui utilisé par la C. C. C. aux Etats-Unis. Mais pourrait-on faire admettre à tous les participants une telle échelle de prix ? Les discussions à ce sujet ont prouvé que ce problème était pour le moment la pierre d'achoppement la plus importante.

Un troisième problème résulte du fait particulier que le coton n'est pas principalement destiné à l'utilisation sur le plan national mais, bien au contraire, à être en grande partie réexporté sous forme de textiles. Si donc une dualité de prix entre celui du marché contrôlé et celui du marché libre apparaît, la concurrence sur le marché international des textiles de coton peut être gravement perturbée; le résultat presque inévitable de cet état de choses serait la désintégration et la violation de l'accord sur le coton brut.

Un autre problème proportionnel au nombre élevé des participants, est celui de la délégation du pouvoir d'intervention d'une part, et de la puissance d'intervention en profondeur d'autre part. D'abord, tous les pays participants accepteraient-ils de déléguer un pouvoir assez grand pour que les gérants d'un accord puissent intervenir d'une façon rapide, secrète et efficace ? Ensuite, le problème devient plus compliqué encore, même si une régularisation de prix est atteinte, il faudrait pouvoir agir en profondeur en provoquant une adaptation de l'offre à la

demande. Les pays producteurs de coton ont suffisamment démontré leur difficulté et leur réticence à réagir positivement à une demande de limitation de la production.

Face à l'ensemble de ces problèmes, qui ont surtout trait à l'adaptation à l'économie cotonnière d'un accord du genre contrat multilatéral ou contingentement, nous croyons pouvoir affirmer qu'une solution possible serait l'adaptation sur le plan international d'une politique de stabilisation du prix semblable à celle pratiquée jusqu'alors par le stockage américain. Nous avons vu que ce dernier comptait parmi ses désavantages majeurs celui d'avoir été dirigé par un seul pays, et d'avoir, par conséquent, laissé planer sur l'économie cotonnière mondiale le danger d'être arbitrairement liquidé. L'établissement d'une échelle de prix tenant compte de toutes les différentes qualités de coton ne serait plus nécessaire, car la fixation d'un prix pour une qualité représentative et d'un poids assez grand pour la détermination du prix mondial suffirait pour garantir le succès d'un tel stock qui pourrait ainsi se limiter à contenir quelques qualités de coton représentatives. Par le fait que l'ensemble des pays exportateurs de coton, et si possible également les importateurs, pourraient participer à ce stock, les sacrifices financiers seraient moindres, ou la puissance d'intervention du stock serait plus grande.

Pourtant, deux difficultés principales subsisteraient avec un tel accord : savoir à quel prix il faudrait stabiliser le marché, et trouver une méthode qui permette d'inciter les pays producteurs à une adaptation réaliste de l'offre à la demande.

Dans le sein de l' "International Cotton Advisory Committee" de très longues discussions ont été poursuivies au sujet de l'application à l'économie cotonnière d'un de ces mécanismes. Mais après environ quatre années de recherches et de discussions sur les problèmes du contrat multilatéral et du stock régulateur, sur une combinaison des deux et sur l'adaptation à l'économie cotonnière d'un contrat de contingentement, on n'arriva pas à trouver une solution susceptible d'être admise par l'ensemble des membres. Lors de la Réunion plénière à Sao Paulo en 1954, on décida que la situation cotonnière mondiale était telle qu'un accord international sur le coton ne s'imposait plus, voire n'était même plus désirable.

Si, après les récentes consultations internationales devant l'UNCTAD à Genève, il n'y a qu'une proposition qui nous paraisse réellement applicable à l'économie cotonnière, c'est parce que nous avons

la conviction, exprimée en plusieurs endroits, qu'une stabilisation d'un produit de base ne peut jamais, si ce produit est en concurrence directe avec des produits synthétiques substituables, s'établir à un niveau artificiellement élevé (quant à son prix). C'est pour cela que la proposition du Professeur Meade, résumée ci-dessus, nous paraît la seule applicable à l'économie cotonnière. L'établissement d'un accord proposant la fixation d'un prix mondial artificiellement élevé est pourtant possible, à la condition toutefois que les fabricants de produits synthétiques y participent pleinement; nous croyons pouvoir légitimement écarter une telle hypothèse.

Mais l'avantage qui réside dans une libre fluctuation du prix mondial du coton, n'est pas le seul point favorable de ce plan. Un autre avantage est certainement que sa réalisation serait facilitée par le fait qu'il est applicable sans que la majorité des producteurs et des consommateurs soit obligée d'y participer; aussi l'échelle des compensations pourrait être fixée par rapport à une qualité de coton standard.

Une difficulté très importante subsiste pourtant : celle qui a trait à la réexportation des tissus de coton. En effet, si une compensation s'effectue pendant plusieurs années d'une façon unilatérale, par exemple du pays importateur vers le pays exportateur, il va de soi que les industriels de ce pays importateur seront désavantagés sur le marché mondial des textiles de coton par rapport aux industriels qui ne versent pas de compensation. (Le raisonnement inverse est évidemment aussi valable).

La seule possibilité d'éliminer cette difficulté serait de ne pas demander aux importateurs de coton de verser une compensation, mais de demander aux gouvernements des différents Etats importateurs participant à un tel accord de verser les compensations. Pour ce faire, ils devraient agir comme ils le feraient pour une aide normale au développement de certains pays sous-développés, c'est-à-dire par des versements en provenance d'une caisse de l'Etat alimentée non pas par un impôt spécifique sur la consommation du coton ou des textiles de coton, mais par des ressources fiscales normales.

Malgré ces affirmations et de nouvelles discussions, les pays membres de l' "ICAC" n'ont pas encore trouvé de solution satisfaisante en ce qui concerne un accord international sur le coton.

Même si la consultation internationale, la mise à jour et la distribution de statistiques etc., et plus récemment la création de

l' "International Cotton Institute" (1), sont des résultats Internationaux non négligeables, il faudra encore une fois laisser la décision relative au sort de l'économie mondiale du coton dans les mains des politiciens des Etats-Unis.

Tel sera le sujet de la dernière section de la conclusion de notre étude.

Section 3 Les solutions américaines

Au fur et à mesure de l'évolution de notre étude, surtout après la critique de la politique agricole américaine et après avoir constaté l'impossibilité, du moins pour le moment, d'appliquer un accord international à l'économie du coton, nous devons approfondir une dernière fois la politique cotonnière américaine pour constater que ce pays dont dépend le sort de l'économie cotonnière mondiale, a réagi en 1965 par l'adoption d'une nouvelle loi agricole.

En effet, nous avons constaté qu'une limitation de la production américaine n'avait pas été efficace, ni la baisse des prix satisfaisante, compte tenu de l'apparition des fibres artificielles et synthétiques. Si la stabilisation du prix a pu être maintenue, elle n'amena cependant pas les autres pays à réduire leur production. Comme les Etats-Unis ne voulaient pas porter seuls la tâche de la réduction de la production, mais qu'ils ne purent pas non plus laisser leur stock prendre un volume intolérable, ils durent s'imposer sur le marché mondial par des exportations subventionnées. La conséquence de ces subventions fut une baisse du prix mondial, baisse dont nous avons loué les avantages; mais le revers de la médaille a été que les Américains ont arraché à certains pays sous-développés une partie des marchés d'importation que ces derniers auraient pu approvisionner.

Le problème que les Américains devaient résoudre était alors de deux sortes : il y avait d'une part un problème national et d'autre part un problème mondial.

Sans vouloir insister sur le problème national qui se posait aux politiciens des Etats-Unis, nous nous permettons de citer une phrase écrite par K. Brandt, laquelle résume fort bien ledit problème :

(1) L' "International Cotton Institute" a pour but d'établir des programmes de promotion de la consommation de coton brut.

"The question is whether subsidies are being misused to make an ecomicaly untenable status quo socially bearable, or whether subsidies are self-liquidating and serve the purpose of keeping the farm economy basically free, self-adjusting and capable of operating without such aid Subsidies are justifiable if they assist people in making adjustments and mitigate the hardship involved". (1)

Un autre économiste américain se demande si l'on peut pendant longtemps exiger des contribuables d'accorder leurs voix et de participer financièrement à un programme cotonnier qui soutienne cette production à un point tel que non seulement les subventions aux exportations, qui sont très coûteuse, deviennent insuffisantes pour écouler les excédents croissants, mais qu'une aide au financement de ces surplus devienne encore nécessaire.

La pensée de ces deux économistes peut se résumer ainsi :

- il ne faut pas qu'un programme agricole soit établi à fonds perdus, mais qu'il réalise réellement son but, c'est-à-dire qu'il arrive effectivement à rendre la situation du producteur de coton aux Etats-Unis plus saine;
- une subvention accordée à un niveau de prix trop élevé ne servira jamais à rien d'autre qu'à inciter à une surproduction, laquelle ne sera pas non plus à même d'améliorer la situation.

Si un programme futur se veut réaliste pour les producteurs de coton américain, il faut d'abord que les excédents de la production soient diminués et pour ce faire, il importe que le niveau des prix de soutien soit abaissé. Cela pourrait être obtenu soit par une diminution graduelle des prix de soutien, soit en laissant le prix fluctuer librement et en accordant des paiements directs aux producteurs. Ces paiements devraient être tels que la différence entre les prix de soutien actuels et les prix libres s'amenuise graduellement.

Cette baisse graduelle des soutiens officiels permettrait ensuite aux producteurs qui ont le revenu le plus bas d'abandonner progressivement leur production. A cette argumentation, les politiciens des Etats-Unis répondent que l'effet d'une baisse du prix de soutien serait de diminuer la quantité de coton produite provoquant une pénurie de cette matière première. Mais il s'agit là de nouveau d'une argumentation avant tout d'ordre politique, car les groupes de pressions sont très efficaces et

(1) K. Brandt, op. cité, p. 7

ceux qui bénéficient actuellement d'un marché, grâce aux subventions gouvernementales, ne désirent évidemment pas s'en voir privés.

Si, en revanche, on évalue ce même argument d'un point de vue strictement économique, on arrive à la conclusion très nette que les Etats du Sud des Etats-Unis et la Californie (1) seront parfaitement capables de produire, sans subventions, une quantité de coton suffisante pour faire face à la demande. Et, même si tel n'était pas le cas, des produits synthétiques permettraient toujours de pallier à une pénurie passagère des fibres naturelles.

Ce mouvement de reconversion ainsi déclenché pourrait être soutenu par des propositions de prêts et de rachat des terres cotonnières de la part du gouvernement. Ainsi on n'apportera pas seulement une aide aux agriculteurs qui désirent se diriger vers une autre branche de l'activité économique, mais on résoudra partiellement en même temps le problème des bas revenus de ces agriculteurs. Les producteurs qui sont capables de cultiver du coton avec un rendement élevé, resteront certainement dans la branche et ceux-là ne devront pas se plaindre d'un revenu trop bas.

Au vu de ces conclusions :

- baisse du prix américain payé au producteur
- baisse de la production américaine de coton

nous devons constater qu'elles ne sont pas très éloignées des conclusions générales qu'on pouvait tirer concernant le problème mondial du coton. On se rappellera que ces conclusions étaient de provoquer :

- une baisse du prix mondial de coton et
- une adaptation en profondeur de l'offre à la demande, sans oublier les intérêts des pays en voie de développement qui ne doivent fournir qu'une part marginale de cet effort de reconversion.

Dès lors, examinons la nouvelle loi agricole que le gouvernement des Etats-Unis a votée en 1965 et mise en vigueur en 66/67, et qui va rester en vigueur jusqu'en 1969/70.

La nouvelle loi agricole de 1965

Comme nous l'avons fait dans les autres parties de cette étude, nous envisagerons la législation cotonnière américaine selon les interventions ayant pour but d'inciter à une diminution de la production et

(1) Surtout la Californie

selon celles établissant un prix de soutien et d'autres aides financières à l'agriculture, pour terminer par des indications sur les lois qui tendent à provoquer une augmentation de la demande nationale ou de la demande d'exportation.

a) Les dispositions permettant une baisse de la production nationale

Les dispositions légales qui devaient amener les producteurs à diminuer leur exploitation cotonière étaient basées sur un système d'incitation financière, comme ce fut le cas avec les législations antérieures. Les producteurs avaient à leur disposition plusieurs possibilités d'option:

- ils pouvaient exploiter le nombre total d'acre de l'allocation de superficie nationale, en renonçant à tout soutien de prix; les agriculteurs qui choisissaient ce programme étaient considérés comme des "non-coopérateurs" et étaient ainsi forcés d'exporter l'ensemble de leur production.

- la seconde possibilité offerte aux agriculteurs était de les inciter, par un programme de soutien de prix, à limiter leur culture de coton à 12,5 % de l'allocation de superficie nationale; on leur promettait des paiements de diversification à un certain taux de la parité du prix pour le coton non produit sur l'acréage diversifié.

- la dernière option consistait à permettre une limitation maximale de 30 % de l'allocation normale; les producteurs qui choisissaient ce programme obtenaient de ce fait un paiement de diversification à un pourcentage plus élevé de la parité (Maximum 40 %). (1) (2)

b) Les programmes de soutien de prix et d'aides financières diverses

Les modifications apportées par la loi agricole de 1965 consistèrent en un abaissement substantiel du taux de soutien des prix.

Les buts de cet abaissement étaient de limiter l'incitation à la surproduction mondiale, d'abandonner le système de double prix fortement critiqué par tous les pays producteurs et consommateurs de coton, et de rendre plus efficace la puissance concurrentielle du coton, face aux

(1) Kuczinski, op. cité, page 60

(2) Les exploitations à faible revenu bénéficièrent d'un programme spécial.

produits synthétiques.

Le taux de soutien du prix national était effectivement fixé au-dessous du prix mondial courant. Les coopérateurs américains ne bénéficièrent alors plus que d'un soutien unique, s'élevant à 90 % du prix mondial estimé. Ce prix devait être d'environ 21 cents par livre pour le coton M 1 inch. Le taux de soutien de la même qualité de coton ayant été de 29 cents en 1965/66, cet abaissement était réellement important.

Outre ce taux de soutien (auquel le stock CCC était forcé de prêter) les producteurs coopérateurs reçurent un paiement direct qui devait compenser la différence entre le taux de soutien indirect et 65 % de la parité du prix du coton qu'ils devaient récolter sur la superficie limitée autorisée. La législation proposa que ce paiement direct ne fût pas inférieur à 9 cents par livre de coton et il fut fixé à 9,42 cents pour 1966/67. (1)

En plus de ces paiements compensatoires directs, les coopérateurs au plan de réduction de la superficie reçurent entre 25 et 40 % de la parité du prix sur la quantité de coton non produit sur les terres diversifiées. Naturellement le pourcentage augmentera avec l'accroissement de la diversification de 12,5 à 35 %.

Par cette double incitation, le législateur espérait que les cultivateurs, qui ne parvenaient à obtenir qu'un faible revenu de leur production de coton, seraient amenés à abandonner leur exploitation. (2)

c) Programmes qui poussent à une augmentation de la demande d'exportation

A partir de 1962/63 la production mondiale dépassa de nouveau la consommation et, encore une fois, ce sont les Etats-Unis qui durent stocker la majorité de la surproduction.

L'élément le plus important de la loi agricole de 1965 est d'avoir accepté une baisse du prix de soutien de 29 à 21 cents.

En ce qui concerne les ventes sur le marché domestique, l'acte agricole de 1965 prescrit à l'administration de la CCC de vendre le coton sur le marché domestique à un prix égal à celui auquel il se vend sur le marché mondial.

(1) ICAC, Plenary Meeting, Statement of the U.S. Delegation.

(2) D. Reiche, op. cité, p. 88

La CCC a en principe le droit de vendre des quantités de coton détenu par le stock à 110 % du taux de prêt. Dès que la demande domestique et mondiale pour le coton américain dépasse la production, le secrétaire de l'Agriculture peut autoriser une vente ne dépendant plus du tout du prix de soutien. De plus le secrétaire de l'Agriculture déterminera si les paiements directs seront effectués en nature ou en espèce. La quantité de coton qui sortira ainsi du stock gouvernemental ne dépendra plus du taux de soutien.

En conclusion, on peut dire que le résultat de cette nouvelle loi, en ce qui concerne le prix mondial du coton, sera tel que ce ne seront plus les autorités américaines qui fixeront le prix du marché mondial mais ce sera le prix du marché mondial qui déterminera le taux du soutien dont bénéficieront les cultivateurs de coton américain.

Les effets de la nouvelle législation américaine de 1965 ont été d'avoir d'abord provoqué une baisse du prix mondial à travers la baisse d'environ 1/3 du prix de soutien national, d'avoir provoqué aussi un abaissement de la production de plusieurs milliers de balles par suite des restrictions de la production que les cultivateurs devaient suivre pour obtenir des paiements spéciaux. Le plus important résultat obtenu du point de vue du marché mondial a été d'avoir renversé la tendance décroissante des exportations américaines et ceci grâce à une augmentation de la consommation mondiale mais aussi en conséquence d'une baisse de la production et des exportations de pays concurrents. Ces derniers ont donc été doublement touchés par cette nouvelle loi agricole. Ils ont dû souffrir d'une baisse de leurs recettes d'exportation, conséquence de la baisse de la valeur de leur production et ensuite d'une diminution de rentrée de devises due à une baisse du volume exporté.

Ce sera par une discussion sur ce sujet que nous terminerons cette étude.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les différentes conclusions auxquelles nous avons abouti au cours de cette étude sont :

- en premier lieu que la politique agricole des Etats-Unis a certainement causé quelques torts au marché mondial, mais que d'autre part l'avantage que sa politique de stabilisation de prix a offert à tous les participants de ce marché a été inestimable.

- en second lieu, on a constaté que si la conclusion d'un accord international n'était pas encore mûre, surtout pas du point de vue politique, il est cependant évident que les décisions prises par les Etats-Unis, "géant du coton" joueraient un rôle décisif.

- Ce faisant, nous avons constaté que les producteurs étaient orientés vers une restriction de la production d'une part, et que le système de double prix a d'autre part été abandonné. Les cultivateurs de coton qui acceptaient de coopérer dans le cadre d'une planification de la réduction de la production recevaient, en plus d'un prix de soutien supérieur au prix mondial, une compensation directe.

- La baisse de prix qui en résultait était d'ailleurs indispensable si on ne voulait pas risquer que le coton, en tant que matière première industrielle, disparaisse sous peu, écrasé par les avantages techniques et financiers des fibres synthétiques.

- Le grand désavantage de cette nouvelle politique agricole des Etats-Unis a été d'avoir provoqué immédiatement une hausse de leurs propres exportations, au détriment de celles de leurs concurrents.

Ces conclusions prennent beaucoup plus de poids si nous attirons l'attention encore une fois sur deux problèmes centraux et de première importance. Le premier est économique et soulève plus fortement que jamais la question de "survie" du coton brut face à la concurrence des fibres chimiques; le second est d'ordre politique et met en cause la volonté des politiciens des Etats-Unis de maintenir ce qu'ils appellent

leur place historique sur le marché.

- Quant au problème de l' "inter fiber competition", nous avons constaté que les différences de qualité et d'utilisation déterminèrent le choix du consommateur et que la question du prix est en fait secondaire, parce que les fibres chimiques étaient nettement plus coûteuses que le coton naturel. Malgré cette constatation, nous avons dû conclure qu'une baisse du prix du coton était nécessaire pour garantir sa commercialisation.

La situation actuelle montre pourtant une modification profonde par rapport à celle du proche passé, car depuis peu les producteurs de fibres synthétiques - leur position oligopolistique pouvant être affaiblie (2) par l'échéance des brevets de fabrication et la surcapacité de production qui s'en est suivie - ont été contraints d'abaisser leurs prix de vente, d'une façon substantielle.

Le résultat de cette baisse ne conduit pas seulement à la perte du privilège de la stabilité (1), mais surtout à une concurrence au niveau des prix. Bien que l'issue d'une guerre de prix entre les producteurs de fibres chimiques et de coton brut soit hypothétique, on peut du moins prévoir que les producteurs de coton perdront une part assez importante du marché mondial des fibres. (3)

- En nous référant à la polémique soulevée chez les politiciens des Etats-Unis, en ce qui concerne le droit à une "fair share of the world trade", il nous paraît aisé d'affirmer le contraire car il suffit de modifier la période de base pour que quiconque puisse prétendre s'attribuer une "fair share" d'un marché quelconque.

Il n'y a, à notre avis, qu'un seul moyen d'arriver à la solution de ce conflit: c'est d'exiger que les politiciens des Etats-Unis abandonnent, même si cela est étalé sur plusieurs années, le soutien de leur

-
- (1) Ce qui a déjà fait encourir à des filateurs et tisseurs de grosses pertes sur leurs stocks de fibres chimiques.
 - (2) Jusqu'à présent les fibres synthétiques ont enlevé au coton brut la part de l'augmentation globale de la consommation de fibres, sans avoir causé une diminution nette de la consommation mondiale de coton brut.
 - (3) En réalité les possibilités de voir se multiplier la production de fibres chimiques sont faibles, étant donné les énormes investissements nécessaires à la création d'une capacité de production optimum.

agriculture. Ainsi les cultivateurs de coton américains seront en compétition directe avec les producteurs des mêmes biens du tiers monde.

Une telle confrontation permettrait alors l'élimination naturelle des producteurs qui sont incapables de concurrencer d'une façon efficace - compte tenu des efforts de recherches de marchés et de promotions de ventes considérables - les producteurs de fibres artificielles et synthétiques.

ANNEXE

STATISTIQUE

Tableau No 1 a) Evolution de la production par pays producteurs de 1932-34 à nos jours

Année commerciale	I		II		III		IV		V		VI	
	Product. : monde. MB	Product. : Etats-U.	Product. : Inde (1)	Product. : URSS (2)	Product. : Brésil (3)	Product. : Chine (4)	Product. : Egypte (5)	Product. : reste du monde (6)				
1933/34	20,9	18,0	4,0	1,9	1,1	2,9	1,7					
34	23,8	8,6	3,8	2,5	1,1	3,3	1,8					Moyenne
35	27,5	10,6	4,7	3,9	1,6	2,6	1,7					33-38
36	32,3	12,4	4,9	3,9	1,7	2,8	1,8				4,0	
37	39,0	16,9	4,5	2,7	2,1	3,5	2,2					
38	29,9	11,9	4,0	3,8	1,9	2,3	1,7					
39	29,9	11,6	3,9	4,0	2,1	1,9	1,8					moyenne
40	31,2	12,5	4,9	3,0	2,5	2,3	1,9					38-44
41	27,9	10,7	4,6	3,0	1,8	2,4	1,7				3,3	
42	27,3	12,6	3,7	--	2,1	--	9,8					
43	25,6	11,4	4,0	--	2,6	1,5	0,7					
44	24,8	12,2	2,6	--	1,5	1,6	0,9					
45	21,1	9,0	2,3	1,7	1,3	1,8	0,9					moyenne
46	21,5	8,6	2,3	2,2	1,5	1,9	1,2					45,5
47	25,2	11,6	2,5	2,6	1,2	2,1	1,2				3,1	
48	29,1	14,8	1,9	3,4	1,5	2,1	1,4					
49	31,2	16,1	2,3	4,0	1,3	2,5	1,7					
50	28,2	10,0	2,3	5,2	1,6	3,6	1,9					
51	35,7	15,1	3,1	5,6	1,9	4,8	1,9				3,6	
52	35,8	15,1	3,0	5,6	1,5	5,5	1,9				2,5	
53	31,1	16,4	3,7	6,1	1,4	5,5	1,3				4,5	
54	38,6	13,7	4,4	6,5	1,6	4,7	1,5				6,1	
55	42,7	14,7	3,8	6,1	1,7	6,5	1,8				8,6	
56	42,2	13,3	4,1	6,8	1,3	6,0	1,6				9,2	
57	41,5	10,9	4,4	6,6	1,3	7,5	1,8				9,0	
58	44,4	11,6	4,1	6,8	1,4	8,7	1,9				8,8	
59	46,5	14,5	3,3	7,3	1,7	8,3	1,7				11,22	
60	47,1	14,2	4,6	6,8	1,9	6,2	1,8				11,2	
61	45,0	24,3	4,0	7,0	2,5	4,1	2,5				11,6	
62	47,8	24,8	4,8	6,7	2,9	4,2	2,1				12,6	
63	50,1	15,4	5,2	8,1	2,3	4,7	2,0				12,5	
64	51,3(1)	15,3	4,7	8,2	2,1	5,7	2,3				13,0	
65 (7)	51,5	14,6	4,0	8,5	2,9	--	--					
66 (7)	47,6	9,4	4,4	4,2	1,9	--	--					

b) Evolution de la production en chiffres relatifs (8)

Année commerciale	Product. III et V	Product. II, IV, VI	I en % de prod. monde	III et V en % prod. monde	II, IV, VI en % prod. monde	Prod. des 6 en % prod. monde	Prod. reste du monde en %
1933-38	5,5	7,7	42,6	18,4	25,9	86,9	13,2
1939-44	5,2	7,4	42,8	18,6	26,6	88,2	11,8
1946-50	5,5	5,0	44,9	20,8	18,9	88,5	11,5
51	10,4	6,9	42,3	29,1	19,3	89,8	10,2
52	11,2	6,4	42,2	31,1	17,9	93,0	7,0
53	11,6	6,4	41,9	29,7	16,4	86,4	11,6
54	11,2	7,5	35,5	29,0	19,4	84,2	15,8
55	12,4	7,3	34,4	29,0	17,1	79,9	20,2
56	12,8	7,5	31,5	30,3	17,7	78,2	21,8
57	14,1	7,5	26,3	33,9	16,3	78,3	21,7
58	15,5	7,5	23,9	34,9	16,9	80,1	19,9
59	15,6	6,7	31,2	33,5	16,5	75,1	21,9
60	13,0	8,3	30,0	27,6	17,6	76,2	23,8
61	11,1	8,4	31,8	24,4	17,7	74,2	25,8
62	10,9	9,3	30,9	22,8	19,4	78,6	21,4
63	12,8	9,5	30,7	25,5	18,9	76,0	24,4
64	13,9	9,1	29,7	27,0	17,7	74,6	25,3

Tableau No 2 Evolution structurelle des pays producteurs en dehors des 6 grands entre

1945-46 et 1964-65

Pays	Qn. prod. 1945-46	Pays	Qn. prod. 1964-65	Rang du pays en 1964-65	Rang du pays en 1945-46
Pakistan	1,2	Mexique	2,4	1	2
Mexique	0,4	Pakistan	1,7	2	3
Pérou	0,3	Turquie	1,4	3	7
Argentine	0,19	Syrie	0,8	4	12
Soudan	0,19	Pérou	0,6	5	3
Ouganda	0,18	Argentine	0,6	5	4
Congo	0,16	Soudan	0,6	5	5
Turquie	0,1	Iran	0,5	6	9
Rép. fr. Afr.	0,1	Espagne	0,5	6	14
Corée d. S	0,09	Nicaragua	0,5	6	15
Mozambique	0,09	Ouganda	0,3	7	5
Iran	0,04	Grèce	0,3	7	11
Paraguay	0,03	Colombie	0,3	7	12
Tanzanie	0,03	Salvador	0,3	7	13
Thaïlande	0,03	Guatemala	0,3	7	16
Burma	0,03	Tanzanie	0,2	8	11
Nigéria	0,03	Nigeria	0,2	8	11
Grèce	0,03	Mozambique	0,2	8	9
Colombie	0,02	Afghanistan	0,18	9	12
Angola	0,02	Afr. Eq. fr.	0,17	10	8
Syrie	0,02	Burua	0,07	11	11
Afghanistan	0,02	Rép. Afr. S.	0,06	12	16
Venezuela	0,01	Bulgarie	0,06	12	13
Salvador	0,01	Thaïlande	0,06	12	11
Bulgarie	0,01	Paraguay	0,05	13	10
Rhodésie	0,01	Venezuela	0,04	14	13
Espagne	0,008	Rhodésie	0,04	14	13
Nicaragua	0,004	Congo	0,03	16	6
Guatemala	0,003	Corée	0,02	16	8
Rép. Afr. S.	0,003	Angola	0,02	16	12
	<u>3,525 MB</u>		<u>13,5 MB</u>		

Explications des tableaux statistiques :

Sources qui ont servi à élaborer les tableaux .

Sauf indication contraire, les deux tableaux sont basés sur les chiffres publiés par le United States Department of Agriculture, Economic Research Service, Economical and Statistical Analysis Division, Washington", intitulé :

"Statistic on Cotton and Related Data"

"Statistical Bulletin 319, et supplément annuel.

Sauf indication contraire, les quantités indiquées sont des MB standard de 500 livres, poids net.

(1) Jusqu'en 1945-46, l'INSEE op. cité p. 52 a indiqué des balles à 400 kg. Nous avons transformé ces statistiques en balles à 500 kg.

(2), (3) et (4) Chiffres jusqu'en 1944-45, rapportés par l'INSEE op. cité p. 53 à 55. Source de ces chiffres Coton Yearbook 1945.

(5) Jusqu'en 1944-45, Source M. Y. Sarki, op. cité p. 37.

Source de ce livre, numéro spécial de référence avril 1959, Coton Statistiques mensuelles.

(6) - Reste du monde équivaut à la production mondiale moins celle des EU, Inde, URSS, Chine, Egypte.

(7) - CIRFS, Bulletin d'information, Paris 1967, p. 14-15.

(8) - Ces pourcentages ont été calculés d'une façon approximative par l'auteur.

Tableau No 3 Evolution de la consommation mondiale de coton par pays
de 1938-1965 (1)

	Etats-U.	URSS	Chine	Inde	G. B.	Japon	France	Allemagne
1938 (2)	6,9	2,7	1,4	3,6	2,6	2,9	1,2	1,4
1948	7,8	2,3	2,7	3,7	2,0	0,7	1,0	0,6
49	8,8	3,3	2,7	3,2	2,0	1,0	1,0	0,9
1950	10,5	3,9	3,2	3,1	2,1	1,6	1,2	1,0
51	9,2	4,2	4,2	3,5	1,8	1,8	1,2	0,9
52	9,5	4,4	5,0	3,9	1,6	2,0	1,1	1,0
53	8,6	4,7	5,5	4,0	1,8	2,4	1,3	1,2
54	8,8	5,1	5,3	4,1	1,7	2,1	1,3	1,3
55	9,2	5,0	5,9	4,3	1,5	2,3	1,2	1,3
56	8,6	5,4	6,2	4,5	1,5	2,6	1,4	1,4
57	8,0	5,7	6,8	4,4	1,4	2,4	1,4	1,4
58	8,7	6,0	8,5	4,4	1,3	2,4	1,1	1,4
59	9,0	6,2	8,7	4,4	1,3	2,9	1,3	1,5
1960	6,2	6,2	6,8	4,6	1,2	3,4	1,4	1,5
61	6,9	6,2	4,6	4,9	1,0	3,2	1,3	1,4
62	6,4	6,3	4,6	4,9	1,0	3,0	1,3	1,3
63	6,6	6,6	5,5	5,2	1,0	3,1	1,3	1,3
64	9,1	--	--	--	0,9	3,1	1,4	1,9
65	9,4	--	--	--	0,9	3,1	1,3	1,4

Consommation de ces mêmes pays en % de la consommation mondiale (3)

1938 (2)	22,9	10,4	5,4	13,1	8,2	11,0	4,4	5,2
1950	30,1	10,5	8,4	9,1	6,0	4,7	3,5	2,9
51	27,2	12,4	12,4	10,3	5,3	5,3	3,5	2,6
52	26,8	12,4	14,1	11,0	4,5	5,6	3,1	2,9
53	23,9	12,6	14,7	10,8	4,9	6,7	3,5	3,2
54	25,0	13,7	13,8	10,7	4,4	5,5	3,4	3,4
55	23,3	12,7	14,9	10,9	3,8	5,8	3,0	3,3
56	20,7	13,0	14,9	10,9	3,6	6,7	3,3	3,3
57	19,4	13,8	16,3	10,6	3,4	5,8	3,3	3,3
58	19,8	13,7	19,3	10,0	2,8	5,4	3,2	3,2
59	19,3	13,3	18,3	9,4	2,6	6,2	3,2	3,2
1960	18,0	13,6	14,9	10,1	2,9	7,5	3,3	3,3
61	20,0	13,9	10,3	11,0	2,8	7,2	3,1	3,1
62	19,2	14,4	10,5	11,2	2,3	6,9	3,0	3,0
63	18,8	13,9	11,9	11,3	2,4	6,8	2,8	2,8

Sources et explications :

(1) Sauf indications contraires les données sont fournies par :

"Statistics on cotton and related data" op. cité

Il s'agit de consommation de coton de toute origine en 1 Mio de balles sauf pour les Etats-Unis où les balles sont des Running balls, il s'agit de balles de 500 livres poids net.

(2) Source INSEE op cité p. 64

(3) Trad. en pourcentages approximatifs calculés par l'auteur

Tableau No 4 : Les exportations sur le marché mondial du coton brut entre 1933 et 1965 (1)

	Monde (a)	Etats-U.		Inde		U. A. R.		Brésil		Mexique		URSS		Total-EU		Autres	
		(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
1933	14,1	7,9	2,8	1,9	0,3	--	--	--	--	--	--	6,2	1,2				
34	11,7	5,0	2,6	1,7	0,7	--	--	--	--	--	(2)	6,6	1,5				
35	13,6	8,3	3,0	1,7	0,7	--	--	0,2	--	--	(2) etc	7,6	2,0				
36	14,3	5,7	<u>45,0</u>	3,8	<u>20,3</u>	1,8	<u>13,3</u>	1,0	<u>6,8</u>	0,1	<u>0,5</u>	--	<u>0,4</u>	8,6	<u>55,7</u>	2,1	<u>15,2</u>
37	13,6	6,0	1,7	1,8	1,1	--	--	--	--	0,2	--	7,0	2,1				
38	11,8	3,5	2,7	1,7	1,6	--	--	--	--	--	--	8,3	2,2				
39	13,2	6,5	2,2	1,6	0,9	--	--	--	--	0,1	--	6,7	1,9				
1940	6,7	1,2	1,7	0,7	1,3	--	--	--	--	--	--	5,6	1,6				
41	5,7	1,2	0,8	1,1	0,8	--	--	--	--	--	--	4,5	1,8				
42	3,6	1,5	<u>26,0</u>	0,1	<u>12,8</u>	0,4	<u>16,0</u>	0,5	<u>10,0</u>	--	<u>0,8</u>	--	--	2,3	<u>72,0</u>	1,3	<u>30,0</u>
43	4,0	1,1	0,3	0,8	0,5	--	--	--	--	--	--	2,9	1,3				
44	4,9	1,9	0,3	0,8	0,5	0,1	--	--	--	--	--	3,0	1,3				
1945	9,2	3,7	0,8	0,9	1,5	0,3	--	--	--	--	--	5,3	1,8				
46	9,7	3,6	0,8	1,5	1,5	0,2	--	--	--	--	--	6,0	2,0				
47	8,7	2,0	<u>34,0</u>	0,7	<u>0,6</u>	1,6	<u>15,0</u>	1,0	<u>11,0</u>	0,4	<u>4,0</u>	0,7	<u>4,0</u>	6,7	<u>82,0</u>	1,5	<u>19,0</u>
48	11,2	4,9	0,2	0,7	1,7	1,0	0,2	0,5	0,5	0,5	0,5	6,3	1,9				
49	12,9	6,0	0,2	0,9	1,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	6,9	2,2				
1950	12,1	4,3	0,1	1,0	1,5	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	7,8	3,0				
51	12,5	5,7	0,1	0,9	0,9	0,4	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	6,7	2,8				
52	12,0	3,1	0,3	1,3	1,7	0,1	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	8,8	3,5				
53	13,4	3,9	0,1	0,9	1,5	1,4	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2	9,5	3,4				
54	12,4	3,6	0,2	0,6	1,0	1,0	1,3	1,6	1,6	1,6	1,6	8,8	3,1				
55	13,7	2,3	0,5	0,7	1,4	0,8	2,0	1,4	1,4	1,4	1,4	11,4	4,5				
56	16,0	7,9	0,3	0,5	0,9	0,4	1,3	1,5	1,5	1,5	1,5	8,2	3,3				
57	14,3	6,0	0,2	0,4	1,3	0,2	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	8,3	3,3				
58	13,5	2,9	0,3	0,3	1,4	0,2	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	10,6	5,0				
59	17,5	7,4	0,2	0,9	1,8	0,4	1,3	1,7	1,7	1,7	1,7	10,1	4,4				
1960	17,9	6,9	0,2	0,2	1,6	0,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	10,0	4,1				
(4) 61	15,6	4,9 (3)	0,2	0,3	1,1	0,9	1,5	1,8	1,8	1,8	1,8	10,7	5,0				
62	15,8	3,4	<u>30,1</u>	0,3	0,7	1,4	<u>8,4</u>	1,1	<u>5,4</u>	1,9	<u>9,6</u>	1,5	<u>10,0</u>	12,4	--	5,5	<u>31,3</u>
63	18,0	5,7 (3)	0,2	0,7	1,4	1,0	1,4	1,8	1,8	1,8	1,8	12,3	5,6				
64	16,6	4,0 (3)	0,2	0,5	1,6	1,0	1,6	2,0	2,0	2,0	2,0	12,6	5,7				
65																	

Sources de ce tableau

(1) USDA Statistics on cotton and related data

(2) Année du calendrier

(3) Exportations de coton national seulement

(4) A partir de 1961 les données sont fournies par ICAC "Report on the development of World situation

(a) Quantités en 1 M B de coton de 500 livres poids net

(b) Pourcentage de l'exportation des différents pays par rapport aux exportations mondiales

Tableau No 5 Les importations et le marché mondial de coton brut

	de 1933-1965 (1)					Total	% de ces pays par rapport aux importations mondiales
	Japon	R. - Unis	Allemagne	France	Italie		
1933	3,6	3,0	1,9	1,4	1,0		
34	3,6	2,4	1,2	0,9	0,7		
35	3,8	3,2	1,3	1,4	0,7		
36	4,7	3,1	1,0	1,3	0,8	9,7	74 %
37	2,1	3,2	1,2	1,3	0,8		
38	2,8	3,2	1,2	1,0	0,6		
39	2,5	3,7	--	1,4	0,7		
40	--	1,3		0,09	0,05		
41	--	2,7	--	0,04	0,01		
42	--	1,7	--	0,01	--		
43	--	2,0	--	--	--		
44	--	1,8	--	0,5	--		
45	--	1,9	--	1,3	0,5		
46	0,7	1,8	--	0,8	1,1		
47	0,7	1,8	--	0,8	0,8	5,1	49,5 %
48	0,9	2,2	0,7	1,0	0,9		
49	0,9	1,9	1,0	1,3	1,0		
50	1,9	2,0	0,9	1,0	1,0		
51	1,6	1,8	0,9	1,2	0,8		
52	2,0	1,3	1,0	1,3	0,8		
53	2,4	1,8	1,3	1,4	0,7		
54	2,0	1,5	1,2	1,3	0,7		
55	2,4	1,5	1,3	1,2	0,7		
56	2,9	1,8	1,7	1,6	0,9		
57	2,4	1,4	1,5	1,2	0,8		
58	2,5	1,2	1,2	1,0	0,8		
59	3,3	1,4	1,7	1,5	1,2		
60	3,5	1,1	1,4	1,4	1,0		
61	2,9	0,9	1,3	1,2	1,0	7,7	46,4 %
62	3,0	1,0	1,3	1,2	1,0		
63	3,2	1,2	1,5	1,3	1,0		
64	3,4	1,0	1,3	1,0	0,7		
(2) 65	3,1	1,0	1,2	1,1	1,0		
66							

Sources :

(1) Statistics on cotton and related data, op. cité
I. C. A. C. various monthly review.

(2) CIRFS, Informations, Paris 1967, p. 106-107.

Tableau No 6 Production, Consommation, Importations et Exportations des Pays Producteurs de Coton
face aux importations des Pays non-producteurs de Coton

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Etats-Unis	15	8,6	4	0,07	C X	1,4	Japon
USSR	8	8,6	2	0,7	C X	1,3	Allemagne
Chine	5	5,5	-	0,8	M	1,1	France
Inde	5	5,2	0,2	0,6	C	0,9	Royaume-Uni
Mexique	2	0,5	1,6		X C	0,7	Italie
Brsil	2	1,1	0,9		C X	0,7	URSS
UAR	2	0,6	1,5		X C	0,6	Pologne
Pak	1	0,2	0,5		X C	--	
Turquie	1	0,5	0,7		X C	0,5	Hong-Kong
Syrie	0,7	0,09	0,7		X	0,4	Portugal
Prou	0,6	0,09	0,4		X	0,4	Tchcoslovaquie
Soudan	0,5	0	0,4		X	0,4	Allemagne de l'Est
Argentine	0,5	0,4	0,1		C	0,4	Canada
Iran	0,5	0,2	0,3		C X	0,4	Belgique
Nicaragua	0,5	-	0,5		X	0,4	Hollande
Espagne	0,4	0,5	-	0,1	C M	0,3	Hongrie
Grce	0,3	0,16	0,16		X C	0,3	Roumanie
El Salvador	0,3	0,03	0,25		X	0,3	Chine Thaïlande
Uganda	0,3	-	0,3		X	0,2	Suisse
Guatemala	0,3	-	0,3		X	0,1	Chili
Colombie	0,3	0,26	0,03		C	0,1	Philippines
Tanzanie	0,2	-	0,2		X	0,1	Australie
Nigeria	0,2	0,06	0,08		X C	0,1	Autriche
Tchad	0,1	-	0,15		X	0,08	Suède
Mozambique	0,1	-	0,17		X		
Afghanistan	0,1	0,04					
Burma	0,08	0,03	0,06		X C		
Thaïlande	0,07	0,09	-		C		
Bulgarie	0,06			0,2	M		
Israéli	0,06	0,1	-		M		
Afrique S.	0,06	0,14	-	0,1	M		
Paraguay	0,06	0,01	-		M		
Congo-Kinshasa	0,04	0,03	0,01		C X		
Italie	0,02	-		0,7	M		
Yugoslavie	0,02	-		0,4	M		
Corée du Sud	0,01	-		0,3	M		

Explications :

- (1) Pays producteurs de Coton brut
- (2) Qn. produite par ces pays
- (3) Qn. consommée dans ces pays
- (4) Qn. exportée par pays producteurs
- (5) Qn. importées par pays producteurs
- (6) Ces lettres indiquent si un pays Consomme (C), Exporte (X), ou importe (M) principalement du coton.
- (7) Qn. de Coton importée par des pays non-producteurs de coton
- (8) Pays non-producteurs de coton.

Sources :

Les chiffres ayant trait à la production, à l'exportation et à l'importation ont été fournis par :
 ICAC, 25ème séance plénière Doc. 17-XXV, juin 1966
 Il s'agit de l'année commerciale 64-65 en Mio. de balles
 (La consommation est une moyenne de 63/64-64/65
 Les Chiffres pour la Consommation USDA Stat. on Cotton and related data.

Tableau No 7 Influence du prix du coton américain sur celui des différentes variétés de coton d'autres provenances

Année commerc. <u>A</u>	E. -U. SLM 15/16"	Indes Broach Digvijag fine 7/8'	E. -U. SLM 1 "	Pakisi, Karachi 289 FS fine SG	E. -U. SLM 31/31"	Brésil Type 5	E. -U. M 1-1/8'	Egypte Ashamon G
1950	41.56	39.00	42.20	62.39	41.78	60.30	47.50	47.28
51	38.92	40.22	39.56	51.85	39.21	51.78	43.82	60.74
52	34.42	32.08	35.26	35.04	35.53	47.11	39.51	38.30
53	33.32	33.46	34.29	34.67	33.82	33.78	38.47	37.44
54	33.81	30.66	34.84	35.79	34.32	36.59	40.16	41.17
55	33.35	26.74	34.36	30.40	38.85	31.70	40.21	41.93
56	23.73	27.67	25.11	28.82	24.33	40.10	31.36	47.44
57	23.73	26.98	25.32	28.86	24.46	39.30	32.40	43.42
58	24.28	25.94	26.04	25.98	25.07	26.73	32.58	40.66
59	20.18	26.54	22.05	26.00	21.12	20.39	27.57	43.78
1960	22.36	26.55	23.78	27.98	23.05	22.51	28.65	40.17
61	23.68	27.05	24.83	27.35	24.24	20.19	28.81	35.87
62	23.23	28.04	24.41	22.27	23.74	15.50	29.10	29.10
63	22.84	31.46	24.04	22.25	23.36	14.89	29.62	29.09
64	22.43	32.23	25.24	26.51	22.94	19.80	30.20	33.04
65	21.94	33.78	23.11	24.92	22.44	21.00	29.78	26.80

Sources

Isaux :

Tableau A : Prix sur le marché national, poids net plus taxes à l'exportation là où elles sont exigées.

Les prix ont été relevés une fois par semaine

A partir de 1956 les prix américains sont les prix de vente de la CCC à emplacement moyen, ceci jusqu'en 1959. Par la suite il s'agit du prix moyen sur 14 marchés-taux des paiements en nature pour l'exportation.

Influence du prix du coton américain sur celui des différentes variétés
de coton d'autres provenances

Année commerc. <u>B</u>	E. -U. M 1-1/32	Mexico	Nicara- gua	E. -U. SM 1-1/32	Syrie	URSS	E. -U. SM 1-1/16	Iran	E. -U. SM 1-1/8 ^u	Uganda
1952	46.83	45.15	--	47.39	45.08	--	47.84		49.66	
53	38.85	37.63	--	39.34	37.21	--	39.79		41.67	41.34
54	39.60	36.59	--	39.99	39.58	--	40.63		42.08	44.62
55	39.75	36.04	--	40.63	36.13	33.60	40.99	33.04	42.74	43.07
56	33.89	32.26	--	35.11	33.72	33.87	35.76	34.54	37.18	44.41
57	31.54	31.95	31.53	33.41	32.81	33.79	34.36	33.15	36.75	41.44
58	31.77	30.18	29.11	33.92	33.41	33.09	34.88	32.28	36.34	35.75
59	28.29	27.08	26.11	29.78	27.62	27.87	30.49	28.57	31.72	33.56
1960	27.78	28.18	27.41	28.96	29.34	29.78	29.83	30.08	31.05	28.44
61	28.86	29.16	28.76	29.81	30.13	31.19	30.78	30.66	32.32	36.48
62	29.26	28.45	29.29	29.92	29.45	30.05	30.55	30.28	32.00	35.03
63	28.01	28.21	27.60	29.38	28.82	29.35	29.45	29.46	31.36	35.11
64	27.74	28.60	27.64	28.55	28.44	31.02	29.37	29.87	31.35	37.22
65	27.35	27.76	26.40	28.25	28.05	29.43	29.31	28.78	31.39	35.63

Sources

Tableau B : Prix moyens de cert. qualités de coton c. i. f. Liverpool.

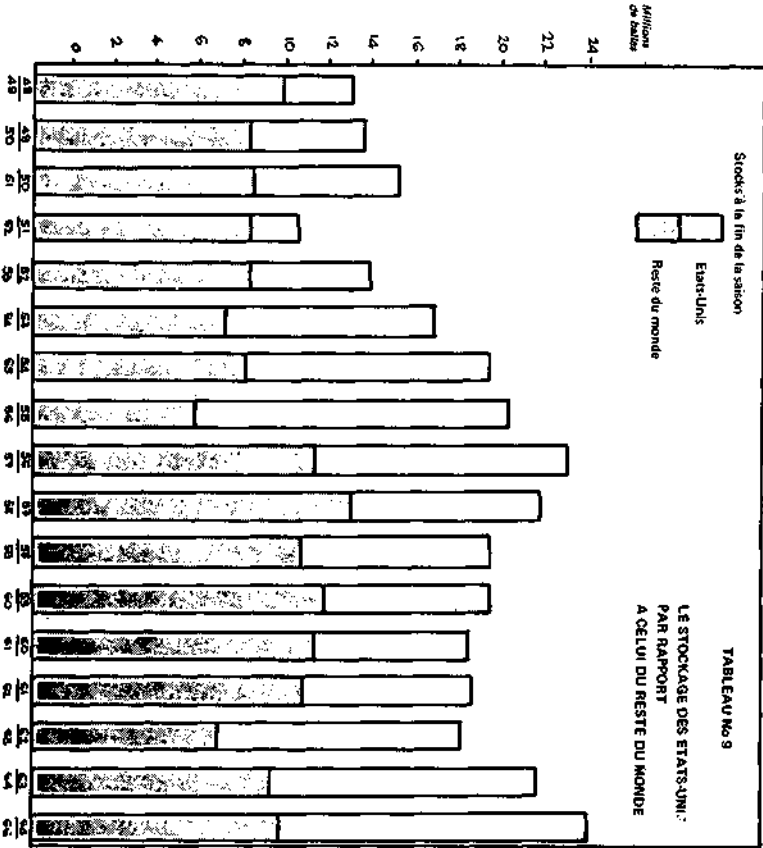
Sources pour les deux tableaux : "USDA Foreign agricultural service and cotton division, Agricultural Marketing Service".

Tableau 8 Les stocks des Etats-Unis et du reste du monde de 1933-1965

Année	Total mondial	Total Etats-Unis	C. C. C.	Autres stock Etats-Unis
1933	17,1	8,2	3,0	4,7
1934	17,5	7,7	6,0	1,2
1935	15,1	7,2	3,2	2,1
1936	13,6	5,4	1,6	2,8
1937	13,7	4,5	6,4	4,6
1938	22,7	11,5	11,0	1,9
1939	21,8	13,0	8,7	1,8
1940	20,3	10,6	7,0	5,1
1941	22,2	12,7	6,6	4,0
1942	22,6	11,6	5,4	5,3
1943	23,6	10,6	6,7	4,0
1944	25,4	10,7	6,9	4,2
1945	29,8	11,1	0,7	6,5
1946	26,1	7,3	0,05	2,5
1947	19,6	2,5	0,04	3,0
1948	15,0	3,0	3,8	1,5
1949	15,4	5,2	3,5	3,3
1950	17,0	6,8	0,08	2,2
1951	12,3	2,2	0,3	2,5
1952	15,7	5,6	2,0	3,6
1953	18,7	9,7	7,0	2,7
1954	21,2	11,2	8,1	3,0
1955	22,1	14,5	9,8	4,6
1956	24,6	11,3	5,2	6,1
1957	23,5	8,7	2,9	5,4
1958	22,1	8,8	7,0	1,8
1959	21,2	7,6	5,0	2,5
1960	20,3	7,2	1,5	5,7
1961	20,3	7,8	4,7	3,1
1962	19,7	11,2	8,1	3,0
1963	23,2	12,3	10,4	1,9
1964	25,9	14,3	11,6	2,7
1965	28,2			

Sources : Ce tableau a été composé de différents tableaux publiés par l'USDA dans "Statistics on cotton and related data" op. cité.

Remarques : Voir aussi la description graphique du stockage des Etats-Unis par rapport au reste du monde (page suivante)



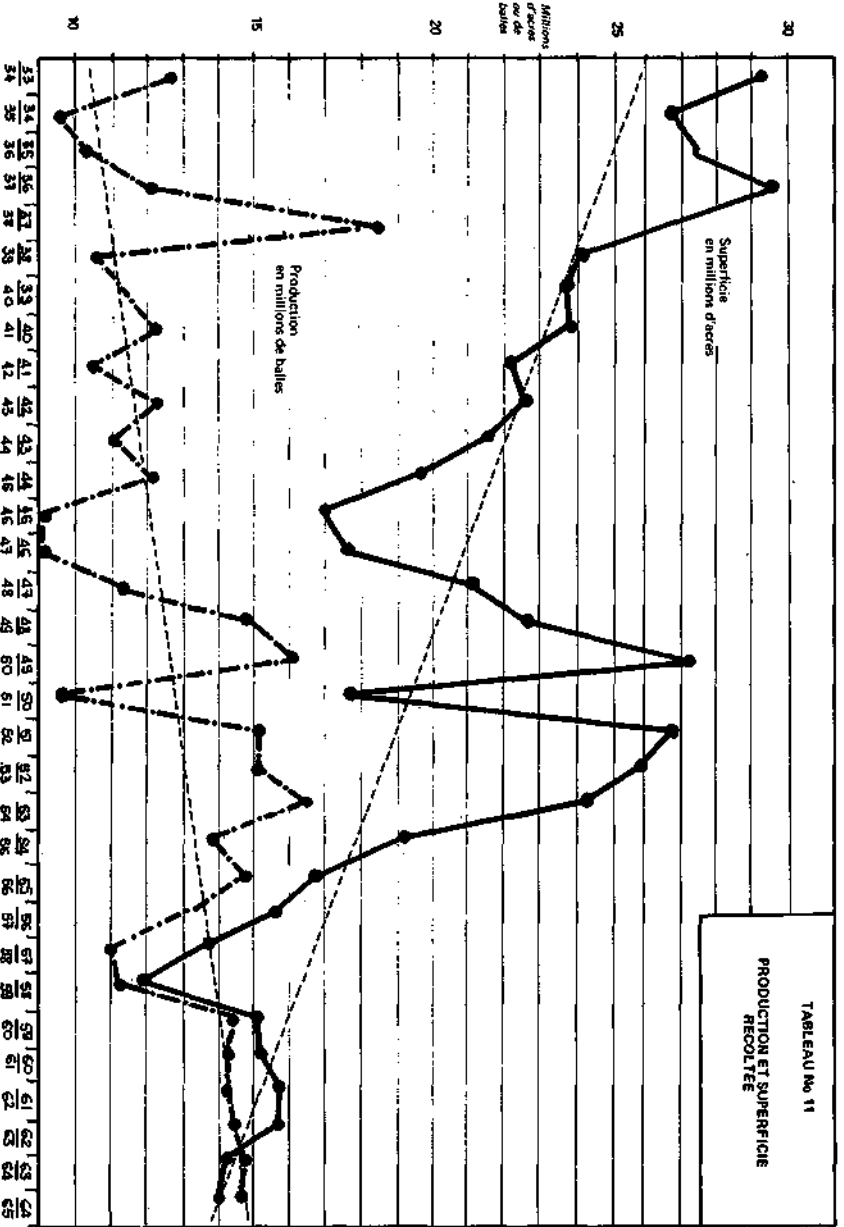


Tableau No 12 Soutien de prix par rapport au prix paritaire
et au prix moyen reçu à la ferme et effet
sur le stock CCC

	Taux prêt moyen (1)	Prix pari- taire (2)	Prix à la ferme (3)	Qn de coton sous prêt de la CCC Dépôt / % réc. / Repr. (5) (6) (4)		
1933	10,00	14,76	10,18	1,9	48,9	1,9
34	12,00	15,75	12,35	4,6	48,9	2,9
35	10,00	16,00	11,08	0,1	1,1	0,1
36	--	15,62	12,36	--	--	--
37	9,00	16,62	8,4	5,6	38,6	0,3
38	8,30	15,62	8,6	4,48	38,6	4,45
39	8,70	15,13	9,09	0,03	0,3	0,03
1940	8,90	15,50	9,86	3,2	25,9	3,2
41	14,02	16,12	16,95	2,2	21,1	1,8
42	17,02	18,60	18,90	3,1	25,3	1,8
43	18,41	19,96	19,76	3,6	32,3	2,7
44	20,03	20,83	20,72	2,1	17,9	2,0
45	19,84	21,20	22,51	0,2	2,5	0,2
46	22,83	24,30	32,63	0,1	1,7	0,1
47	26,49	28,27	31,92	0,3	2,4	0,3
48	28,79	30,88	30,38	5,3	36,2	1,5
49	27,28	30,18	28,57	3,2	20,1	3,1
1950	27,90	31,06	39,90	--	0,1	--
51	30,46	33,85	37,69	1,1	7,4	0,9
52	30,91	34,35	34,17	2,3	15,4	0,6
53	30,80	34,22	32,10	6,8	45,9	2,0
54	31,38	35,09	33,52	2,3	17,0	0,6
55	31,7	35,22	32,27	7,3	49,9	1,2
56	29,34	35,56	31,63	4,8	36,7	1,1
57	28,81	36,93	29,46	3,7	33,6	1,2
58	31,23	38,55	33,09	6,8	59,7	0,8
59	24,70 B 30,40 A	38,00	31,56	0,3 B 0,6 A	2,3	0,3 6,7
1960	23,18 B			0,5 B	3,8 B	0,5 B
	28,97 A	38,50	30,08	7,8 A		7,7 A
61	30,14	38,83	32,80	4,8	33,8	1,8
62	30,17	39,25	31,74	6,8		2,1
63	31,22 (6)	40,27	32,02	8,0		2,0
64	28,70 (6)	40,75	29,43	7,2		1,4
65	29,00 (7)					

- Source : (1) ICAC, Statistiques on cotton and related data ... Il s'agit du taux de prêt attribué, en cents par Livre (poids) pour tout coton LM et mieux et 7/8" et plus lg.
En 59/60 et 60/61 les deux programmes sont indiqués
-- en 1938, pas de programme de soutien de prix.
- (2) Source ICAC, Plenary meeting 1965, p. 154
- (3) Moyenne pondérée calculée par "Statistical reporting Service" in Stat. on Cotton and related data;
- (4) Idem à (2)
- (5) Même source que (1) tableau 152, En millions de running balles Sans signes part, les chilières ont été compilés dans des sources diverses, ICAC monthly reviews, OCDE Rapport sur les politiques agricoles,
- (6) M 15/16"
- (7) Taux de prêt officiels (voir texte p. 138)

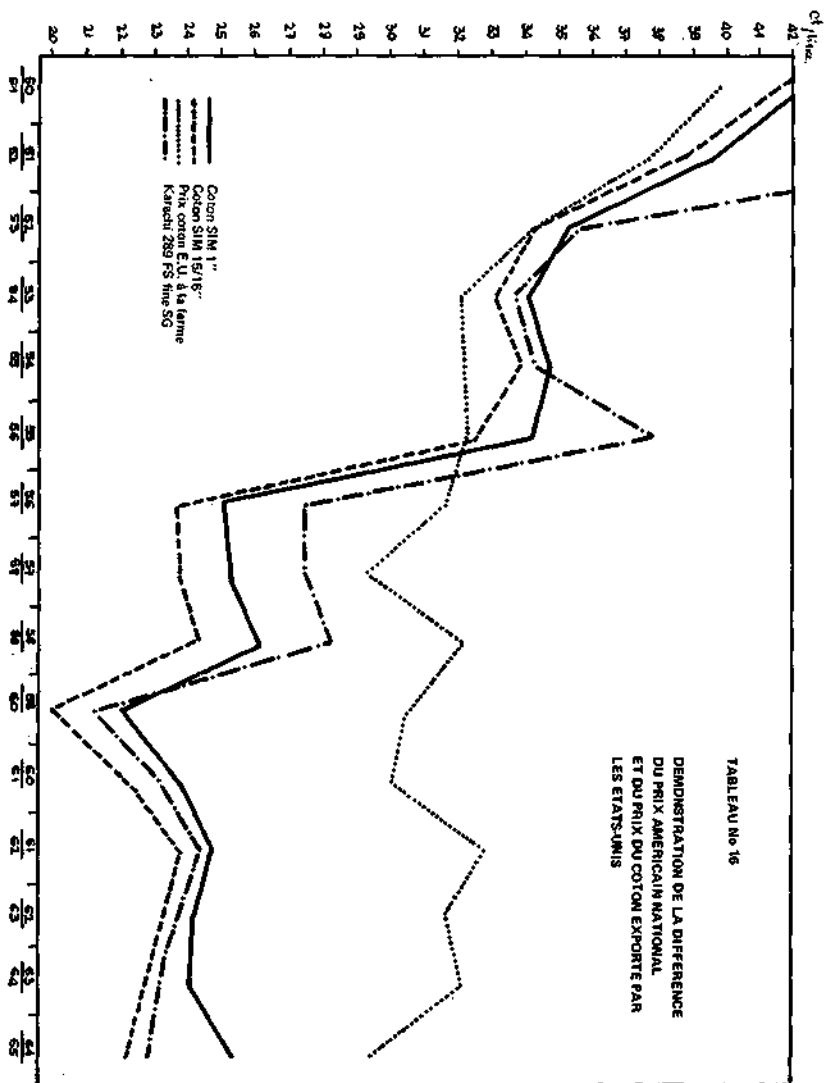


Tableau No 18 L'augmentation de la production des fibres artificielles et synthétiques dans le monde de 1951/52 - 1964/65 (1)

Année commerc.	Fibres artificielles			Fibres synthétiques			Grand Total
	Tissus	Fils	Total	Tissus	Fils	Total	
1951	0,96	0,85	1,82	0,07	0,03	0,1	1,93
1952	0,83	0,77	1,60	0,09	0,03	0,13	1,72
1953	0,94	0,93	1,88	0,11	0,03	0,16	2,06
1954	0,92	1,10	2,03	0,14	0,05	0,19	2,25
1955	1,05	1,23	2,28	0,16	0,08	0,26	2,58
1956	1,03	1,36	2,28	0,2	0,10	0,30	2,74
1957	1,06	1,42	2,47	0,25	0,15	0,40	2,94
1958	0,96	1,32	2,28	0,27	0,15	0,41	2,75
1959	1,09	1,43	2,52	0,35	0,23	0,57	3,18
1960	1,13	1,47	2,60	0,42	0,29	0,71	3,41
1961	1,14	1,55	2,69	0,5	0,36	0,83	3,61
1962	1,20	1,66	2,86	0,63	0,44	1,08	4,06
1963	1,22	3,83	3,75	0,75	0,55	1,29	4,48
1964 (2)	1,34	2,00	3,34	0,97	0,71	1,68	5,02
1965 (2)	1,36	2,00	3,36	1,12	0,92	2,04	5,40
1966 (2)	1,35	2,00	3,35	1,35	1,13	2,48	5,83

Sources : (1) ICAC : "Annual review of the world situation", 1963/64, op. cité, p. 27
 (2) CIRFS, Paris 1967, Bulletin d'information, p. 14/18/21.

Tableau No 19 Intégration de l'industrie cotonnière

	Mouvement d'intégration horizontale			Mouvement d'intégration verticale		
	Filature	Tissage	Finissage	Filature	Tissage	Finissage
Etats-Unis			Une certaine intégration	Forte réduction du nombre des entreprises depuis la 2ème guerre mondiale		
Canada	14 industries sur 39 emploient 73 % des travailleurs		77,1 % de la valeur ajoutée vendue par 3 Co	-----> mais spécialisation selon production		eo général
R. A. Féd.	Contrôle des cartels décroît			T. V. A. incite à l'intégration 2/3 des broches et métiers		
Autriche				82 % intégré plusieurs firmes même plus loin que finissage		
Belgique	95 %					
France	Augmentation à cause de la fermeture d'industries marginales / regroupement / rachat			-----> même chose		
Irlande				23 firmes collaborent (sur 30)		
Suède	4 firmes utilisent 70 % du coton brut importé					
Pays-Bas	5 firmes = 71,5 % des broches	5 firmes = 54 % métiers		} presque totalement intégré		
Grande-Bretagne	5 firmes = 41 % des broches	5 firmes = 8 à 10 % métiers		3 des 5 firmes filatures, relation avec ind. chimique	maj. de l'intégration	
Japon	135 filatures, dont 13 = 64 % des broches				12.000 ind. dont 35 font de la filature	

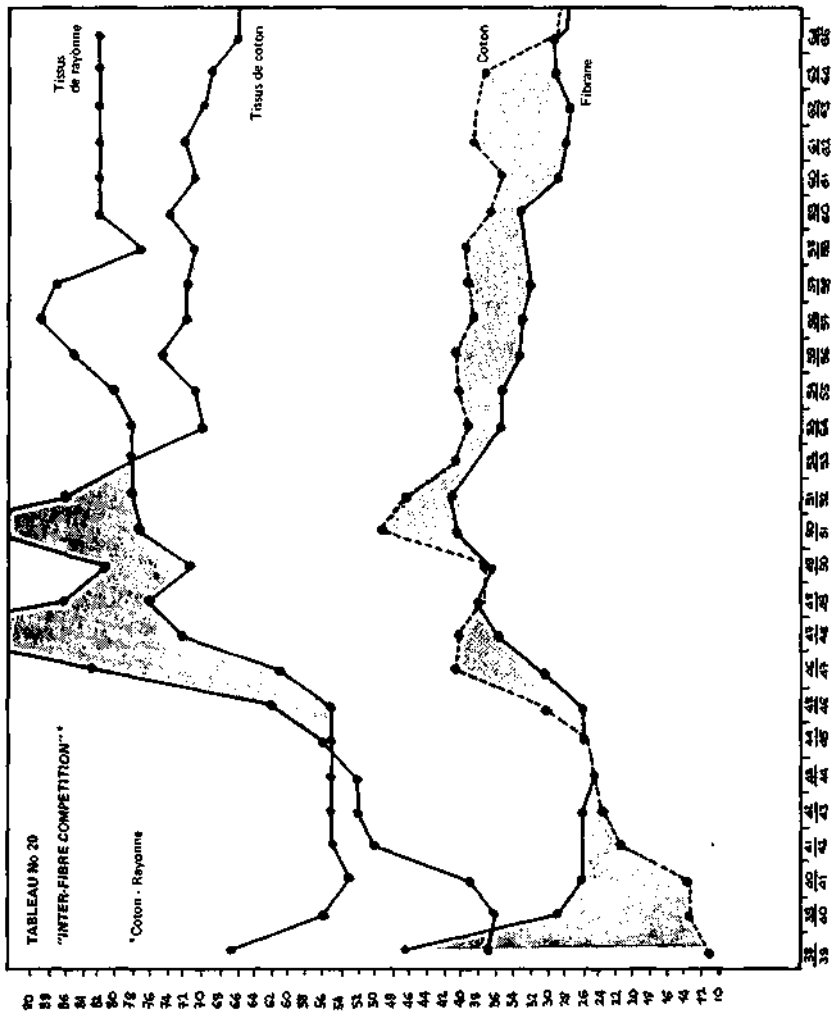


TABLEAU No 21

INFLUENCE DU PRIX DU COTON AMERICAIN
SUR LA QUANTITE DE
RAYONNE ET FIBRES SYNTHETIQUES
CONSOMMEES*

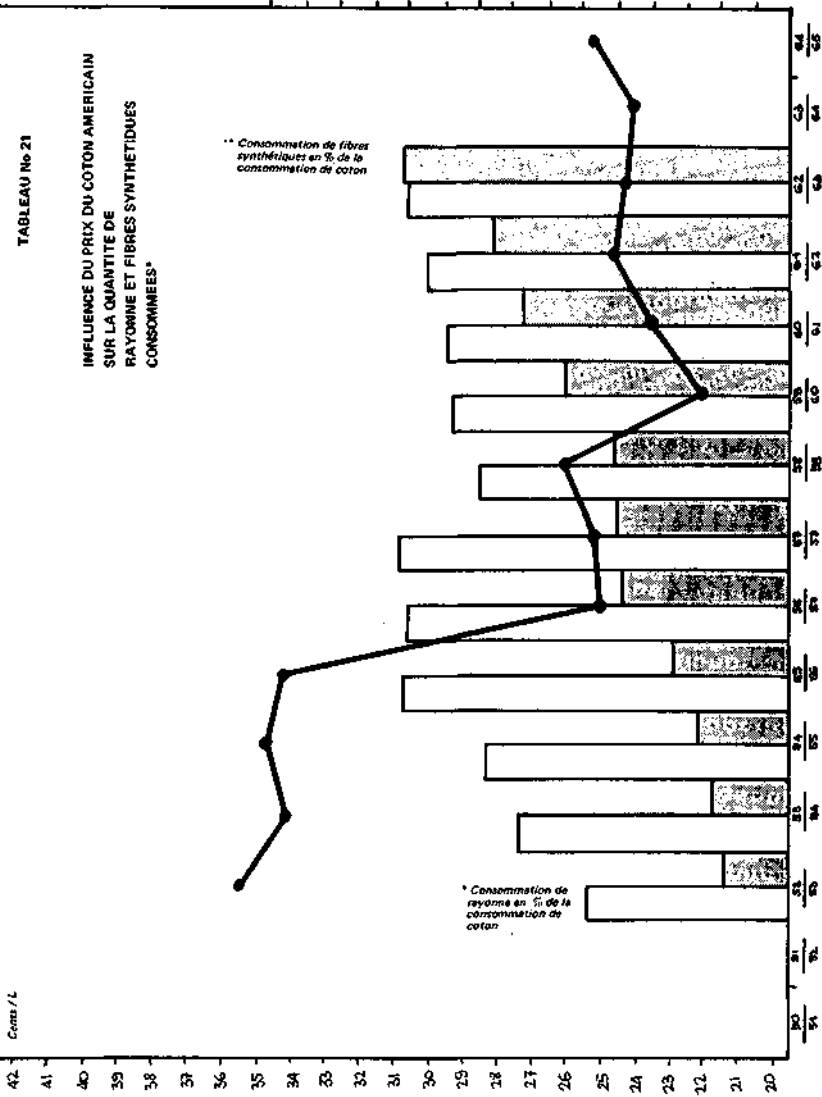


Tableau No 22 Avantages et désavantages d'une politique de stabilisation des prix

	AVANTAGES		DESAVANTAGES	
	Prix correspond à offre et demande	Prix est trop élevé	Prix correspond à offre et demande	Prix est trop élevé
Confiance générale dans le marché mondial	Elle existe et les stocks seront augm.	Cert. auteurs affirment que stable - à un niveau élevé reste un avantage	Aucun	Crainte de variation prix ou pol. d'export. achats min.
Producteurs des Etats-Unis	Diminution de la fluctuation prix	Prix peut être maintenu à un niveau élevé, du moins à court terme	Ni prix ni revenus ne seront augmentés à long terme	Par suite des modif. de l'offre et demande, les avant. deviennent désav.
Producteurs concurr. des exportations EU	Même chose que ci-dessus	Surprofit, augm., Rn., devl. econ., rentrée fiscale	Aucun	Même chose que ci-dessus
Consommateurs de fibres nat. ou art.	Limitation de la fluctuation prix et risque	Aucun	Fluct. due à guerre, depr. ou mod. lg. terme de l'offre	Prix trop élevés, voir aussi conc. autre fibres et prod. de p. s. d.
Concurrence entre diff. fibres	Base réaliste et stable	Aucun	Aucun	Désav. très net pour le coton / fibres art. et aussi fibres synth.
Stabilisation faite par les Etats-Unis	Pays s. d. profitent sans frais	A court terme p. s. d. profitent du surprofit	Chances pour une modif. de la politt. sont peu élevées	Danger d'une variation unilatérale et soudaine de la pol. de ce pays

Sources : Voir indication Chapitre 3, Section 1, paragraphe 1. (p. 181-184)

Tableau No 23 Avantages et désavantages de la politique
d'écoulement des surplus des Etats-Unis

	AVANTAGES	DESAVANTAGES
Pays exportateurs		
a) Etats-Unis		
Producteurs	Rente net de producteur	A long terme baisse de ventes
Consommateurs	-----	Paiement plus chers que concour.
Etat	Baisse du stock	Frais des exportations élevés
b) Concurrents		
Producteurs	-----	Souffrent de baisse de prix
Exportateurs	-----	Baisse des exportations à court terme
Etat	-----	Baisse recettes d'exportation, devises, recettes fiscales
Pays importateurs		
a) Pays industr.		
Consommateurs	Avantage car baisse de prix	Ev. instabilité marché
Etat	Ev. recettes douanières /	-----
b) Pays a. -dév.		
Consommateurs	Avantage car aide écon.	Moins rentable qu'aide monétaire
Etat	Economis de devises	-----
Concurrence inter-fibres		
	Avantage net pour le coton	Instabilité du marché mondial
Générale		
	Offre = Demande plus facile.	Condamnation du dumping
	Politique E.-U. très prudente.	Bourse à terme n'existe plus

Sources : Voir citations Chapitre VIII, Section 1, paragraphe 2 (p. 184-192)

B I B L I O G R A P H I E

L I V R E S

- ADAMS W. "American Industry" Macmillan Cp. N.Y. 1950
- BACHMANN J. "Price Practices and Price Policies" Selected writings
The Roland Press Co. N.Y. 1953
- BARANAY L. and MILLE J. C. "International Commodity Agreements"
Centro de estudio monetarios latinoamericanos, Mexico. 1963
- BAUER R. A. "American Business and Public Policy, The Politics of
Foreign Trade" N. Y. Atherton Press, 1963
- BAUER R. I. "Unternehmen Chemiefaser der deutschen Farbenindustrie"
Verlag für Wirtschaftspraxis, GMBH, Frankfurt/Main,
1962
- BENEDICT M. R. "Farm Policies of the United-States 1750-1950" N. Y.
The Twentieth Century Fund, 1953
- BENEDICT M. R. "Can we solve the Farm Problem ?" The twentieth
Century Fund, N. Y. 1955
- BENEDICT M. R. "The Agricultural Commodity Programs" N. Y. , The
Twentieth Century Fund, 1956
- BLACK J. D. "Parity, Parity, Parity" Cambridge, Mass. Harvard
Committee on Research in the Social Science, 1942
- BOSSHARDT "Die Schweizerische Textielindustrie im Internationalen
Konkurrenzkampf" Zürich, Poligraphischer Verlag, 1959
- BOUVARD "L'Agriculture dirigée aux Etats-Unis Paris, Librairie
technique et économique, 1935
- CHAPMANN "The Cotton Industry and Trade", London Methuen and Co,
1905

- DIMOCK M. E. "The New American Political Economy" N. Y. Harper, 1962
- DOCUMENTATION FRANCAISE "Le Marché Mondial de Coton" Notes et études documentaires, No 2251, 1957
- DOCUMENTATION FRANCAISE "Politique Agricole des Etats-Unis du New-Deal à 1956"
- DUMONT R. "Les Problèmes Agricoles en Pays sous-développés" Université, Leppes, Publication No 13, Paris, 1958
- DUMONT R. "Les Leçons de l'Agriculture Américaine" Flammarion, Paris, 1949
- EICHER K. C. "Agriculture in Economie Developpment", N. Y. Mac. Graw-Hill, 1964
- FLAMMING "Die Strukturwandlungen und Aussenhandels Verflechtungen der Welttextilwirtschaft"
- F. A. O. "Rapports de la FAO sur les Produits" Divers numéros
- FARLEY M. S. "Agricultural Adjustment under the New-Deal" Inst. of Pacific Relations, 1936
- FAUQUET L. G. "Histoire de la Rayonne et des Textiles Synthétiques" Librairie A. Colin, 1960
- GALBRAITH J. K. "A theorie of Price Controll", Cambridge, Harvard University Press, 1952
- GOTTMANN J. "Les Marchés de Matières Premières Librairie A. Colin, Paris, 1957
- GRAYSON H. "Price Theory in a Changing World" Macmillan Cp. N. Y. et Collier-Macmillan Ltd, London, 1965
- GRISWOLD A. W. "Farming and Democracy" N. Y. Harcourt, Brace and Co. 1948
- GRONDONA L. St. CLARE "Utilising World Abundance" G. Allen Unwin Ltd, London 1958
- HAGUE D. C. "The Economics of Man-Made Fibres" G. Dulkworth and Cp. Ltd, London 1957
- HALL A. J. "The Standard Handbook of Textiles, London Heywood Books, 1965

- HARCLOW H.G. "Agricultural Policy of the United States" Prentice Hall, 1956
- HARMON E. M. "Commodity Reserve Currency", Columbia University Press, N.Y. 1959
- HARRIS M. "Handbook of Textile Fibers" Washington D.C. Harris research Laboratories, 1954
- HEADY E.O. "Agricultural Policy under Economic Development" Ames, Iowa, Iowa State University Press, 1962
- HILL W. "Die Industrialisierung der Agrarstaaten und ihre Rückwirkung auf die Europäische Textilindustrie", Wädenswil, J. Villinger, Diss. Handelshochschule St-Gallen, 1953
- HOFFMANN W.G. "Textilwirtschaft im Strukturwandel" Tübingen, Schriften zur angewandten Wirtschaftsforschung, No 10, 1962
- HUBBARD W. "Cotton and the Cotton Market" N.Y. D. Appleton and Co. 1925
- HUFBAUER G.C. "Synthetic Materials and the Theory of International Trade" London, G. Duckworth, 1966
- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE (ICAC) "Report on the Developing World Cotton Situation", Washington D.C. May 1950
- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE "Monthly Review of the World Situation" Washington D.C. oct. 1948
- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE "Annual Review of the World Situation" Washington D.C. oct. 1958
- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE "Rapports des Séances Plénières" de 1939 à 1966
- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE "Government Regulation on Cotton" 1958-1966
- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE "divers documents cités dans le texte
- IFCATI "Industrie Cotonnière Aujourd'hui et Demain" Rapport I, Manchester, 1954

- IFCATI "The Cotton Industry in a World Economy" edited by M. Ludwig, Manchester, 1958
- IFCATI "Technical Progress in Textile Industry" edited by M. Ludwig, CH, Zürich, 1962
- INSTITUT INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE "The Cotton Growing Countries, Present and Potential, Production Trade, Consumption" London, P.S. King and Son, Ltd, 1926
- I.I.A. Monographies sur les principaux produits agricoles du marché mondial, Rome, 1936
- I.I.A. "La Production et le Commerce International de Coton"
- I.N.S.E.E. "Le Marché Mondial de Coton" Presses Universitaires de France, Direction de la conjoncture et des études économiques, 1948
- JOHNSON D.G. "Trade and Agriculture, a Study of Unconsistent Policies" N.Y. J. Wiley, 1950
- JOHNSON D.G. "Agricultural Price Policy and International Trade" Princeton N.J. 1954
- KELLY W.B. "Studies in United-States Commercial Policy" The University of North Carolina Press, 1963
- KILLOUGH H.B. "Raw Material of Industrialism" Thomas Y. Crowell Cp. N.Y. 1929
- KILLOUGH H.B. "The Cotton South and American Trade Policy
- KLEINE M.H. "Die Baumwollindustrie in den Industrialisierungsplänen ausgewählter Entwicklungsländer und ihre Bedeutung für die Westdeutsche Baumwollindustrie" Dülmen, Diss, Freiburg Schweiz, 1966
- KOBER "Konkurrenz Natürlicher und Chemischer Fasernstoffent"
- KROESE Dr. "L'Industrie Cotonnière, Passé, Présent, Avenir", Rapport IFCATI I
- LUDWIG M. Dr. "Internationale Rohstoffpolitik" Polygraphischer Verlag, A.G. Zürich, 1957
- LYNN J.E. "Advances in Textile Processing" N.Y. Textile Book Publishers, 1961

- MALATERRE G. de "L'Organisation Internationale du Marché de Coton"
Thèse de doctorat en droit, Université de Toulouse, 1965
- MARSCHAL L. "L'Or Blanc", Brepols, Bruxelles, 1959
- MARTIN R. F. "International Raw Commodity Price Control" National
Industrial Conference Board Studies, No 238, NICE Inc.,
Park Avenue N.Y. 1937
- MOLYNEAU P. "The Cotton South and American Trade Policy" World
Affairs Books No 17, National Peace Conference, N.Y.
1936
- NOELL G. "Landwirtschaft in USA and Kreditsystem" Herausgegeben
von der Landwirtschaftlichen Rentenbank, Frankfurt/Main,
1952
- NOURSE, DAVIS, BLACK "Three Years of Agricultural Adjustment
Administration" Washington D.C., The Brookings Ins-
titution, 1937
- PIERRE B. "Les Textiles artificiels et synthétiques en France"
Thèse, Paris, Société Privée d'Imprimerie et d'Édition,
1946
- RAU A. F. "Agricultural Policy and Trade Liberalisation in the United
States 1934-1956" Thèse, Genève, Droz, 1957
- REISCHE D. "US Agricultural Policy" Wilson H. W., 1966
- RICHTER J. M. "Agricultural Protection and Trade Proposals For an
International Policy" N. Y. F. A. -Praeger, 1964
- ROBSON R. "The Cotton Industry in Britain" London, Macmillan
and Co. Ltd., 1957
- ROWE J. W. F. "Primary Commodities in International Trade"
Cambridge, University Press, 1965
- RUFENACHT Ch. "Café et Principaux Marchés de Matières Premières"
Société Commerciale Interocéanique, Le Havre, 1955
- SARKY El M. Y. "La Monoculture du Coton en Egypte et le Développe-
ment Economique" Thèse, Genève, Droz, 1954
- SCHULTZ T. W. "Transforming Traditional Agriculture" New Haven,
Yale University Press, 1965

- SCHULTZ T. W. "The Economic Organisation of Agriculture" N. Y. Mac. Graw-Hill, Book Cp. Inc., 1953
- SHEPHERD G. S. "Agricultural Price Analysis" The Iowa State College Press, 1950
- STAMMER H. "Agraarpreisstützung als Mittel der Einkommenspolitik", 1961
- TEXTILE FIBERS "Textile Fibers, Their Physical, Microscopic and Chemical Properties" J. Wiley and Sons Inc., N. Y. 1954
- THIEBAUT R. "Textiles" T 1-3, Paris, Dunod, 1959
- VANEX J. "The National Resource Content of US Foreign Trade, 1970-1955" Cambridge, Mass. MIT press, 1963
- VINCENT W. H. "Economics and Management in Agriculture" Prentice Hall Inc., N. Y. 1962
- WALLACE B. B. et EDMINSTER L. R. "International Control of Raw Materials" Washington, D. C. The Brookings Institution, 1930
- WARD I. S. M. "The Raw Materials of Industry Cotton and Wool" London, W. Rider and Son, 1921
- WASSERMANN M. J. "Modern International Economics, a Balance of Payments Approach" N. Y. Sicemons-Boardmen, 1962
- WAUGH F. W. "Managing Farm Surpluses" Washington, D. C. National Planning Association 1962
- WILKINSON J. C. R. "Politics and Trade Policy" Washington, D. C. Public Affaire Press, 1960
- WILKINSON H. F. "Etude des Initiatives Internationales en vue de la Stabilisation des Marchés des Produits de base" Thèse, Droz, Genève, 1959
- YATES L. P. "Commodity Control" Jonathan Corp. Ltd., 1943

ARTICLES SPECIAUX

- AGRICULTURAL COMMISSION and ECON. POLICY COMMISSION "The Farm Problem" The American Bankers Association, N. Y. 1959
- BRANDT K. "Guidelines for a Constructive Revision of Agricultural Policy in the Coming Decade" J. F. E. Vol. III, No 1
- CLAWSON M. "Agricultural Adjustment needed in the next 25 Years"
- COMMERCIAL AND FINANCIAL CHRONICLE "Cotton Production and Consumption in United-States and Europe, No 149, 30 sept, 1939
- COMMISSION FOR ECONOMIC DEVELOPMENT "Economic Policy for American Agriculture"
- COMMISSION OF MONEY AND CREDIT "Stabilisation Policies"
- COMMONWEALTH ECONOMIC COMMITTEE (THE -) "Industrial Fibres" London, 1966
- CONGRES DES ECONOMISTES DE LANGUE FRANCAISE "Problèmes des Excédents Agricoles" Editions Cujas, Paris, 1963
- ECONOMIE "Le Marché Mondial de Coton sous la Dépendance de la Politique Américaine" No 18, oct. 1962 et No 15, nov. 1959
- EGYPTE CONTEMPORAINE "Autour de la Liberté de Commerce Cotonnier" No 44, 11 mars 1945
- EGYPTIAN COTTON GAZETTE "The World Cotton Trade Watches America" Economic Intelligence Unit., 31 janv. 1960
- EGYPTIAN COTTON GAZETTE "International Fibre Competition" oct. 1951, 16 mai 1952
- EGYPTIAN COTTON GAZETTE "Competition from Man-Made Fibres" In Western Europe" 1960
- EMPIRE COTTON GROWING REVIEW Divers numéros. London 1924
- FARM FOUNDATION CHICAGO "Turning Searchlight on Farm Policy" Farm Foundation, 1952
- FEDERAL RESERVE BANK SAN FRANCISCO "Agriculture and Recent Economic Conditions" Experience and perspectives, 1959

- FOREIGN ECONOMIC POLICY (A MEMORANDUM OF THE COMMISSION ON -) "Reconciliation of Farm and Trade Policy
- GOETSCHIN P. "Accords Internationaux de Matières Premières et Sous-développement" Revue économique et sociale, trimestriel, Lausanne, 1957
- GULMATTI "Perspectives de l'Industrie Cotonnière" B I R D
- HORNE D.K. "Economic Outlook for U-S. Cotton" National cotton council of America
- HUDSON S.C. and GHERSON R. "Competition in International Trade with Particular Reference to Agricultural Commodities" J. F. E. dec. 1958
- JOURNAL OF FARM ECONOMICS Diverses publications citées dans le texte et partiellement dans la bibliographie
- KRAUS "International Price Competitiveness" National Bureau of Economics Research, N. Y. 1965
- KUCZYNSKI "The US Agricultural Act of 1965 and Its Effects on Cotton Prices and Receipts from Cotton Exports" International Monetary Fund, Staff papers, vol. XII, No 1, mars 1966
- LOWENSTEIN F. Plusieurs articles concernant la politique d'exportation des Etats-Unis dans "The Cotton Situation", cité ci-dessus
- MICHIGAN AGRICULTURAL EXPERIMENT STATION "The effects of the US Agricultural Surplus Disposal Programs, On Recipient Countries" Michigan State University, 1964
- NATIONAL PLANNING ASSOCIATION "Managing Farm Products" Waugh, Planning pamphlet 116, mars 1962
- N. Z. Z. Plusieurs articles cités dans le texte
- OXFORD ECONOMIC PAPERS "A Dyagrammic Analysis of some Effects of Buffer Fund on Price Stabilisation", trimestriel, Oxford, juillet 1963
- PAUSE V.G. "Estimation of the Cost of Crops" Indian Central Cotton Committee, Bombay, 1954
- QUARTERLY REVIEW OF AGRICULTURAL ECONOMICS "Some recent Developments in US Surplus Disposal" Riley, D. C. avril 1963

- ROBINSON K. L. "Agricultural Adjustment Reconsidered" J. F. E.
- SCHULTZ T. W. "Value of US Farm Surplus Disposal to Underdeveloped Countries" J. F. E. dec. 1960
- SHEPHERD G. S. "Farm Programs for Farm Income" J. F. E. vol. XIII, No 3, 1960
- SHEPHERD G. S. "Farm Policy, New Directions" J. F. E.
- TAPP J. W. et HOPPKIN J. A. "The Market Competition Aspects of Price Support and Production Control Programs" J. F. E., vol. XII, No 5, dec. 1959
- TEXTILE ENCYCLOPEDIA (-MAN - MADE-) J. J. Press, Textile Book Publishers, INC. N. Y. 1959
- TEXTILE ORGANON "Quarterly Statistical Review" Cotton Board Manchester
- WOTTMANN H. R. "Multiple Price Scheme at Home and Abroad" J. F. E. vol. VI, No 2, 1958
- WAITE W. C. et TRELOGAN H. C. "Agricultural Market Prices" N. Y. John Riley and Sons, Inc, London, Chapman and Hall Inc, N. Y. 1951

ARTICLES GOUVERNEMENTAUX ET EN PROVENANCE D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- F. A. O. "Bibliographie de l'Analyse de la Demande et de la Production" Rome 1964
- F. A. O. "Les fibres Textiles dans le Monde"
- F. A. O. "Rapports de la FAO sur les Produits" Divers numéros
- F. A. O. "Enquête sur les Problèmes relatifs aux Mesures de Stabilisation des Prix Agricoles et de Soutien de l'Agriculture"
- F. A. O. "International Commodity Arrangments and Policies" Commodity Studies. G. Blau, Rome, 1964, Rapport No 16
- F. A. O. "Agricultural Commodity Trade and Developpment Prospects, Problems and Policies" Commodity studies, G. Blau, Rome 1964, Rapport No 17
- G. A. T. T. "International Trade in Cotton Textiles"
- O. C. D. E. "Agricultural Policies in Europe and in the United States" Rapports I, II, III, IV
- O. C. D. E. "Textiles", Statistiques de Production et de Consommation, Paris 16e, rue André-Pascal, 1964-66
- O. C. D. E. "Industrie Cotonnière Aujourd'hui, Industrie de Capital" Paris, OCDE, 1965
- O. C. D. E. "Low Incomes in Agriculture, Problems and Policies" Paris, OCDE, 1964
- O. C. D. E. "Interdépendance des Problèmes du Revenu et de l'Offre Agricole" A.G.R. (65) I, Paris, 1965
- UDELL G.D. "Agricultural Trade Developpment and Assistance Act of 1954 and Amendments" House of Representatives, US Government Printing Office, Washington D.C. 1959
- UNITED STATES DEPARTMENT FOR AGRICULTURE (USDA) "Cotton Situation" Agricultural Marketing Service, Economic Research Service, Published By-Monthly, 1957, Washington D C 20250 Différents articles cités dans le texte

- U.S.D.A. "Developping Foreign Markets for US Farm Products", Foreign Agricultural Service. Voir "Cotton" No 5, 13, 20, 26, 33
- U.S.D.A. "Foreign Agricultural Trade of US 1962/65" Economic Research Service
- U.S.D.A. "Technical Bulletins" Citations dans le texte
- U.S.D.A. "Agricultural Handbook" Production and Marketing Administration, Citée dans le texte
- U.S.D.A. HOWEL L. D. "Changes in American Textile Industry" Agricultural Marketing Service, nov. 1959
- U.S.D.A. "Prospects for Foreign Trade in Cotton" Foreign Agricultural Service, janv. 1959 / mars 1963
- U.S. AGRICULTURAL ADJUSTMENT ADMINISTRATION "Information Relating to Cotton Problems"
- U.S. DEPARTMENT OF STATE "The States of the South in Trade Agreement Programs" Commercial Policy Series, Sayre No 46, 1952
- U.S.D.E. "American Farmer and Foreign Trade" Commercial Policy Series, No 146
- U.S. BUREAU OF CENSUS "Raw Materials in US Economy"
- U.S. BUREAU OF CENSUS "Cotton Production and Distribution" US Gov. print Office 1960-1965, Washington D.C., Annual
- U.S.A.A.A. "Round the World with Cotton"
- U.S.D.A. "Agricultural Stabilisation and Conservation Service" janv. 1963
- U.S.D.A. "Miscellaneous Publications" Citées dans le texte
- U.S.D.A. "Commodity Stabilisation Service" Cité dans le texte
- U.S.D.A. "Analysis of Factors affecting US Cotton Exports" Economic research Service No 90
- U.S.D.A. "Economic Bases of the AAA" US Government Printing Office, Washington DC, 1933

STATISTIQUES

- INTERNATIONAL COTTON ADVISORY COMMITTEE (ICAC "Monthly Review of the World Situation" Washington DC, oct. 1948
- I. C. A. C. "Annual Review of the World Cotton Situation" Washington DC, oct. 1958
- I. C. A. C. "Rapports des Séances Plénières de 1939 à 1966
- JAPAN COTTON STATISTICS AND RELATED DATA (THE -) Cotton Economic Research
- U. S. D. A. "Statistics on Cotton and Related Data" Economic Research Service, Economic and Statistical Analysis Division, Statistical Bulletin 329 et supplément Washington DC, 1954
- U. S. D. A. "Statistical Bulletins"
- U. S. D. A. "US Cotton Statistics" 1909-1949, Bureau of Agricultural Statistics
- U. S. D. A. "Cotton Price Statistics" Bureau of Agricultural Statistics, Consumer and Market Service, Cotton Division, Vol. 47, 13 août 1966